Département :
Haute-Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

grandlangres
Communauté de Communes

Document approuvé

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

1. Rapport de présentation

Annexes tomes 1 et 2

Pièce n°1.3

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : 26/10/2023

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : 05/12/2024

initiative

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29 - initiative25@orange.fr

Sommaire des annexes :

1. **Questionnaire agricole**
2. **Questionnaire communal**
3. **Atlas patrimoine naturel**
4. **Zones à enjeux de biodiversité**
5. **Fiches de synthèse de l’urbanisme communal**
6. **Études zones humides**

Élaboration du PLUi-H de la
Communauté de Communes du Grand Langres

Questionnaire agricole

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 7112B
Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr
Agence de BESANCON
Tél. : 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

Questionnaire agricole - décembre 2016

ELABORATION DU PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES ET DU BASSIGNY

Commune de .....

Questionnaire à remettre au bureau d'études lors de la réunion du mois de décembre.

Toutes les informations cartographiques seront reportées sur le plan lors de la réunion de décembre.

Le bureau d'études Initiative A&D est chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de votre territoire.
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.
Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il détermine donc les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.
Elaboré à l'échelle intercommunale, le PLUi permettra notamment de zoner le territoire en zones urbaines, zones à urbaniser, zones naturelles et zones agricoles.

Compte tenu des importants enjeux agricoles, nous souhaitons actualiser les données agricoles. Votre avis est important afin de zoner au mieux le parcellaire agricole notamment.
Initiative A&D s'engage à traiter les informations fournies avec la plus grande discrétion. Les questionnaires ne seront en aucune façon fournis à des tiers.

INFORMATIONS GENERALES

NOM : ..... Prénom : ..... Age : .....

Code couleur utilisé (*sera complété lors de la réunion de décembre*) :

Nom et statut juridique de l'exploitation : .....

Adresse du siège : .....
.....
.....
.....

Nombre d'associés : .....

Présence de salariés agricoles (nombre et évolution) : .....

Contrat particulier (CAD, CTE, agriculture biologique) : .....

Orientation technico-économique de l'exploitation : .....
……
……
……
……

INFORMATIONS RELATIVES AUX BATIMENTS AGRICOLES

Etes-vous soumis aux :

- installations classées : .....
- règlement sanitaire départemental : .....

Merci d'indiquer sur le plan lors de la réunion de décembre les bâtiments agricoles, leur nature (stockage, silos, habitation,... et les éventuels périmètres de réciprocités).

Avez-vous des projets de constructions de bâtiments à échéance d'une dizaine d'année ? ……

Dans l'affirmative, merci de les indiquer sur le plan lors de la réunion de décembre.

Indiquer sur le plan lors de la réunion en décembre les bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination (de bâtiment agricole vers logement).

INFORMATIONS RELATIVES A LA PRODUCTION AGRICOLE

SAU totale : .....

Répartition de la SAU :

- siège : .....
- autres communes : .....

Surfaces :

- cultures : .....
- prairies : .....
- cultures permanentes (vignes, vergers) : ....
- autres (précisez) : ……
- surfaces gelées : ……..
- cultures industrielles : ……..
- surface drainée : .....

Mode de faire valoir majoritaire : .....

Cheptel (nombre et nature) : .....

……

……

……..

Pratiquez-vous une activité complémentaire (vente directe, camping à la ferme, gîte,…) et si oui laquelle ? :

.....

……

Dans l'affirmative, merci de d'indiquer sur le plan lors de la réunion de décembre les bâtiments concernés par cette activité complémentaire.

Etes-vous double actif ? : ……..

INFORMATIONS RELATIVES AU PARCELLAIRE

Avez-vous déjà été concerné par un aménagement foncier (remembrement) ? :……..

Dans l'affirmative en quelle année et sur quel périmètre : ……..

Le parcellaire actuel pose-t-il des problèmes (taille, morcellement, accès,...) ? : .....

……

Indiquer sur le plan lors de la réunion de décembre les parcelles stratégiques fonctionnant directement avec les bâtiments et qui doivent être préservés de toute urbanisation.

Indiquer sur le plan lors de la réunion de décembre les parcelles utilisées pour l'épandage à proximité du village.

TRAFIC AGRICOLE ET ACCES

Lister les problèmes de desserte agricole (accès aux parcelles, voirie inadaptée, zone de conflit d'usage avec une zone urbanisée, aménagement de sécurité,…:

……

……

……

……

……

……

Ces éléments seront reportés sur le plan lors de la réunion de décembre.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Indiquer ici l'évolution attendue de votre exploitation, à échéance 5 ans (pérennité assurée ou non, évolution du nombre d'associés, modification des orientations technico-économique, accroissement du cheptel, de la SAU) :

……

……

……

……

……

……

……

QUELS SONT VOS ATTENTES OU INQUIETUDES VIS-A-VIS DU FUTURE PLUi

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Nous vous remercions de votre participation

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
4, passage Jules Didier 70000 VESOUL - Tél. : 03 84 75 46 47 - Fax : 03 84 75 31 69 - Email : initiativead@orange.fr
RCS : Vesoul D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Élaboration du PLUi-H de la
Communauté de Communes du Grand Langres

Questionnaire communal

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 7112B
Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr
Agence de BESANCON
Tél. : 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

Questionnaire commune – décembre 2016

ELABORATION DU PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES ET DU BASSIGNY

Commune de .....

Questionnaire à remettre au chargé d'études accompagné du plan lors de la réunion du mois de décembre 2016.
En cas de problème ou de non compréhension d'une question, merci de ne pas indiquer l'information sur le plan. Elle sera précisée lors de la réunion qui se tiendra en décembre.
Merci également d'apporter les documents ou études existantes sur la commune : ***ouvrages sur l'histoire de la commune, étude d'aménagement foncier, études d'environnement, études touristiques ou économiques.***
Ces études vous seront empruntées par le bureau d'études Initiative Aménagement et Développement pour duplication et vous seront ensuite restituées dans les plus brefs délais.

CONSOMMATION DU FONCIER

- Indiquer sur le plan ci-joint **les constructions édifiées entre 2007 et 2016** en distinguant :
  - par une couleur bleue les logements (en précisant le nombre de logements),
  - par une couleur rouge les constructions à destination d'activités économiques (en précisant la nature de l'activité),
  - par une couleur verte les constructions à destinations agricole,
  - par une couleur noire les équipements publics (voirie, lagunage, salle des fêtes,…).

- Si des constructions **existantes** ne figurent pas sur le fond de plan, merci de les positionner sur le plan en indiquant leur destination selon le code précédent. Nous vous demandons de nous fournir **une copie du plan masse** de ces constructions afin que nous les reportions sur le fond de plan parcellaire.

- Si des permis ont été **accordées (constructions non encore édifiées),** merci de les positionner sur le plan en indiquant leur destination selon le code précédent. Nous vous demandons de nous fournir **une copie du plan masse** de ces constructions afin que nous les reportions sur le fond de plan parcellaire.

- Si des certificats d'urbanisme ont-été accordés, merci de les positionner sur le plan par la lettre "CU".

CAPACITE DE DENSIFICATIOIN ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS

- Entourer en jaune les logements vacants et préciser le nombre de logement par bâtiment.

- Entourer en noir les bâtiments pour lesquels un changement de destination en un ou plusieurs logements peut être envisagé.

Vous trouverez sur le plan ci-joint la délimitation de l'enveloppe urbaine des communes.
Enveloppe urbaine ou tâche urbaine : *ensemble des espaces agglomérées en dehors des espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette enveloppe urbaine peut contenir des bâtiments agricoles. Elle est déterminée informatiquement par la méthode* dilatation + 50m / Érosion - 40m.
L'enveloppe urbaine ainsi déterminée est indépendante du zonage des documents d'urbanisme. Elle ne préfigure en aucune façon le futur zonage constructible du PLUi.

Dans l'enveloppe urbaine précédente ont été délimitées des dents creuses.
Dents creuses : *parcelles ou groupes de parcelles de plus de 10 ares, non construits, entourés de parcelles bâties ou de voirie sur 3 côtés et situés dans l'enveloppe urbaine déterminée précédemment.*

- Précisez sur le plan, les raisons pour lesquelles ces dents creuses ne sont pas urbanisées actuellement (jardins et dépendances de la construction principale, blocage foncier, risques et nuisances divers, enjeux agricoles ou environnementaux, absence de réseaux,…).

- Précisez sur le plan, si vous estimez qu'à échéance d'une quinzaine d'années, les dents creuses peuvent être urbanisées (mettre la lettre "U" sur ces dents creuses).

- Précisez sur le plan, si vous estimez qu'il existe d'autres parcelles en dehors de l'enveloppe urbaine mais proche de cette dernière susceptibles d'être urbanisées à échéance d'une quinzaine d'années (mettre la lettre "U" sur ces parcelles").

RISQUES

- Les zones inondables sont-elles confirmées ? Si non, merci de les rectifier sur le plan.

- Indiquer sur le plan :
  - les autres zones inondables connues (par un contour en bleu).
  - les zones d'instabilité géotechnique (effondrement, glissement de terrain,…) connues (par la lettre "G").
  - les zones de ruissellement connues (par la lettre "R").
  - les zones d'autres risques et les préciser.

BIODIVERSITE

- Les corridors écologiques sont-ils confirmés ? Si non, merci de les rectifier et/ou d'en indiquer d'autres.

Indiquer les secteurs de conflits entre usagers de la route et la faune (par la lettre "C") :

Corridor écologique : *les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.*

- Les zones humides sont-elles confirmées ? Si non, merci de les rectifier et/ou d'en indiquer d'autres (par la lettre "H").

- Reporter sur le plan les secteurs de forte biodiversité (haie, étang, mare, bois, parcelle agricole utilisée par la faune) et les secteurs méritant une remise en état ou qui pourraient être mis en valeur (par la lettre "B" en précisant la nature de la zone).

- Indiquer les espèces animales et végétales emblématiques de la commune :

……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

ACTIVITES ECONOMIQUES (hors agriculture)

- Indiquer sur le plan les activités économiques installées sur la commune (commerces, industries, artisans ou zones artisanales, services marchands) et écrire la nature de l'activité sur le plan.

……..
……..
……..
……..
……..

- Les activités économiques ou commerciales ont-elles, à votre connaissance, des projets d'extension ? Si oui, lesquelles ?

……..
……..
……..
……..
……..

- Des nuisances particulières sont-elles générées par certaines activités ? Si oui, lesquelles ?

……..
……..
……..
……..

……..
……..
……..
……..

● Indiquez sur le plan les activités touristiques et de loisirs présentes ainsi que les éventuels nouveaux projets.
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

● Indiquez sur le plan les services à la population présents ainsi que les éventuels nouveaux projets (cabinet médical, pharmacie, maison de retraite,…)
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

SYLVICULTURE

● Indiquer sur le plan les boisements en distinguant :
- les boisements communaux,
- les boisements domaniaux,
- les boisements privés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous prêter pour la réunion le plan de gestion de la forêt communale. Ce document sera dupliqué par nos soins et vous sera restitué dans les plus brefs délais.

● Existe-t-il des problèmes d'usage ou des problèmes d'accès pour les forêts de votre territoire ?
……..
……..
……..
……..
……..
……..

FONCTIONNEMENT URBAIN ET HABITAT

● Indiquer sur le plan et ci-dessous les équipements publics de la commune et les besoins éventuels ainsi que les lieux de fêtes ou de rassemblement (et les besoins ou projets éventuels) et écrire la nature de l'équipement sur le plan.
……..
……..
……..
……..
……..
……..

● Faites-vous partie d'un RPI ou d'un pôle éducatif ?
- lequel : ……..
- nombre d'élèves à la commune : ……..
- évolution des effectifs ces dernières années : ……..

● Indiquez sur le plan les lieux de ramassage scolaires par commune :
……..
……..
……..

- Avez-vous des demandes régulières de logements :

- location (nombre moyen / an) : ……
- terrain à bâtir (nombre moyen / an) : ……..

- Avez-vous des demandes régulières de création d'activités (nombre moyen / an, précisez la nature) : ……
……..
……..
……..

- Avez-vous eu des créations de logements locatifs durant les 2 dernières années (privé et publics) et combien :
……..
……..
……..
……..

- Existe-t-il des problèmes de voirie (voirie inadaptée, trafic soutenu, zone accidentogène, voirie à élargir,…) ? Les localiser sur le plan.
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

- Indiquer sur le plan vos besoins en foncier pour un projet de voirie ou d'équipement communal, de logements ou d'activité économique.
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

- Indiquer les projets ou actions menées pour la mise en place éventuelle des énergies renouvelables (projet de parc éolien, unité de méthanisation,…).
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

RESEAUX DIVERS

- Vers quel système de traitement sont acheminées les eaux usées (assainissement autonome / collectif, localisation, dimensionnement, service gestionnaire,…) ?
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

- Comment sont traitées les eaux pluviales (absence de traitement / réseau séparatif, point de rejet, bassin tampon ou régulateur, traitement à la parcelle,…) ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

- D'où provient l'eau potable (localisation de la ressource, capacité, service gestionnaire) ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

- Des problèmes de traitement d'eaux usées d'eaux pluviales ou d'approvisionnement en eau potable existent-ils (dimensionnement insuffisant du système de traitement des eaux usées, problème d'approvisionnement en eau potable à l'étiage notamment) ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

PROJETS COMMUNAUX ET ATTENTES VIS-A-VIS DU PLUi

- Lister ci-dessous et localiser sur le plan vos éventuels projets communaux à moyen terme (10 à 15 ans) nécessitant du foncier.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

- Lister ci-dessous les emplacements réservés utilisés et ceux n'ayant plus d'intérêt (se référer au POS ou au PLU en vigueur).

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

- Le document d'urbanisme actuel vous convient-il ? Si non, pour quelles raisons ? Si oui, pour quelles raisons ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

- Vous souhaitez apporter d'autres informations utiles à l'élaboration du PLUi sur votre commune et qui n'apparaissent pas dans le présent questionnaire :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

- Quelles sont vos attentes vis-à-vis du futur PLUi ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……

Rappel : pour les réunions prévues en **décembre**, nous vous prions de bien vouloir nous remettre :

- les études naturalistes, historiques traitant de votre commune,
- les études touristiques ou économiques,
- les études relatives aux risques.

Nous vous remercions de votre participation

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
4, passage Jules Didier 70000 VESOUL - Tél. : 03 84 75 46 47 - Fax : 03 84 75 31 69 - Email : initiativead@orange.fr
RCS : Vesoul D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Élaboration du PLUi-H de la
Communauté de Communes du Grand Langres

Atlas patrimoine naturel

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 7112B
Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr
Agence de BESANCON
Tél. : 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr


Andilly-en-Bassigny
Andilly-en-Bassigny
Celles-en-Bassigny
Marcilly-en-Bassigny
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Voisines
Voisines
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m

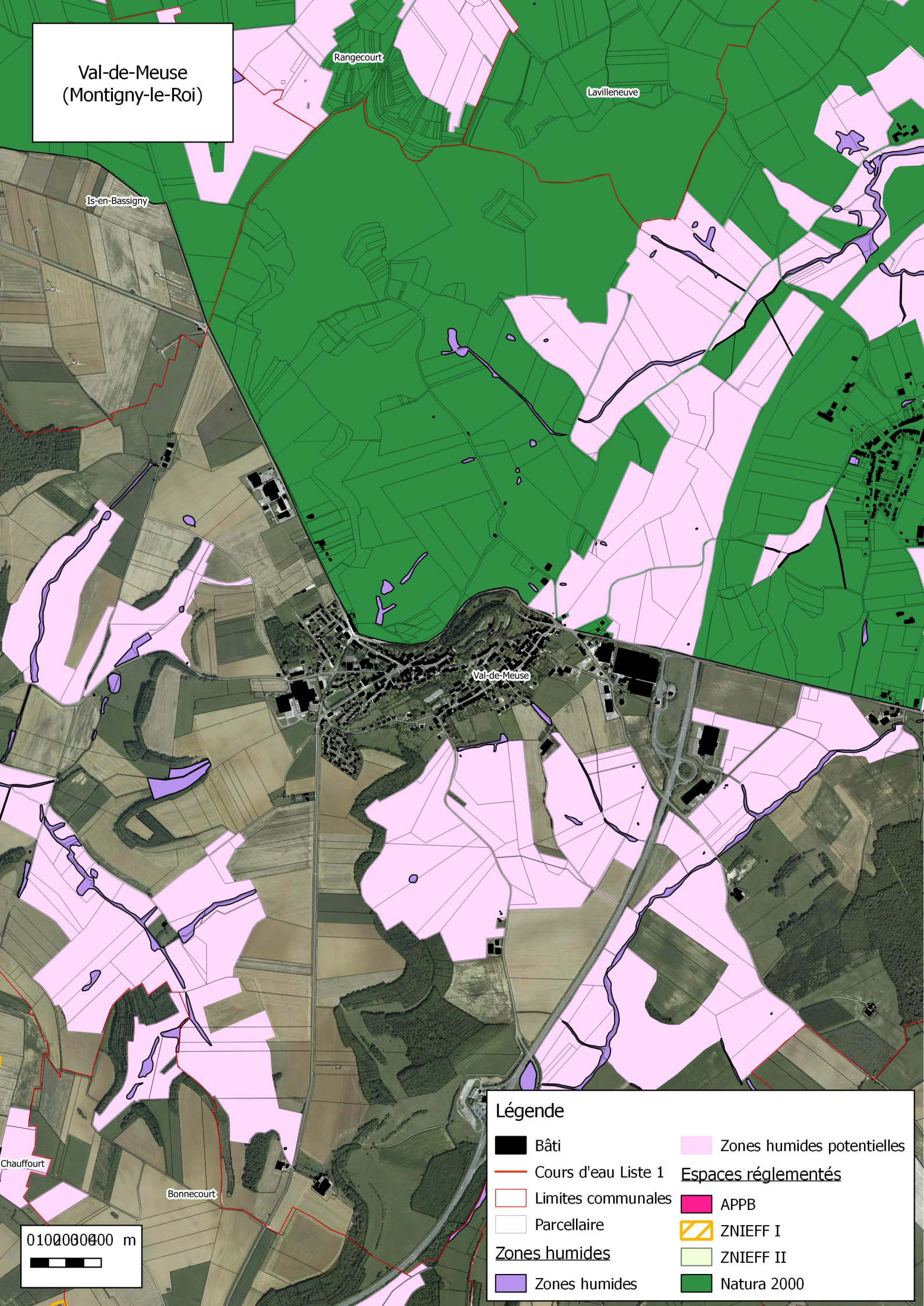
Val-de-Meuse
(Montigny-le-Roi)
Rangecourt
Lavilleneuve
Is-en-Bassigny
Val-de-Meuse
Chauffourt
Bonnecourt
0 100 200 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Val-de-Meuse
(Récourt)
Avrecourt
Bonnecourt
Val-de-Meuse
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000

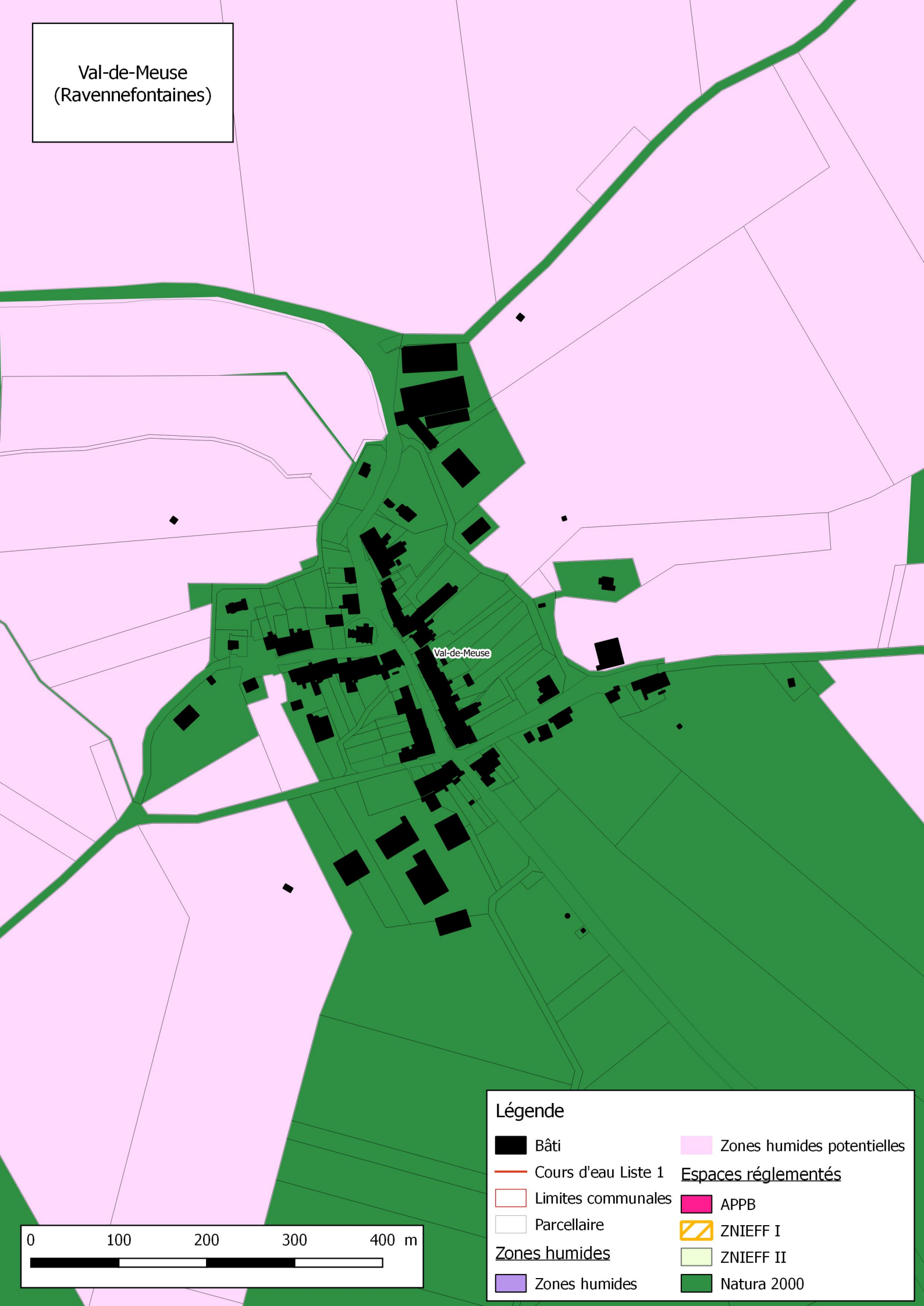
Val-de-Meuse
(Ravennefontaines)
Val-de-Meuse
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Val-de-Meuse (Provenchères-sur-Meuse)
Val-de-Meuse
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Val-de-Meuse (Meuse)
Val-de-Meuse
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m

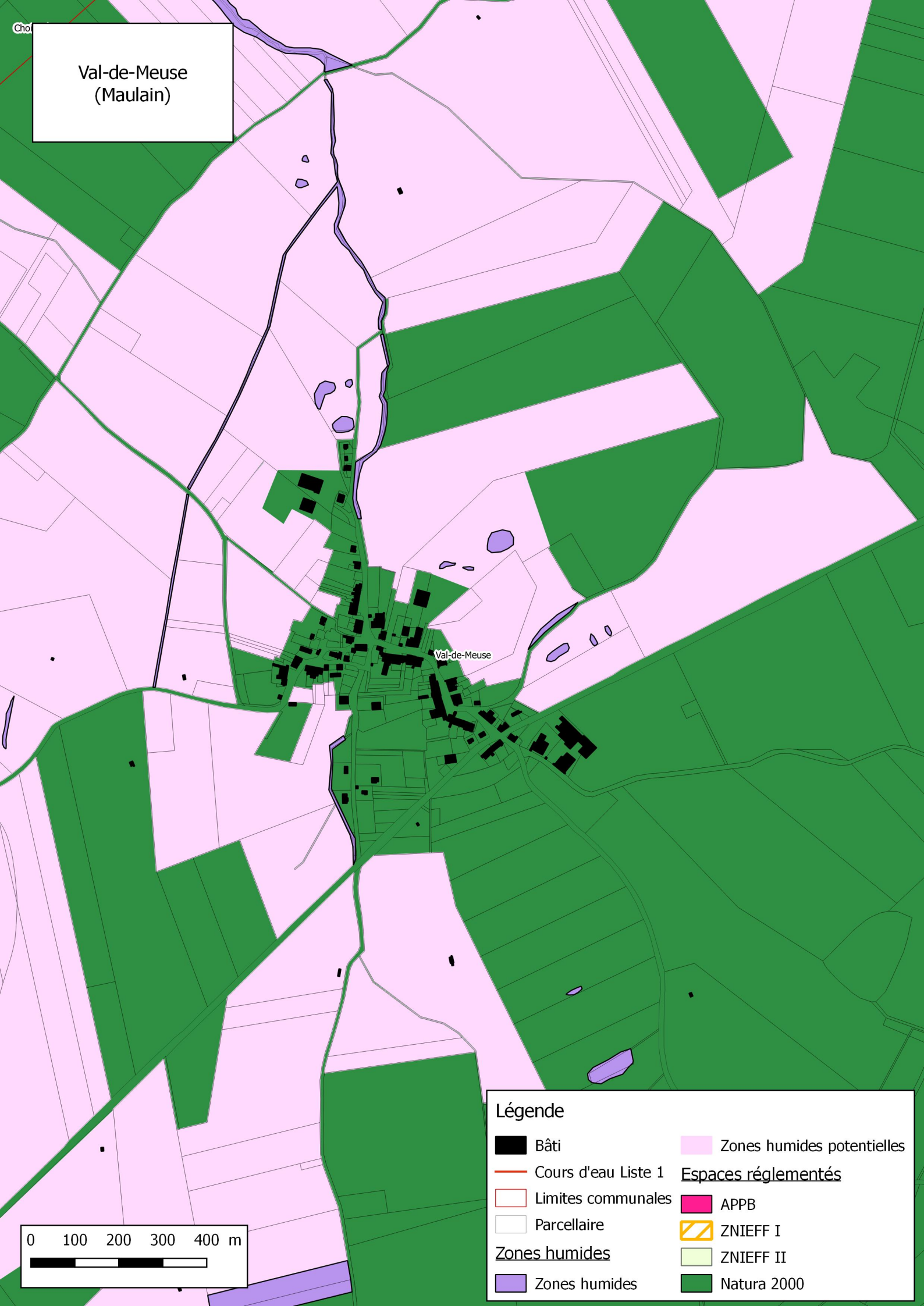
Val-de-Meuse
(Maulain)
Val-de-Meuse
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m

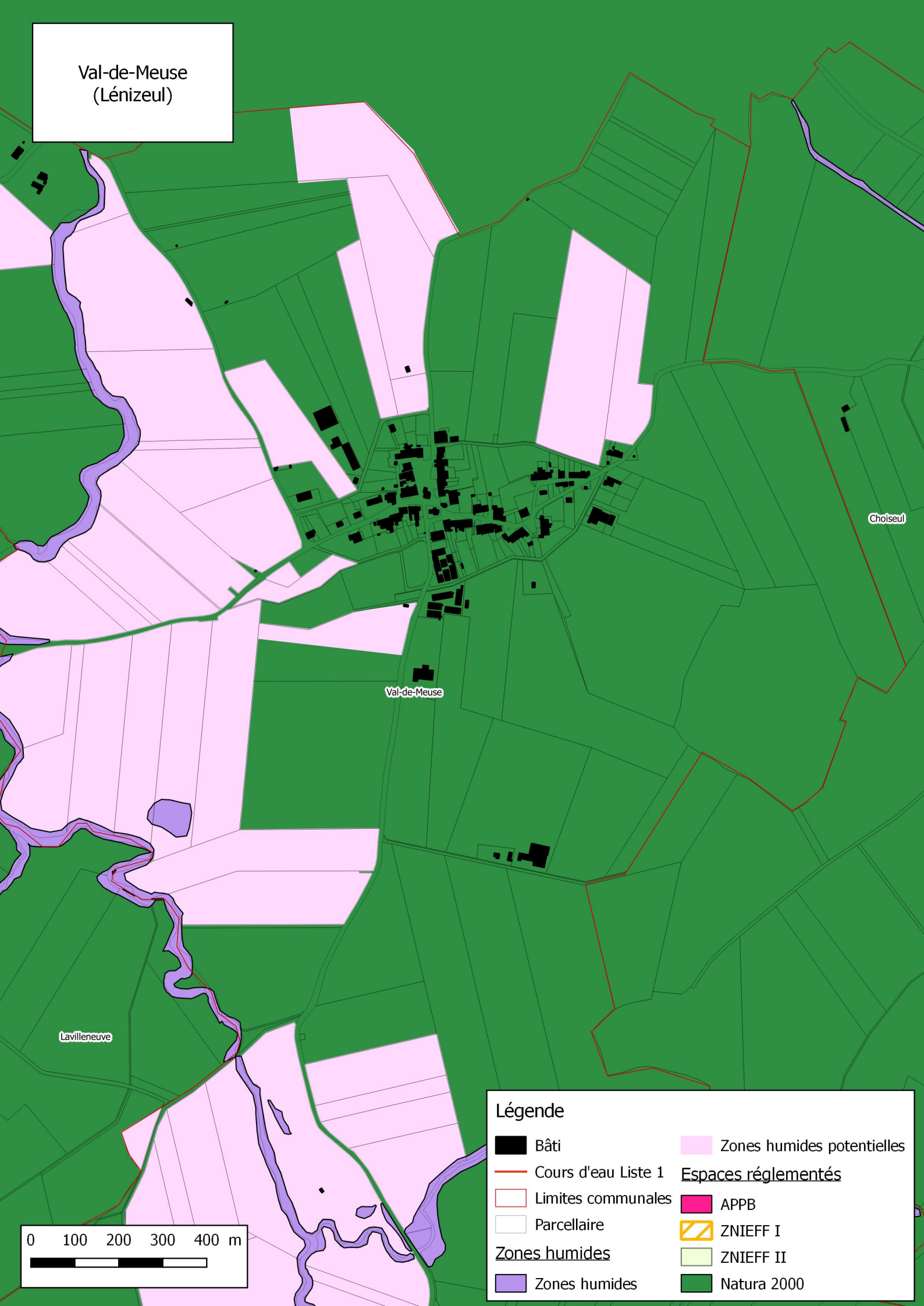
Val-de-Meuse
(Lénizeul)
Choiseul
Val-de-Meuse
Lavilleneuve
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Val-de-Meuse (Lécourt)
Val-de-Meuse
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Val-de-Meuse (Epinant)
Val-de-Meuse
Sarrey
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Saulxures
Dammartin-sur-Meuse
Saulxures
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Sarrey
Is-en-Bassigny
Sarrey
Val-de-Meuse
Dampierre
0 100 200 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000

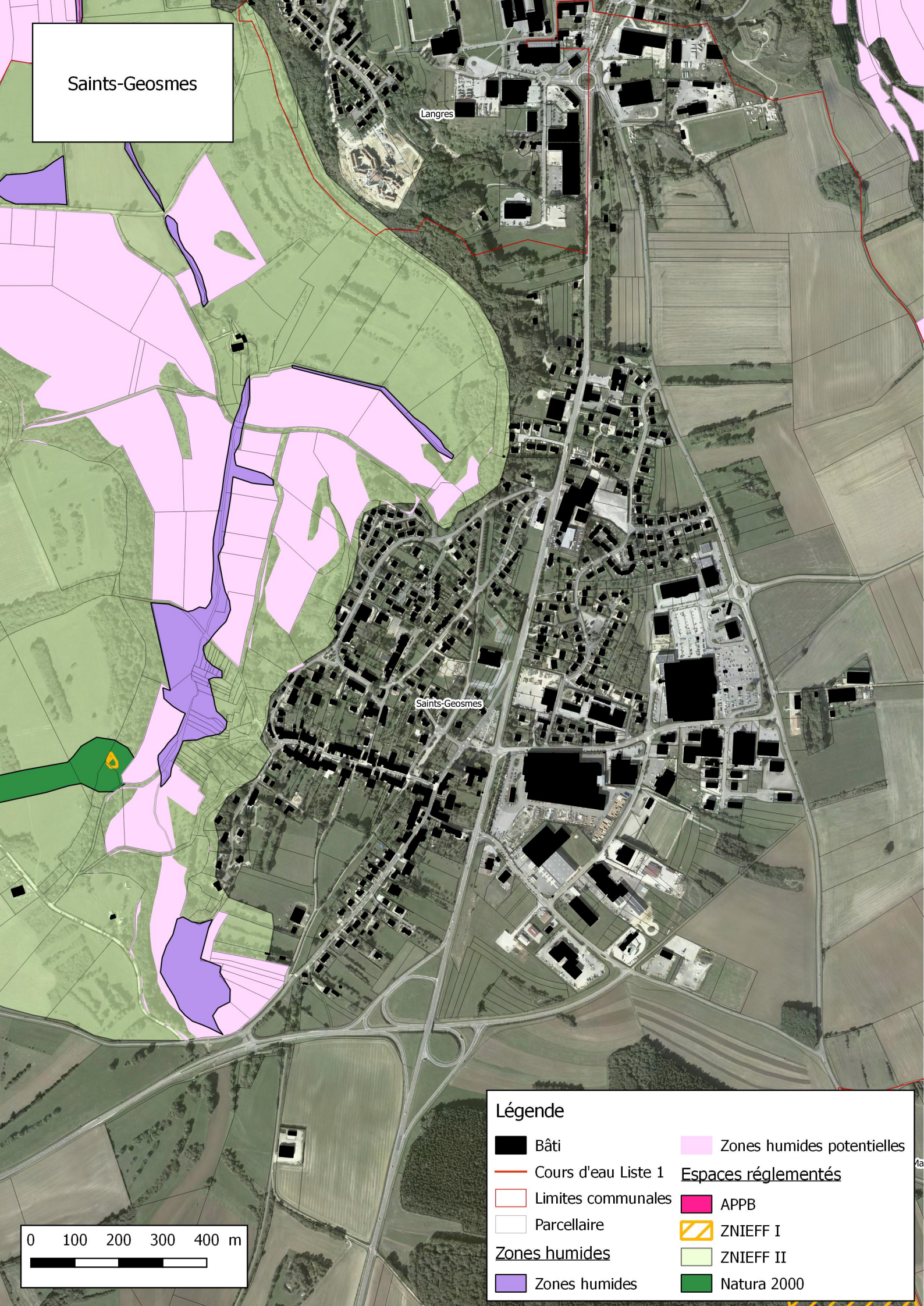
Saints-Geosmes
Langres
Saints-Geosmes
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m



Légende

- Bâti
- Cours d'eau Liste 1
- Limites communales
- Parcellaire

Zones humides

- Zones humides
- Zones humides potentielles

Espaces réglementés

- APPB
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Natura 2000

0 100 200 300 400 m

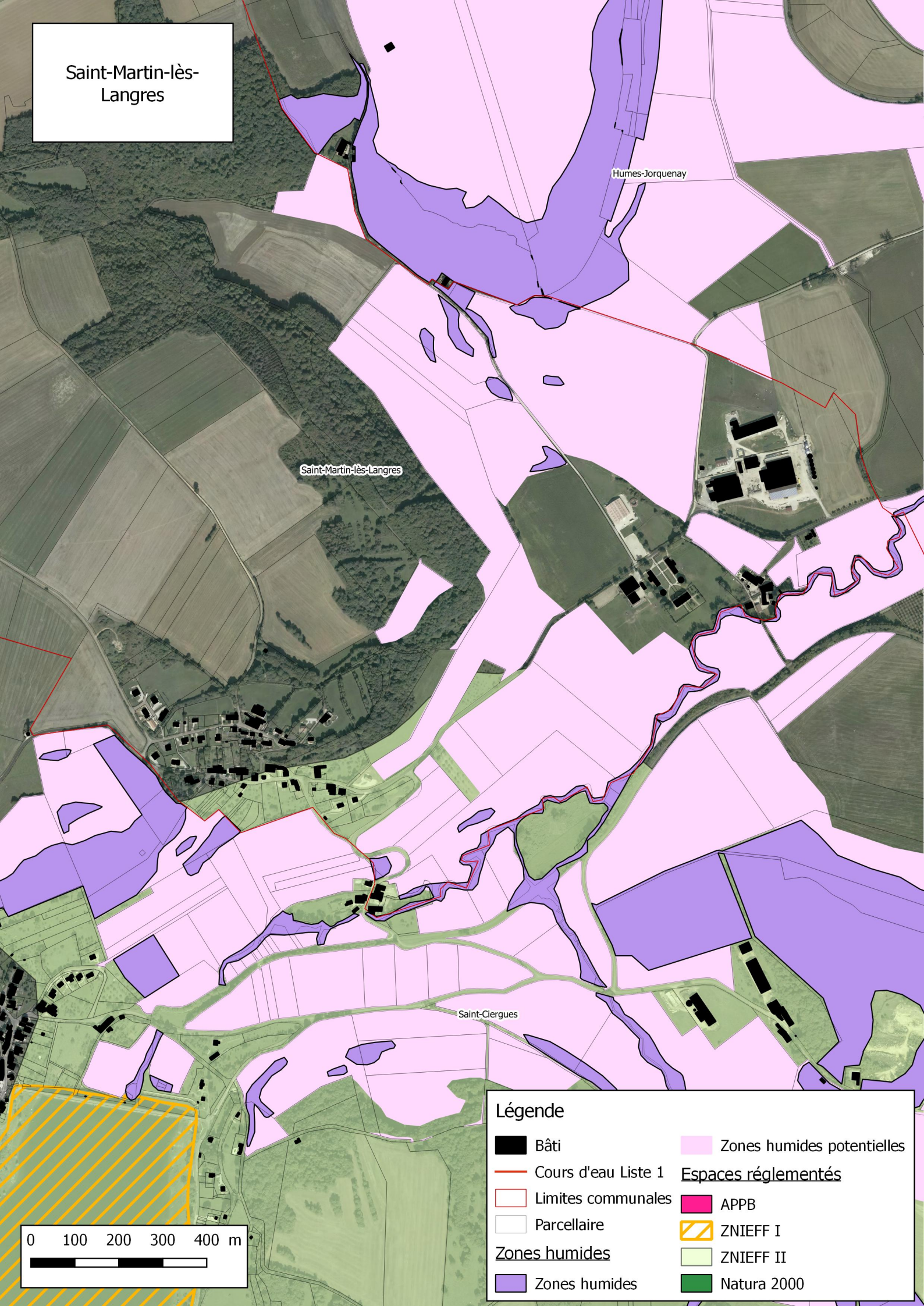
Saint-Martin-lès-Langres
Humes-Jorquenay
Saint-Martin-lès-Langres
Saint-Ciergues
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m

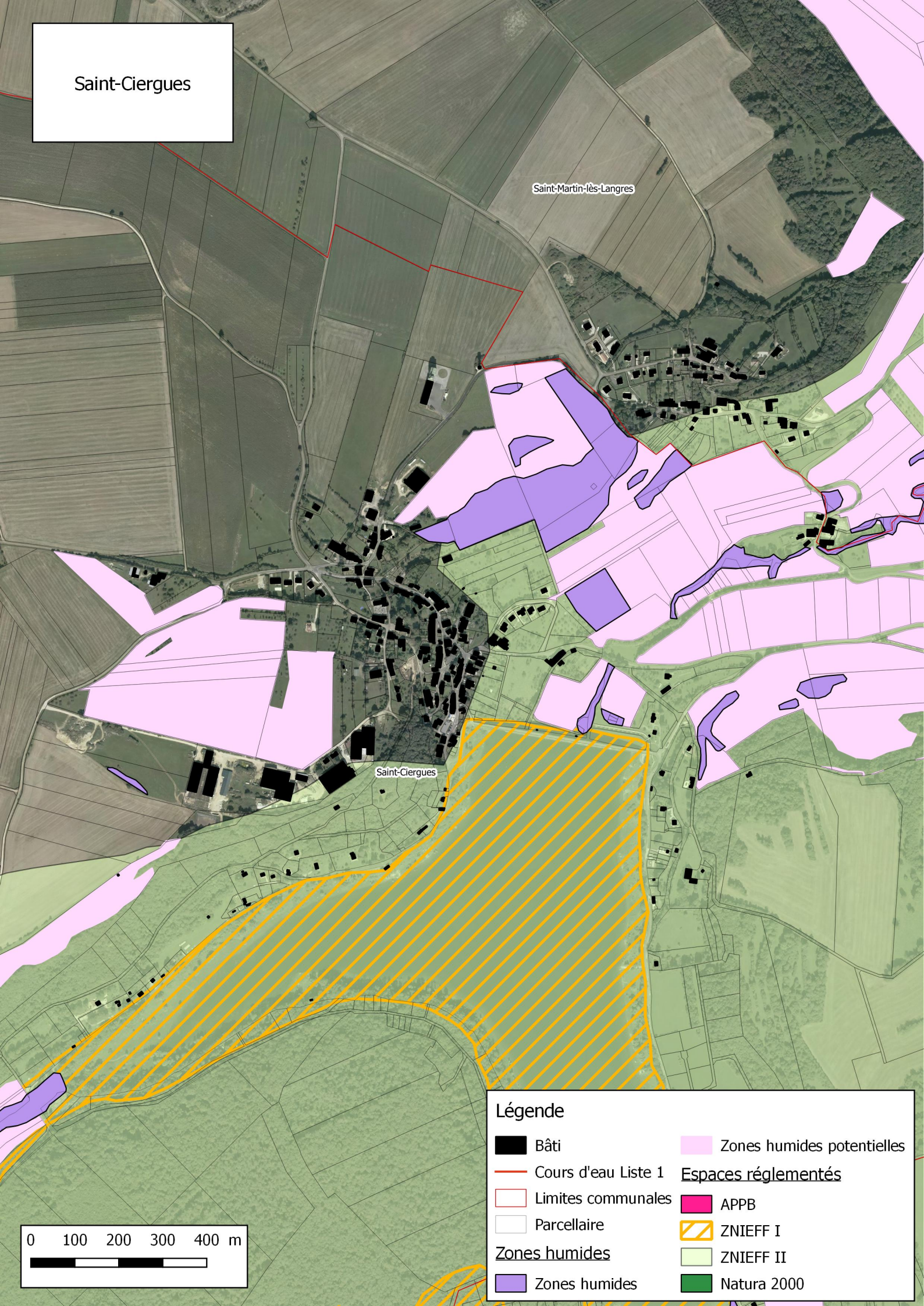
Saint-Ciergues
Saint-Martin-lès-Langres
Saint-Ciergues
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m

Rolampont

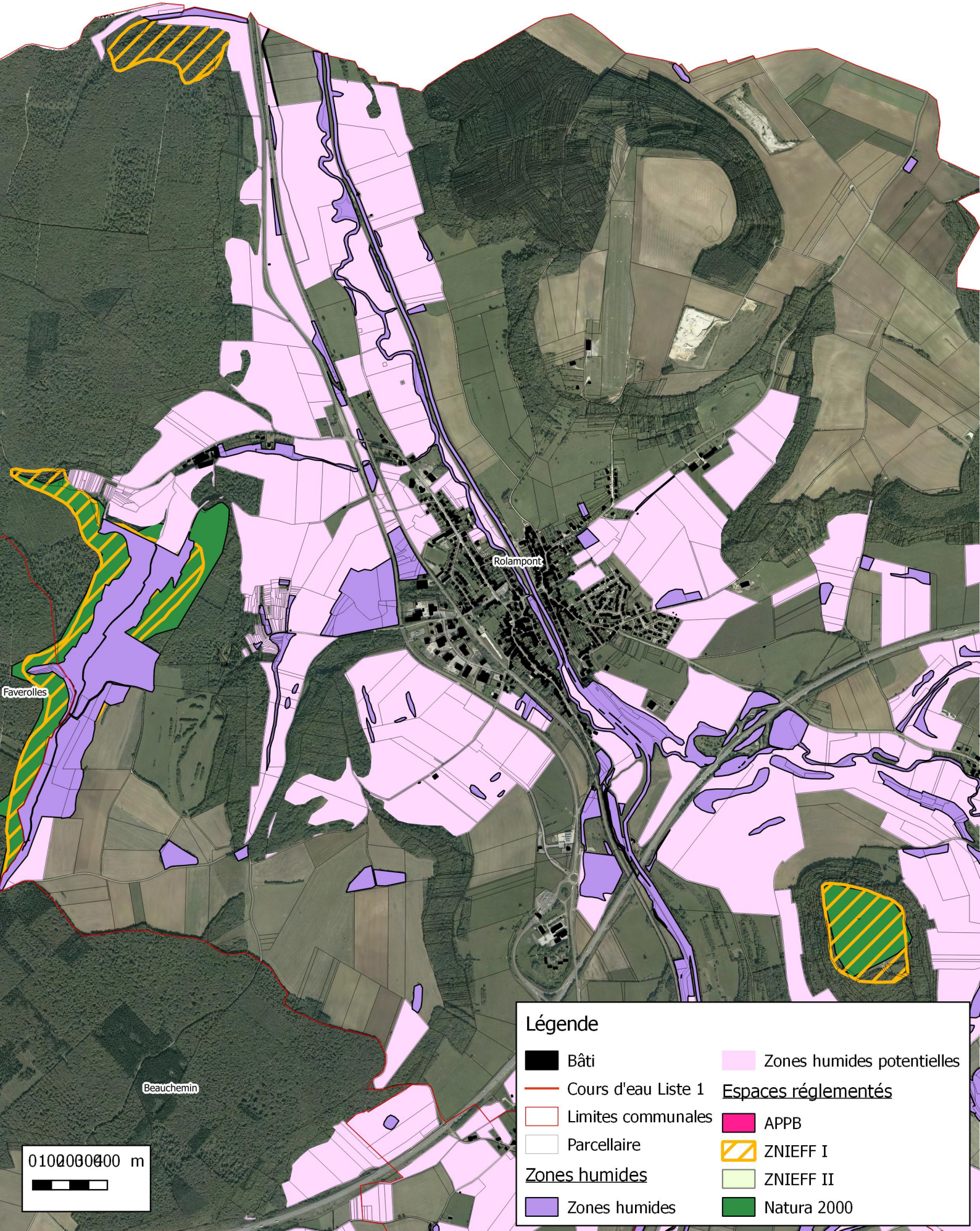
Rolampont
Faverolles
Beauchemin
0 100 200 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Rolampont (Tranchoy)
Rolampont
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m

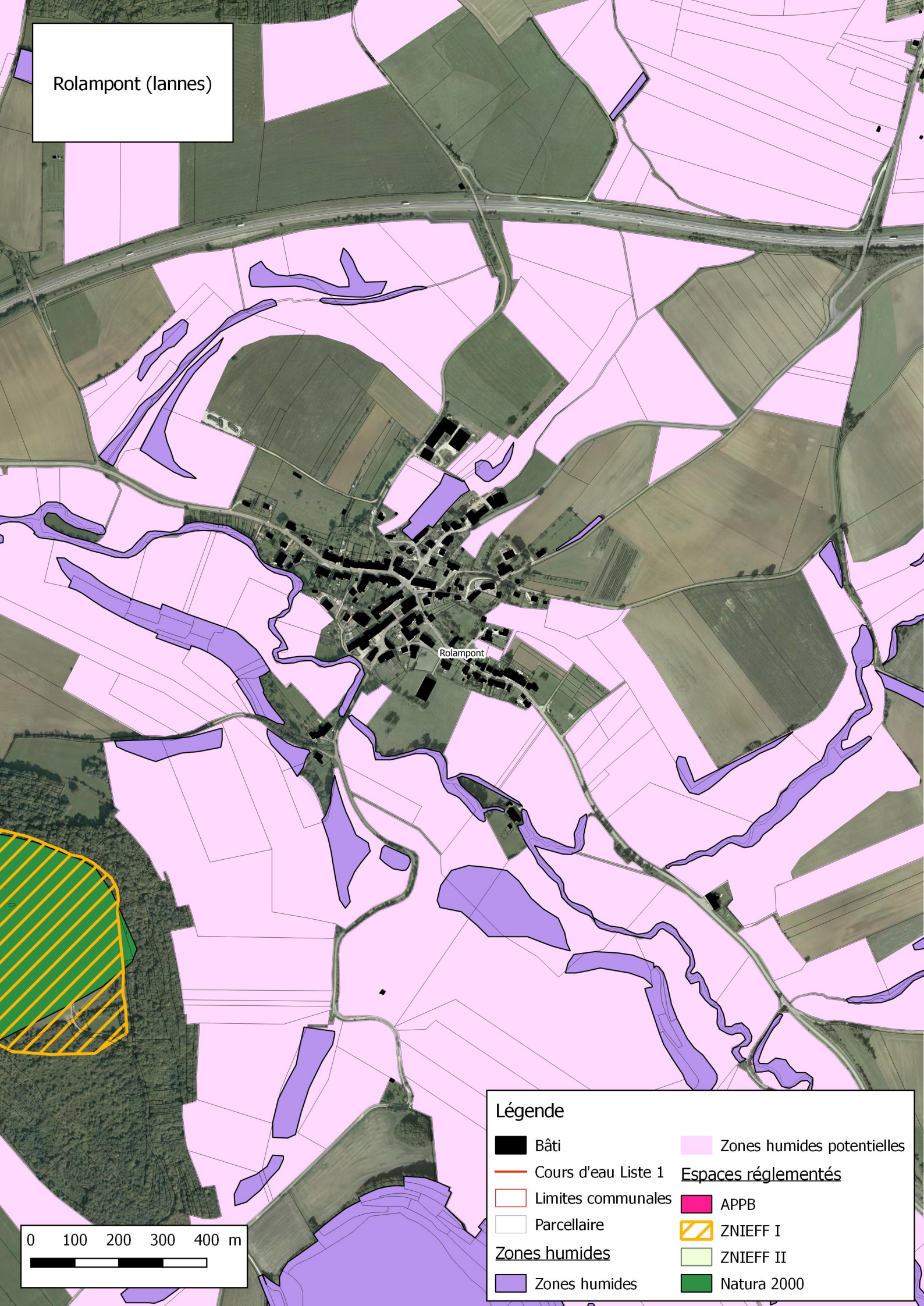
Rolampont (lannes)
Rolampont
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Rolampont
(Charmoilles)
Dampierre
Rolampont
Charmes
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000

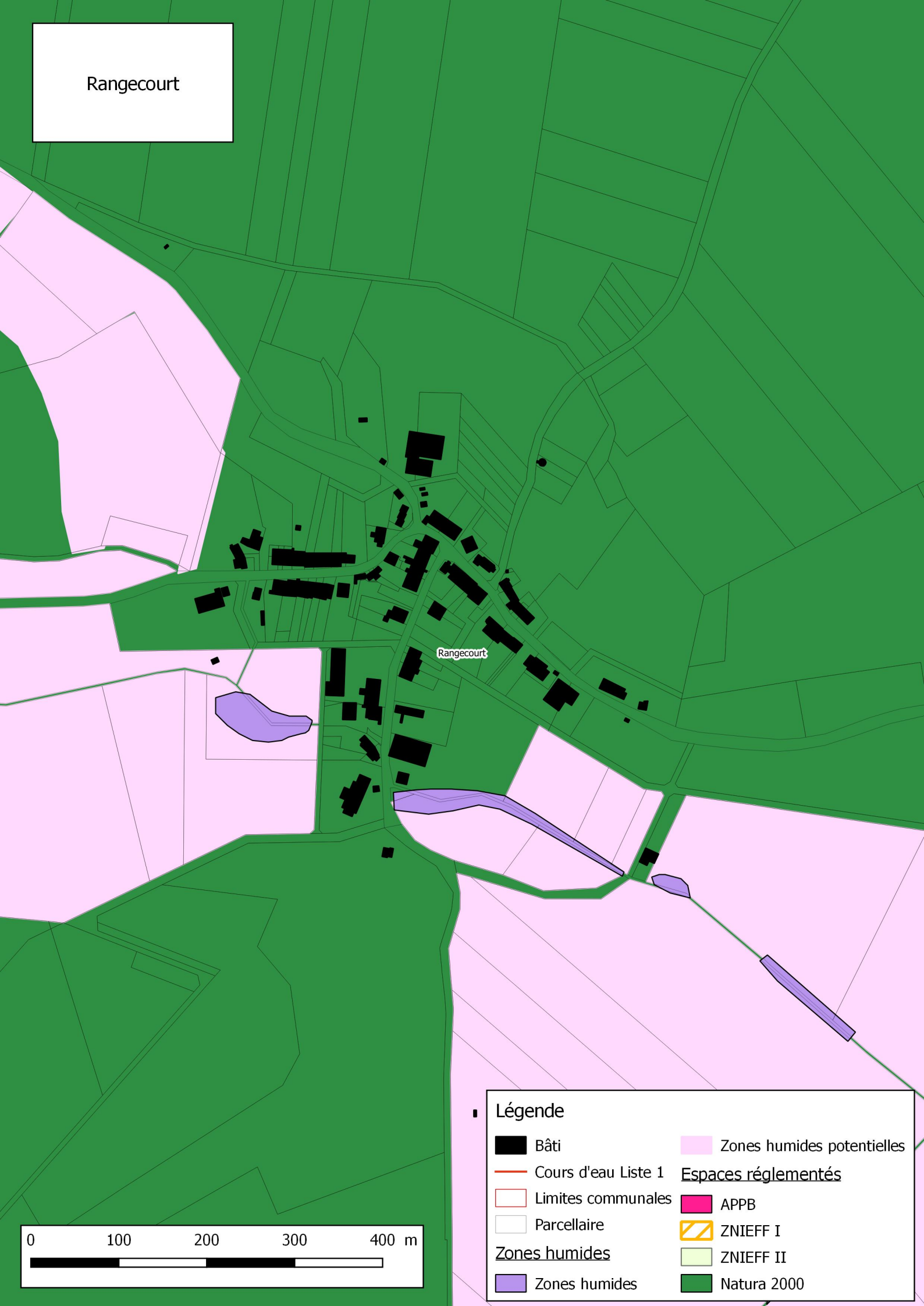
Rangecourt
Rangecourt
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Rançonnières
Saulxures
Rançonnières
n-Bassigny
Celles-en-Bassigny
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Poiseul
Bonnecourt
Val-de-Meuse
Poiseul
Neuilly-l'eveque
Andilly-en-Bassigny
Orbigny-au-Mont
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Plesnoy
Marcilly-en-Bassigny
Plesnoy
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m

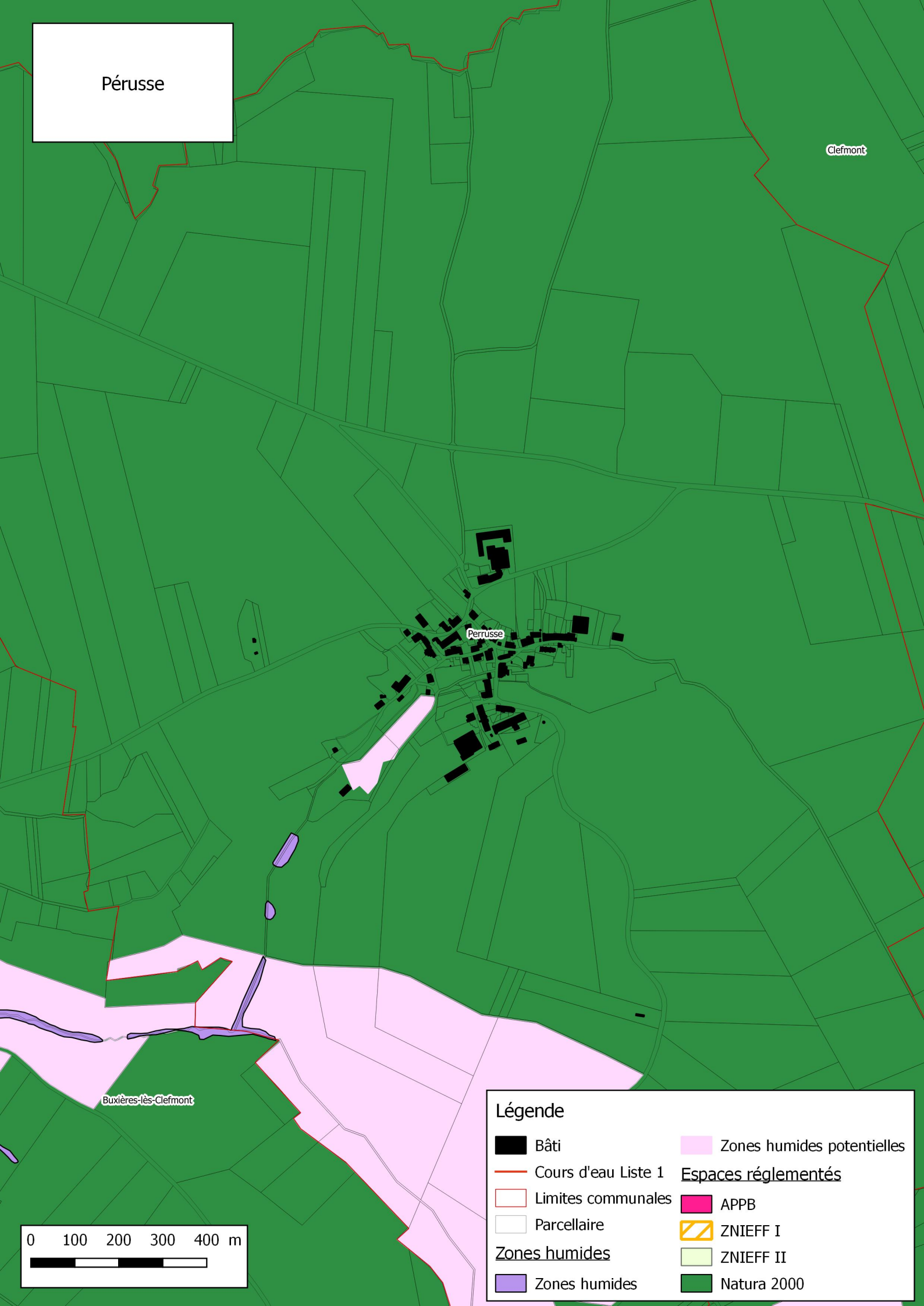
Pérusse
Clefmont
Perrusse
Buxières-lès-Clefmont
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m

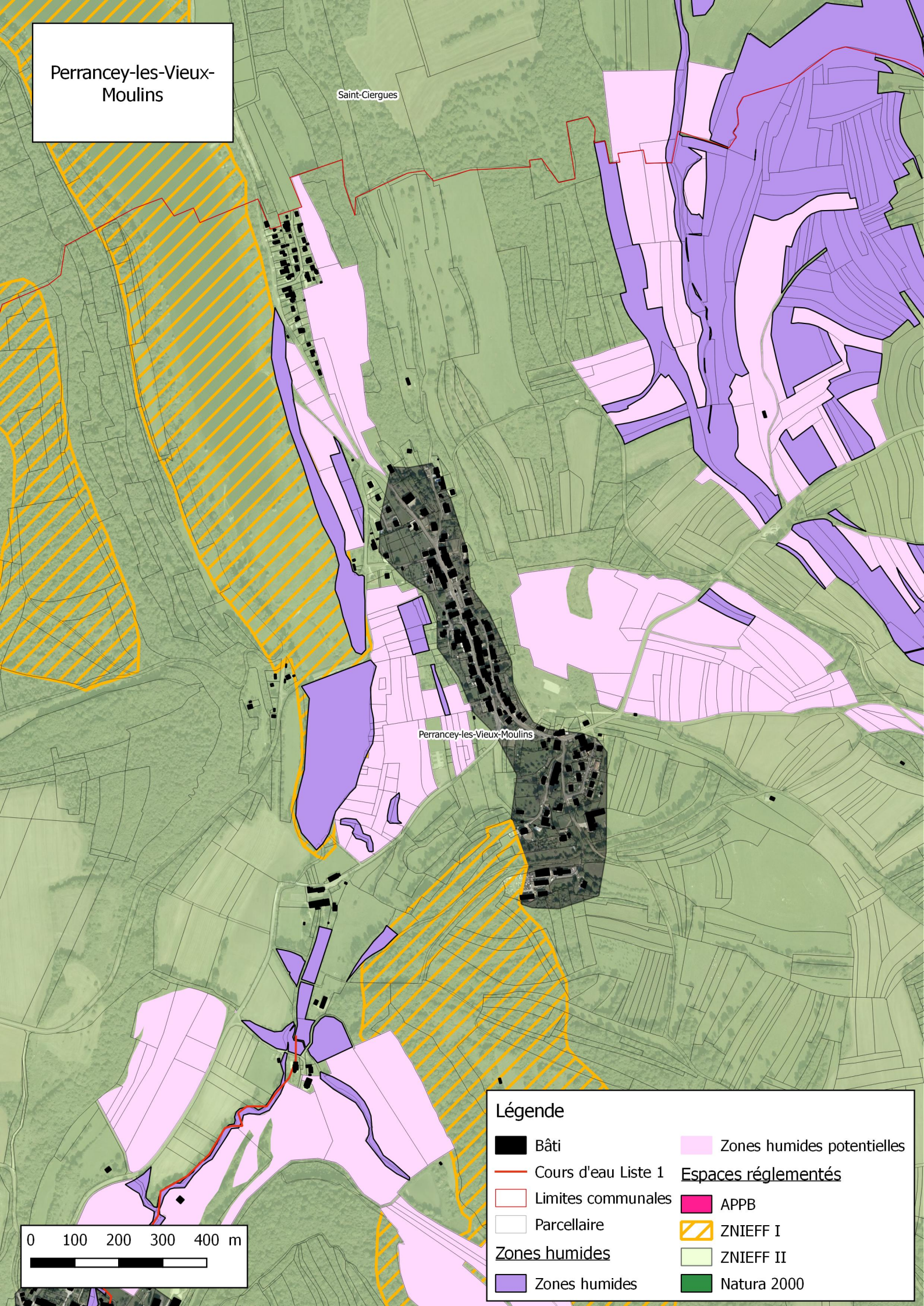
Perrancey-les-Vieux-Moulins
Saint-Ciergues
Perrancey-les-Vieux-Moulins
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Perrancey-les-Vieux-Moulins (Vieux Moulins)
Perrancey-les-Vieux-Moulins
0
100
200
300
400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Peigney
Champigny-lès-Langres
Bannes
Peigney
Langres
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m

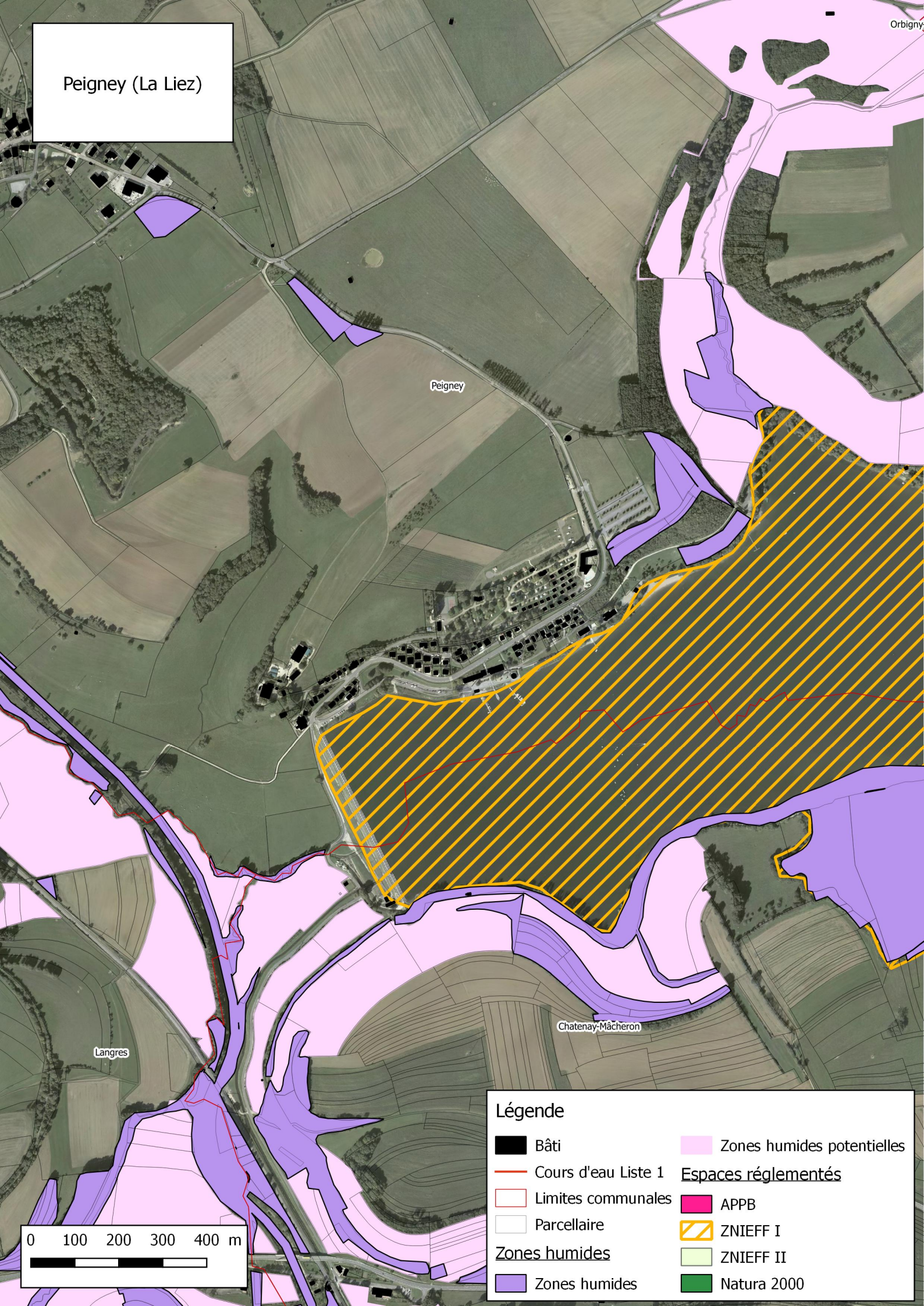
Peigney (La Liez)
Orbigny
Peigney
Chatenay-Mâcheron
Langres
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Ormancey
Marac
Ormancey
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Orbigny-au-Val
Banne
Orbigny-au-Val
Orbigny-au-Mont
Lecey
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Orbigny-au-Mont
Orbigny-au-Val
Orbigny-au-Mont
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Noyers
Daillecourt
Noyers
Rangecourt
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m

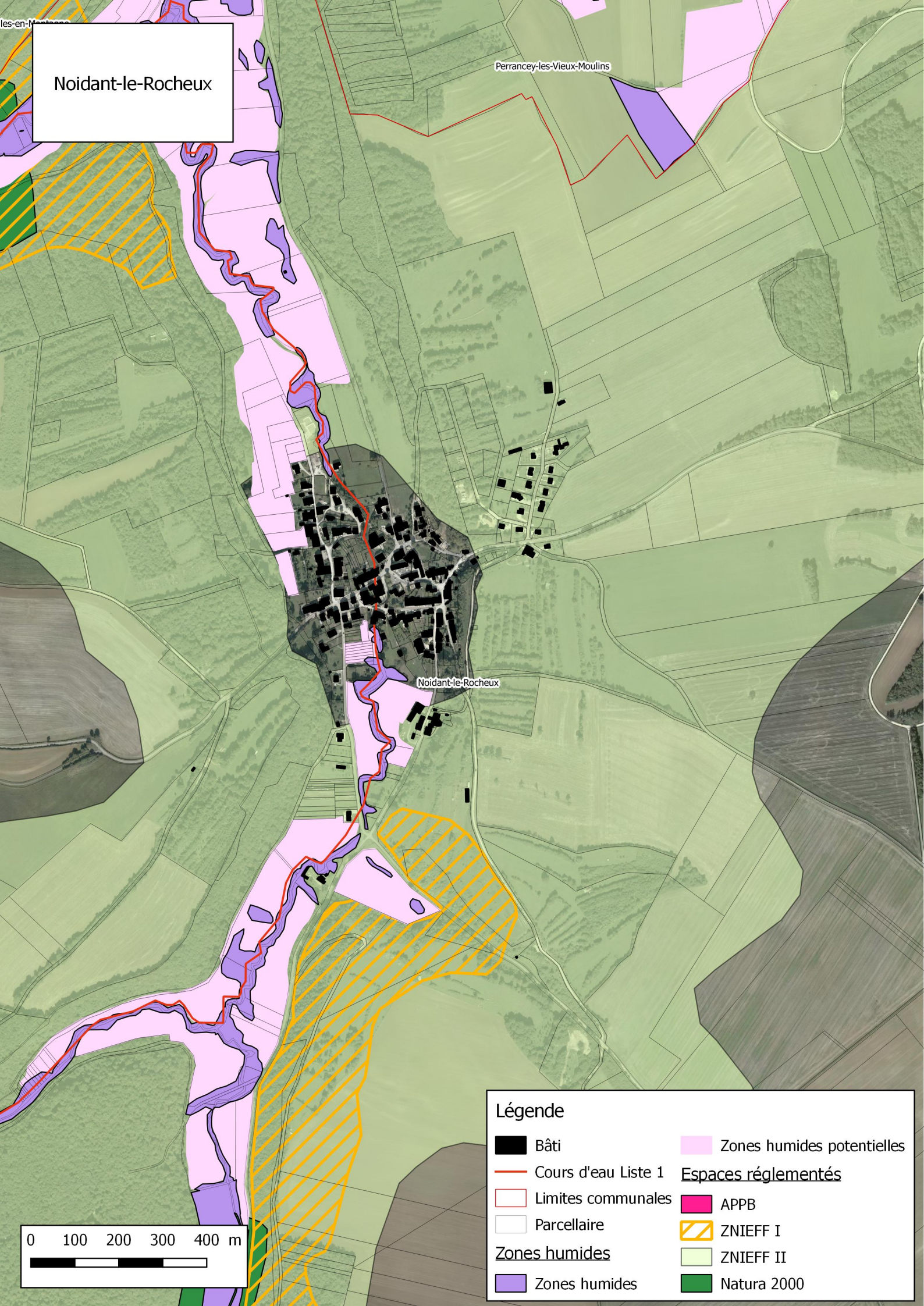
Noidant-le-Rocheux
Perrancey-les-Vieux-Moulins
Noidant-le-Rocheux
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000

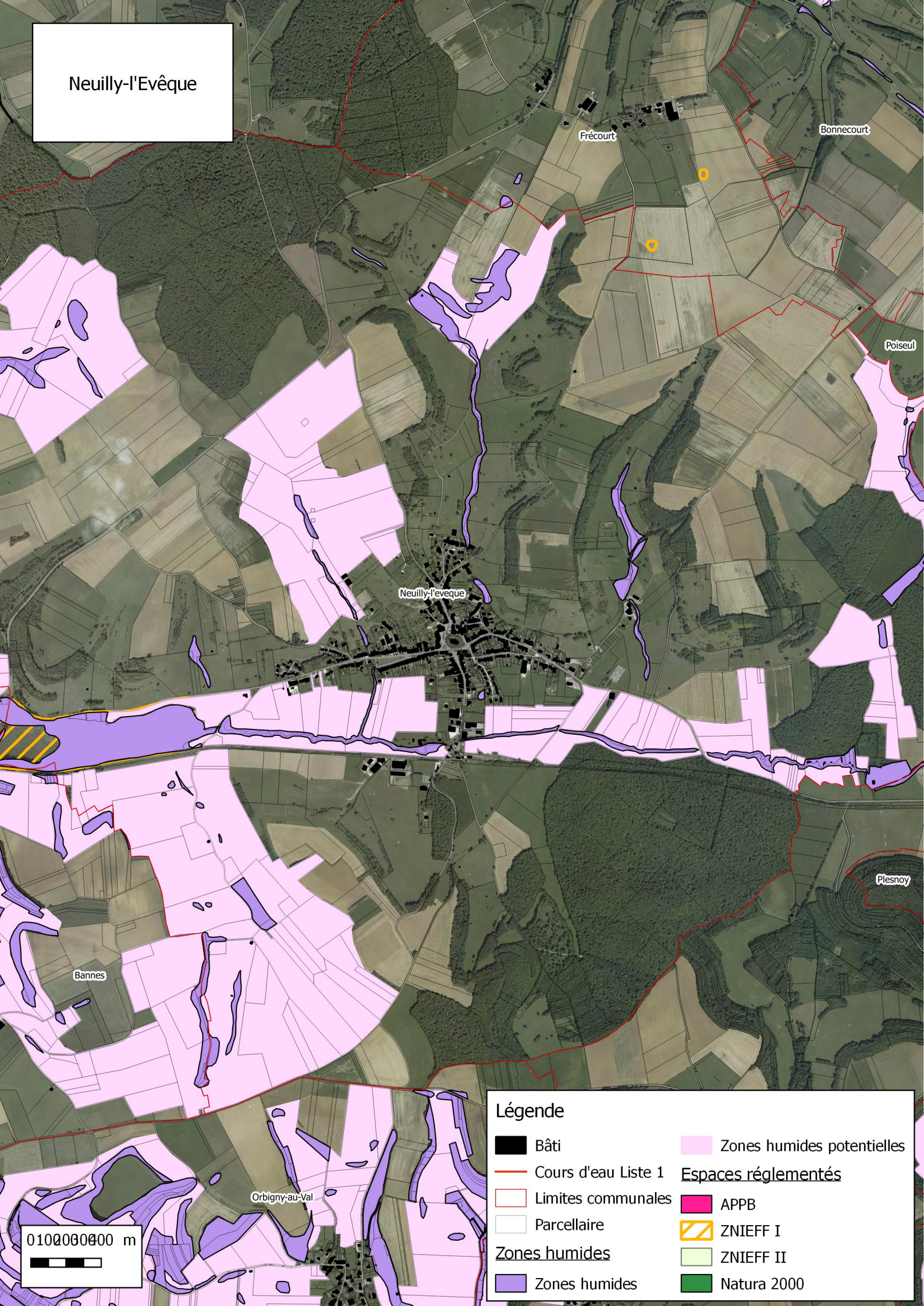
Neuilly-l'Evêque
Frécourt
Bonnecourt
Poiseul
Neuilly-l'eveque
Plesnoy
Bannes
Orbigny-au-Val
0 100 200 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Mardor
Mardor
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Marcilly-en-bassigny
Celles-en-Bassigny
Marcilly-en-Bassigny
Plesnoy
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Marac
Faverolles
Marac
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Lecey
ny-au-Val
Orbigny-au-Mont
Lecey
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m

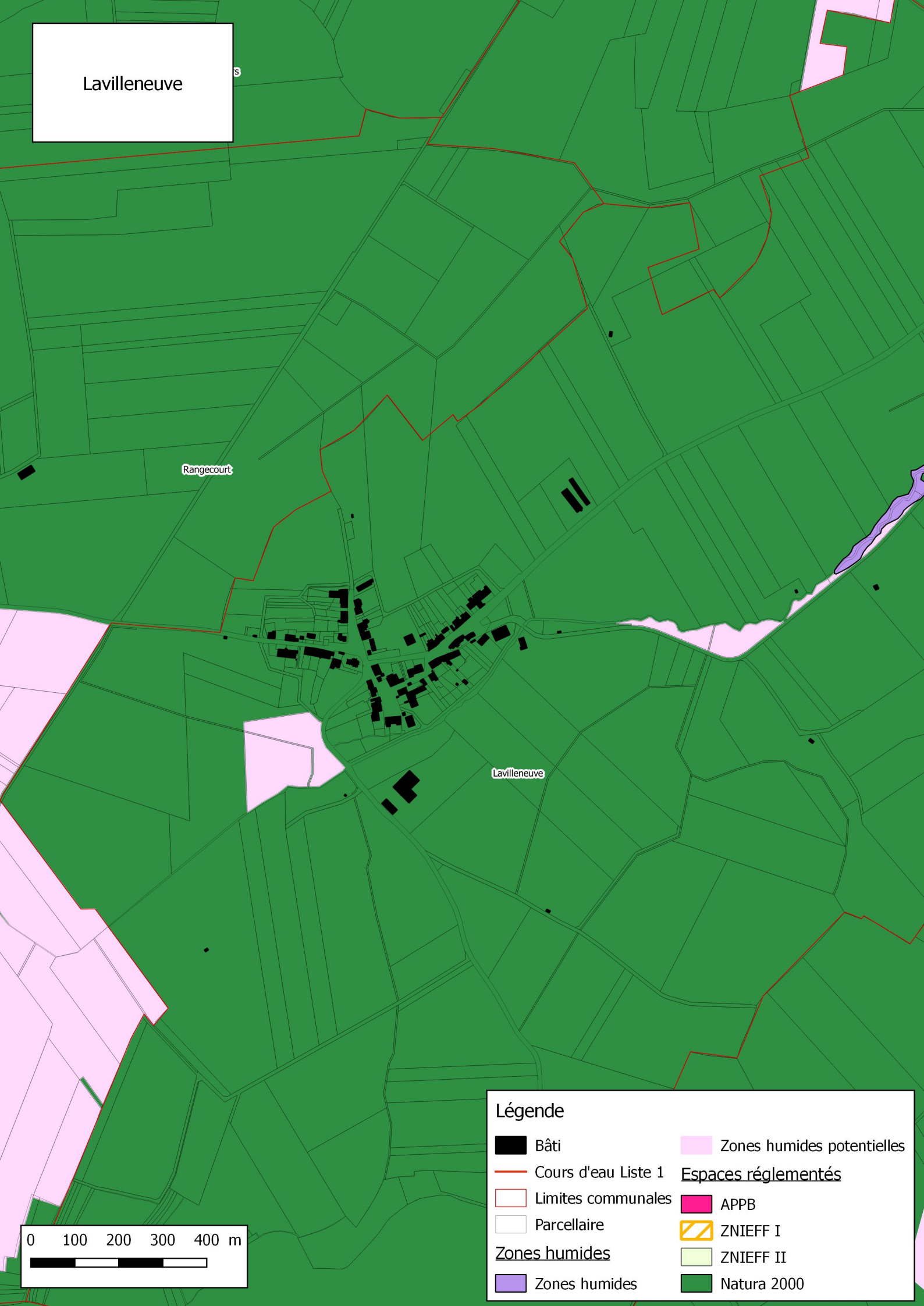
Lavilleneuve
Rangecourt
Lavilleneuve
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Lavernoy
Rançonnières
Lavernoy
Celles-en-Bassigny
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Langres
Bannes
Champigny-lès-Langres
Humes-Jorquenay
Peigney
Chatenay-Mâ
Langres
Perrancey-les-Vieux-Moulins
Saints-Geosmes
0 100 200 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Langres (Corlée)
Chatenay-Mâcheron
Langres
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Humes-Jorquenay
(Jorquenay)
Humes-Jorquenay
Champigny-lès-Langres
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Is-en-bassigny
Is-en-Bassigny
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m
Sarrey


Humes-Jorquenay
Humes-Jorquenay
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Frécourt
Chauffourt
Frécourt
Bonnecourt
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Faverolles
Faverolles
Marac
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Dampierre
Sarrey
Chauffourt
Dampierre
Rolampont
Changey
Charmes
0 100 200 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Dammartin-sur-Meuse
Dammartin-sur-Meuse
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Dammartin-sur-Meuse
(Malroy)
Dammartin-sur-Meuse
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Daillecourt
Clefmont
Daillecourt
Noyers
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Courcelles-en-Montagne
Courcelles-en-Montagne
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Clefmont
Clefmont
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Choiseul
Choiseul
Val-de-Meuse
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Chauffourt
Sarrey
Chauffourt
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Chatenay-vaudin
Lecey
Chatenay-Vaudin
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Chatenay-Mâcheron
Chatenay-Mâcheron
Saint-Maurice
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Charmes
Rolampont
Changey
Charmes
es-Jorquenay
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Chanoy
Rolampont
Chanoy
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Changey
Changey
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m

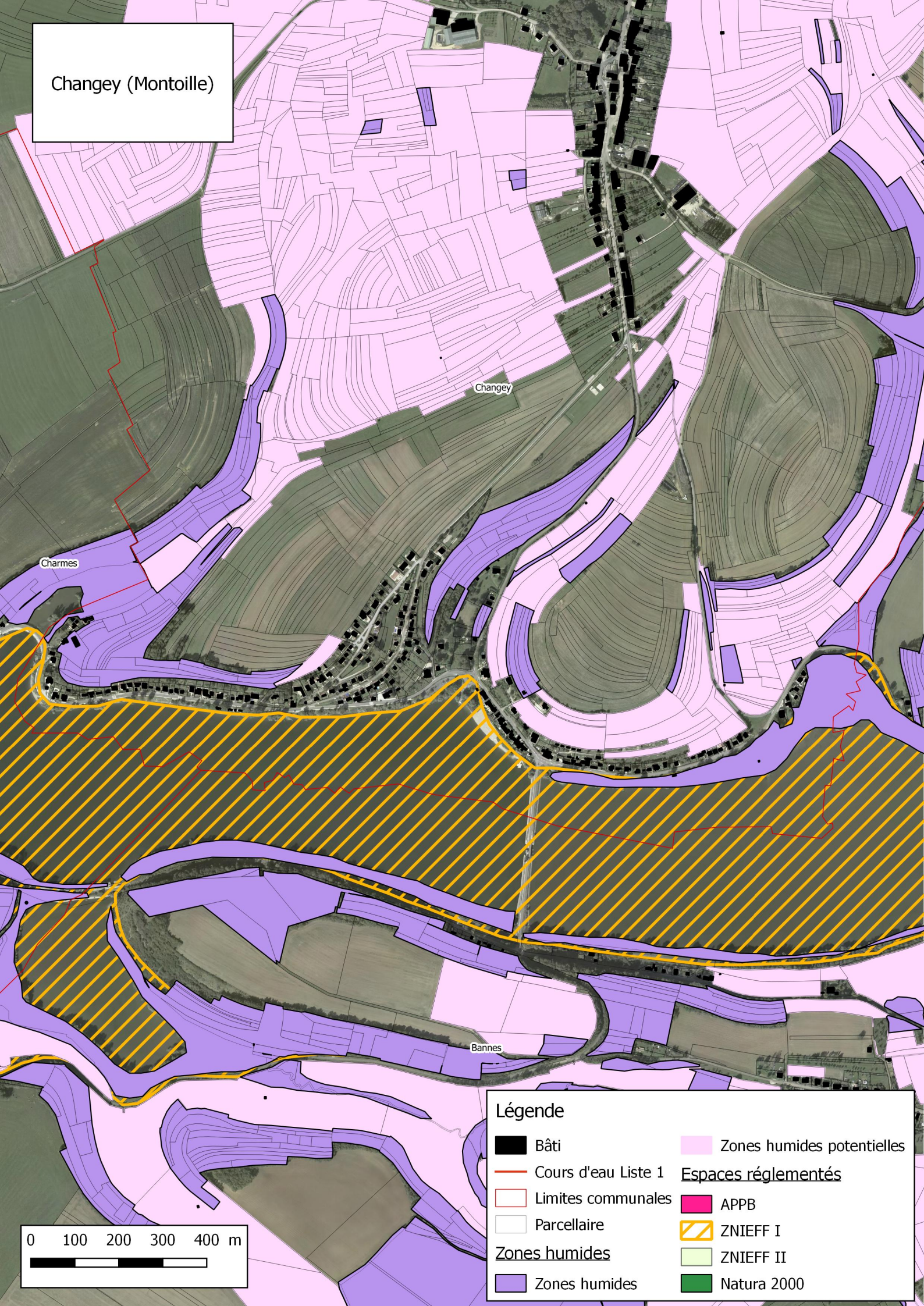
Changey (Montoille)
Changey
Charmes
Bannes
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Champigny-lès-Langres
Humes-Jorquenay
Bannes
Champigny-lès-Langres
Langres
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Champigny-lès-Langres
(Pont de Marne)
Champigny-lès-Langres
es-Jorquenay
Peigney
Langres
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Celles-en-Bassigny
Rançonnières
Lavernoy
Celles-en-Bassigny
Marcilly-en-Bassigny
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000


Buxières-lès-Clefmont
Perrusse
Buxières-lès-Clefmont
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Saints-Geosmes
Bourg
Bourg
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Bonnecourt
Frécourt
Bonnecourt
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 300 400 m


Beauchemin
Beauchemin
mancey
Saint-Martin-lès-Langres
Saint-Ciergues
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000

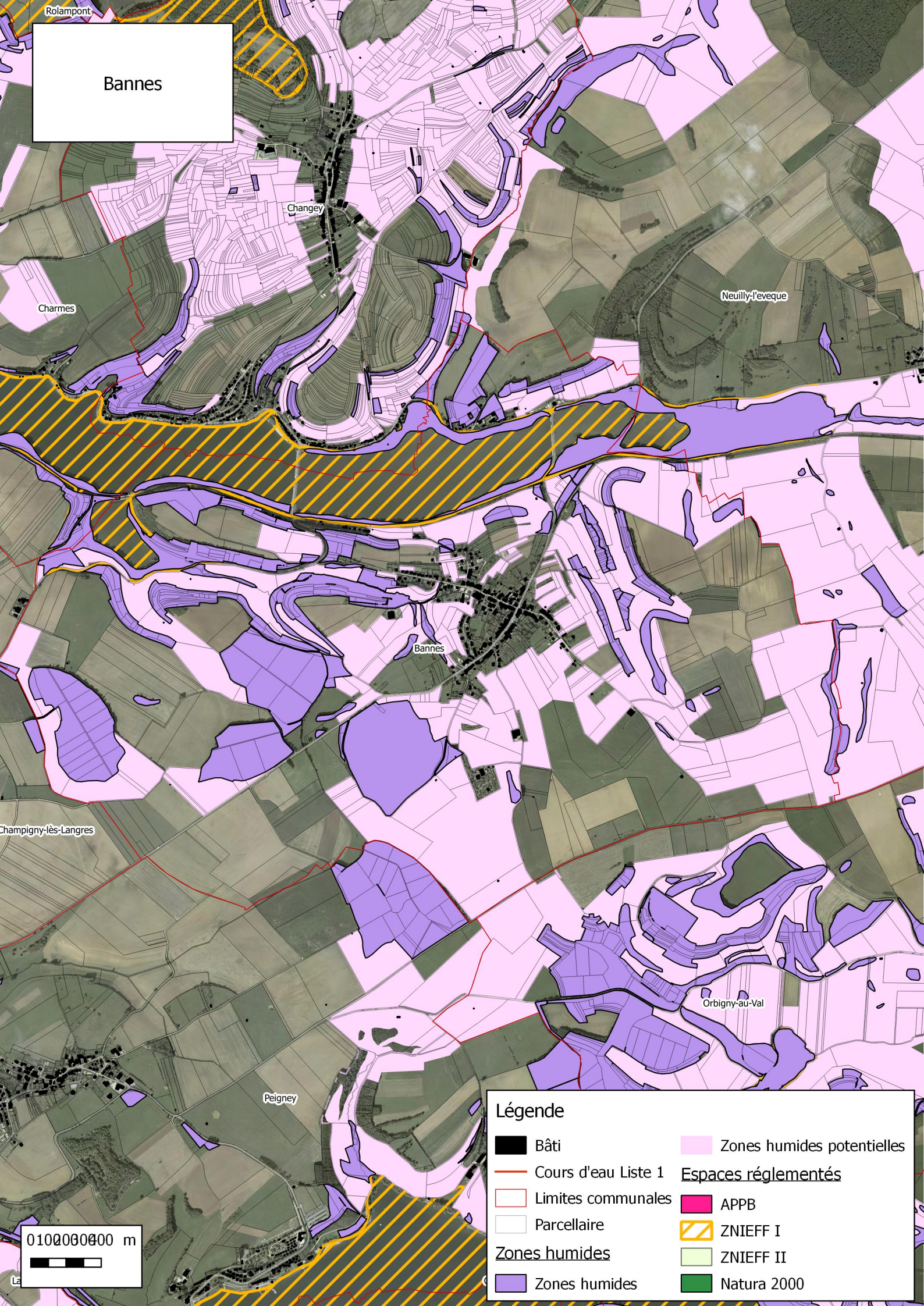
Bannes
Rolampont
Changey
Charmes
Neuilly-l'eveque
Bannes
Champigny-lès-Langres
Orbigny-au-Val
Peigney
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 400 m

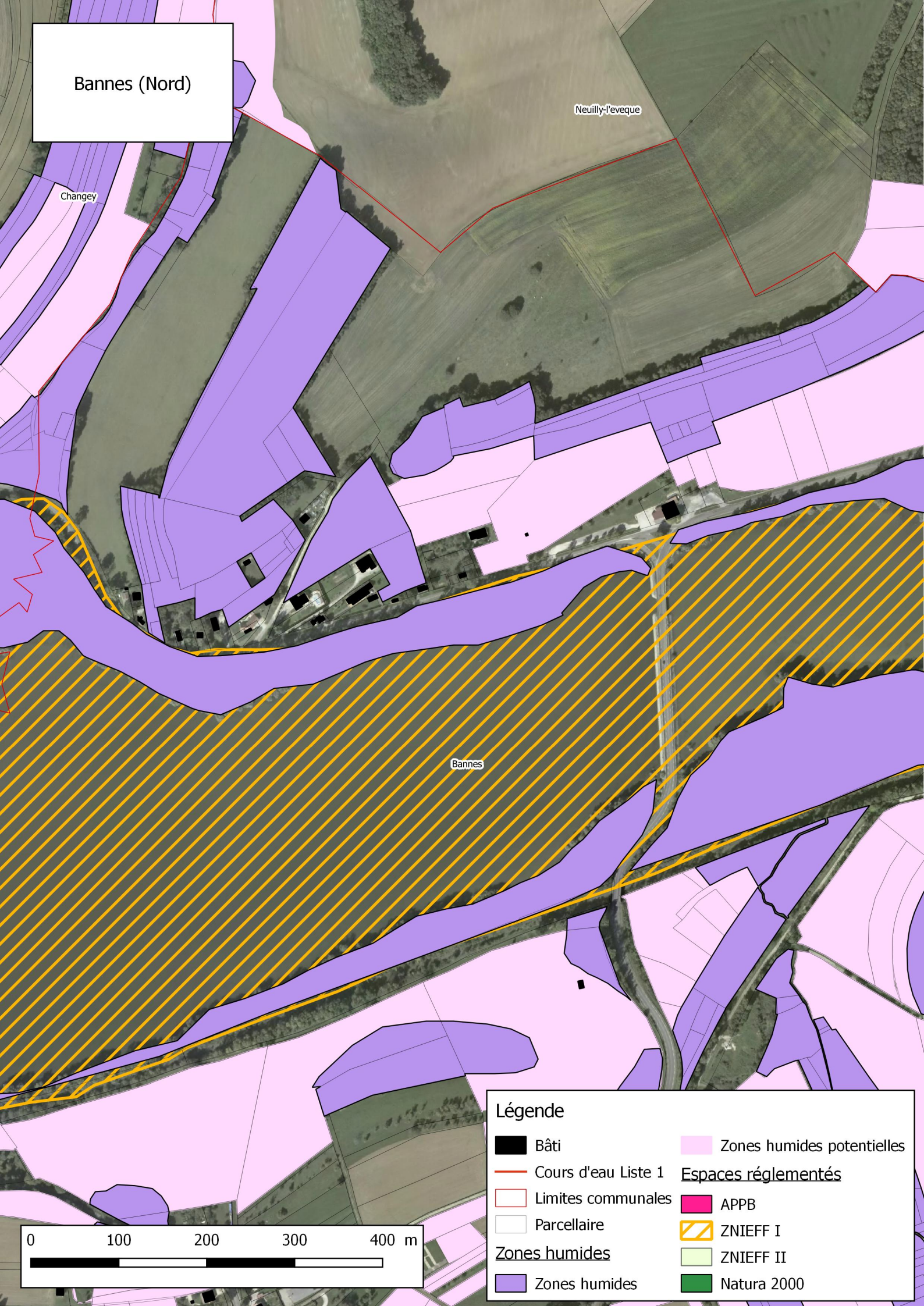
Bannes (Nord)
Neuilly-l'eveque
Changey
Bannes
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0
100
200
300
400 m


Balesmes-sur-Marne
Chatenay-Mâcheron
Saint-Maurice
Langres
Saints-Geosmes
Balesmes-sur-Marne
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000
0 100 200 400 m


Avrecourt
Dammartin-sur-Meuse
Avrecourt
Saulxures
Val-de-Meuse
0 100 200 300 400 m
Légende
Bâti
Cours d'eau Liste 1
Limites communales
Parcellaire
Zones humides
Zones humides
Zones humides potentielles
Espaces réglementés
APPB
ZNIEFF I
ZNIEFF II
Natura 2000

Élaboration du PLUi-H de la
Communauté de Communes du Grand Langres

Zones à enjeux de biodiversité

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 7112B
Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr
Agence de BESANCON
Tél. : 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

Valeurs écologiques : zone à enjeux secteur du Sud-Ouest de Langres

Beauchemin
Saint-Martin-lès-Langres
Humes-Jorquenay
Champigny-lès-Langres
Mardor
Saint-Ciergues
Peigney
Langres
Voisines
Perrancey-les-Vieux-Moulins
Courcelles-en-Montagne
Noidant-le-Rocheux
Saints-Geosmes
Bourg

N

0 1 2 3 4 km

Légende

- Bâti
- Limites communales
- Valeur très bonne
- Valeur bonne
- Valeur moyenne
- Valeur faible
- Valeur très faible
- Hors catégorie

Valeurs écologiques : zone à enjeux secteur de Rolampont

N

Rolampont

Faverolles

Marac

Beauchemin

Chanoy

Hum

0 1 2 3 4 km

Légende

- Bâti
- Limites communales
- Valeur très bonne
- Valeur bonne
- Valeur moyenne
- Valeur faible
- Valeur très faible
- Hors catégorie

Valeurs écologiques : zone à enjeux secteur de Lecey

Neuilly-l'eveque
Bannes
Orbigny-au-Val
Orbigny-au-Mont
Plesnoy
Peigney
Lecey
Chatenay-Mâcheron
Chatenay-Vaudin
Saint-Maurice
Langres
Balesmes-sur-Marne

N

0 1 2 3 4 km

Légende

- Bâti
- Limites communales
- Valeur très bonne
- Valeur bonne
- Valeur moyenne
- Valeur faible
- Valeur très faible
- Hors catégorie

Valeurs écologiques : zone à enjeux secteur de Changey

N

Rolampont
Dampierre
Frécourt
Changey
Charmes
Neuilly-l'eveque
Humes-Jorquenay
Bannes
Champigny-lès-Langres
Orbigny-au-Val
Peigney
Langres

0 1 2 3 4 km

Légende

- Bâti
- Limites communales
- Valeur très bonne
- Valeur bonne
- Valeur moyenne
- Valeur faible
- Valeur très faible
- Hors catégorie

Valeurs écologiques : zone à enjeux secteur de Celles en Bassigny

Avrecourt
Saulxures
Rançonnières
Poiseul
Andilly-en-Bassigny
Lavernoy
Celles-en-Bassigny
Plesnoy
Marcilly-en-Bassigny

N

0 500 1000 1500 2000 m

Légende

- Bâti
- Limites communales
- Valeur très bonne
- Valeur bonne
- Valeur moyenne
- Valeur faible
- Valeur très faible
- Hors catégorie

Trame verte : zone à enjeux secteur de Rolampont

N

Faverolles

Rolampont

Marac

Beauchemin

Saint-Martin-lès-Langres

0 1 2 3 4 km

Légende

Bâti

Trame verte

Elements communaux et supra-communaux

réservoirs ZNIEFF trame verte

APPB/réservoir ouvert

Corridors SRCE retravaillés

Corridors trame verte locaux

Obstacles

Voie ferrée

Canal entre Champagne et Bourgogne

Autoroutes

Semi-ouvert

Réservoirs surfaciques

Zones relais

Ouvert

Réservoirs surfaciques

Zones de transition

Milieux boisés

Réservoirs surfaciques

Corridors/Réservoirs linéaires

Zones relais

Trame verte : zone à enjeux secteur de Neuilly l'Evêque

N

Frécourt
Bonnecourt
Val-de-Meuse
Avrecourt
Andilly-en-Bassigny
Poiseul
Neuilly-l'eveque
Celles-en-Ba
Plesnoy
rbigny-au-Val
Orbigny-au-Mont
Lecey

0 500 1000 1500 2000 m

Légende

Bâti

Trame verte

Elements communaux et supra-communaux

- réservoirs ZNIEFF trame verte
- APPB/réservoir ouvert
- Corridors SRCE retravaillés
- Corridors trame verte locaux

Obstacles

- Voie ferrée
- Canal entre Champagne et Bourgogne
- Autoroutes

Semi-ouvert

- Réservoirs surfaciques
- Zones relais

Ouvert

- Réservoirs surfaciques
- Zones de transition

Milieux boisés

- Réservoirs surfaciques
- Corridors/Réservoirs linéaires
- Zones relais

Trame verte : zone à enjeux secteur de Courcelles en Montagne

Ormancey
Mardor
Saint-Martin-lès-La
Saint-Ciergues
Voisines
Perrancey-les-Vieux-Moulins
Courcelles-en-Montagne

N

0 500 1000 1500 2000 m

Légende

Bâti

Trame verte

Elements communaux et supra-communaux

- réservoirs ZNIEFF trame verte
- APPB/réservoir ouvert
- Corridors SRCE retravaillés
- Corridors trame verte locaux

Obstacles

- Voie ferrée
- Canal entre Champagne et Bourgogne
- Autoroutes

Semi-ouvert

- Réservoirs surfaciques
- Zones relais

Ouvert

- Réservoirs surfaciques
- Zones de transition

Milieux boisés

- Réservoirs surfaciques
- Corridors/Réservoirs linéaires
- Zones relais

Trame verte : zone à enjeux secteur de Chauffourt

N

Sarrey

Val-de-Meuse

Chauffourt

Dampierre

Neuilly-l'eveque

Changey

0 500 1000 1500 2000 m

Légende

Bâti

Trame verte

Elements communaux et supra-communaux

réservoirs ZNIEFF trame verte

APPB/réservoir ouvert

Corridors SRCE retravaillés

Corridors trame verte locaux

Obstacles

Voie ferrée

Canal entre Champagne et Bourgogne

Autoroutes

Semi-ouvert

Réservoirs surfaciques

Zones relais

Ouvert

Réservoirs surfaciques

Zones de transition

Milieux boisés

Réservoirs surfaciques

Corridors/Réservoirs linéaires

Zones relais

Trame bleue : zone à enjeux secteur de Val de Meuse

N

Noyers

Rangecourt

Choiseul

Lavilleneuve

Val-de-Meuse

Avrecourt

Saulxures

0 500 1000 1500 2000 m

Légende

Bâti

Trame bleue

Réservoirs ZNIEFF trame bleue

Obstacles

Voie ferrée

Autoroutes

HYDRO_Langres

Réservoirs linéaires/Corridors d'intérêt régional

Réservoirs linéaires/Corridors

Réservoirs surfaciques

Milieux humides

Corridors SRCE retravaillés

Réservoirs surfaciques

Réservoirs linéaires/Corridors

Zones relais

Zones de transition

Zons de développement

Trame bleue : zone à enjeux secteur de Saint Ciergues/Perrancey les Vieux Moulins

Beauchemin

Saint-Martin-lès-Langres

Humes-Jorquenay

N

Mardor

Saint-Ciergues

Langres

Perrancey-les-Vieux-Moulins

Courcelles-en-Montagne

Noidant-le-Rocheux

0 500 1000 1500 2000 m

Légende

Bâti

Trame bleue

Réservoirs ZNIEFF trame bleue

Obstacles

Voie ferrée

Autoroutes

HYDRO_Langres

Réservoirs linéaires/Corridors d'intérêt régional

Réservoirs linéaires/Corridors

Réservoirs surfaciques

Milieux humides

Corridors SRCE retravaillés

Réservoirs surfaciques

Réservoirs linéaires/Corridors

Zones relais

Zones de transition

Zons de développement

Trame bleue : zone à enjeux secteur de Sarrey

N

Rangecourt

Is-en-Bassigny

Sarrey

Val-de-Meuse

Chauffourt

Dampierre

Frécourt

0 500 1000 1500 2000 m

Légende

Bâti

Trame bleue

Réservoirs ZNIEFF trame bleue

Obstacles

Voie ferrée

Autoroutes

HYDRO_Langres

Réservoirs linéaires/Corridors d'intérêt régional

Réservoirs linéaires/Corridors

Réservoirs surfaciques

Milieux humides

Corridors SRCE retravaillés

Réservoirs surfaciques

Réservoirs linéaires/Corridors

Zones relais

Zones de transition

Zons de développement

Trame bleue : zone à enjeux secteur de Rolampont

N

Rolampont

Faverolles

Beauchemin

Chanoy

Humes-Jorquenay

0 750 1500 2250 3000 m

Légende

Bâti

Trame bleue

Réservoirs ZNIEFF trame bleue

Obstacles

Voie ferrée

Autoroutes

HYDRO_Langres

Réservoirs linéaires/Corridors d'intérêt régional

Réservoirs linéaires/Corridors

Réservoirs surfaciques

Milieux humides

Corridors SRCE retravaillés

Réservoirs surfaciques

Réservoirs linéaires/Corridors

Zones relais

Zones de transition

Zons de développement

Trame bleue : zone à enjeux secteur de Neuilly l'Evêque

N

Neuilly-l'evêque

Poiseul

Bannes

Orbigny

0 750 1500 2250 3000 m

Légende

Bâti

Trame bleue

Réservoirs ZNIEFF trame bleue

Obstacles

Voie ferrée

Autoroutes

HYDRO_Langres

Réservoirs linéaires/Corridors d'intérêt régional

Réservoirs linéaires/Corridors

Réservoirs surfaciques

Milieux humides

Corridors SRCE retravaillés

Réservoirs surfaciques

Réservoirs linéaires/Corridors

Zones relais

Zones de transition

Zons de développement

Trame bleue : zone à enjeux secteur de Marac

N

Rolampont

Faverolles

Marac

Ormancey

Voisines

0 500 1000 1500 2000 m

Légende

Bâti

Trame bleue

Réservoirs ZNIEFF trame bleue

Obstacles

Voie ferrée

Autoroutes

HYDRO_Langres

Réservoirs linéaires/Corridors d'intérêt régional

Réservoirs linéaires/Corridors

Réservoirs surfaciques

Milieux humides

Corridors SRCE retravaillés

Réservoirs surfaciques

Réservoirs linéaires/Corridors

Zones relais

Zones de transition

Zons de développement

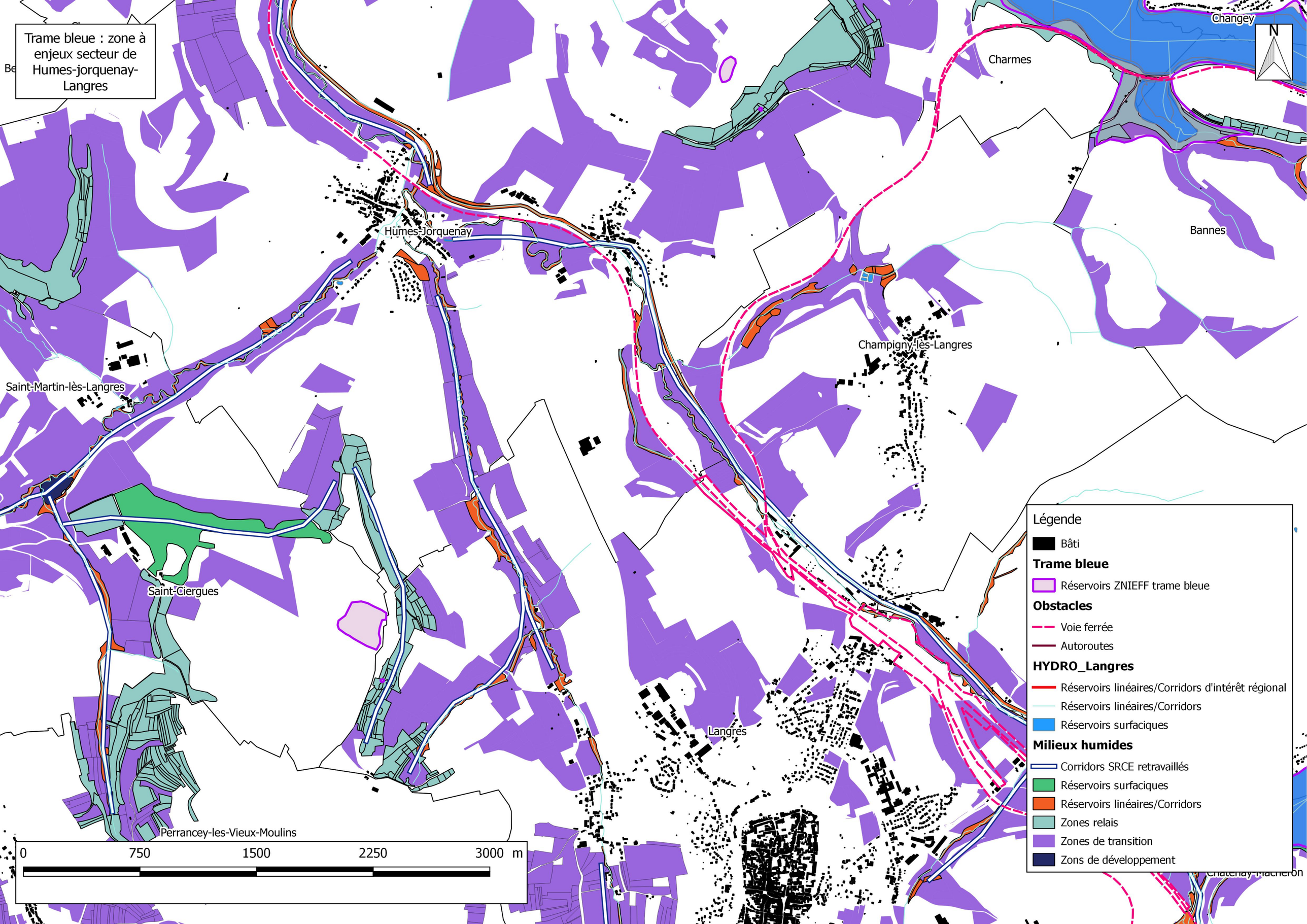

Trame bleue : zone à enjeux secteur de Humes-jorquenay-Langres
Changey
N
Charmes
Bannes
Humes-Jorquenay
Champigny-lès-Langres
Saint-Martin-lès-Langres
Saint-Ciergues
Langres
Perrancey-les-Vieux-Moulins
0
750
1500
2250
3000 m
Légende
Bâti
Trame bleue
Réservoirs ZNIEFF trame bleue
Obstacles
Voie ferrée
Autoroutes
HYDRO_Langres
Réservoirs linéaires/Corridors d'intérêt régional
Réservoirs linéaires/Corridors
Réservoirs surfaciques
Milieux humides
Corridors SRCE retravaillés
Réservoirs surfaciques
Réservoirs linéaires/Corridors
Zones relais
Zones de transition
Zons de développement

Trame bleue : Zone à enjeu secteur de Buxières-les-Clefmont

N

Clefmont

Perrusse

Buxières-lès-Clefmont

0 250 500 750 1000 m

Légende

- Bâti
- Limites communales
- Zones à enjeux trame bleue

Trame bleue

- Réservoirs ZNIEFF trame bleue

Sous-trame aquatique

- Réservoirs linéaires/Corridors d'intérêt régional
- Réservoirs linéaires/Corridors
- Réservoirs surfaciques

Sous-trame humide

- Corridors régionaux retravaillés
- Réservoirs surfaciques
- Réservoirs linéaires/Corridors
- Zones relais
- Zones de développement
- Zones de transition

Patrimoine naturel : zone à enjeux secteur Voisines

Ormancey

Beauchemin

N

Mardor

Saint-Ciergues

Voisines

Courcelles-en-Montagne

Légende

- Bâti
- Limites communales

Espaces d'intérêt patrimonial

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- ZICO

Espaces réglementés

- APPB
- Natura 2000
- Cours d'eau Liste 1
- Zones humides
- Zones humides potentielles

0 500 1000 1500 2000 m

Patrimoine naturel : zone à enjeux secteur Rolampont

N

Rolampont

Faverolles

Légende

Bâti

Limites communales

Espaces d'intérêt patrimonial

ZNIEFF I

ZNIEFF II

ZICO

Espaces réglementés

APPB

Natura 2000

Cours d'eau Liste 1

Zones humides

Zones humides potentielles

0 750 1500 2250 3000 m

Patrimoine naturel : zone à enjeux secteur Perrancey/Noidant

Saint-Martin-lès-Langres
Humes-Jorquenay
Mardor
Saint-Ciergues
Langres
Voisines
Perrancey-les-Vieux-Moulins
Courcelles-en-Montagne
Noidant-le-Rocheux
Saints-Geosmes

N

0 500 1000 1500 2000 m

Légende

- Bâti
- Limites communales

Espaces d'intérêt patrimonial

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- ZICO

Espaces réglementés

- APPB
- Natura 2000
- Cours d'eau Liste 1
- Zones humides
- Zones humides potentielles

Patrimoine naturel : zone à enjeux secteur Nord du Bassigny

N

Clefmont
Perrusse
Buxières-lès-Clefmont
Daillecourt
Noyers
Choiseul
Rangecourt
Lavilleneuve
Is-en-Bassigny
Val-de-Meuse
Sarrey
Avrecourt
Saulxures
Dammartin-

0 1 2 3 4 km

Légende

- Bâti
- Limites communales

Espaces d'intérêt patrimonial

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- ZICO

Espaces réglementés

- APPB
- Natura 2000
- Cours d'eau Liste 1
- Zones humides
- Zones humides potentielles

Patrimoine naturel : zone à enjeux secteur Lecey/Chatenay

Bannes
Neuilly-l'Evêque
Orbigny-au-Val
Orbigny-au-Mont
Plesnoy
Peigney
Lecey
Chatenay-Mâcheron
Chatenay-Vaudin
Saint-Maurice
Langres

N

0 750 1500 2250 3000 m

Légende

- zones à enjeux
- Bâti
- Limites communales

Espaces d'intérêt patrimonial

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- ZICO

Espaces réglementés

- APPB
- Natura 2000
- Cours d'eau Liste 1
- Zones humides
- Zones humides potentielles

Patrimoine naturel : zone à enjeux secteur Bannes/Changey

Dampierre
Rolampont
Changey
Charmes
Neuilly-l'eveque
Humes-Jorquenay
Bannes
Champigny-lès-Langres
Peigney
Orbigny-

N

0 750 1500 2250 3000 m

Légende

- Bâti
- Limites communales

Espaces d'intérêt patrimonial

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- ZICO

Espaces réglementés

- APPB
- Natura 2000
- Cours d'eau Liste 1
- Zones humides
- Zones humides potentielles

Élaboration du PLUi-H de la
Communauté de Communes du Grand Langres

Fiches de synthèse de l'urbanisme communal

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 7112B
Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr
Agence de BESANCON
Tél. : 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

VOISINES

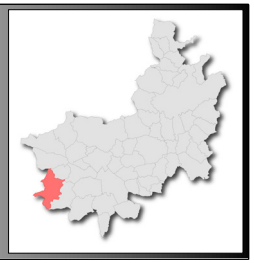

88 hab. *4.6 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Est : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]
- Entrée Ouest : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]



Remarques :
Le déséquilibre en entrée Est est réduit par la densité de végétation et la hauteur similaire aux habitations. L'entrée Ouest présente un déséquilibre plus visible. L'entrée Nord est marquée par de grands silos à grains en métal, contrastant fortement avec le reste du village.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [ ] Non [x]

Remarques :
Les espaces sont hétérogènes, avec deux emplacements intéressants (pont et lavoir) mais peu valorisés. Les nombreuses parcelles ouvertes offrent un cadre agréable. Les ouvertures de la trame urbaine sont souvent fermées par des hangars agricoles.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	5								



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue dans le centre
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté dans les corps de fermes
Ambiance végétale



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☒
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à la pierre, avec quelques teintes d'ocres claires et de gris.

Périodes de construction des résidences principales

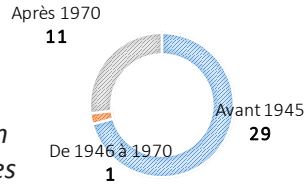

Patrimoine

Monuments historiques :

Pont de trois arches de 1811 sur la Suize
Peinture murale et église du XVIè siècle

Petit patrimoine bâti :

Lavoirs
Murs en pierre sèche
Fontaines
Calvaires

Petit patrimoine végétal :

Vergers
Ripisylve de la Suize

Synthèse :
Voisines est un village rural, calme et offrant des formes urbaines variées. Les enjeux y sont réduits. Il faudra être vigilent à ne pas dénaturer d'avantage les entrées du village.





ROLAMPONT

Quartier de Tronchoy

1522 hab. *31 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées Nord et Sud sont déséquilibrées, mais bien définies.
Au Nord, un terrain agricole empêche de se développer, tandis qu'au Sud, ce sont des habitations isolées qui brouillent la lisibilité de l'entrée.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Le hameau est implanté dans la pente, offrant de belles vues paysagères sur le territoire lingon, et l'autoroute. Le développement limité du site lui a permis de préserver son identité. Les espaces publics sont suffisants, mais le stationnement y est difficile.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	x	
Village en carrefour		
Village groupé		x
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine		
Vallée/vallon		
Côteau	x	
Crête		
Plateau		

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans la partie basse du village
Mitoyenneté dans la partie haute du village
Ambiance végétale et paysagère



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	
Ferme de village	x
Maison de village	x
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	x
Maison en bois	x

Matériaux :

Pierre	x
Brique	
Bois	x
Métal	
Revêtement	x

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à la pierre, avec des touches plus vives dans les constructions récentes.

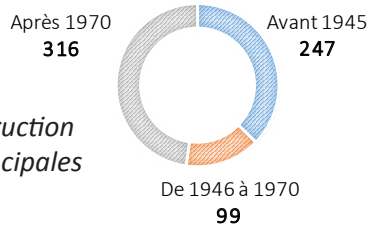

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Petit patrimoine végétal :

Passage pour rejoindre l'église depuis le bas du village
Nombreux boisements entourant le village

Synthèse :
Tronchoy dispose d'une implantation remarquable et d'une identité forte.
Ce petit hameau doit être préservé d'un développement important.





SAINTS-GEOSMES

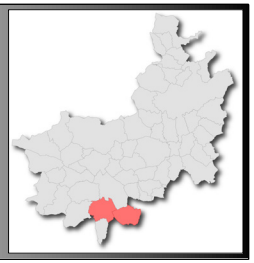

919 hab. *61,5 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée nord RD 974 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée sud RD 974 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 428 e : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 122 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
Les entrées sont globalement peu sensibles et génèrent une image classique de zones commerciales. Il faut quitter les axes principaux et pénétrer dans le vieux village pour en découvrir ses charmes et richesses. A noter que la continuité urbaine avec la ville de Langres est actuellement rompue par une zone de friches (en face de LIDL). Un cheminement piéton longe la RD 974.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
La RD 974 génère une réelle coupure : à l'ouest le vieux village avec des aménagements urbains de qualité et des zones pavillonnaires très végétalisées, à l'est des zones commerciales en extension qui cotoient également des zones pavilonnaires plus anciennes. La RD 122 est utilisée comme une voie de contournement. Des cheminements piétons sécurisés permettent de relier les deux secteurs et d'accèder à l'école.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	70	10							

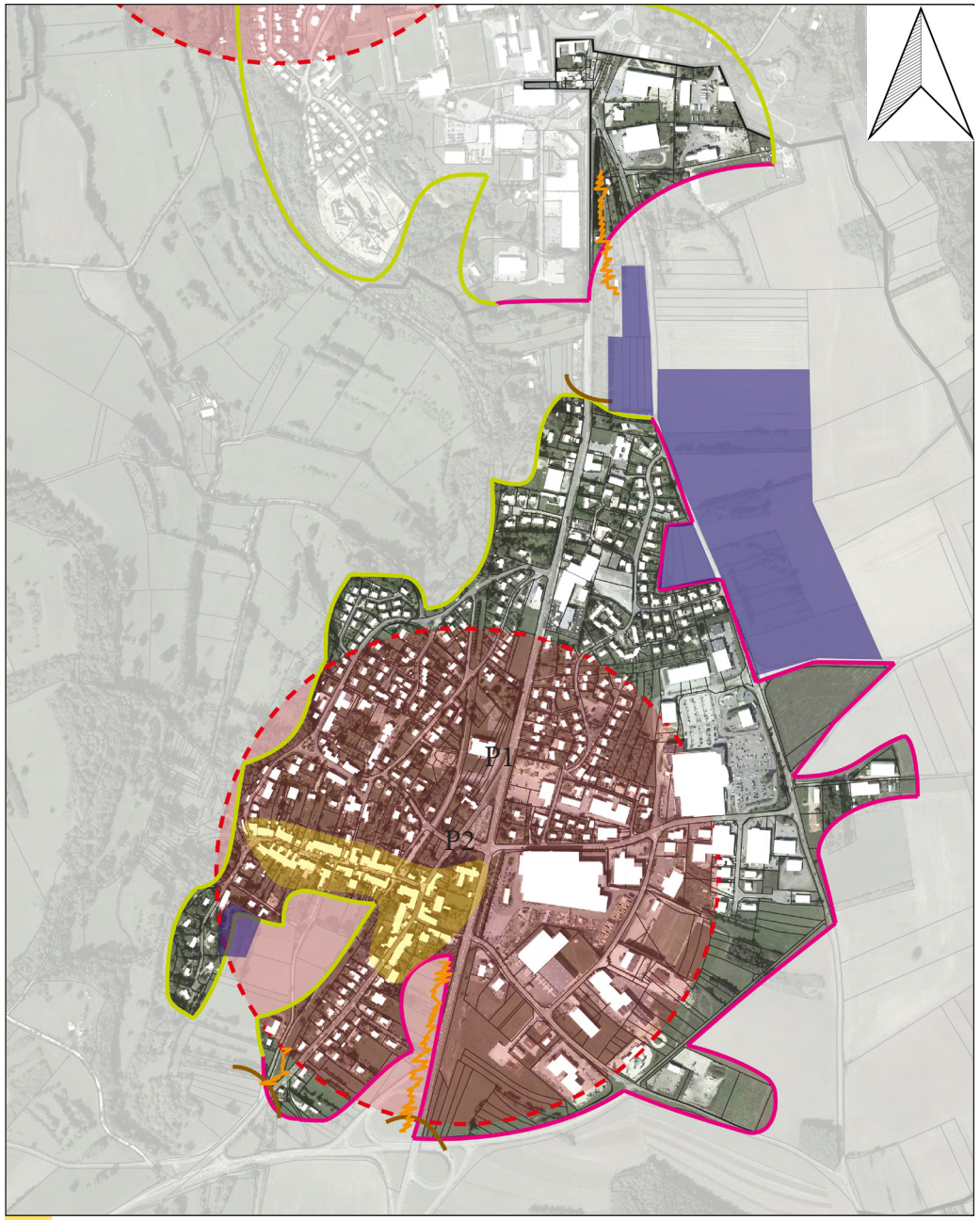

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Le vieux village groupé est bien individualisé et les zones pavilonnaires qui l'entourent sont insérées et liées au village originel. Les éléments végétaux omniprésents et le maillage dense de cheminements piétons y contribuent.
A l'est, la lisibilité des zones commerciales est moins évidente (ces dernières côtoient une zone pavillonnaire et l'urbanisation a franchi la RD 122). Ce secteur est en pleine mutation .



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☒
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☒
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :
Homogènes pour le centre ancien (ton pierre calcaire) et plus hétérogènes pour les zones industrielles et commerciales.

Périodes de construction des résidences principales

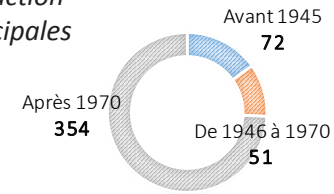

Patrimoine

Monuments historiques :

. Eglise des Trois Jumeaux (07.09.1909)

Petit patrimoine bâti :

. Maisons et fermes anciennes

Petit patrimoine végétal :

. Arbres d'alignements dans le bâti et le long du chemin vert.

Synthèse :
Le paysage urbain est caractérisé par divers quartiers nettement individualisés et bien interconnectés entre eux. Ce paysage aux multiples facettes est concerné par de nombreux enjeux (extension des zones d'activités économiques au-delà de la RD 122 ? comment assurer une jonction urbaine de qualité avec Langres ? ou positionner les zones vouées à l'habitat ? comment inciter à une certaine mixité fonctionnelle ?) qui sont induits par le dynamisme local.





SAULXURES

129 hab. *16 hab/km²*

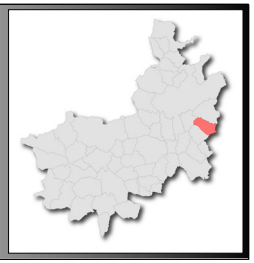

Entrées de ville

- Entrée Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Nord-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Sud-Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
Les trois entrées Ouest arrivent au même carrefour, le déséquilibre n'est visible que pour deux des trois entrées. Ce déséquilibre ne pourra être comblé suite à la présence d'un périmètre de protection agricole. L'entrée Sud-Est est marquée par le terrain de football et une urbanisation unilatérale.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Il faudra être vigilent au développement récent plus lâche et linéaire qui contraste avec le centre du village dense et monobloc. Les usoirs sont en partie végétalisés qualitativement, en partie délaissés, créant une dissonance importante selon les rues et îlots. Les aménagements végétaux sont qualitatifs.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	8								

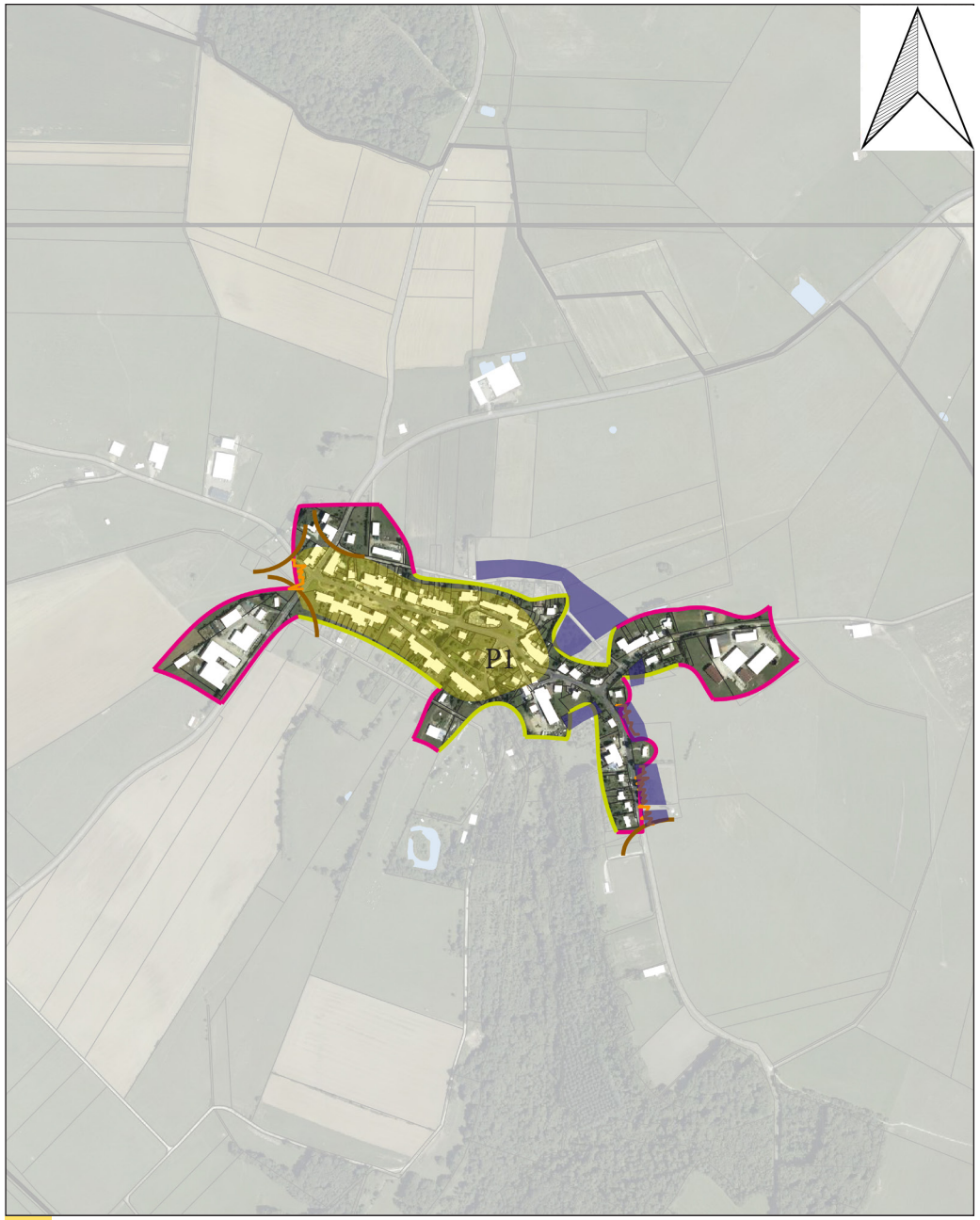

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☒
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté dans le bâti ancien
Ambiance végétale avec usoirs minéraux



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☒
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à la pierre grise, e passant par des teintes plus saumonées et ocre clair pour le bâti récent.

Périodes de construction des résidences principales

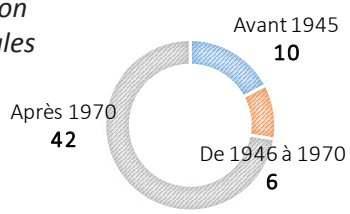

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Fontaine
Calvaires

Petit patrimoine végétal :

Jardins ouverts
Alignements d'arbres
Aménagements végétaux
Vergers

Synthèse :
Saulxures dispose d'un relief léger à prendre en compte dans le développement du village, qui idéalement ne serait pas en linéaire vers le Sud-Est. Les usoirs seraient à requalifier et harmoniser afin de rendre plus agréables les espaces publics.





SARREY

380 hab. *26,7 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée nord RD 163 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée sud RD 163 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée est RD 107: équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée ouest RD 107: équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées de village sont toutes progressives : l'urbanisation se renforce au fur et à mesure que l'automobiliste pénètre vers le centre historique. Le bourg n'est jamais perceptible en totalité depuis les entrées de village. A noter le lotissement des Cognots sur le plateau agricole qui est très soumis à la vue en provenance du nord (RD 163).





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Le village est coupé en deux par la rivière la Traire. La jonction urbaine est assurée par un pont unique. La rive gauche est essentiellement pavillonnaire alors que la rive droite accueille les équipements publics (hormi le stade). L'église perché sur le coteau et les voies étroites bordées de constructions dense donnent un caractère fortifié au bourg.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	15	7	5	40					



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☒

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☒
Côteau	☒	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Le bourg de Sarrey cumule diverses formes urbaines. Initialement village rue le long de la RD 107, l'urbanisation s'est ensuite développé sur la rive opposé de la Traire dans un secteur relativement plat. Les contraintes hydrauliques ont ensuite conduit à développer l'urbanisation sur les coteaux (lotissement des Maronniers) avant de finalement grignoter le plateau agricole (lotissement des Cognots).



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☒
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Couleur homogène pour le bâti ancien et les pavillons plus récents (couleur ocre clair), de nombreuses pierres apparentes, homogénéité aussi dans les couleurs de la ZAE bien intégrée au paysage.

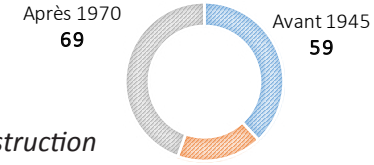

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

. Eglise (10.10.1927)
. Croix du XVème siècle (01.10.1927)

Petit patrimoine bâti :

. murs en pierres sèches

Petit patrimoine végétal :

. Ripisylve de la Traire
. Arbres isolés autour de l'église
. Haie masquant le bâtiment agricole en face de la ZAE
. Parc du minigolf et alignements d'arbres dans le village (autour des places de retournement)

Synthèse :

Le bourg dispose d'aménagements urbains de qualité qui traduisent un dynamisme certain. Les lotissements sur le plateau agricole méritent une bonne insertion paysagère afin de préserver l'unité de la trame bâtie. Les zones humides et inondables dans la vallée y limitent tout développement urbain.





Saint Maurice



131 hab. *37 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord-Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Nord-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Sud-Ouest est en continuité avec Châtenay-Mâcheron, et donc sans discontinuité.
L'entrée Nord-Est est végétale et arborée, intégrée sur le coteau et dans le paysage.
L'entrée Nord-Ouest est arborée, et présente une vue sur Langres intéressante. La ligne haute tension vient s'imposer dans le paysage. Le déséquilibre est compensé par le terrain de sports. Les entrées sont marquées par les exploitations agricoles.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
La topographie du site impose un étirement du village, et donc un besoin de renforcer la centralité du bourg et le lien avec Châtenay-Mâcheron. On retrouve dans Saint-Maurice une partie haute et une partie basse. Il faut noter la qualité architecturale du centre ancien.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	15								

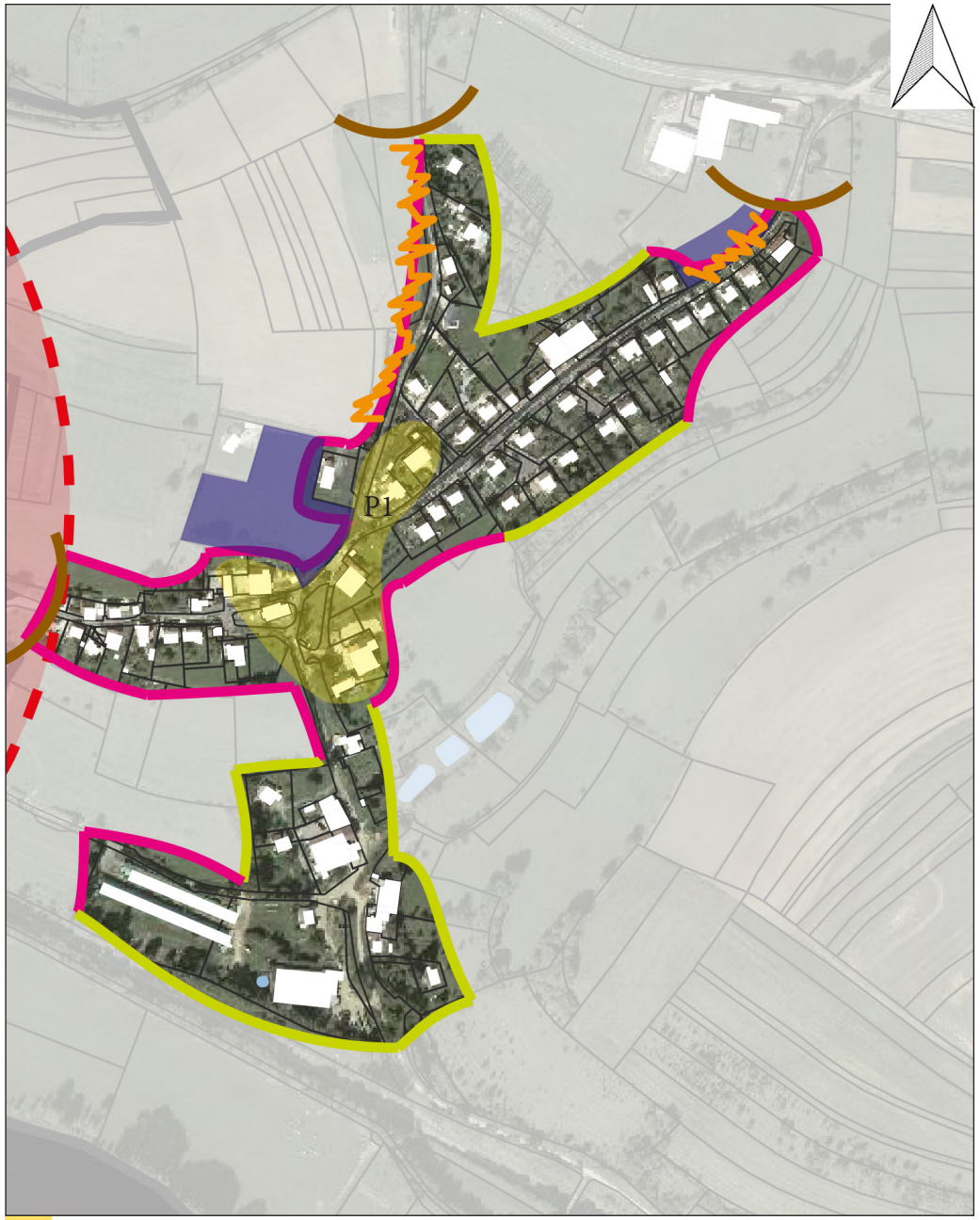

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	x	
Village en carrefour		x
Village groupé		
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine		
Vallée/vallon		
Côteau	x	
Crête		
Plateau		x

Forme urbaine :

Alignement sur rue rare
Individualité généralisée dans le village
Mitoyenneté dans quelques bâtis uniquement
Ambiance végétale



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	
Ferme de village	x
Maison de village	x
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	x
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	x
Maison en bois	

Matériaux :

Pierre	x
Brique	
Bois	
Métal	
Revêtement	x

Couleurs :

La palette est classique à Saint-Maurice et s'étend du beige clair à la pierre calcaire.

Périodes de construction des résidences principales

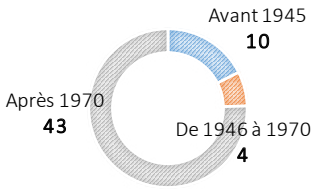

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche
Lavoir

Petit patrimoine végétal :

Végétation omniprésente
Haies

Synthèse :
Le village positionné sur un côteau s'est étiré de façon linéaire sur le relief en évitant la vallée humide réservée aux bâtiments agricoles. A noter la qualité du centre ancien et la vue sur Langres.





Saint-Martin-les-Langres



106 hab. *29 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Ouest est déséquilibrée du fait de l'arrivée dans le village en le contournant.
L'entrée Est est nette, tandis que l'entrée Ouest est plus floue du fait du tissu urbain très lâche.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Le village suit les courbes de niveau et offre de beaux panoramas sur le réservoir et Saint-Ciergues, la covisibilité est à préserver.
Les espaces publics pourraient être légèrement réaménagés, cela apporterait une attractivité nouvelle au village.
Le château de Melville et l'imprimerie sont un site intéressant.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	20								

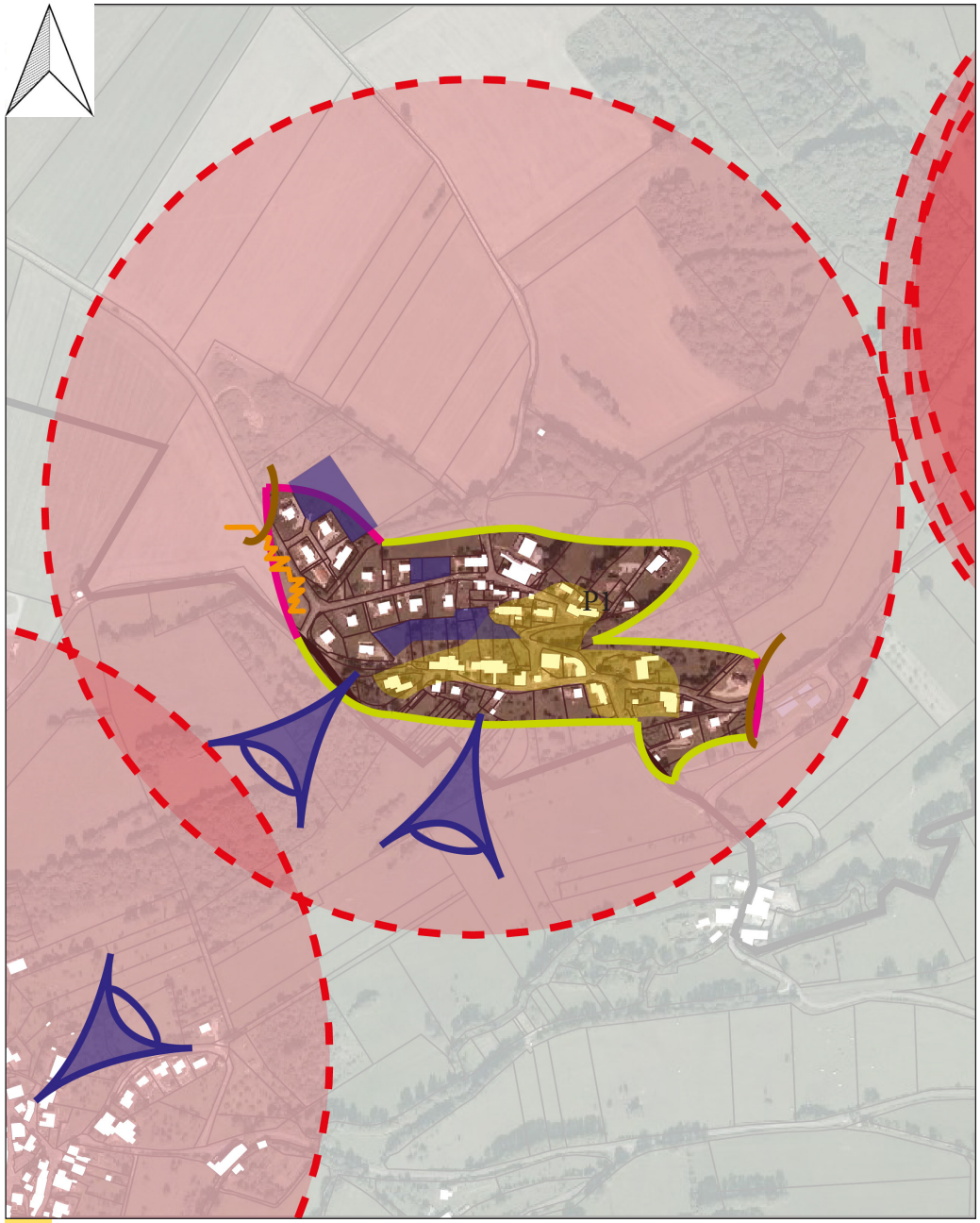

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☒	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement sur rue
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté dans quelques bâtis anciens
Ambiance végétale et paysagère



Forme architecturale

Architecture :

Château	☒
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☒

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

Le village est très clair, du beige à la pierre, ce qui va très bien avec la végétation le contenant.

Périodes de construction des résidences principales

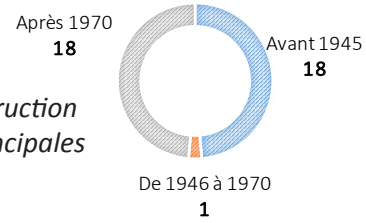

Patrimoine

Monuments historiques :

Château de Melville (trois périmètres différents)
Croix de Saint-Martin-les-Langres

Petit patrimoine bâti :

Lavoir
Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Village entouré de boisements
Verger central en dent creuse
Alignements en entrée Est

Synthèse :
Saint-Martin est un village agréable, offrant de belles perspectives paysagères. Seuls ses espaces publics laissent à désirer.
La covisibilité avec Saint-Ciergues est remarquable et à préserver.





Saint-Ciergues

187 hab. *15 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée du pont : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Ouest est déséquilibrée du fait de l'arrivée de deux axes sur le même carrefour marquant l'entrée du village. Les entrées Est permettent d'apprécier l'ensemble du village surplombant le réservoir.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Le village étant ancien et implanté dans la pente, certaines ruelles sont étroites et à visibilité réduite au niveau des carrefours. Les extensions isolées au compte goutte sont à éviter à l'avenir. Les espaces publics sont inégaux, avec une terrasse moderne et une place de la mairie authentique.
La covisibilité avec Saint-Martin est à préserver.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	17	17							

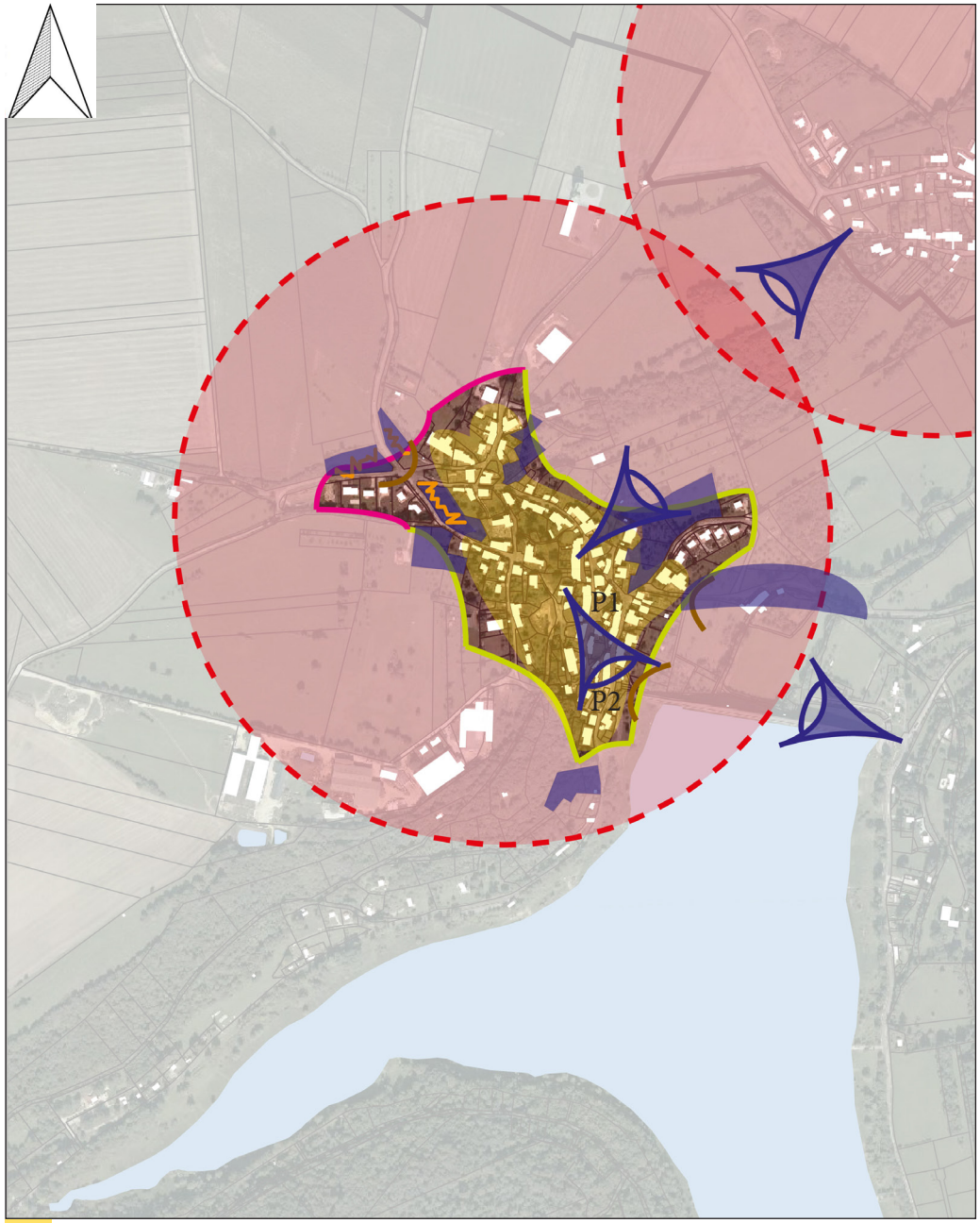

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☒
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☒	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☒

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la voie
Individualité assez répandue
Mitoyenneté dans certaines constructions anciennes
Ambiance minérale avec vue dégagée sur le réservoir et les boisements



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☒

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du blanc à la pierre en passant par le beige clair. Il y a assez peu d'habitations qui sortent de cette palette dans le centre.

Périodes de construction des résidences principales

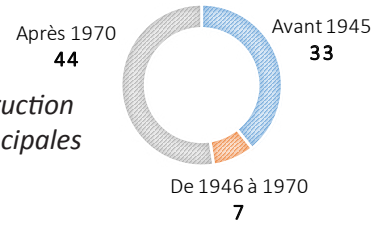

Patrimoine

Monuments historiques :

Eglise de Saint-Ciergues
Croix de Saint-Martin-les-Langres

Petit patrimoine bâti :

Lavoirs
Fontaines
Pierre sèche
Ancien moulin à l'Est du village

Petit patrimoine végétal :

Quelques jollis jardins arborés
Vergers qui entourent l'Est du village
Ripisylves de la Mouche

Synthèse :
Village avec de nombreux attraits touristiques, où il faut faire attention aux emplacements des futures extensions.
La sécurité routière pourrait y être améliorée.
Le périmètre de protectoin de l'église aurait pu contraindre certaines constructions.





ROLAMPONT

Quartier de Rolampont

1522 hab. *31 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord-Ouest : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Ouest : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]
- Entrée Nord-Est : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]
- Entrée Sud-Est : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]



Remarques :

Les deux entrées dans les zones d'activités sont équilibrées, avec des locaux de part et d'autres de la voie.

Les entrées au niveau des extensions pavillonnaires sont unilatérales.

L'entrée Sud est plus authentique, mais le bâti est éparpillé le long de la voie.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [ ] Non [x]

Remarques :

Le village ancien est séparé par la Marne et le canal Entre Champagne et Bourgogne, ce qui lui confère un cadre agréable.

Les extensions se sont dévveloppées le long des entrées et sorties.

L'espace de l'ancienne gare pourrait être réaménagé, tout comme la grande parcelle enherbée lui faisant face.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	12	14	5	2	9				



Centre ancien

Zone à enjeux

Elément de patrimoine remarquable

Entrée de ville

Déséquilibre en entrée de ville

Frange brute (agricole/forestière)

Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté dans le bâti ancien
Ambiance végétale rafraichie par le canal dans le village ancien, minérale dans les extensions



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☒
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☒
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☒
Petit collectif	☒
Habitat groupé	☒
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☒

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☒
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

Les colorimétries sont variées, avec des teintes grisées, puis une palette allant du blanc à l'ocre, avec des nettes plus primaires (bleu, rose, jaune...)

Périodes de construction des résidences principales

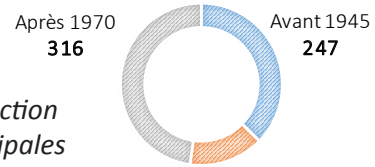

Patrimoine

Monuments historiques :

Eglise de Rolampont
Pont romain

Petit patrimoine bâti :

Lavoirs
Fontaines
Pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Jardins arborés
Alignements d'arbres
Ripisylve de la Marne
Petits boisements bordant le village

Synthèse :
Rolampont dispose d'un cadre agréable, mais les espaces publics sont parfois mal définis (absence de marquage, stationnements sauvages, aires de retournements surdimensionnées...).
Le village ancien apporte une chaleur et une vie de village, qui se perd dans les extensions. Quelques espaces isolés seront à densifier et relier au reste du village, en cohérence.
Les entrées de village seraient à retravailler.





Val de Meuse

Village de Récourt

1 933 hab. *25,2 hab/km²*

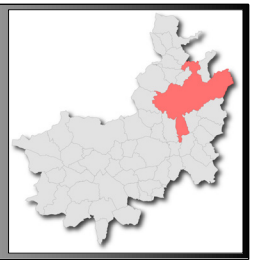

Entrées de ville

- Entrée nord RD 242 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée sud RD 242 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée est RD 240 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées de village mettent clairement en évidence un village «haut» et un village «bas». L'église sur sa butte constitue un point d'appel visuel. Un beau parc boisé structure l'entrée nord.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Depuis le village «haut», des points de vue ponctuels permettent de découvrir le village «bas». Malgré sa taille réduite, la zone bâtie possède les caractéristiques d'un village médiéval (voirie étroite et pentue bordée de hauts murs de pierres sèches. Pour autant le végétal est très présent et crée un écrin au sein duquel s'insère l'habitat.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

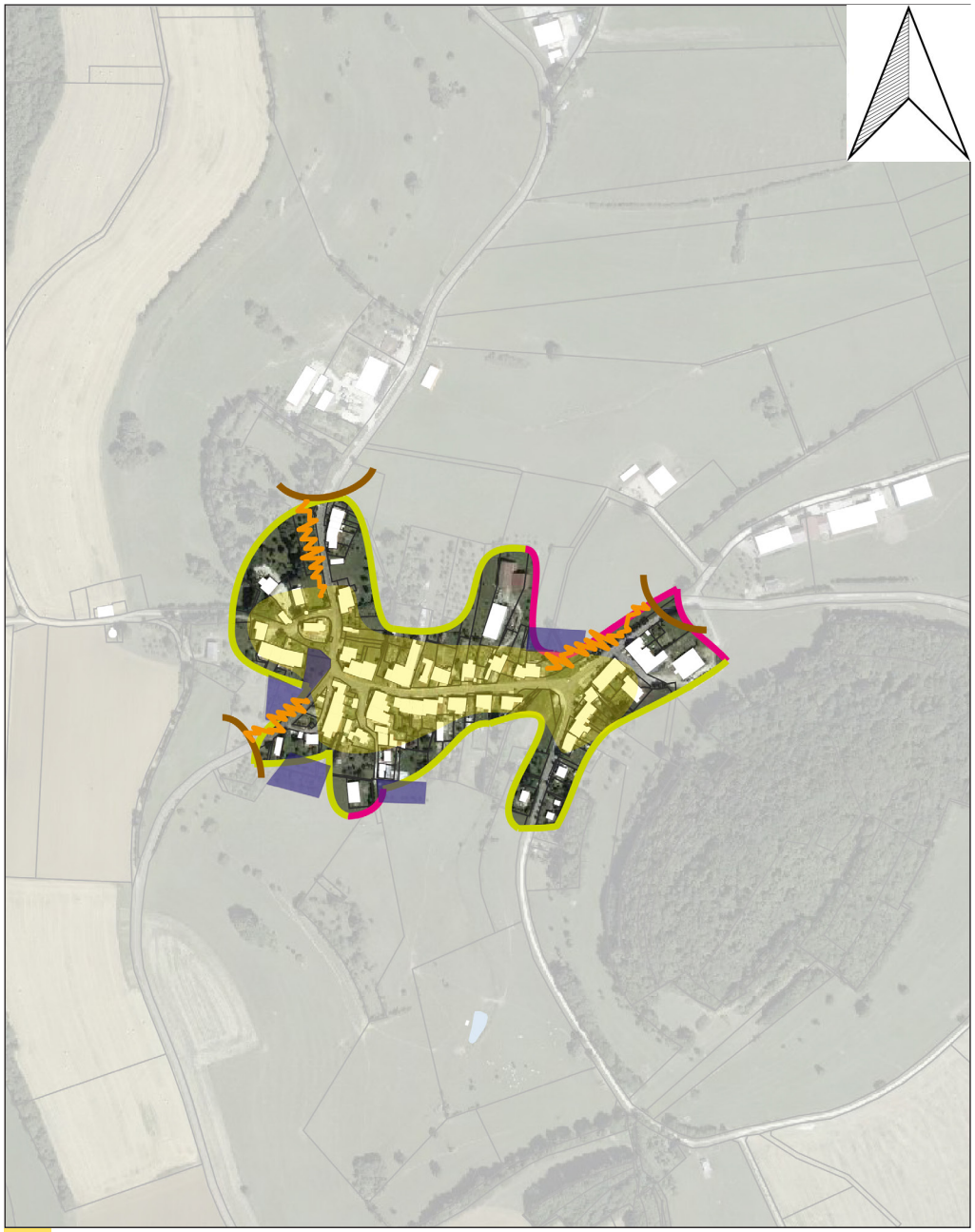

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	X	
Village en carrefour		
Village groupé		
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine	X	
Vallée/vallon		
Côteau		
Crête		
Plateau		

Forme urbaine :

Le village rue est particulièrement peu dense. En effet, des secteurs particulièrement pentus n'accueillent aucune construction et sont occupés par des vergers. Des bâtiments agricoles volumineux sont implantés aux extrémités planes du village. Implanté en partie en coteau, le village reste relativement soumis à la vue.



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	X
Ferme de village	X
Maison de village	X
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	X
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	X
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	X
Maison en bois	

Matériaux :

Pierre	X
Brique	
Bois	
Métal	X
Revêtement	X

Couleurs :

Ocre calcaire clair pour les façades.

Périodes de construction des résidences principales

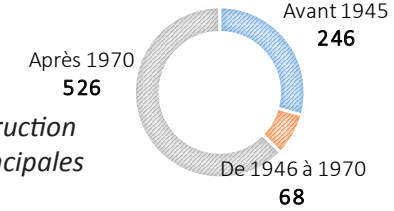

Patrimoine

Monuments historiques :

. Néant

Petit patrimoine bâti :

. Ferme traditionnelle
. Maison de maître
. Murs
. Calvaires

Petit patrimoine végétal :

. Parc urbain
. Vergers sur coteaux

Synthèse :

Le village de Récourt accroché au flanc d'une butte boisée est relativement soumis à la vue depuis la plaine agricole. Les coteaux seront à préserver de toute urbanisation comme cela a par ailleurs été le cas lors des dernières décennies. La paline agricole est moins sensible du point de vue paysager mais est déjà occuppé par diverses parcelles agricoles stratégiques.





Val de Meuse

Village de Ravennefontaines

1 933 hab. *25,2 hab/km²*

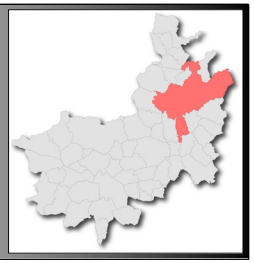

Entrées de ville

- Entrée nord RD 130 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée sud RD 130 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée nord est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée sud est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :

Les deux entrées de village ne présentent aucune sensibilité particulière. Elles sont toutes les deux occuppées par des bâtiments agricoles volumineux. Si la ferme au nond est directement visible depuis la RD, la ferme au sud est partiellement masquée par des végétaux. Cette dernière entrée est alors plus équilibrée que l'entrée nord.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :

La centralité du village rue est marquée par l'église. Comme pour de nombreux villages du Bassigny, la partie arrière des parcelles est désservie par des voies secondaires. A noter de nombreux bâtiments vacants et en mauvais état qui dévalorisent le paysage urbain.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									



Centre ancien

Zone à enjeux

Elément de patrimoine remarquable

Entrée de ville

Déséquilibre en entrée de ville

Frange brute (agricole/forestière)

Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Le village rue typique est relativement dense par rapport à d'autres villages de même forme urbaine du Bassigny. Les constructions volumineuses sont en effet en grande partie mitoyennes. A noter les larges emprises des usoirs qui sont voués à divers stationnements.



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Tons pierres, couleurs grises pour les façades.

Périodes de construction des résidences principales

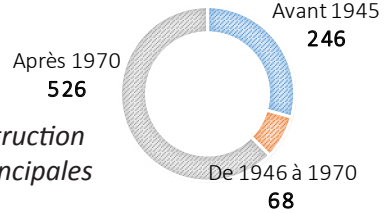

Patrimoine

Monuments historiques :

. Néant

Petit patrimoine bâti :

. Calvaires

Petit patrimoine végétal :

. Néant

Synthèse :
Le village présente une structure type de village rue qui a été conservée. Des possibilités d'extension existent dans la reconquête de la vacance. A noter que ces dernières années, le village a tendance à s'épaissir (extension en direction de l'est et de l'ouest, les extensions nord et sud étant bloquées par les fermes et leurs périmètres de réciprocités).





RANGECOURT



68 hab. *10 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée est RD 132 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée ouest RD 132 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Le village agrcole est niché dans un vallon au pied d'un côteau paturé à l'écart des principales voies de circulation.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Le village globalement linéaire bénéficie néanmoins d'une centralité au droit du carrefour au milieu du village à proximité du lavoir.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

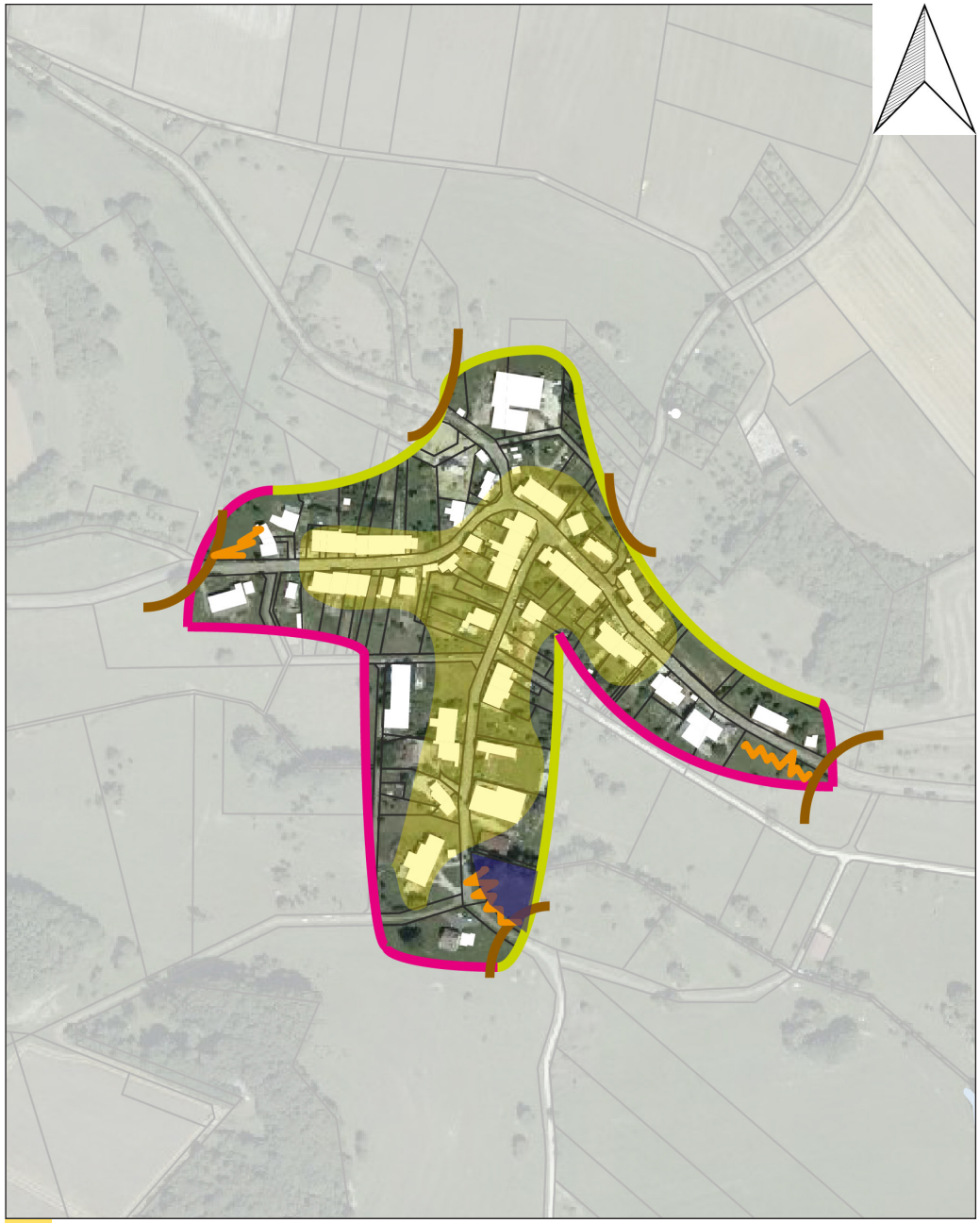

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☒	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Ce village rue traditionnel haut-marnais est caractérisé par des parcelles en la n i è r e s perpendiculaires à la voie occuppées par des constructions mitoyennes à gros volumes. Les jardins sont implantées sur l'arrière. Les bâtiments agricoles récents ne s'implantent plus forcément selon cette logique.



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Couleur ocre clair pour les façades et couleur terre cuite grenat pour les vastes surfaces de toiture.

Périodes de construction des résidences principales

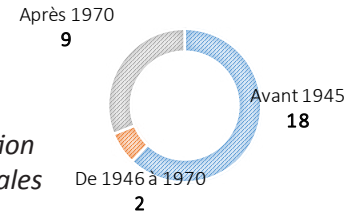

Patrimoine

Monuments historiques :

. Néant

Petit patrimoine bâti :

. Lavoir

Petit patrimoine végétal :

. Certains bosquets masquent les bâtiments agricoles en entrée de village.

Synthèse :
A l'écart des principaux axes de communication, le village de Rangecourt ne présente aucun sensibilité particulière. Ce village apparait essentiellement voué à l'activité agricole.





Rançonnières



111 hab. *13 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Ouest : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]



Remarques :
Le déséquilibre en entrée Ouest n'est pas génant du fait du virage immédiatement après. Le carrefour en entrée Nord, malgré sa lisibiblité, reste dangereux. L'entrée Nord est également marquée par un calvaire et une grande exploitation agricole légèrement excentrée du village.

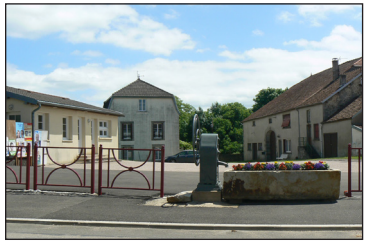



Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [ ] Non [x]

Remarques :
La trame viaire apporte une certaine aération du village. Les cheminements agricoles forment une ceinture, semblable à une limite de l'urbanisation à ne pas dépasser. Une partie des usoirs sont minéralisés, ce qui rend le village très dur pour sa situation rurale et se ceinture végétale importante.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	40								



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☒
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement sur rue généralisé
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté dans le bâti ancien
Ambiance végétale avec usoirs minéraux



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette est classique, avec des teintes allant du beige clair à la pierre en passant par l'ocre clair.

Périodes de construction des résidences principales

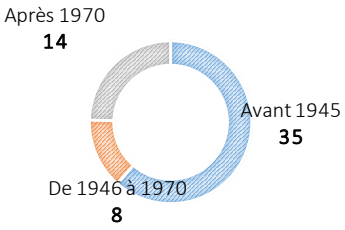

Patrimoine

Monuments historiques :

Croix du XVè siècle derrière l'église

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche
Calvaires

Petit patrimoine végétal :

Jardins ouverts
Vergers
Zone humide
Alignements d'arbres

Synthèse :
Rançonnières est un village disposant déjà d'une frontière à l'urbanisation ainsi que d'un patrimoine bâti de qualité à ne pas dénaturer, il faudra alors être vigilent lors de son développement. Les usoirs seraient à requalifier et à uniformiser.





Val de Meuse

Village de Provenchères sur Meuse

1 933 hab. *25,2 hab/km²*

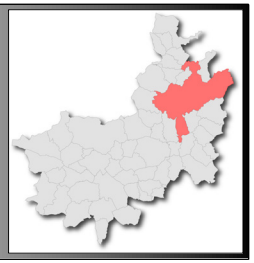

Entrées de ville

- Entrée RD 189 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée sud RD 234 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée nord RD 234 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :

Les entrées sont globalement bien structurées. L'entrée la plus remarquable est l'entrée par la RD 189 ou le village apparait très partiellement au détour d'un virage, au sommet d'une butte. Le caractère humide des sols est preignant. Cette entrée tranche avec le caractère plus urbain de l'entrée sud.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :

Le village rue intial a été doublé par la création d'une voirie parallèle (rue du Pré le Curé) qu accueille l'urbanisation récente. Les emprises publiques (place au nord notamment) sont vastes et la voirie apparait par endroit surdimensionnée. La présence d'une nouvelle école, d'entreprises et volumineux bâtiments agricoles et d'un petit collectif confèrent au village un statut de bourg .

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	15								

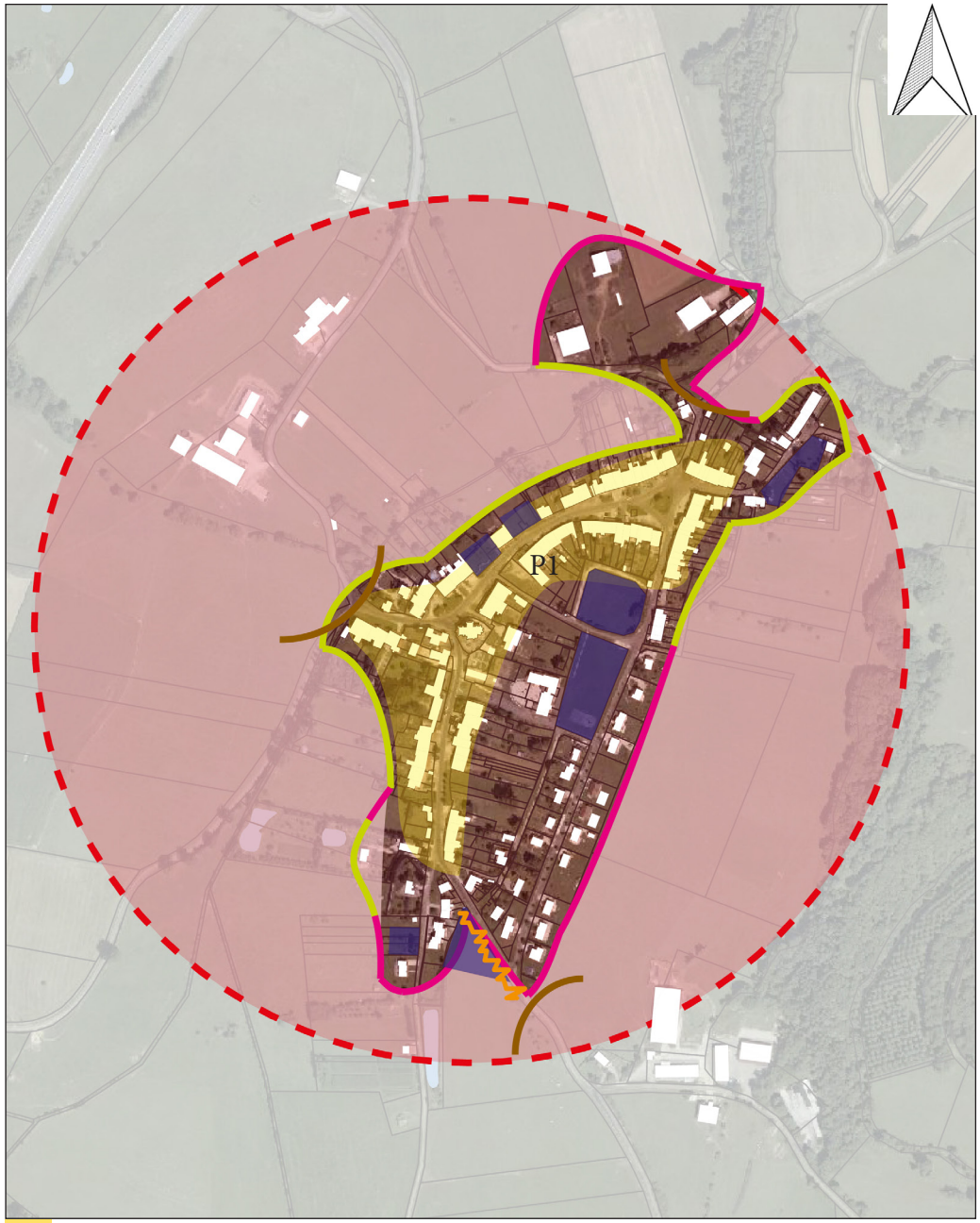

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

La structure de ce village rue a été respectée pour les extensions récentes. Il existe des dents cresues importantes en surface entre les deux voiries principales parallèles. Les constructions aux volumes importants en périphérie du village constituent des points d'appel visuel .



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☒
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Ocre calcaire, blanc pour les façades (notamment les constructions récentes).

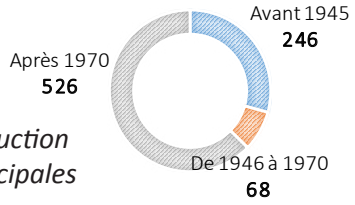

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

. Eglise du XV et XVI ème siècle (21.11.1925)

Petit patrimoine bâti :

. Mairie

Petit patrimoine végétal :

. Néant

Synthèse :
Le bourg de Provenchères sur Meuse bénéficie d'un paysage urbain de qualité : les extensions récentes sont bien intégrées et il subsiste encore des possibilités de construction dans l'enveloppe urbaine.





Poiseul



77 hab. *17 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Sud-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
L'entrée Est est désiquilibrée du fait du développement de quelques habitations isolées hors de la tâche urbaine, brouillant l'entrée de village et créant des vides ponctuels.
L'entrée Sud-Ouest arrive immédiatement dans le village.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Le village est organisé autour de son îlot central. Cependant, les densité diffèrent grandement d'un îlot à l'autre.
Les espaces publics sont suffisants.
Le village offre une vue intéressante sur la plaine agricole.
L'espace devant l'église pourrait être dégagé afin de pouvoir l'apprécier depuis la rue.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

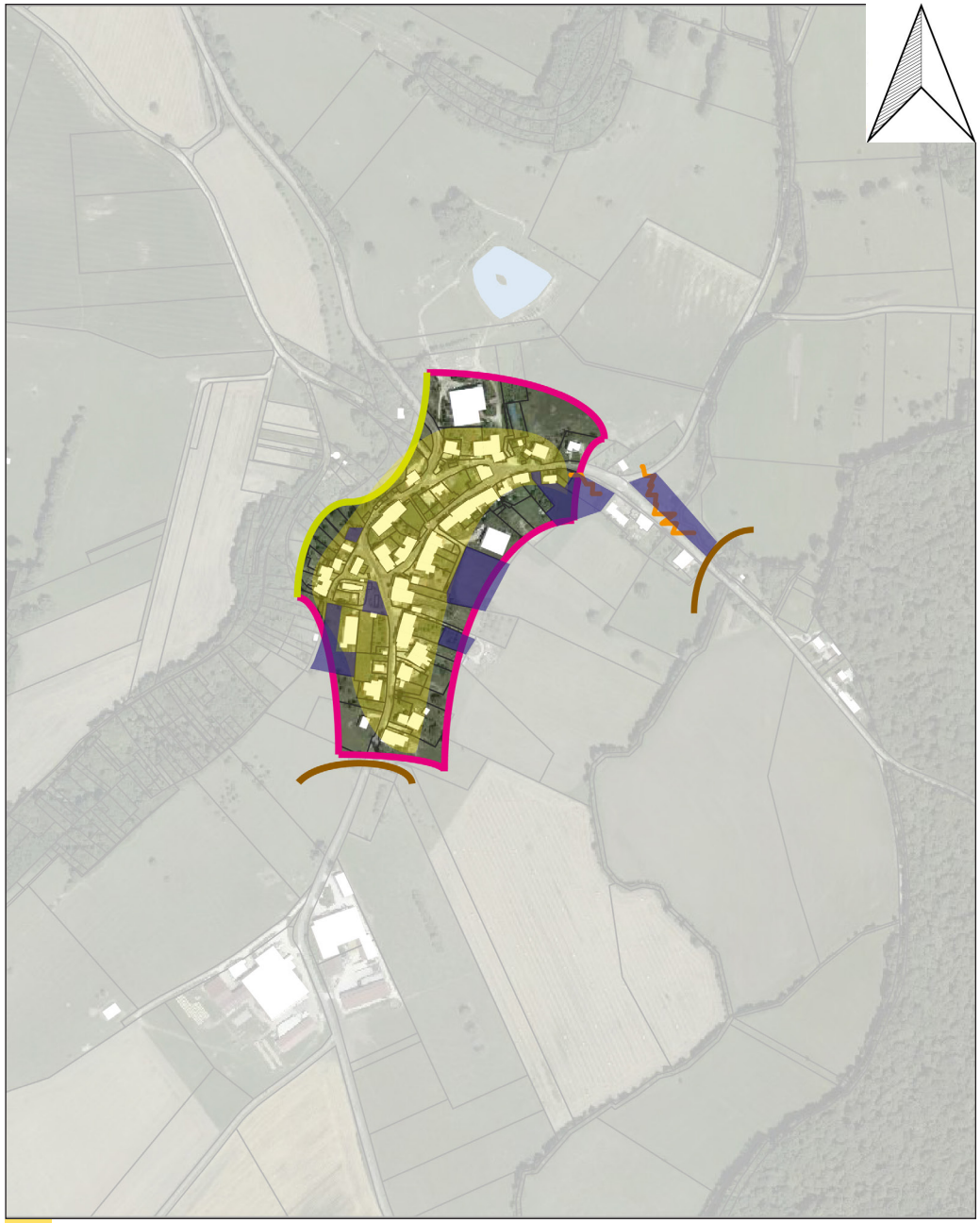

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	x	
Village en carrefour		
Village groupé		x
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine		
Vallée/vallon		
Côteau	x	
Crête		
Plateau		

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté dans la rue principale
Ambiance végétalisée



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	x
Ferme Haut-Marnaise	
Ferme de village	x
Maison de village	
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	x
Maison en bois	x

Matériaux :

Pierre	x
Brique	
Bois	x
Métal	
Revêtement	x

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à l'ocre foncé, avec quelques colorimétries plus originales (vert anis par exemple)

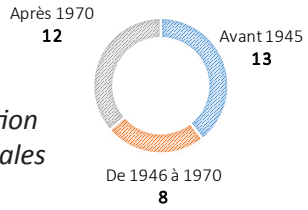

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Lavoir avec niche

Petit patrimoine végétal :

Village fermé à l'Ouest par un boisement
Vergers entourant le village
Des espaces ouverts végétalisés dans le village

Synthèse :
Poiseul dispose de qualités non négligeables, mais quelques organisations spatiales déséquilibrent le village. Les paysages offerts depuis le village sont intéressants. Il faudra être vigilent aux développements futurs de l'urbain.





Plesnoy



106 hab. *12 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Sud-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Nord-Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Nord-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Sud-Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Nord-Ouest est déséquilibrée du fait d'un développement lâche hors de la tâche urbaine. L'entrée Nord-Est est déséquilibrée du fait d'une implantation du bâti ancien écartée du reste du village.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Le village est organisé autour de quelques îlots centraux.
Les espaces publics sont à requalifier, notamment au niveau du carrefour central.
L'estension Nord-Ouest est à densifier et à rattacher au reste du village.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☒
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité répandue
Mitoyenneté dans quelques bâtis anciens
Ambiance végétalisée



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☐
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étand du beige à la pierre, avec des touches de gris pour les revêtements bétonnés anciens.

Périodes de construction des résidences principales

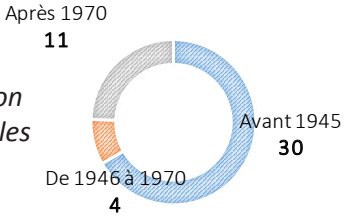

Patrimoine

Monuments historiques :

Croix de Plesnoy

Petit patrimoine bâti :

Fontaine

Petit patrimoine végétal :

Nombreux vergers autour du village
Ripisylve du ruisseau de la Barre

Synthèse :
Plesnoy est un village qui offre quelques belles rénovation et quelques bâtiments intéressants. Son cadre est agréable. Le rattachement et la densification de l'extension Nord-Ouest est un point essentiel de la cohérence urbaine.





Perrusse



39 hab. *7 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée est RD 146 équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée ouest RD 146: équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée nord RD 228 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée sud RD 228 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées du bourg sont toutes marquées par des bâtiments agricoles volumineux. A noter que des haies structurantes agrémentent l'entrée sud du village.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :

Le village de taille réduite possède une centralité marquée par un ilôt avec un lavoir remarquable. les routes relativement sinueuses ne permettent pas d'aprecevoir la totalité du village qui est niché dans le vallon d'un petit cours d'eau.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

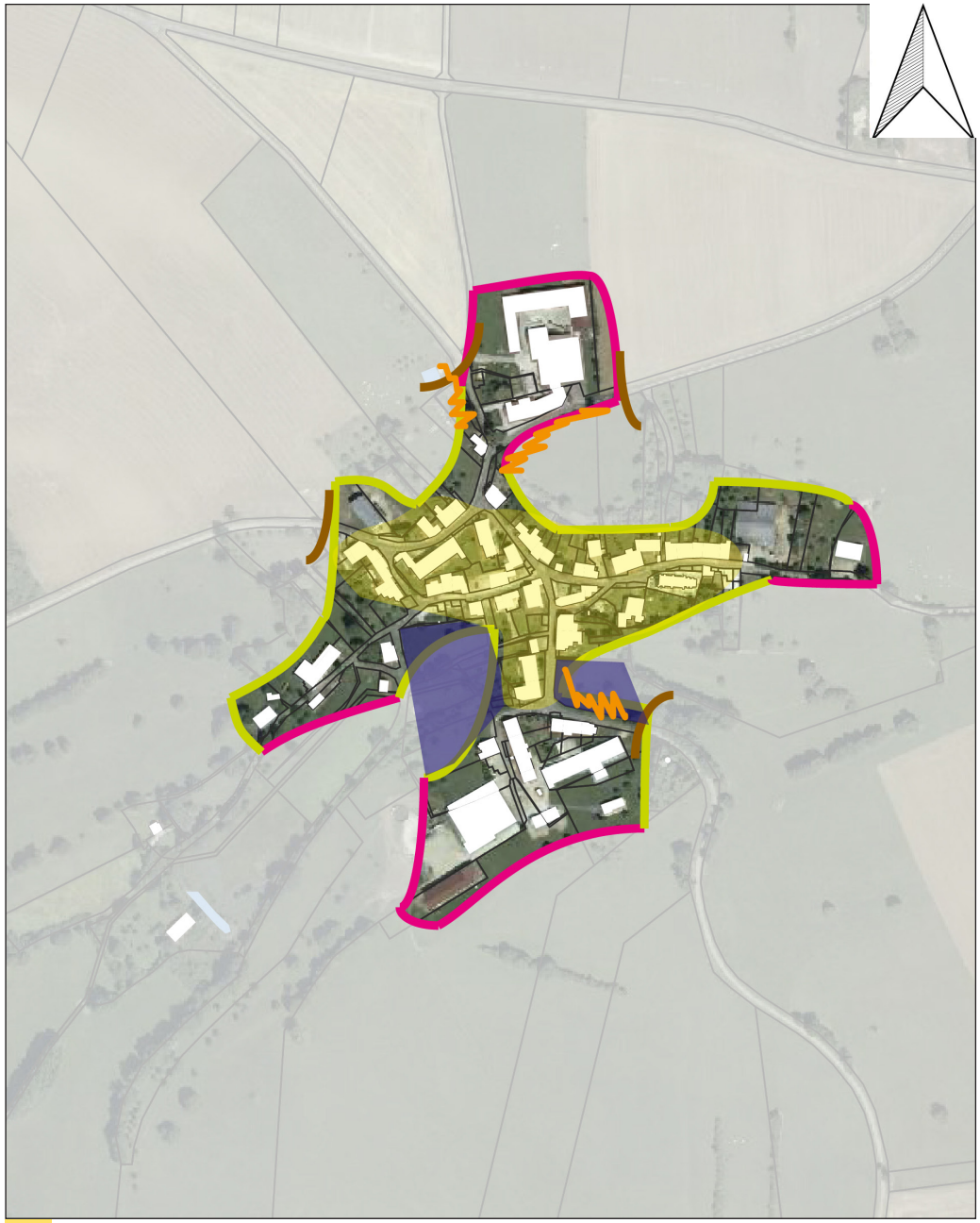

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☒
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Ce village carrefour est caractérisé par des constructions volumineuses accollées mais aussi souvent séparées de quelques mètres. Cet espace permet d'accéder à l'arrière des parcelles qui est occuppé par des vergers. Ces végétaux masquent le village dans le grand paysage.



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☒
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Ton pierre calcaire blanc cassé

Périodes de construction des résidences principales

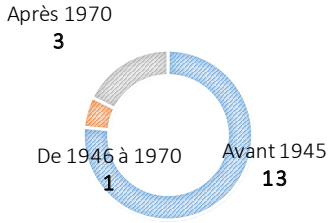

Patrimoine

Monuments historiques :

. Néant

Petit patrimoine bâti :

. Lavoir
. Fontaine
. Calvaire

Petit patrimoine végétal :

. De nombresues haies en limite du parcellaire et en bordure de route

Synthèse :

Il s'agit d'un village essentiellement agricole à l'ambiance très champêtre. Les extensions urbaines de faible importance sont bien intégrées à la trame bâtie existante. Les fermes volumineuses implantées aux 4 extrémités du village bloquent les éventuelles extensions urbaines.





Perrancey-les-Vieux-Moulins

Quartier de Perrancey

290 hab. *17 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Sud-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Nord se fait par le lotissement de cabanes de pêcheurs, la véritable entrée dans le village se fait par un croisement avec un calvaire et un chalet contrastant avec le village. L'entrée Sud-Ouest est assez brusque, au détour d'un virage en pente. L'entrée Sud-Est est marquée par des constructions récentes se mêlant aux corps de fermes.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Les espaces publics sont bien entretenus, qualitatifs aux points d'intrêt. Le croisement de l'entrée Sud-Ouest est assez dangereux, avec une visibilité réduite. De nombreux points de vue sur le réservoir sont à préserver et valoriser, comme à côté de l'église.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	3	20							

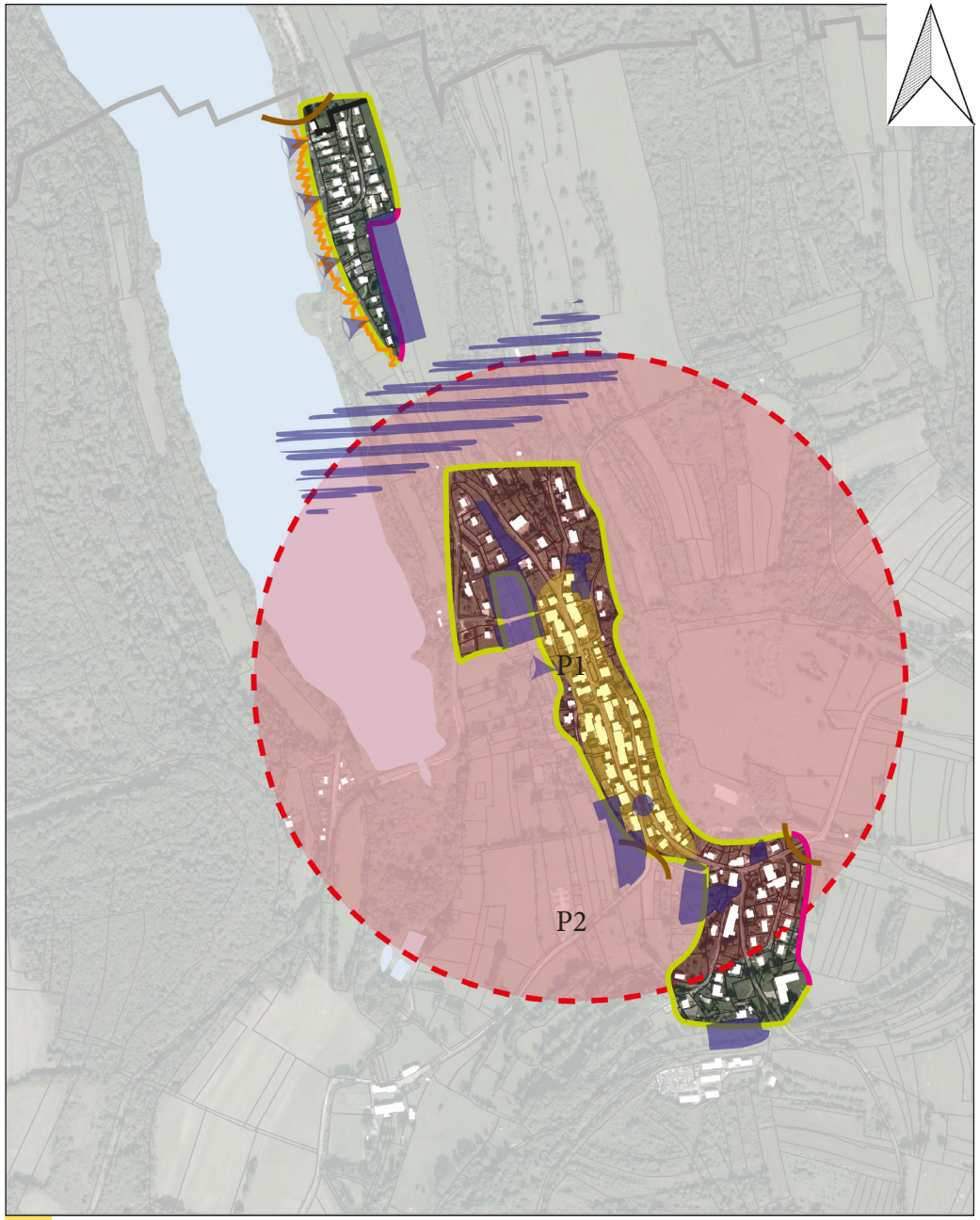

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	x	
Village en carrefour		
Village groupé	x	
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine		
Vallée/vallon		
Côteau	x	
Crête		
Plateau		x

Forme urbaine :

Alignement sur rue généralisé
Individualité dans les extensions récentes
Mitoyenneté dans le centre ancien
Ambiance minérale dans un paysge environnant végétal et paysager



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	x
Ferme de village	x
Maison de village	x
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	x
Pavillon ancien	x
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	x
Maison en bois	x

Matériaux :

Pierre	x
Brique	
Bois	x
Métal	
Revêtement	x

Couleurs :

La colorimétrie du centre ancien est classique, tandis que les pavillons et cabanes de pêcheurs présentent des teintes plus vives et variées.

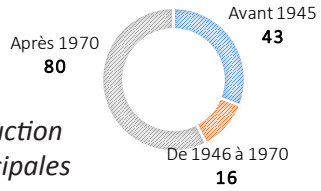

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Eglise de Perrancey des XIIIè et XVIè siècles

Petit patrimoine bâti :

Lavoir
Murs en pierre sèche
Fontaine
Calvaire

Petit patrimoine végétal :

Vues dégagées sur le réservoir
Vergers autour du village
Côteau boisé à l'Est du village

Synthèse :
Le village offre des vues particulièrement intéressantes à préserver, cependant, on peut regretter la transformation progressive des cabanes de pêcheurs qui perdent leur forme originelle au profit d'extensions ou de modifications du bâti. Un moulin est encore visible au hameau du moulin des pères.





Perrancey-les-Vieux-Moulins

Quartier de Vieux-Moulins

290 hab. *17 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
Les deux entrées se font en surplomb du village, offrant une vue sur un cadre rupestre qualitatif. Le déséquilibre de l'entrée Nord est en partie compensé par l'espace agricole en pente et une haie haute et éclaircie. L'intérêt paysager est à préserver.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☐ Non ☒

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Les espaces publics sont entretenus, et la ripisylve centrale apporte une touche de naturalité très qualitative. L'organisation viaire reste délicate. Le patrimoine bâti de qualité manque de mise en valeur, leur cohabitation avec les pavillons des années 1970 reste hasardeuse.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☒
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement sur rue généralisé
Individualité prédominante
Mitoyenneté dans certains corps de fermes
Ambiance végétale et naturelle



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☒
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette est classique, allant du blanc crème à l'ocre clair. Les revêtements tirent vers le gris, en contraste avec la pierre.

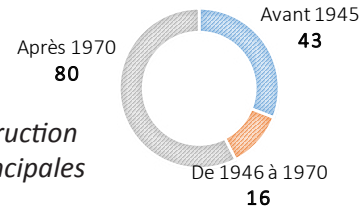

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Croix du XVIè siècle dans le cimetière

Petit patrimoine bâti :

Calvaires
Fontaine
Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Vergers
Ripisylve de la Mouche
Jardins ouverts

Synthèse :
Vieux-Moulins présente un cadre de qualité à préserver, avec une église surplombant le village. La naturalité du site en fait un lieu intéressant, comme isolée du monde par des collines boisées. C'est un cadre à manipuler avec vigilence pour ne pas le dénaturer.





PEIGNEY

Village

370 hab. *45 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord-Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Nord-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Sud-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les trois entrées sont marquées par des abiances différentes : lotissement récent au Sud, entreprises au Nord-Est et village ancien au Nord-Ouest. L'entrée Nord-Ouest est qualitative, disposant d'un aménagement du bas-côté et d'un alignement d'arbres, et permet de libérer la vue sur le clocher de l'église.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Quelques dysfonctionnements apparaissent en lien avec la topographie du coeur de village, mais offrent des vues urbaines intéressantes. La qualité bâtie et végétale reste importante dans le village ancien. Le développement groupé au Sud du village se démarque fortement du coeur de village.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	12	6	6	5	12	23			



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	x	
Village en carrefour		
Village groupé		x
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine		
Vallée/vallon		
Côteau		x
Crête		
Plateau	x	

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue généralisé
Individualité répandue dans le village
Mitoyenneté dans certains corps de fermes
Ambiance végétale



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	x
Ferme Haut-Marnaise	x
Ferme de village	x
Maison de village	x
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	x
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	x
Maison en bois	

Matériaux :

Pierre	x
Brique	
Bois	
Métal	
Revêtement	x

Couleurs :

Les colorimétries sont assez variées, allant de la pierre au revêtement grisâtre dans le centre, et des couleurs vives ou pastel dans les extensions.

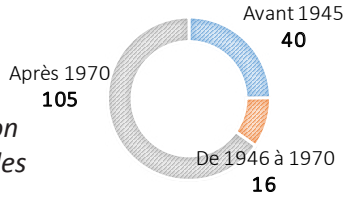

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Choeur de l'église inscrit en 1927
Croix de chemin du XVè siècle en sortie Est inscrite en 1927

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche
Accès sous-terrain au fort
Calvaires

Petit patrimoine végétal :

Vergers
Jardins ouverts en coeur de village
Alignements d'arbres
Espace de loisirs au Nord

Synthèse :
Peigney est un village sympathique, au développement important au Sud du village sans réelle continuité avec le coeur ancien, qui possède une qualité avérée. L'harmonisation de la qualité des espace public reste une priorité.





Peigney

Base nautique

370 hab. *45 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]



Remarques :
Les entrées de la base nautique sont marquées par des stationnements ainsi que des accès à des restaurants. On peut cependant apprécier les vues sur le réservoir. L'entrée Sud offre des vues patrimoniales sur les cabanes de pêcheurs, bien que la majorité des bâtis aient été altérés.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [x] Non [ ]

Remarques :
Le principal dysfonctionnement du site est dû à l'afflux de touristes en période estivale. Les cabanes de pêcheurs étant devenues en partie des résidences principales, la base nautique a perdu sa fugacité. Le site reste occupé par les promeneurs hors saison.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	150	160	58	55					

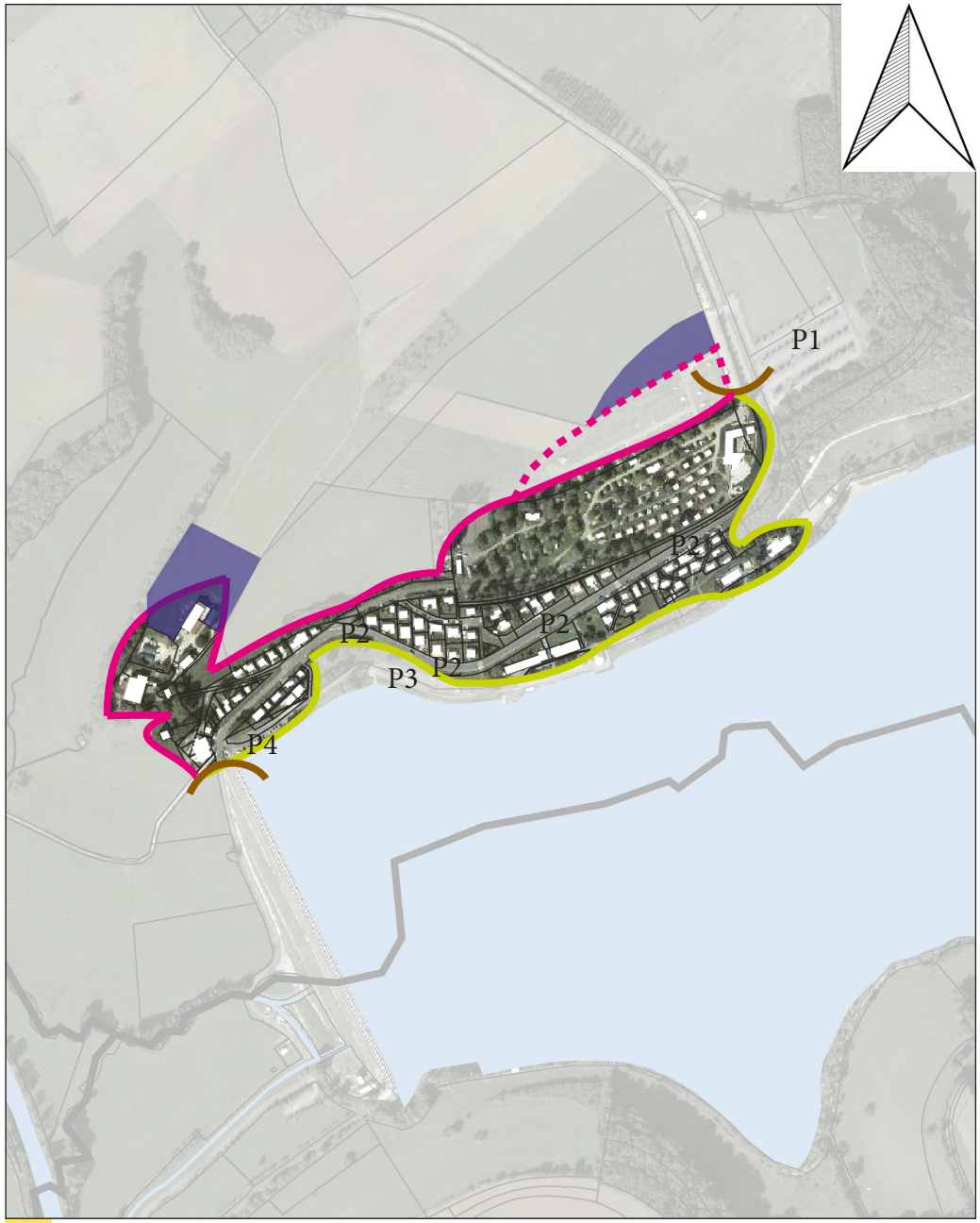

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	x	
Village en carrefour		
Village groupé		
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine		
Vallée/vallon		
Côteau		
Crête		
Plateau	x	

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue généralisé
Individualité généralisée
Mitoyenneté inexistante
Ambiance végétale et fortement anthropisée



Forme architecturale

Architecture :

Château		
Ferme en retour d'équerre		
Ferme Haut-Marnaise		
Ferme de village		
Maison de village		
Immeubles anciens		
Maison de bourg (AVAP)		
Maison de maître		
Maison garde barrière		
Maison d'éclusier		
Maison de pêcheur	x	
Pavillon ancien	x	
Grand collectif		
Petit collectif		
Habitat groupé		
Pavillon moderne		
Maison en bois	x	Loisir

Matériaux :

Pierre	
Brique	
Bois	x
Métal	
Revêtement	x

Couleurs :

Les colorimétries sont assez variées, avec une prédominance de couleurs claires. Le bois et le verre sont très présents.

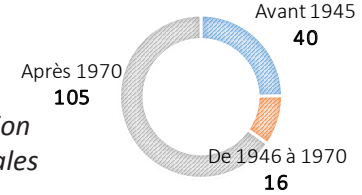

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Petit patrimoine végétal :

Lac et ses abords
Cheminement piéton pour la petite randonnée
Espace de baignade

Synthèse :
La base nautique a préservé une partie de son charme d'antan, mais la transofrmation du bâti temporaire en bâti résidentiel a altéré le patrimoine. L'enjeu principal est le tourisme, et la préservation d'un cadre de loisir.





ORMANCEY



82 hab. *4.8 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Sud est déséquilibrée du fait de la topographie de la combe de la Suize, idem pour l'entrée Nord.
L'entrée par la combe au Sud est pasyagère.
L'entrée Ouest arrive dans le village, dans sa partie peu valorisante.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
L'entrée Ouest présente un village aux constructions mal entretenues, avec pourtant un certain charme, à l'image de l'ancienne fromagerie. Les espaces publics ne valorisent pas le site. Une OPAH RR pourrait y remédier.
L'espace boisé en entrée Sud ferait un agréable parc.
Le petit embarcadère de la maison de maître est original.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☒

Forme urbaine :

Alignement parfois parallèle, parfois perpendiculaire
Individualité généralisée
Mitoyenneté rare, même das les vieilles bâtisses
Ambiance minérale malgré une végétation importante



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige à la pierre. Le bois de certains hangars diversifie les vues.

Périodes de construction des résidences principales

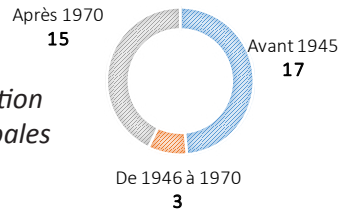

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

L'embarcadère sur la Suize
Les ponts en pierre
Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Nombreux vergers et jardins arborés
Parc central
Ripisylve de la Suize

Synthèse :
Ormancey est un village qui pourrait être très agréable avec quelques petits réaménagements et rénovations dans le bourg.
Le patrimoine bâti est de qualité, mais est souvent mal entretenu.





ORBIGNY-AU-VAL



97 hab. *13 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Nord-Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées Sud du village mènent au carrefour central et coeur du vieux village. L'entrée Nord-Ouest permet d'apprécier une autre partie du vieux village, tandis que l'entrée Nord parcourt des constructions récentes, en offrant un panorama intéressant sur le village.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☐ Non ☒

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Le village est composé de trois morceaux de village ancien, reliés par des constructions plus récentes. Les extensions se détachent de plus en plus du village, avec de faibles densités. Il en ressort un tissu très lâche facilement densifiable, et une impression d'écartement les uns des autres.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	10								

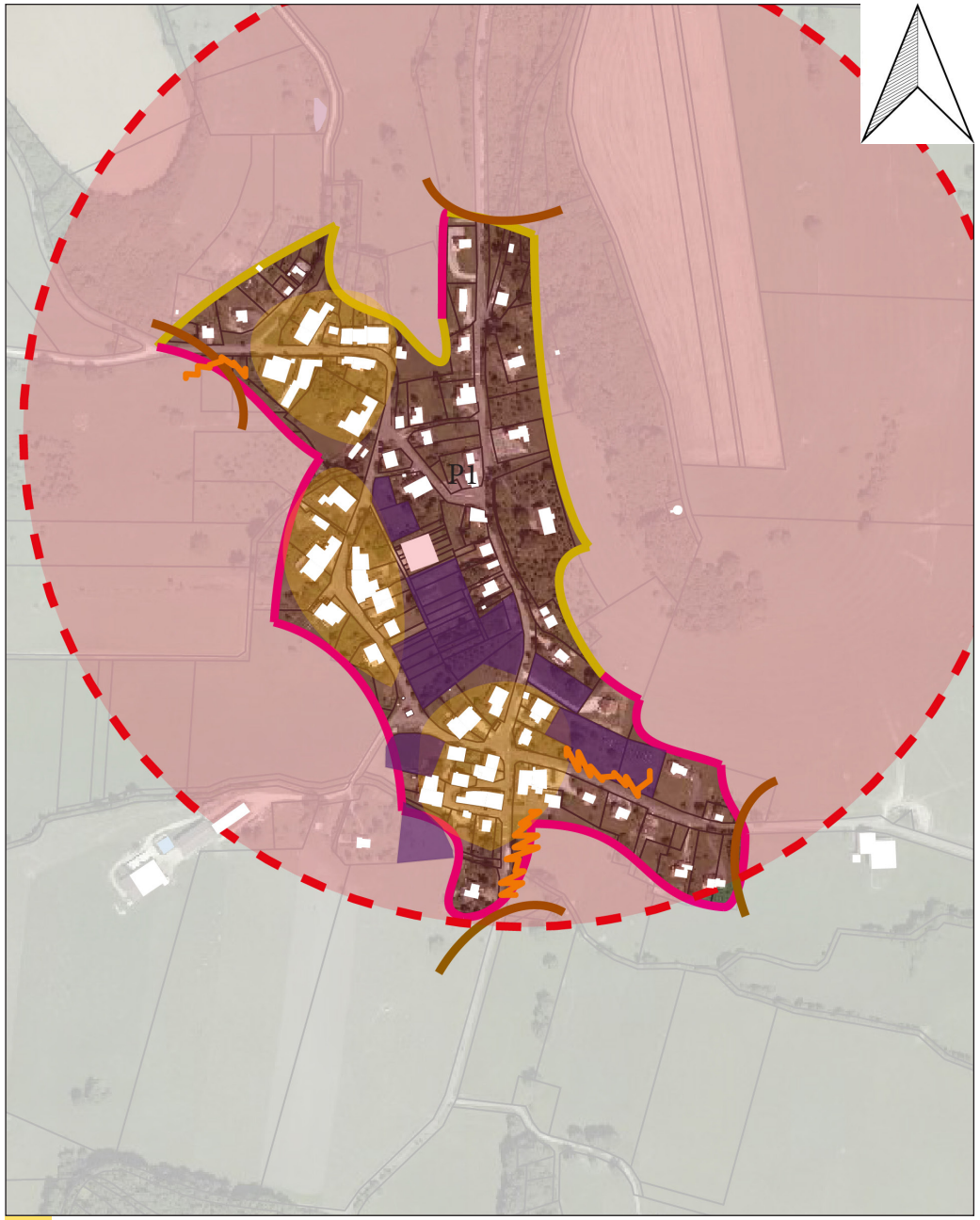

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☒
Côteau	☒	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité importante
Mitoyenneté dans les corps de ferme
Ambiance végétale et paysagère



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

Les couleurs sont classiques, avec toujours des teintes plus vives dan sle bâti récent.

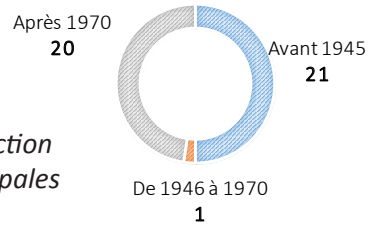

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Eglise du XIVè siècle

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche
Lavoir- fontaine

Petit patrimoine végétal :

Vergers
Jardins ouverts
Abords de la Suane

Synthèse :
Orbigny-au-Val présente une densité relativement faible, mais préserve un cadre paysager remarquable. Le village est organisé autour d'un îlot central agricole/de vergers. Il faudrait limiter le développement le long des grands axes et densifier le village.





Orbigny-au-Mont

140 hab. *15 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Nord est marquée par une extension linéaire hors du village, en contraste avec ce dernier. L'entrée Sud permet d'apprécier le village en côteau, à travers les corps de ferme et les structures agricoles. Ces deux entrées permettent de rejoindre des grands axes de circulation.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☐ Non ☒

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Le village est séparé en deux parties : les extensions au Nord, sur le plateau, et le village ancien en contrebas sur le côteau. Un passage permet de relier à pieds les parties hautes et basses du village. Les espaces publics, notamment la placette de l'église, mériteraient d'être requalifiés.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	3	3							

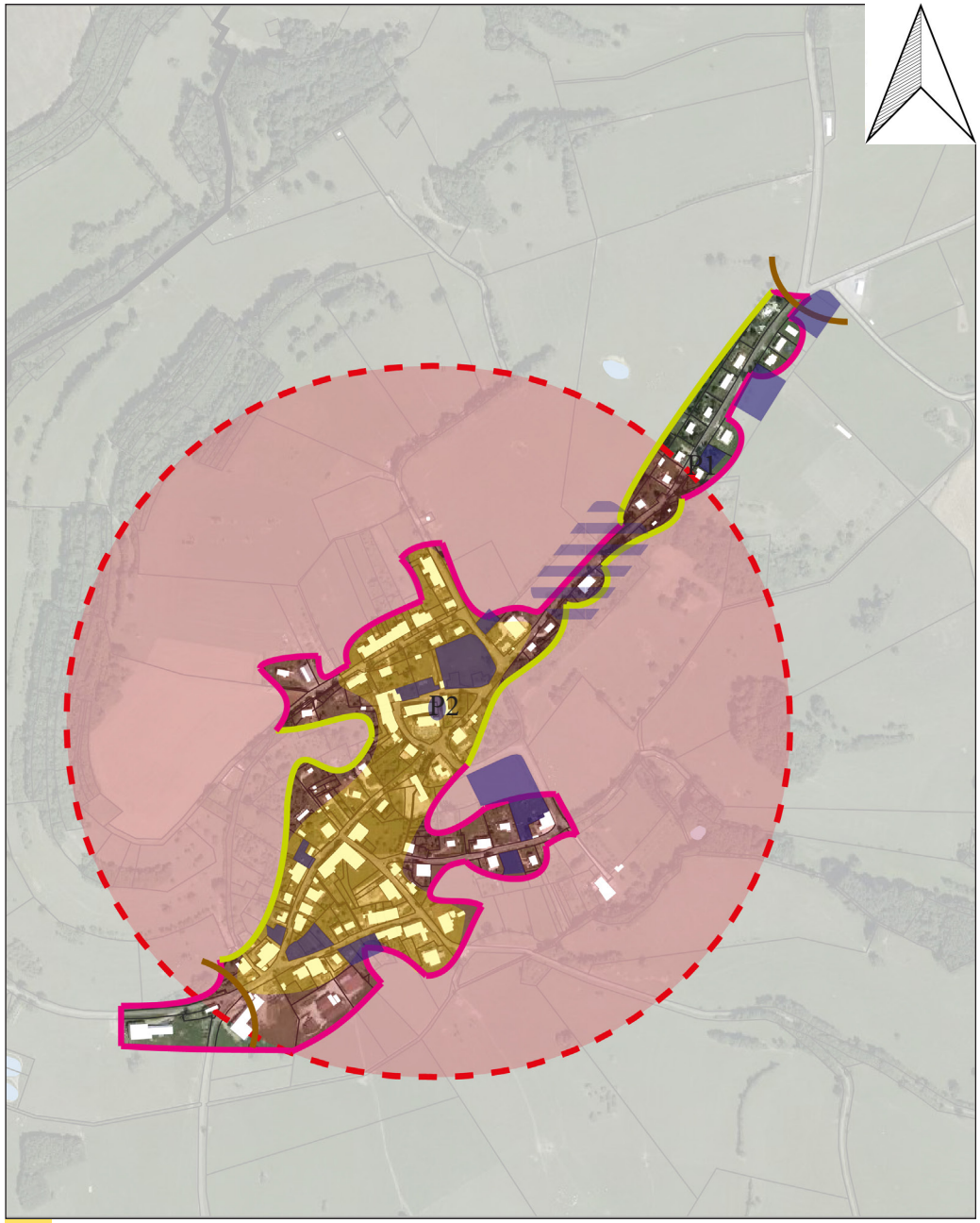

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	x	
Village en carrefour		
Village groupé		x
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine		
Vallée/vallon		
Côteau	x	
Crête		
Plateau		x

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté dans la plupart des corps de fermes
Ambiance végétale et paysagère



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	
Ferme de village	x
Maison de village	
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	x
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	x
Maison en bois	

Matériaux :

Pierre	x
Brique	
Bois	
Métal	
Revêtement	x

Couleurs :

La colorimétrie est classique, avec des tons vifs dans le bâti récent et quelques fermes au revêtement coloré.

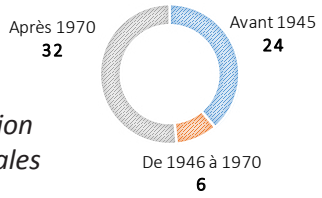

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Choeur de l'église

Petit patrimoine bâti :

Fontaine
Lavoir

Petit patrimoine végétal :

Vergers qui bordent le village
Jardins ouverts

Synthèse :
Orbigny-au-Mont est un village offrant de beaux paysages, mais où le bâti n'est pas valorisé. La topographie peu asiée du site en fait un village intéressant. Le développement linéaire du lotissement reste un point négatif, qu'il faudrait résorber à l'avenir.





NOYERS

71 hab. *9,7 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée RD 74 nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée RD 74 sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :

Depuis les entrées de village, la zone bâtie - réduite par ailleurs - est peu perceptible. De nombreux éléments végétaux structurants assurent l'animation des deux entrées. Au nord, de vastes bâtiments agricoles marquent le paysage (entrée progressive et déséquilibrée).





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Le village est traversé en totalité par la RD 74 même s'il existe un petit diverticule urbain en direction de l'est de par et d'autre de le rue du Grand Puits et de la Rue Anselme. Le trafic sur la RD 74 génère des nuisances pour les habitations riveraines.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Noyers est un village rue par excellence même si le secteur de l'église est perpendiculaire à la rue principale. Contrairement à de nombreux autres villages du Bassigny, les parties arrières des parcelles ne sont pas forcément desservies par un chemin. De vastes bâtiements agricoles dans le village et en bordure immmédiate marquent le paysage urbain.



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Ocre dominant et gris (bâtiments agricoles).

Périodes de construction des résidences principales

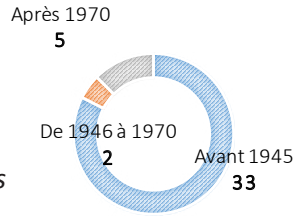

Patrimoine

Monuments historiques :

. Néant

Petit patrimoine bâti :

. Monument aux morts

. Portail monumental d'un ancien domaine

Petit patrimoine végétal :

. Vergers
. Haie de clôtures en entrée de village

Synthèse :
Ce village agricole présente une faible sensibilité paysagère et urbaine. De vastes dents creuses en entrée nord peuvent être comblées sous réserve de la disponibilité foncière.





Noidant-le-Rocheux



164 hab. *9.9 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Est : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Ouest : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud : équilibrée [x] déséquilibrée [x]



Remarques :
L'entrée Ouest arrive directement sur le vieux village tandis que l'entrée Est arrive sur l'extension récente. L'entrée Sud est constituée de maisons isolées unilatéralement de la voie. L'entrée réelle se fait au niveau du vieux village (pointillés), bien que l'aménagement de la voie soit en place pour le mitage.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [x] Non [ ]

Remarques :
Les espaces publics sont qualitatifs et agréables, notamment le petit espace de repos devant l'église et le petit pont derrière le lavoir. Cependant, les extensions du village se sont faites en discontinuité du village ancien, en raison d'une topograhie particulière. Le développement ponctuel en direction du Sud pose un problème de lisibilité de l'espace.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	4	10							

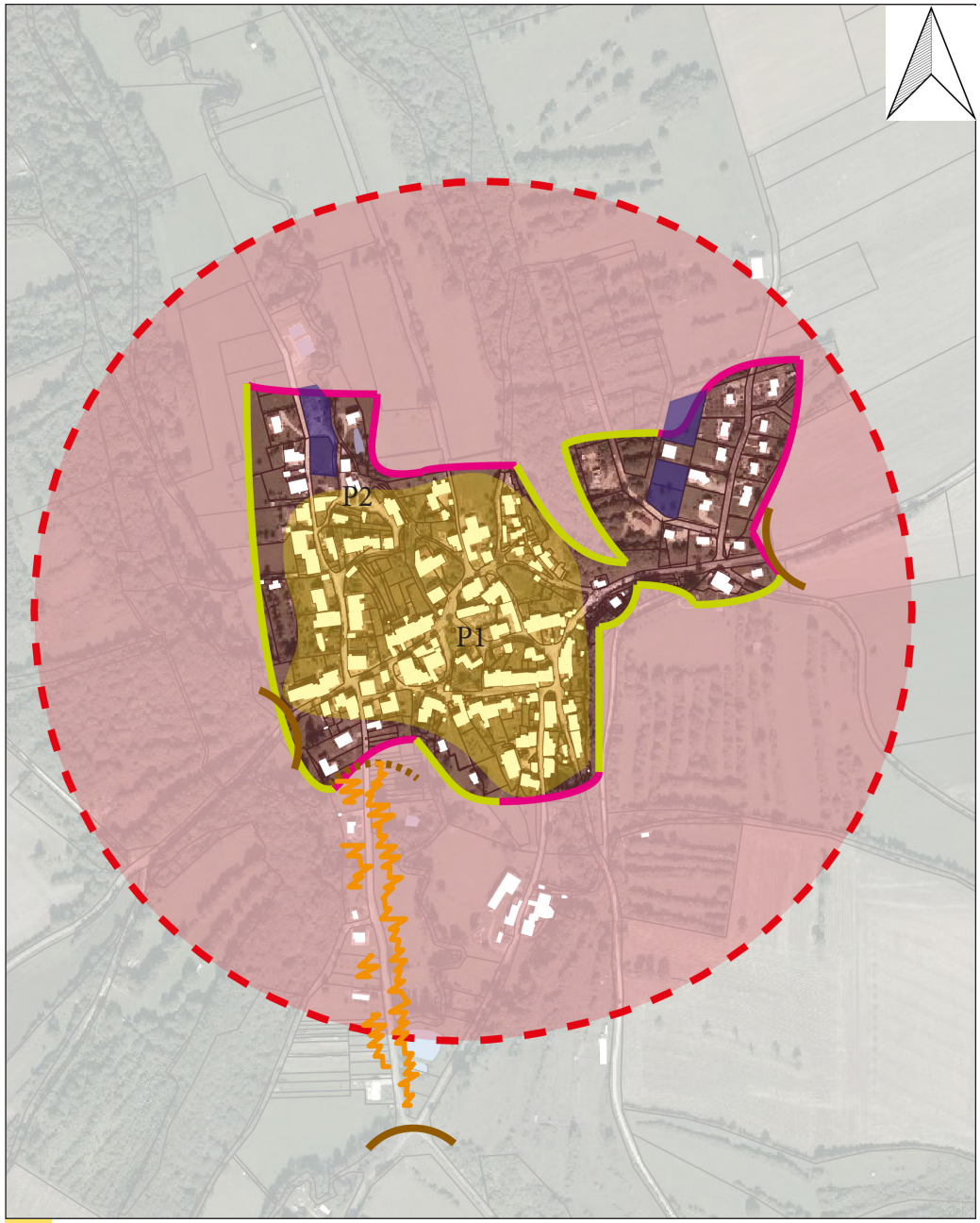

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☒

Forme urbaine :

Alignement sur rue dans le bâti ancien
Individualité dans les extensions récentes
Mitoyenneté dans les corps de fermes
Ambiance végétale et paysagère



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☒
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à la pierre, avec des teintes plus vives dans le bâti récent. Les différents matériaux apportent un hétérogénéité agréable.

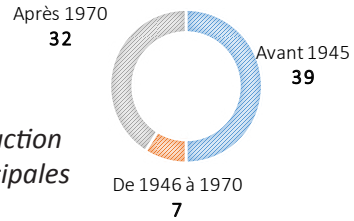

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Eglise du XVè siècle

Petit patrimoine bâti :

Lavoir
Calvaires
Murs en pierre sèche
Fontaine

Petit patrimoine végétal :

Vergers
Côteaux boisés
Jardins ouverts
Ripisylve de la Mouche

Synthèse :
Noidant est un village très agréable, offrant un cadre et des espaces de grande qualité. On regrettera cependant les extensions séparées du village et sans continuité urbaine. Les anciens terrains de sports pourront être réhabilités.





Val de Meuse

Bourg de Montigny-le-Roi

1933 hab. 25,2 hab/km²

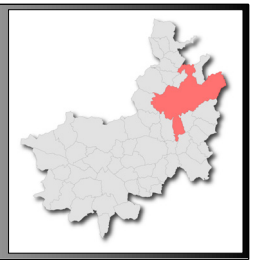

Entrées de ville

- Entrée RD 417 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée RD 132 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée RD 242 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrées : 74 équilibrée ☐ déséquilibrées ☒
- Entrée RD 107: équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :

Les entrées est depuis la plaine agricole sont progressives : l'urbanisation constituée de constructions éparses se renforce au fur et à mesure que l'on s'approche du bourg. De beaux points de vue permettent de découvrir le village ancien sur sa crête et l'écrin végétal qui l'enserre. Depuis les entrées ouest et sud, le bourg est masqué par le relief. Le végétal est omniprésent dans la zone bâtie et structure l'espace en soulignant les alignements.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :

Le centre bourg constitué de deux places vers lesquelles convergent de nombreuses routes est situé sur la crête. Le village bas localisé au pied de la butte et orienté vers l'est est un village rue. Des voies étroites permettent d'accèder au centre bourg. Les extensions récentes se développent sur le plateau où les contraintes topographiques sont inexistantes.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	25	25	15	35	55	35	40	40	25

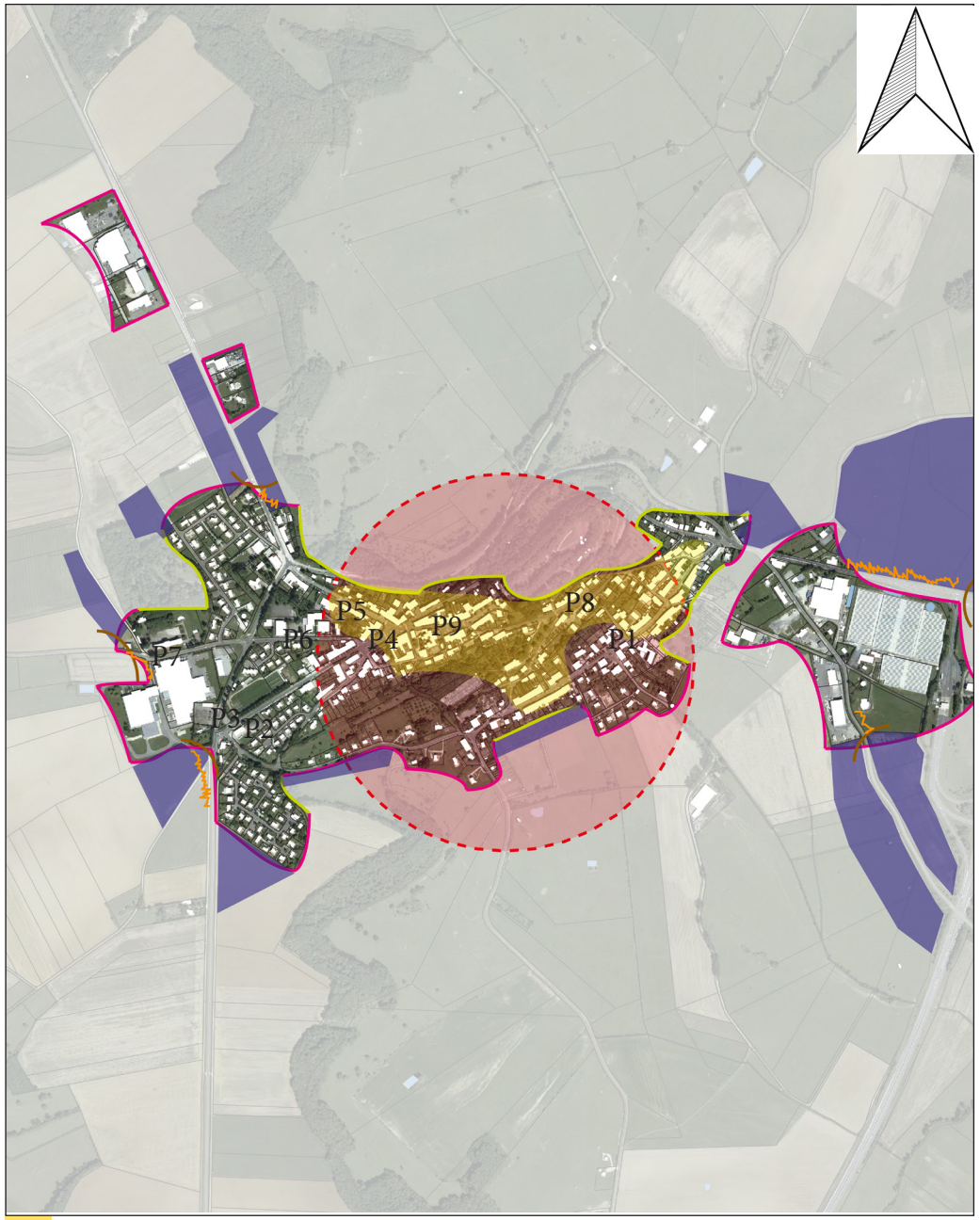

Centre ancien

Zone à enjeux

Elément de patrimoine remarquable

Entrée de ville

Déséquilibre en entrée de ville

Frange brute (agricole/forestière)

Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☒
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Le bourg présente de nombresues formes urbaines qui cohabitent sans heurt les unes avec les autres (village rue sur les coteaux, lotissement typique des années 1970-2000 sur le plateau avec des voies de bouclage, bourg castral sur la crête,.... Ces diverses formes urbaines sont reliées par de nombreux cheminements et par des éléments fédérateurs (église et cimetière, places arborées, collège, écoles). Il en résulte une image de bourg à l'urbanisation maîtrisée et homogène.



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☒
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☒
Habitat groupé	☒
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Homogènes pour le centre ancien (ton pierre calcaire et couleur grise) et plus hétérogènes pour les zones industrielles et commerciales

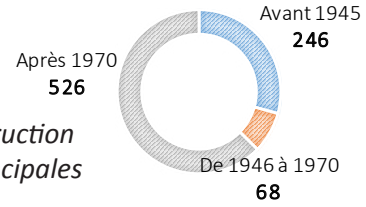

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

. Eglise de Montigny-le-Roi du XVIIIè siècle (23.12.1925)

Petit patrimoine bâti :

. Calvaires
. Fontaines au Roi, du Prieuré, de l'Obélisque, du Beuil, Salomon, source des Fontenottes
. Chapelles Ste Madelaine et Ste Clotilde
. Maison natale des Frères Flammarion
. Circuits de découverte intra-muros et du Clos-Chrétien

Petit patrimoine végétal :

. Vergers sur les coteaux
. Parc boisé de l'ancien château (camping)
. Cimetière et arbres majestueux
. Parc du Chéney

Synthèse :

Le bourg de Montigny le Roi est remarquable du fait de sa situation géographique et de son importante diversité de paysages urbains. Ces derniers sont de qualité et le résultat d'un urbanisme maîtrisé.





Val de Meuse

Village de Meuse

1 933 hab. *25,2 hab/km²*

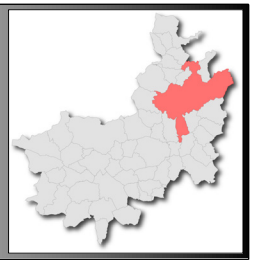

Entrées de ville

- Entrée est RD 417 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée ouest RD 417 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée RD 429 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée RD 240 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :

Les entrées de village sont peu sensibles : elles sont souvent occupées par des bâtiments commerciaux de grande ampleur ou par le viaduc et l'échangeur RD 417 - RD 429. Le village est donc caractérisé par une forte artificialisation : il est perçu comme un village uniquement traversé par des infrastsuctures routières très linéaires.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :

Le village ancien est légèrement à l'écart des axes routiers principaux. Il est caractérisé par un ilôt central composé de plusieurs bâtiments entouré d'une rue qui dessert d'autres constructions. Une extension urbaine en direction de l'est contribue à la perte de cette organisation initiale . e dysfonctionnement est généré par le trafic important sur les axes routiers.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	15	20							



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☒
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Le village ancien est localisé en partie basse mais néanmoins à l'abri des crues. Les constructions récentes s'échappent de la vallée pour gagner le plateau agricole. Les vergers ont progressivement disparu pour être remplacés par des bâtiments. L'ilôt central assure néanmoins une certaine cohérence au village même s'il s'est largement dilué dans les diverses extensions.



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Ocre calcaire, grise (pour les ouvrages d'art notamment) et blanche pour les façades.

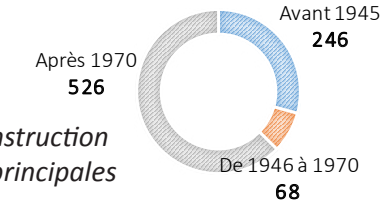

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

. Néant

Petit patrimoine bâti :

. Lavoir

Petit patrimoine végétal :

. Néant

Synthèse :
Le paysage urbain est peu lisible du fait de la multiplication des infrastructures de communication (voies routières, voie ferrée, la Meuse) mais qussi des divers bâtiments commerciaux et de la scierie implantés en entrée d'agglomération.





Val de Meuse

Village de Maulain

1 933 hab. *25,2 hab/km²*

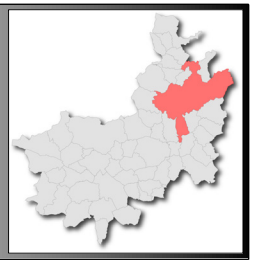

Entrées de ville

- Entrée ouest D 189 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée nord RD 429 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée sud RD 429 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :

Les entrées par la RD 429 ne présentent aucune sensibilité particulière. Le village y est perçu de manière figitive. L'entrée par la RD 189 est l'entrée qui concerne directement le vieux village. Cette entrée est structurée par divers éléments végétaux. A noter que le toit du hangar en taule influence défavorablement cette entrée.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☐ Non ☒

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :

Le village rue ne comporte pas de réelle centralité. L'égise est en effet excentrée à l'ouest du village. Compte tenu de la taille réduite du village, cette abscence de centralité ne perturbe pas le fonctionnement urbain.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

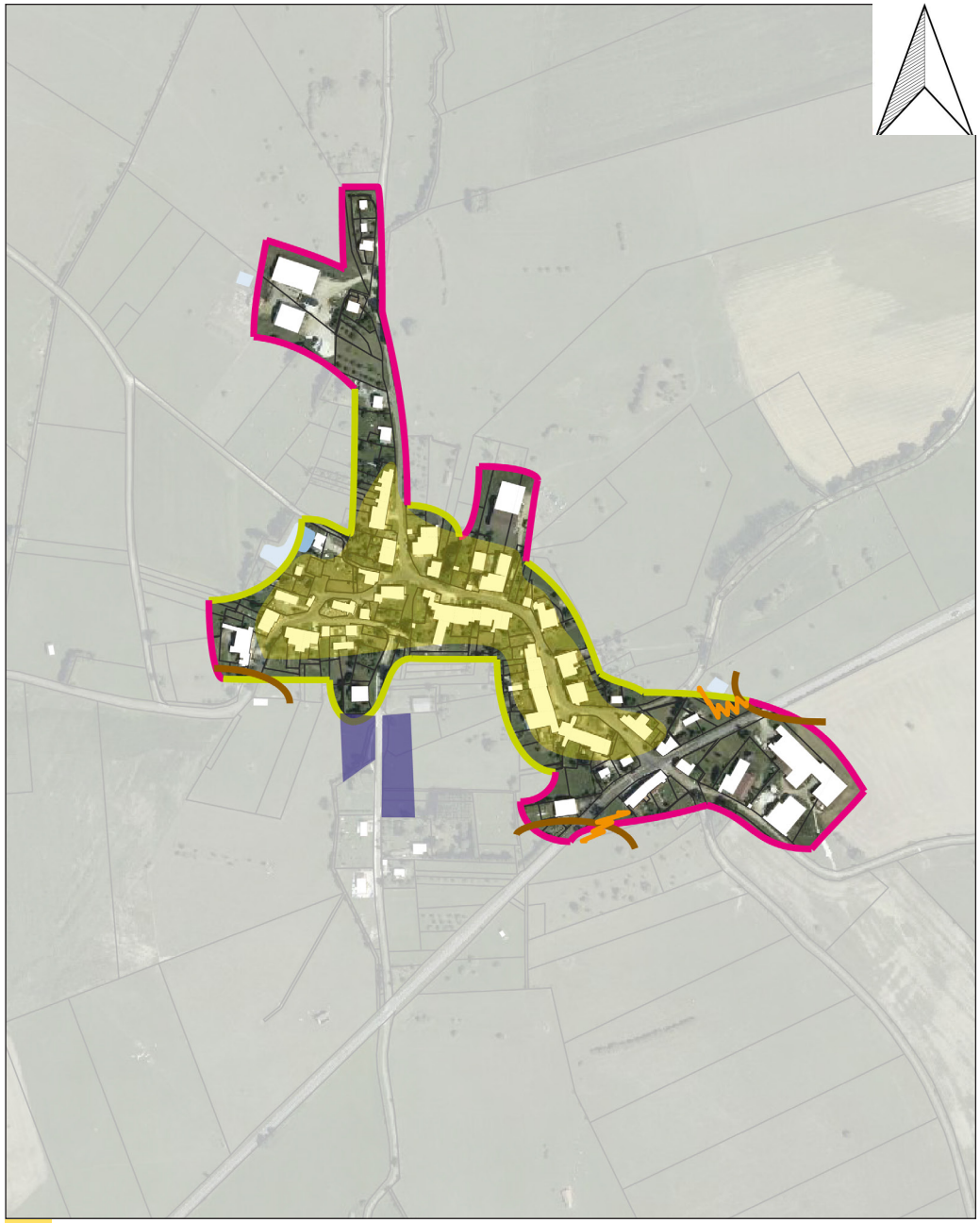

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	X	
Village en carrefour		
Village groupé		
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine		
Vallée/vallon		
Côteau		
Crête		
Plateau	X	

Forme urbaine :

La forme urbaine du village rue typique n'a pas subit de changement majeur au cours des dernières décennies. Les extensions récentes peu nombreuses se font à l'extrémité des voiries. A noter une extension récente à l'extrémité de la Rue des Roises et largement soumise à la vue depuis la RD 429. (mur de clôture notamment).



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	
Ferme de village	X
Maison de village	X
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	X
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	X
Maison en bois	

Matériaux :

Pierre	X
Brique	
Bois	
Métal	
Revêtement	X

Couleurs :

Ocre calcaire, gris pour les façades. Grande hétérogénéité dans les toitures.

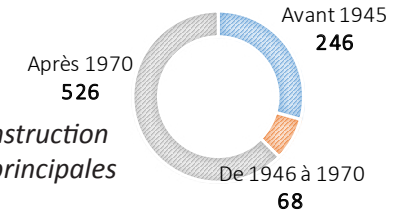

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

. Néant

Petit patrimoine bâti :

. Calvaire
. Lavoir

Petit patrimoine végétal :

. A l'entrée RD 189

Synthèse :
Le village de Maulin est peu perceptible depuis la RD 429 si ce n'est par quelques extensions récentes qui s'implantent de part et d'autre de la rue des Roises. Ce secteur mérite d'être densifié. Dans ce cas, les boisements faisant écran avec la RD 429 pourraient être préservés.





Mardor



56 hab. *7.5 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Nord-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
L'équilibre de l'entrée Est induit le déséquilibre de l'entrée Nord. Cependant, deux accès sont possibles depuis le Nord, par l'Est ou l'Ouest.
L'entrée Ouest est très paysagère et à valoriser.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Les espaces publics sont simplifiés, une commune comme Mardor n'en ayant pas forcément une utilité principale.
La mairie reste cependant sans stationnement.
De même, il n'y a aucun emplacement de stationnement public sur la commune.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☒	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parfois parallèlre, parfois perpendiculaire
Individualité généralisée
Mitoyenneté pour quelques bâtis anciens
Ambiance très végétale



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

Les couleurs sont assez claires, homogènes. Une unité se fait ressentir dans le bourg.

Périodes de construction des résidences principales

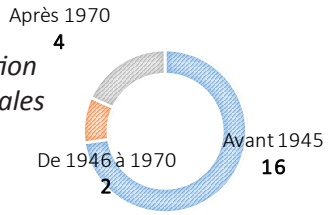

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

De nombreux et magnifiques murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Une entrée paysagère par l'Ouest grâce à une végétation luxuriante
Un verger impressionnant en coeur de village
Quelques vergers en lisière urbaine
De nombreux espaces arborés ceignent le village

Synthèse :
Un petit bourg calme, présentant un patrimoine architectural intéressant. Des murs en pierre sèche remarquables, et un cadre végétal reposant.
Des espaces publics qualitatifs rendraient ce village encore plus attrayant.





Marcilly-en-Bassigny

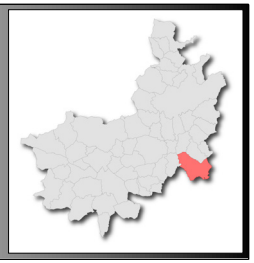

210 hab. *11 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Nord-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Sud-Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Le village est un carrefour entre 5 départementales assez importantes. Les entrée sont une transition douce entre les milieux agricoles et urbains. Les entrées Ouest sont marquées par la grande parcelle agricole incluse dans le village. L'entrée Sud-Est est la seule à disposer de constructions récentes, détachées du village.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
L'étalement ancien du village montre la dynamique passée sur Marcilly. Les espaces publics sont assez qualitatifs, notamment le petit espace devant l'église. Le parking central est quant à lui à requalifier. La plupart des espaces sont végétalisés, ce qui est agréable. De nombreux usoirs se sont refermés.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	40								

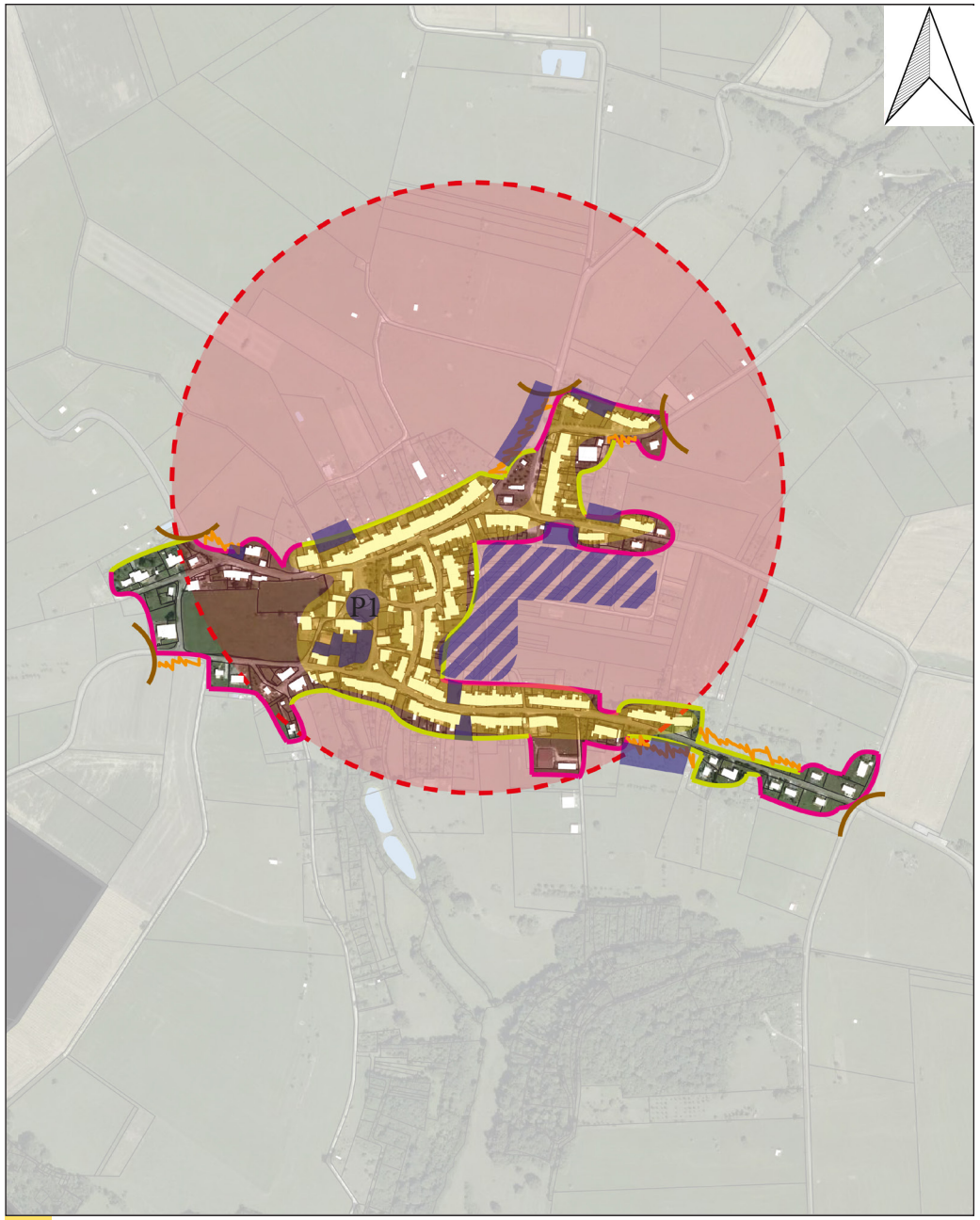

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☒
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté dans le bâti ancien
Ambiance végétale, avec des usoirs minéraux



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☒
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette est assez classique, avec de la brique ressortant de certaines façades, et des teintes vives dans le bâti récent.

Périodes de construction des résidences principales

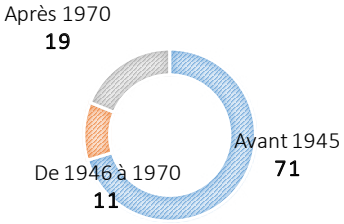

Patrimoine

Monuments historiques :

Porte de la grange dimière du XVIIè siècle

Petit patrimoine bâti :

Fontaines
Calvaires

Petit patrimoine végétal :

Alignements d'arbres
Jardins ouverts
Vergers
Espace derrière l'église

Synthèse :
Marcilly présente une structure de bourg avec un centre ancien, une poste, des espaces entretenus et valorisés. L'enjeu de présentation des chenevières est important. Il faudra également ne pas développer le village hors de ses limites actuelles.





Marac



216 hab. *9.9 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Ouest est à préserver de l'urbanisation, le verger et les murs en pierre en font une entrée de qualité.
Les entrées Sud et Est sont rurales, avec un fort déséquilibre à l'Est.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Le village est bien agencé, avec quelques espaces de qualité, mais le carrefour central est à réaménager.
Le cours d'eau traversant le village est à valoriser.
Le pont en pierre dans le centre est à valoriser également.
De nombreuses dents creuses.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	35								



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☒
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la voie dans le centre
Individualité dans les extensions
Mitoyenneté dans le centre ancien
Ambiance végétale



Forme architecturale

Architecture :

Château	☒
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige à la pierre, en présentant quelques touches plus vives dans les constructions récentes.

Périodes de construction des résidences principales

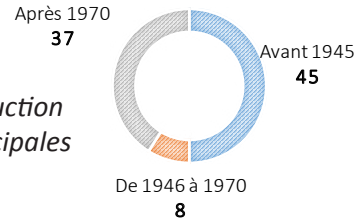

Patrimoine

Monuments historiques :

Pont en pierre du XVIIIè siècle

Petit patrimoine bâti :

Château Champenois
Colombier
Lavoir
Le «rond», ancien abreuvoir pour animaux

Petit patrimoine végétal :

Nombreux vergers et jardins arborés
Parc du Château
Ripisylve de la Suize

Synthèse :
Marac dispose de tout pour être un petit bourg agréable, hormis des petits commerces. Le village dispose d'un patrimoine bâti de qualité, et d'un cadre calme et reposant. La salle des fêtes moderne et sombre à proximité du colombier se démarque dans la trame urbaine historique.





Neuilly-l'Evêque

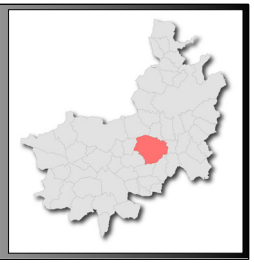

623 hab. *26 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
Le périmètre de protection du monument historique ne permet pas un développement homogène du village, d'où le déséquilibre au Nord.
Les entrées Sud et Est restent assez floues, avec un développement très lâche et non réparti équitablement des deux côtés de la voie.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
L'espace arboré à l'Ouest dispose d'un fort potentiel de réaménagement en petit parc.
La bâtisse à contrefort dans le centre dispose d'un intérêt particulier, mais sa rénovation serait très onéreuse.
L'église est valorisée par ses espaces adjacents, en coeur de village.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	17	15	3	15	3				

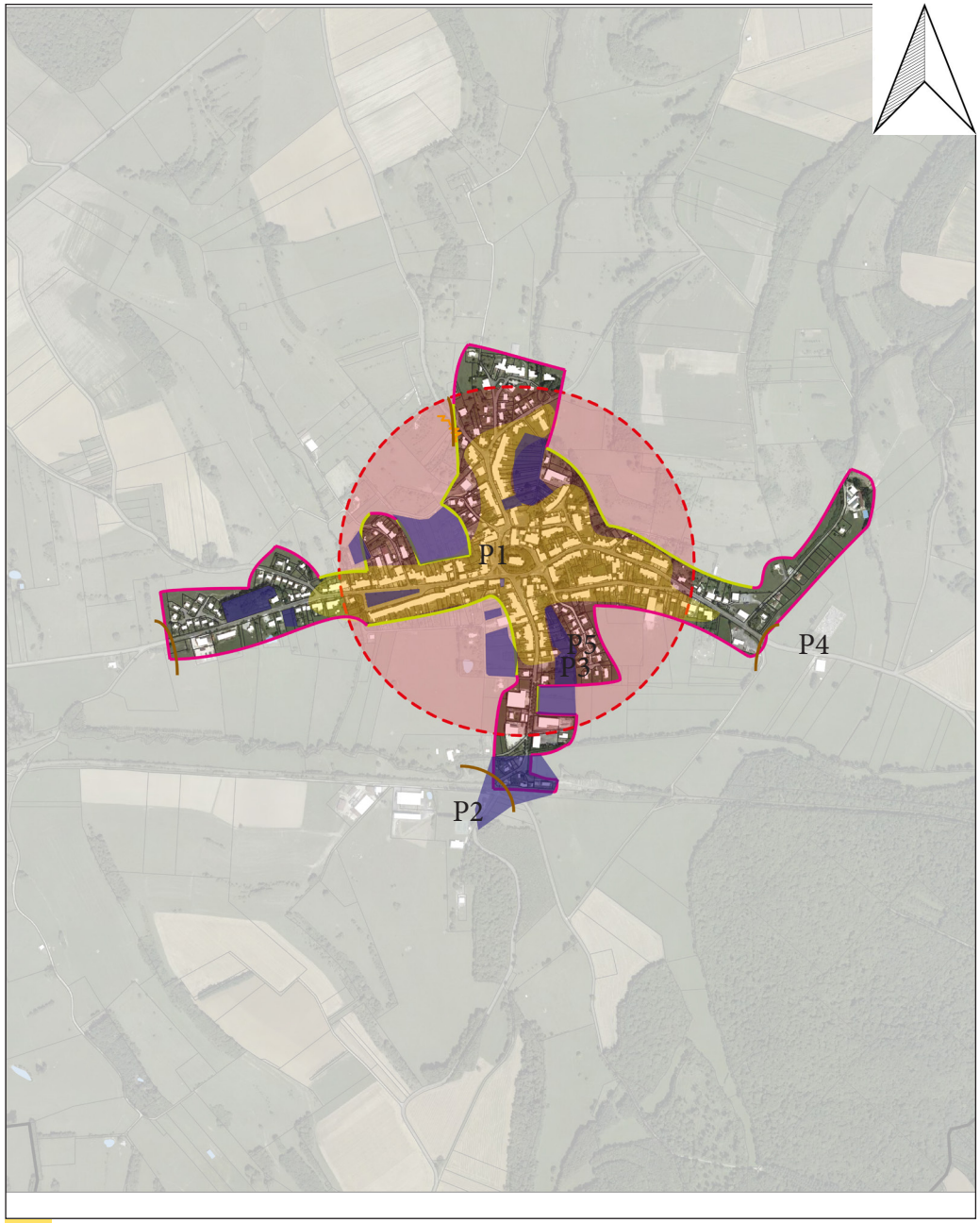

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☒
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue dans le centre
Individualité dans les extensions
Mitoyenneté dans le centre ancien
Ambiance minérale dans le village, végétale autour de l'église et du petit espace arboré



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☒
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☒
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à l'ocre, avec quelques maisons présentant des façades plus vives (rouge, orange, jaune...)

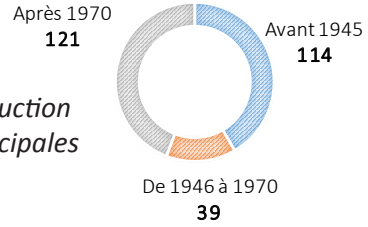

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

L'église au coeur du village

Petit patrimoine bâti :

La maison à contreforts au coeur du village
La façade restant d'une habitation démolie
De nombreux bâtiments à l'architecture valorisable

Petit patrimoine végétal :

L'espace autour de l'église
L'espace arboré à l'Ouest
De nombreux vergers entourant le centre ancien

Synthèse :
Un bourg disposant de l'ensemble des commerces et services de proximité, et d'un cadre agréable.
De forts atouts de développement, mais une lisibilité des espaces malaisée.





Val de Meuse

Village de Lenizeul

1 933 hab. *25,2 hab/km²*

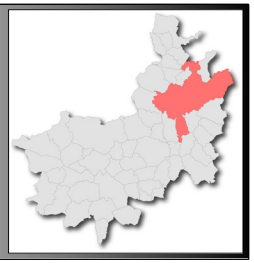

Entrées de ville

- Entrée sud RD 132 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée ouest RD 132 a: équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée est RD 132 a : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée nord RD 132 a : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Toutes les entrées du village sont déséquilibrées (urbanisation d'un seul côté de la route). De nombreux vides occupés par des vergers ou végétaux repères existent donc et contribuent à une faible densité du bâti.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Le village dispose des deux ilôts centraux qui sont occuppés par l'église . Toutes les voies convergent vers ces îlots centraux qui sont par ailleurs côte à côte. Comme pour de nombreux villages du Bassigny, la zone bâtie est entourée d'une voirie carrossable qui dessert les parcelles en vergers à l'arrière des constructions.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

La bâti est caractérisé par de gros volumes qui sont implantés parallèlement à la voie avec des marges de recul variables. Le bâti est peu dense et le village comporte de nombreux arbres isolés majestueux. Le village est entouré de bâtiments agricoles qui marquent le paysage.



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Ocre calcaire pour les façades et rouge terre cuite pour les toitures imposantes.

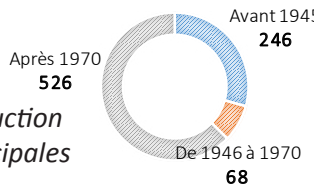

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

. Portail de l'église du XV ème (10.04.1929)
. Croix du XVIIème chemin de Bassancourt (10.10.1929)

Petit patrimoine bâti :

. Calvaire

Petit patrimoine végétal :

. De nombreux arbres isolés, vergers et haies structurantes (en entrée d'agglomération notamment)

Synthèse :
Le village, à l'écart des principales voies de communications est caractérisé par de nombreux bâtiments agricoles qui sont pour certains localisés dans ou à proximité de l'enveloppe urbaine. Les nombreuses dents creuses sont très végétalisées et renforcent le caractère rural. Pour autant le village apparait bien structuré.





Val de Meuse

Village de Lécourt

1 933 hab. *25,2 hab/km²*

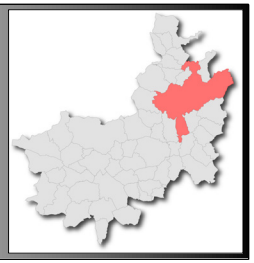

Entrées de ville

- Entrée nord RD 232 : équilibrée [X] déséquilibrée [ ]
- Entrée sud RD 232 : équilibrée [X] déséquilibrée [ ]
- Entrée est RD 189: équilibrée [X] déséquilibrée [ ]
- Entrée ouest RD 189 : équilibrée [X] déséquilibrée [ ]
- Entrée sud ouest : équilibrée [ ] déséquilibrée [X]



Remarques :
Les deux entrées nord et sud sont caractérisées par de vastes bâtiments agricoles attirent le regard. Les entrées ouest et est sont plus urbaines même si un château d'eau y constiue un point d'appel visuel.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [X] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [ ] Non [X]

Remarques :
Le village rue ne présente aucun dysfonctionnement particulier. Les constructions s'implantent à l'avant de la rue principale alors que l'arrière est souvent accessible par une voirie secondaire. Les espaces publics possèdent une emprise importante et le village comporte de nombreuses dents creuses.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

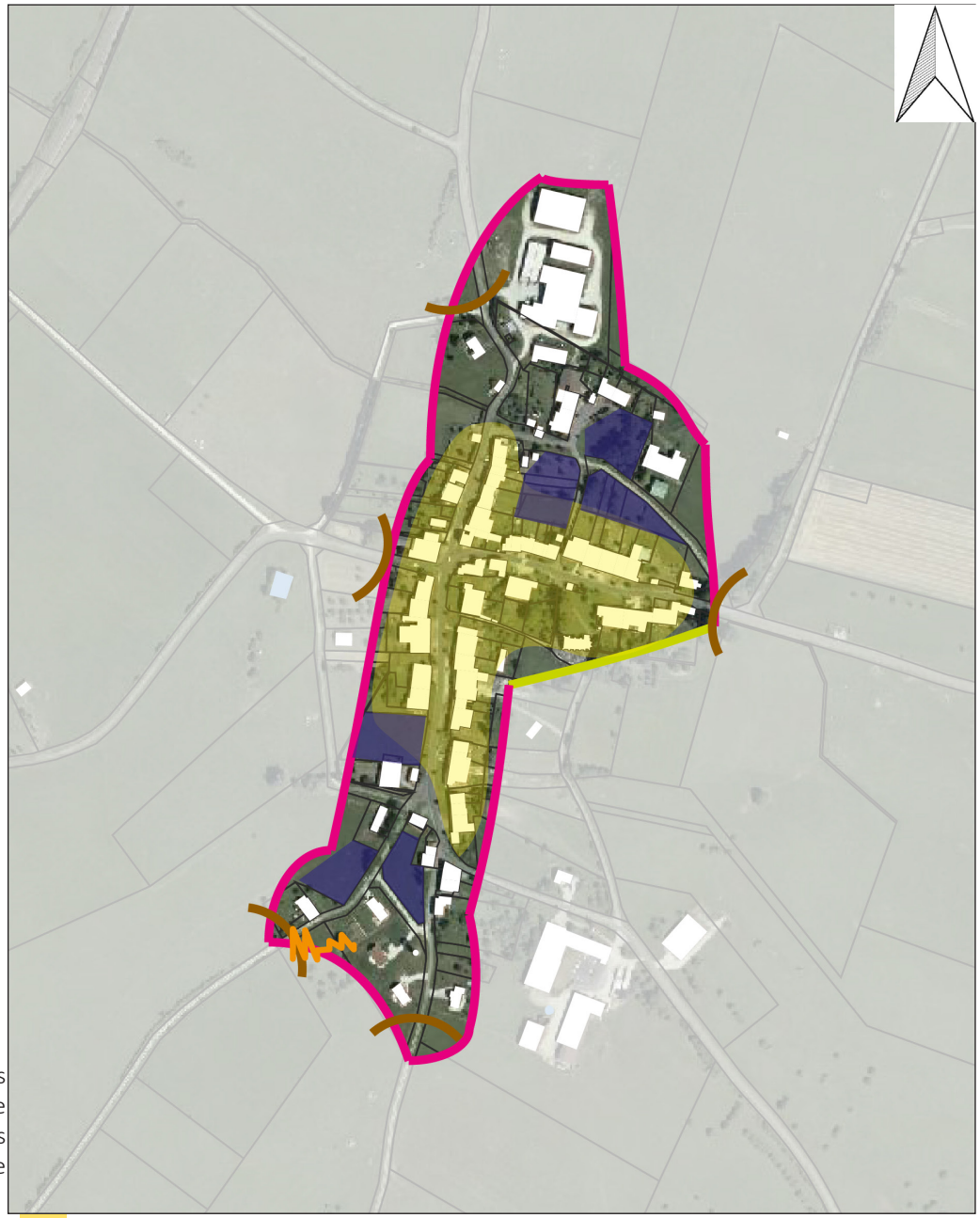

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	X	
Village en carrefour		X
Village groupé		
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine	X	
Vallée/vallon		
Côteau		
Crête		
Plateau		

Forme urbaine :

La forme urbaine du village rue typique est conservée. Les constructions volumineuses s'implantent parallèlement à la voie . Les usoirs sont larges. L'arrière des parcelles est généralement accessible par une voie secondaire. Les dents creuses relativement nombreuses confèrent au village un caractère très verdoyant.



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	
Ferme de village	X
Maison de village	X
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	X
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	X
Maison en bois	

Matériaux :

Pierre	X
Brique	
Bois	
Métal	X
Revêtement	X

Couleurs :

Ocre calcaire clair voir blanc pour les façades.

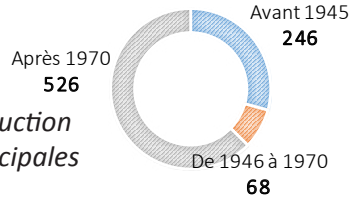

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

. Néant

Petit patrimoine bâti :

. Statut de la vierge
. Porche d'entrée
. Pigeonnier

Petit patrimoine végétal :

. Arbres isolés dans le village

Synthèse :
Le village de Lécourt ne présente aucune sensibilité particulière. Il a su garder son caractère de village rue même si d'importantes fermes se sont implantées à ses extrémités nord et sud. Les dents creuses dans l'enveloppe urbaine devraient permettre d'accueillir l'urbanisation future même si le repect des périmètres de réciprocité agricole constitue un enjeu.





LECEY

213 hab. *27 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Centre-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Sud-Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Ouest présente un fort déséquilibre du fait du développement unilatéral de l'urbain. L'entrée Nord permet d'arriver directement en centre-bourg et nous présente la vallée. Les entrée Est sont bien équilibrées et offrent des cadres intéressants avec des vergers et des vues sur la vallée.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Le village est étiré, présente une qualité bâtie en son centre avec un coeur ancien surplombant la vallée. Les déplacements piétons sont valorisés autour du lac mais plus difficiles dans le village.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	40	3	5						



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☒
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☒
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue dans le centre ancien
Individualité hors du centre ancien
Mitoyenneté des corps de ferme
Ambiance végétale avec un peu de minéralité



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du gris à la pierre en passant par des teintes classiques de beige et ocre clair, ainsi que du blanc dans les pavillons. La tôle est présente dans le centre.

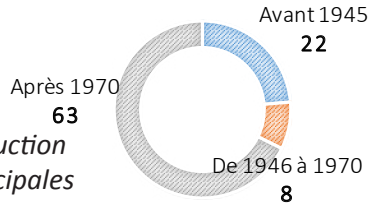

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Croix du XVIè siècle au Sud-Ouest du village

Petit patrimoine bâti :

Lavoir
Fontaine
Chapelle
Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Haies en entrée de village
Vergers en entrée de village
Réservoir et chemin végétal

Synthèse :
Lecey est un village qui s'inscrit dans une vallée qualitative, profitant de vues paysagères sur le lac de la Liez et la vallée. Les espaces publics du centre ancien seraient à requalifier, en contraste avec les extensions en direction du lac. Les stationnements pourraient également être améliorés.





LAVILLENEUVE



66 hab. *12,8 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée est RD 132a équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée ouest RD 132a équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée sud RD 234 équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
Les entrées de village sont bien intégrées au paysage rural : le village est globalement peu perceptible car il est masqué par des éléments de relief et des haies en limite de parcellaire.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Les espaces publics sont imposants et la centalité est représentée par l'église entourée d'un mur de pierres sèches et la mairie. Les écoulements des eaux pluviales en pavés contribuent à structurer les espaces publics.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

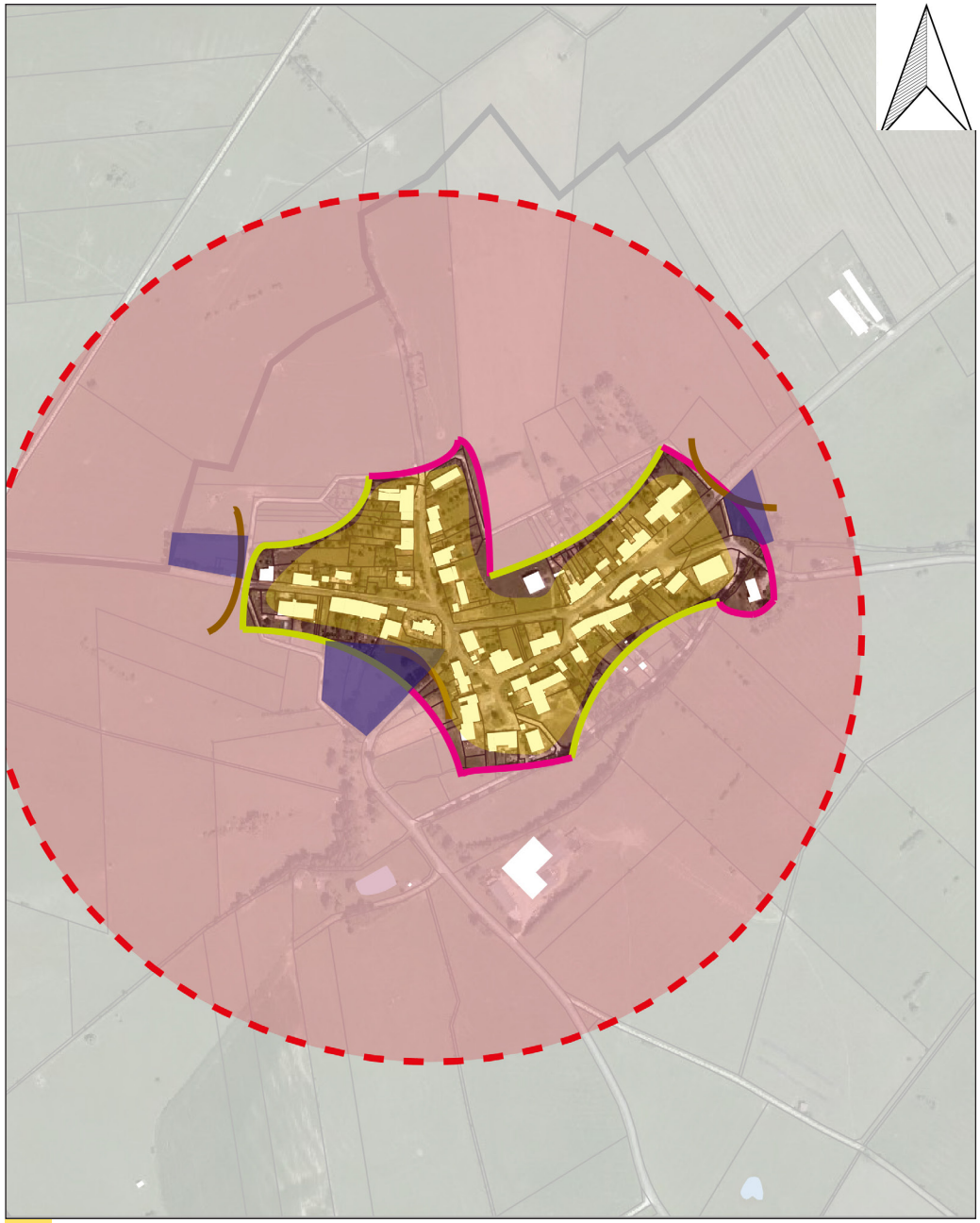

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Le village carrefour possède une enveloppe urbaine circulaire. Les arrières des parcelles sont toutes desservies par des chemins qui logiquement constituent la limite de l'urbansiation à ne pas dépasser. Les nombresues dents creuses non urbanisées sont toutes occuppées par des jardins ou des priries et induisent une ambiance très verdoyante.



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☐
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

Différentes teintes dans a gamme des ocres. A noter que des contructions en parpaings non revêtues gachent le paysage urbain.

Périodes de construction des résidences principales

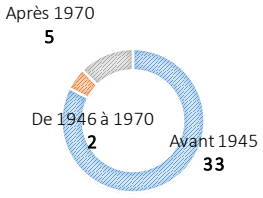

Patrimoine

Monuments historiques :

. Eglise (10.10.1927)

Petit patrimoine bâti :

. Lavoir

. Croix de mission

Petit patrimoine végétal :

.Néant

Synthèse :
Lavilleneuve est un village essentiellement agricole sans sensibilité urbaine particulière. Les divrses dents creuses existantes devraient être à même d'accueillir les nouveaux pavillons en fonction des objectifs démographiques.





Lavernoy

84 hab. *19 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord-Ouest : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud-Est : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]



Remarques :
Lavernoy est un village rue, et dispose de deux entrées à ses extrémités, bien qu'il soit également possible de rejoindre Celles-en-Bassigny et Vicq depuis le carrefour Nord du village. Les deux entrées sont équilibrées, urbaines, et présentent quelques constructions récentes avant le villange ancien. Il faudra être vigilent à leurs développements.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [ ] Non [x]

Remarques :
Le village est entouré d'un cheminement agricole qui marque une frontière nette à ne pas dépasser pour l'urbanisation. Il s'agit d'un village rue quasi-parfait, ce qui se fait de plus en plus rare, cette forme serait à préserver à l'avenir.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	5	15							



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	x	
Village en carrefour		
Village groupé		
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine	x	
Vallée/vallon		
Côteau		
Crête		
Plateau		

Forme urbaine :

Alignement sur rue généralisé
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté généralisée dans le centre
Ambiance végétale avec de nombreux usoirs minéraux



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	x
Ferme de village	x
Maison de village	x
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	x
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	x
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	x
Maison en bois	

Matériaux :

Pierre	x
Brique	x
Bois	
Métal	
Revêtement	x

Couleurs :

Les teintes sont assez variées, allant du beige clair à la brique en passant par des ocres clairs vifs et la pierre.

Périodes de construction des résidences principales

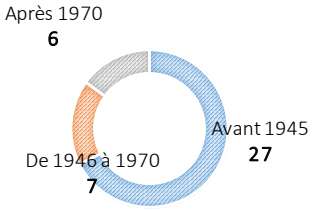

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Fontaines

Petit patrimoine végétal :

Abords de l'étang
Alignements d'arbres
Vergers
Jardins ouverts

Synthèse :
Lavernoy est un village à fort potentiel attractif, offrant un cadre de qualité et une typologie de village de plus en plus rare. Son développement ne doit pas s'étendre hors des limites du cheminement agricole. Les usoirs pourraient être requalifiés afin d'améliorer plus encore le coeur de village.





ROLAMPONT

Quartier de Lannes

1522 hab. *31 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
L'entrée Nord est déséquilibrée du fait de la présence d'une exploitation agricole.
L'entrée Ouest est déséquilibrée du fait de la présence de deux habitations isolées.
Les entrées Sud et Est sont urbaines et arrivent immédiatement dans le village ancien.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Lannes dispose d'un espace pulic suffisant.
Le village s'est développé autour d'un carrefour central.
Plusieurs dents creuses permettraient de densifier et d'apporter plus de cohérence au village.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :

	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :

	1er	2nd
Plaine	☐	☒
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté dan sle bâti ancien
Ambiance végétale



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☒

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige à l'ocre claire, quelques constructions récentes apportent des teintes plus vives.

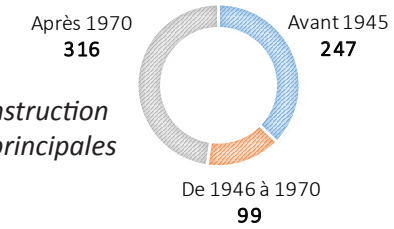

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Village entouré par la végétation
Ripisylve du ruisseau du Val de Gris

Synthèse :
Lannes dipsose de différents attraits et d'une topologie intéressante, l'église étant surélevée par rapport au village.
Quelques formes architecturale sont dignes d'intérêt.
Il faudra cherche si possible à combler les dents creuses.





LANGRES



7 850 hab. *351,5 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Nord-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Nord-Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées de Langres sont déséquilibrées (urbanisation unilatérale de la voirie), et trois d'entre elles sont orientées vers l'économie. L'entrée par Brévoines est la plus rurale, qui ne laisse pas présager de grande ville immédiatement après. L'entrée par le quartier de la gare est en continuité avec Pont-de-Marne (Champigny-les-Langres).





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
La majorité des espaces publics de la vieille ville sont destinés à la voiture, ce qui est contradictoire avec l'ambiance urbaine instaurée par le bâti patrimonial. Certaines dissonances architecturales sont troublantes (musée notamment). La Citadelle offre un potentiel de mutation important, pourtant le développement se déporte hors de la ville.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	55	70	350	70	105	45	55	75	250



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☒

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☒
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Alignement sur rue dans la vieille ville, retrait dans les constructions récentes
Individualité hors de la vieille ville
Mitoyenneté dans la vieille ville et les quartiers neufs
Ambiance minérale hormis dans la couronne d'extensions et la Citadelle



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☒
Maison de bourg (AVAP)	☒
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☒
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☒
Petit collectif	☒
Habitat groupé	☒
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☒

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☒
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :
La plupart de la ville présente une palette classique, allant du blanc à l'ocre clair, avec quelques touches plus sombres ou plus vives dans les bâtis rénovés.
Un lotissement se démarque avec uniquement des couleurs vives.

Périodes de construction des résidences principales

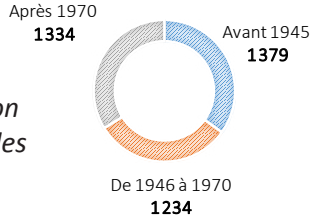

Patrimoine

Monuments historiques :

Nombreux monuments historiques dans la vieille ville
Les remparts et les portes
La promenade de Blanchefontaine
La Citadelle et les casernes restantes

Petit patrimoine bâti :

Lavoirs
Murs en pierre sèche
Croix de chemins
Calvaires

Petit patrimoine végétal :

Vestiges des vergers sur les côteaux de Langres
Quelques ripisylves intéressantes
Plusieurs alignements remarquables
Promenade de Blanchefontaine
Square Olivier Lahalle (petit parc devant la cathédrale)

Synthèse :
Langres est une ville pleine d'histoire et qui dispose d'un bâti historique à forte valeur patrimoniale. Les espaces publics sont entretenus, la ville est accueillante, le paysage des remparts est agréable. On regrette la dominance de la voiture dans la vieille ville, dont les placettes sont des parkings.





HUMES-JORQUENAY

Quartier de Jorquenay

575 hab. *36.8 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Ouest : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud-Ouest : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Nord : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Est : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]



Remarques :
L'entrée Est est déséquilibrée du fait d'une topographie particulière et d'une végétation importante.
Les entrées Ouest permettent de profiter du canal et de ses aménagements.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [ ] Non [x]

Remarques :
Différence de mise en valeur entre Humes et Jorquenay.
Jorquenay dispose d'une agréable promenade le long du canal. Le cadre du village est très agréable et rafraichissant.
Les espaces publics sont suffisamment aménagés.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	4	4	15	12	8	11			

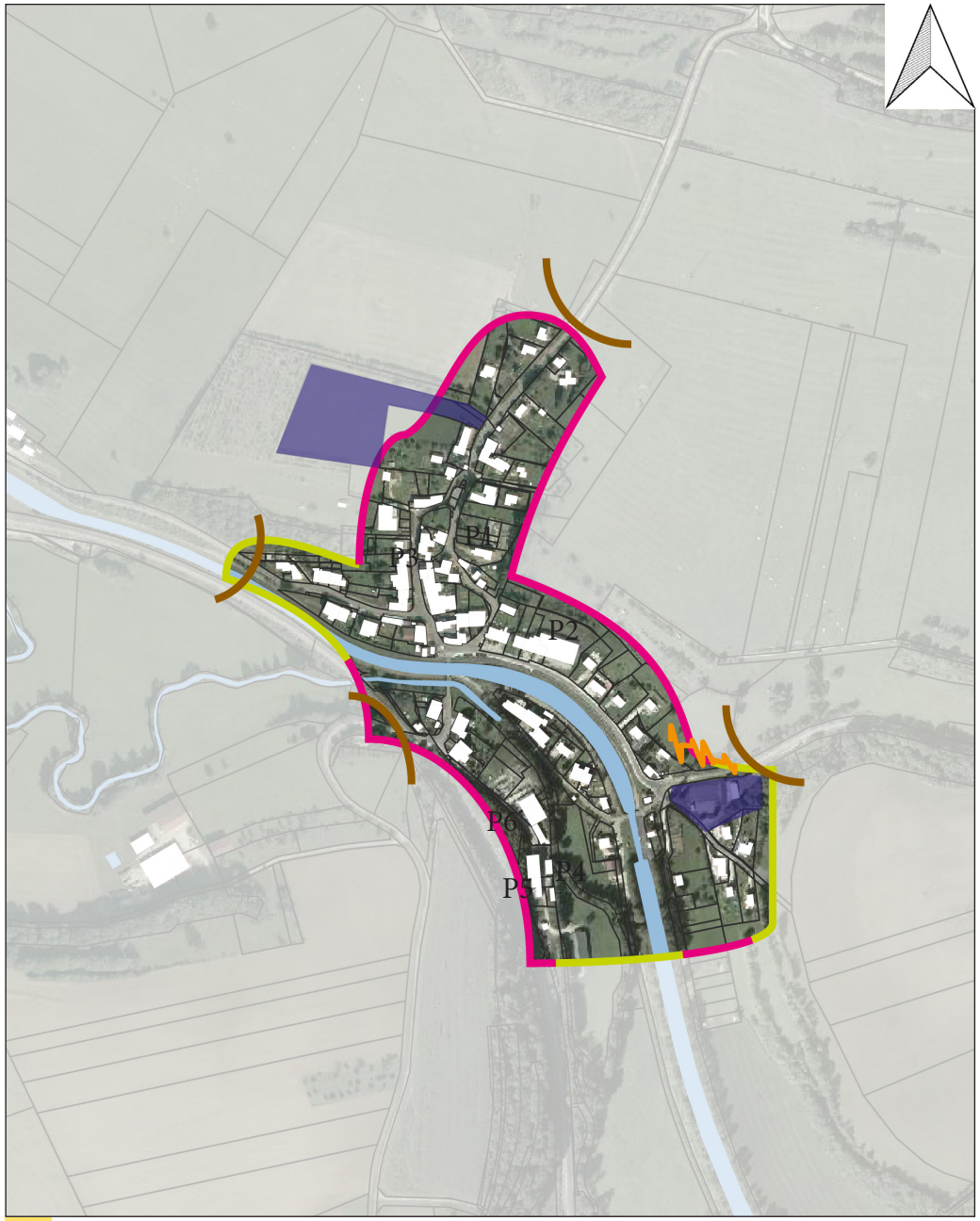

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☒
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☒
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans le bâit récent
Mitoyenneté dans le bâti ancien
Ambiance végétale, raffraichie par le canal



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☒
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à l'ocre. on trouve également des variations se rapprochant de la couleur bouton d'or.

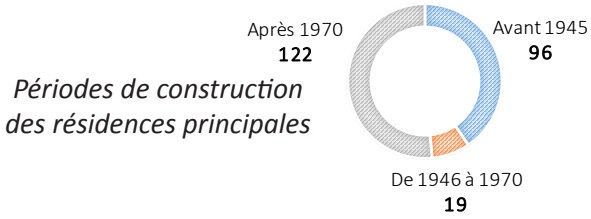

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Ripisylve de la Marne
Présence de jardins arborés
Vergers ceignant le village
Alignements d'arbres

Synthèse :
Village qui présente un cadre agréable, avec le canal et une topographie prononcée. La promenade est agréable, les espaces publics accueillants. La multitude de formes architecturales et de patrimoine bâti en font un joli bourg.





Is en Bassigny

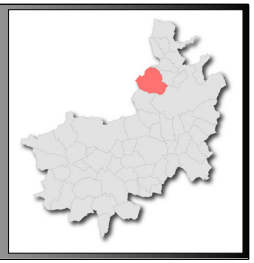

568 hab. *29,3 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée RD 163 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée RD 417 est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée RD 417 ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 132a : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
Depuis les entrées par la RD 417, la zone bâtie est nettement perceptible. Le village apparait comme une entité bâtie linéaire entourée de vastes parcelles agricoles. Les deux autres entrées sont plus intimistes.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :

Le bourg est structuré par deux voies principales parallèles (RD 417 et grande rue) reliées par la rue du Moutier. C'est de part et d'autre de ce dernier axe que des constructions récentes ont été édifiées (côté ouest sur des parcelles initialement agricoles).

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	10	5							



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

A l'origine, Is en Bassigny était un village rue qui, au fil du temps, a évolué vers un village moins dense. Les lotissements se sont développés en direction du sud et ont contribué à aérer le tissu bâti (parcelle carrée et implantation du bâti an centre des parcelles). Pour autant, l'aspect groupé du village demeure.



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☒
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Toutes les gammes d'ocre dans le vieux village et des couleurs plus vives dans le lotissement récent.

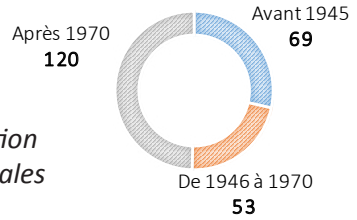

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

. Eglise (13.02.1928)

Petit patrimoine bâti :

. Mairie

. Pont à arches maçonnées enjambant le Rognon

Petit patrimoine végétal :

.Néant

Synthèse :

Le bourg d'Is en Bassigny ne possède pas de sensibilité paysagère particulière : malgré les extensions récentes importantes en superficie, l'urbanisation apparait goupée et bien intégrée à la forme urbaine traditionnelle.





Humes-Jorquenay

Quartier de Humes

575 hab. *36.8 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Sud-Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Nord-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
Ce sont des entrées partagées entre milieu urbain et milieu agricole.
Deux des trois entrées sont bien définies et équilibrées.
Une habitation récente isolée au Sud-Ouest brouille la lisibilité de l'entrée.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Différence de mise en valeur entre Humes et Jorquenay.
Humes dispose d'une route très passante au coeur du village.
Les espaces publics sont relativement bien aménagés, hormis les berges de la Mouche qui pourraient être retravaillées.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	4	4	15	12	8	11			

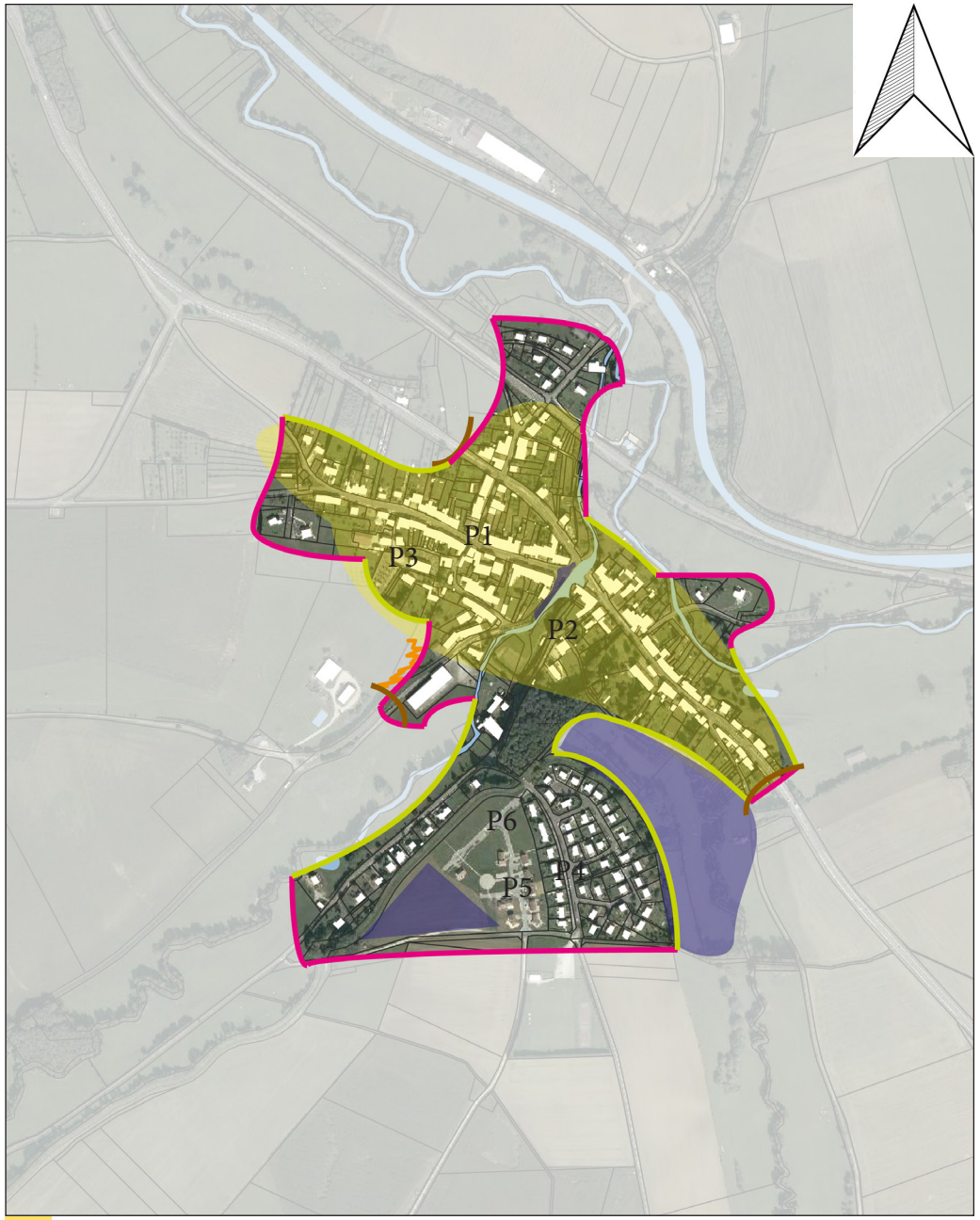

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☒
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue dans le centre ancien
Individualité dans les extensions
Mitoyenneté dans le centre ancien
Ambiance végétale, reposante, de bourg



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☒
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☒
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à l'ocre. on trouve également des variations se rapprochant de la couleur bouton d'or.

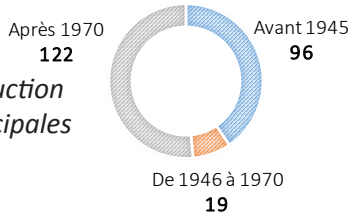

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Parc privé en coeur de centre ancien
Présence de jardins arborés
Vergers ceignant le village
Ripisylve de la Mouche

Synthèse :
Village qui présente un cadre agréable, entre la Mouche et les grandes cultures. Homogénéité et cohérence du bâti dans les sous-entités urbaines. il faudrait rattacher l'extension du Sud au centre ancien et valoriser les espaces publics aux abords de la Mouche.





FRECOURT

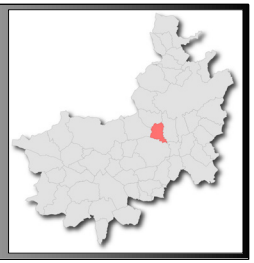

94 hab. *15,1 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Sud RD 74 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Nord RD 74 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 120 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 244 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée RD 246 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
Les entrées sont globalement toutes équilibrées sauf l'entrée par la RD 244 qui se caractérise par une urbanisation linéaire et non symétrique. La village située en point bas est traversé par un axe routier structurant à l'échelle du département.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Le principal dysfonctionnement provient des nuisances générées par le trafic sur la RD 74

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	15								



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☒
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Si le village principal est situé au fond d'un vallon et est relativement groupé, les fermes situées sur le plateau constituent un véritable hameau (hameau de Lavrigny).



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☐

Couleurs :

Couleur ocre clair pour les façades (sauf les façades agricoles) et couleur terre cuite grenat pour les vastes surfaces de toiture.

Périodes de construction des résidences principales

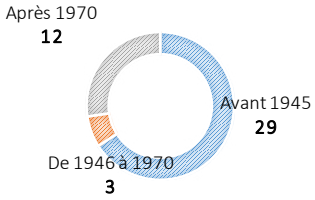

Patrimoine

Monuments historiques :

. Néant

Petit patrimoine bâti :

. Lavoir
. Chapelle de Lavrigny

Petit patrimoine végétal :

. Ripisylve du Riot et de la Traire
. Omniprésence de l'eau dans le village

Synthèse :
Le village de Frécourt constitue un village agricole traditionnel du Bassigny. Il ne présente aucune sensibilité urbaine particulière.





FAVEROLLES

107 hab. *6.2 hab/km²*

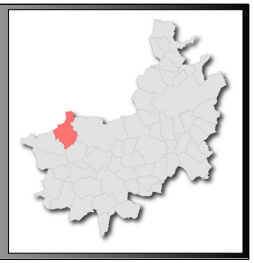

Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]
- Entrée Ouest : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]



Remarques :
L'entrée Ouest est paysagère, avec le village surplombant l'entrée au détour d'un virage.
L'entrée Sud est déséquilibrée en raison de terres agricoles et du développement urbain unilatéralement.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [ ] Non [x]

Remarques :
Les espaces publics derrière l'église et l'école sont qualitatifs, le même modèle pourrait être appliqué au reste du village.
Quelques croisements présentent une visibilité réduite.
L'espace non bâti surplombant la combe doit être préservé, offrant la vue sur un bâti de qualité.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	8	3							

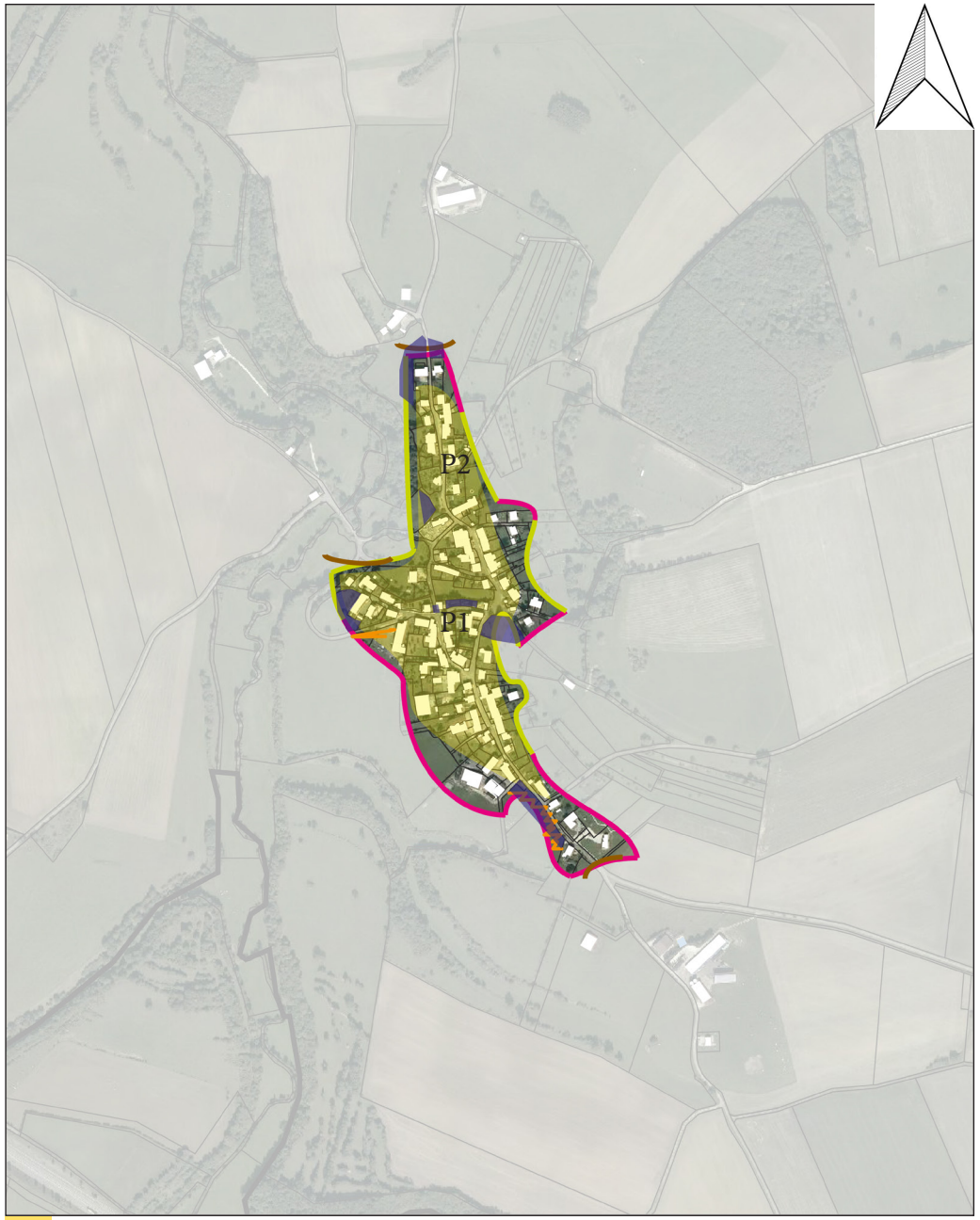

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☒
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☒	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la voie
Individualité éparpillée dans le village
Mitoyenneté pour les constructions les plus anciennes
Ambiance végétale avec la combe et les espaces enherbés/boisés



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

Les couleurs de Faverolles sont assez claires, du beige clair au beige foncé, hormis quelques pointes plus vives dans les constructions les plus récentes et quelques ouvertures.

Périodes de construction des résidences principales

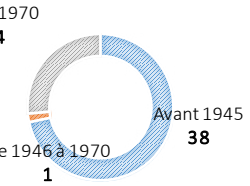

Patrimoine

Monuments historiques :

Mausolée Gallo-Romain (hors cadre)

Petit patrimoine bâti :

Quelques architectures intéressantes
Pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Ceinture végétale de qualité
Combe enherbée
Bocage autour du village

Synthèse :
Village offrant un cadre privilégié et des paysages agréables.
Une entrée Ouest à préserver de l'urbanisation.
Des espaces publics à harmoniser.
Un bocage à préserver de l'homogénéisation des espaces agricoles.





Val de Meuse

Village de Epinant

1 933 hab. *25,2 hab/km²*

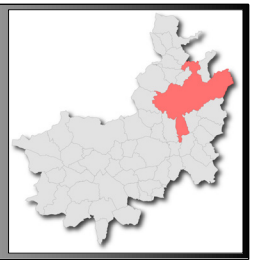

Entrées de ville

- Entrée est RD 107 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée ouest RD 107 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :

Les deux entrées de village ne présentent aucune sensibilité particulière. L'entrée est est disymétrique dans la mesure ou un bâtiment agricole marque l'entrée du village une centaine de mètre avant la partie agglomérée du village .





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :

La centralité du village rue est marquée par l'église. Nénamons les parties arrières des parcelles donnent soit sur le coteau soit sur la rivière : les accès y sont donc limités. A noter de nombreux bâtiments vacants et en mauvais état qui dévalorisent le paysage urbain.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	X	
Village en carrefour		
Village groupé		
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine		
Vallée/vallon		
Côteau	X	
Crête		
Plateau		

Forme urbaine :

Le village rue typique est relativement dense par rapport à d'autres villages de même forme urbaine du Bassigny. Les constructions volumineuses sont en effet en grande partie mitoyennes. Des voiries étroites permettent de grimper vers la butte boisée. A noter que les ususoirs sont peu développés.



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	
Ferme de village	X
Maison de village	X
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	X
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	X
Maison en bois	

Matériaux :

Pierre	X
Brique	
Bois	
Métal	X
Revêtement	X

Couleurs :

Tons pierres, couleurs grises pour les façades.

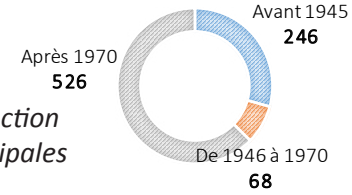

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

. Néant

Petit patrimoine bâti :

. Fermes traditionnelles

Petit patrimoine végétal :

. Ripisylve du cours d'eau
. Vergers sur côteau

Synthèse :
Le village présente une structure type de village rue qui a été conservée. Cette rue unique a néanmoins tendance à s'allonger du fait de quelques constructions récentes. les extensions en direction de l'est et de l'ouest sont délicates du fait de la rivière et de la pente.





Dampierre



388 hab. 24 hab/km²

Entrées de ville

- Entrée Nord-Ouest : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Nord-Est : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Est-Nord-Est : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud-Est : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud-Ouest : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]



Remarques :
Les entrées de Dampierre sont globalement équilibrées.
L'entrée Sud-Ouest se brouille ave le développement de quelques habitations hors de la tâche urbaine, en dehors de l'axe d'accès principal.
Les entrées Est offrent des vues sur les éoliennes.
L'entrée Sud-Est dispose d'une petite aire de pique-nique agréable.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [x] Non [ ]

Remarques :
Le village est bien aménagé avec le topologie du site, cependant l'espace pubic en entrée Sud-Ouest est surdimensionné et non utilisé. Sa requalification permettrait de valoriser l'entrée de village.
Les espaces publics au Sud-Est ont été bien retravaillés.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	4	6	3						

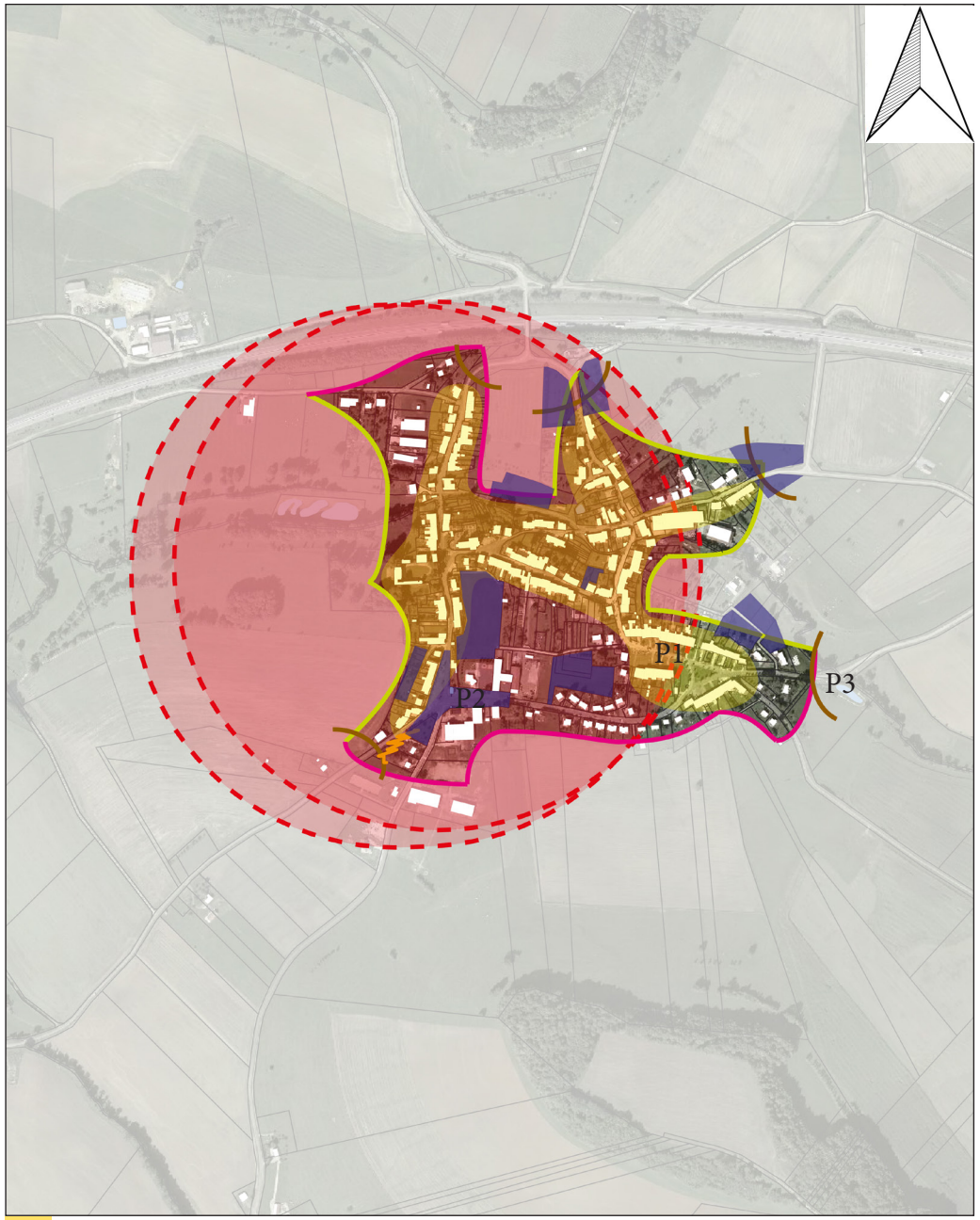

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☒
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans les constructions récentes
Mitoyenneté dans le bâti ancien et le bâti récent au Sud
Ambiance végétalisée



Forme architecturale

Architecture :

Château	☒
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☒
Habitat groupé	☒
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du blanc à l'ocre claire, en présentant quelques touches dans les revêtements bétonnés usés.

Périodes de construction des résidences principales

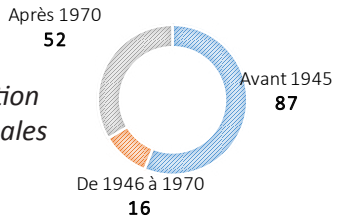

Patrimoine

Monuments historiques :

Château de Dampierre (2 périmètres)

Petit patrimoine bâti :

Pierre sèche
Petite niche en pierre le long de la Coudre
Fontaine

Petit patrimoine végétal :

Nombreux vergers dans et entourant le village
Plusieurs alignements d'arbres
Terres pleins enherbés
Ripisylve de la Coudre

Synthèse :
Dampierre est un village agréable, où l'autoroute se fait oublier. Quelques édifices sont très intéressants dans l'ancienne grande rue. L'espace public au Sud-Ouest mérite d'être requalifié dans la lignée de l'espace au Sud-Est. Il faudra faire attention aux futurs développements urbains.





Dammartin-sur-Meuse



203 hab. *13 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord-Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées présentent toutes des déséquilibres apportés par un développement unilatéral, isolé ou en discontinuité avec le coeur de village. On retrouve de légers aménagements en entrée Nord-Ouest. L'entrée Sud-Est est marquée par un bâtiment d'entreprise dévalorisant.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Le village est marqué par un alignement de corps de fermes et leurs usoirs, pour la majorité encore ouvert, ce qu'il faut préserver. Certains de ces usoirs ont été aménagés en stationnements alternant avec de la végétation, brisant la minéralité de l'espace.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	65								

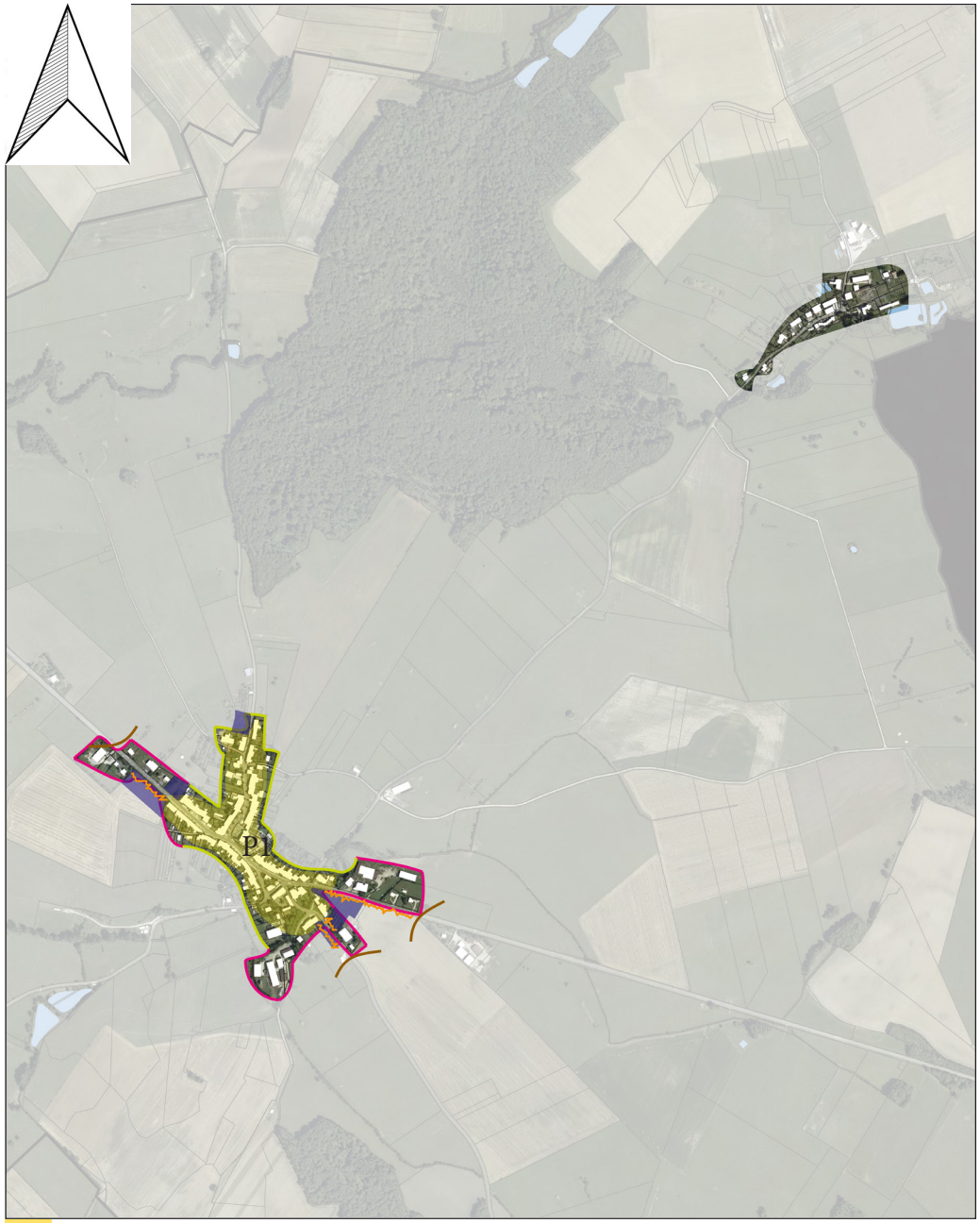

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☒
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté dans le bâti ancien
Ambiance végétale avec des usoirs minéraux



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

Les teintes sont assez classiques, allant du beige clair à l'ocre clair, avec de la pierre apparente, parfois grisée.

Périodes de construction des résidences principales

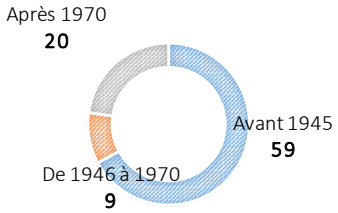

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche
Calvaires
Fontaine

Petit patrimoine végétal :

Vergers
Alignements d'arbres

Synthèse :
Les entrées du village sont déséquilibrées en raison de constructions isolées et les usoirs pourraient être valorisés par des aménagements qualitatifs. Le bâti ancien, de qualité mais souvent fatigué, pourrait également être revalorisé.





DAILLECOURT



85 hab. *11,5 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée est RD 33: équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée ouest RD 74 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
Les entrées sont toutes de qualité. L'entrée ouest est caractérisée par un mur en pierre sèches structurant. Le virage empêche de découvrir l'ensemble du village.
L'entrée par la RD 74 est bordée d'arbres d'alignement de haut-jet qui renforce la caractère linéaire de l'infrastructure routière.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Ce village linéaire à flanc de coteau permet de découvrir les environs (beaux points de vue sur Clefmont en direction du nord mais aussi vers Choiseul en direction du sud). Il s'agit d'un village perché avec une centalité autour de l'église.
Le village est reltivement masqué pour l'automobiliste circulant sur la RD 74.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

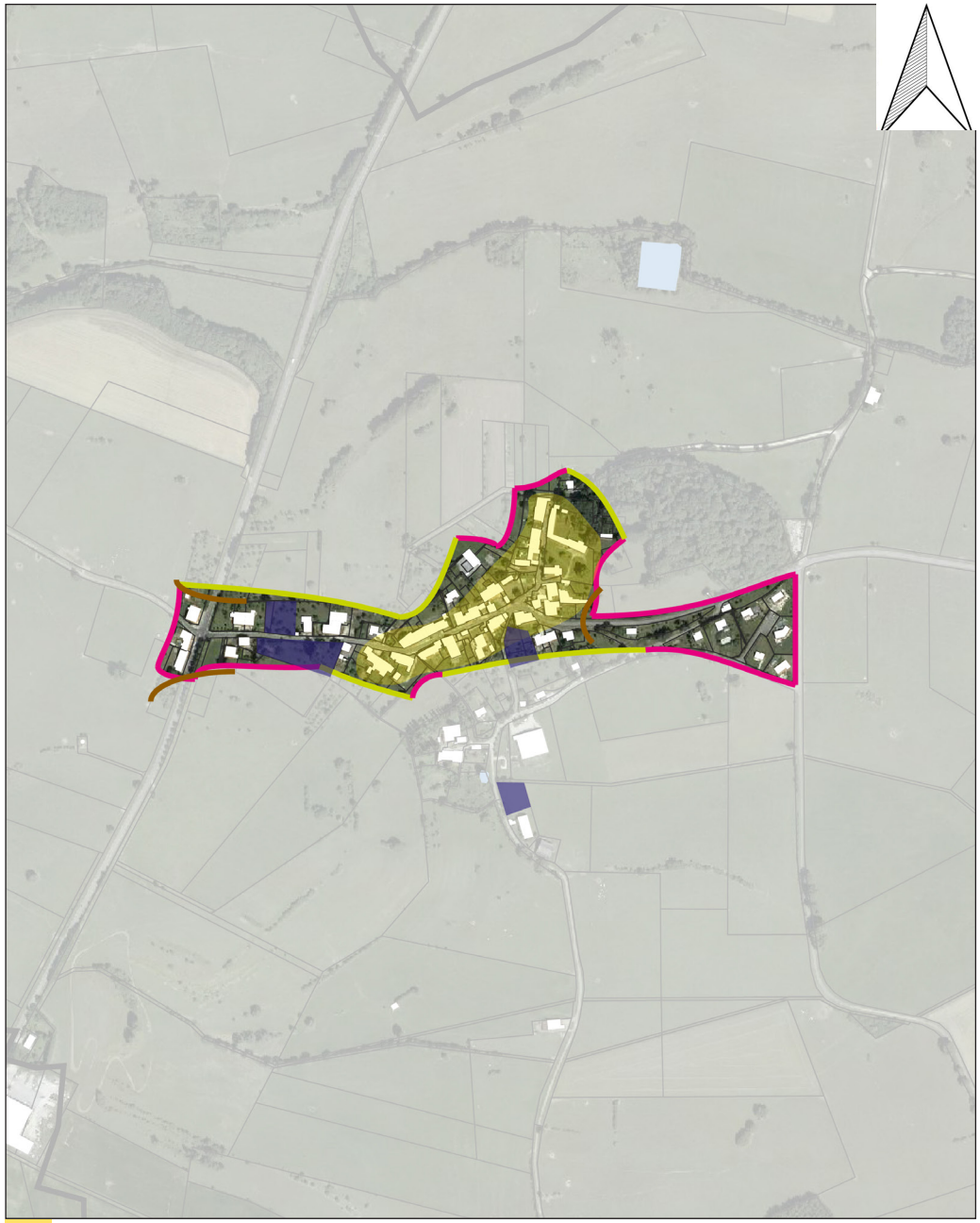

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	X	
Village en carrefour		
Village groupé		X
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine		
Vallée/vallon		
Côteau		X
Crête		
Plateau	X	

Forme urbaine :

Le village rue traditionnel sur une crête est caractérisé par des sentiers étroits qui desservent un village «bas» constitué par des constructions récentes et des bâtiments agricoles. A noter qu'en direction de l'ouest, la pente devient moins importante.



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	
Ferme de village	X
Maison de village	X
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	X
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	X
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	
Maison en bois	

Matériaux :

Pierre	X
Brique	X
Bois	
Métal	X
Revêtement	X

Couleurs :

Ocre et gris (pour les bâtiments agricoles). A noter que certains toits de grande superficie sont recouverts de tôles en mauvais état.

Périodes de construction des résidences principales

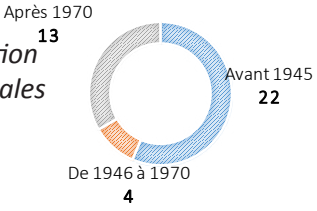

Patrimoine

Monuments historiques :

.Néant

Petit patrimoine bâti :

. Eglise avec crypte dans propriété seigneuriale
. Mairie
. Maison de maître

Petit patrimoine végétal :

. Alignement le long de la RD 74
et diverses haies d'alignement

Synthèse :
Le village de taille réduite est surtour nterrant du fait de sa position dominante qui procure de beaux points de vue sur les environs. Ces points de vue sont possibles depuis des vides entre deux constructions.





Courcelles-en-Montagne

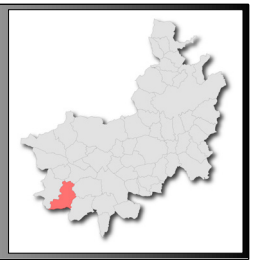

91 hab. *6 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Sud-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
L'entrée Sud-Ouest est marquée par la visibilité du clocher de l'église depuis les hauteurs. Les entrées Nord et Est sont caractérisées par la présence de l'autoroute dans le paysage, mais également par un calvaire (en partie démoli à l'Est). L'entrée Nord dispose d'un alignement d'arbres agréable.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Les espaces publics sont qualitatifs à proximité des équipements centraux. La fontaine centrale du village pourrait être plus valorisée. Le développement urbain s'est fait en cohérence avec le village ancien, cette tendance devra se poursuivre.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	2	3	5						

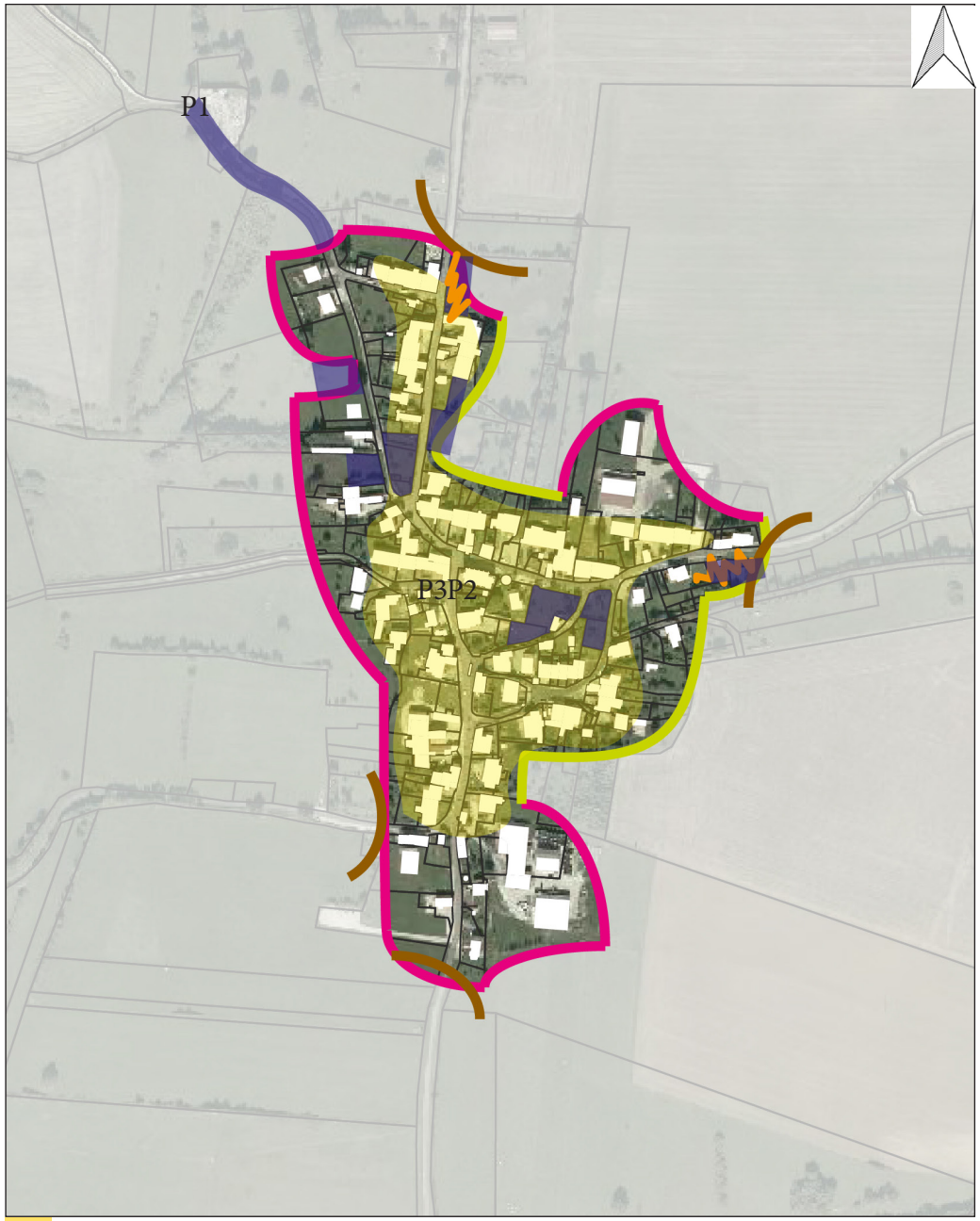

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Alignement sur rue dans la plupart des cas
Individualité répandue dans la trame urbaine
Mitoyenneté dans les corps de fermes
Ambiance végétale



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒ (mairie)
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à la pierre, avec quelques teintes plus vives dans les constructions récentes.

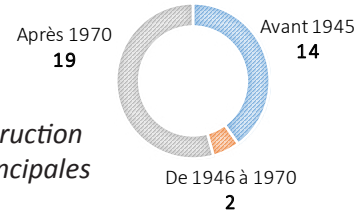

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Calvaires
Fontaines
Murs en pierre sèche
Lavoir

Petit patrimoine végétal :

Vergers
Jardins ouverts

Synthèse :
Courcelles est un village sympathique, cohérent, entouré de vergers. Son principal enjeu est de se densifier plutot que de s'étendre, et d'homogénéiser ses espaces publics en accord avec ceux de la mairie et l'église.





LANGRES

Quartier de Corlée

7 850 hab. *351,5 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Nord-Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Sud-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
Les entrées de Corlée se font depuis Saints-Geosmes et la D17. Elles présentent un caractère rural hormis l'entrée Nord-Ouest qui dispose d'une grande entreprise. Les entrées sont plutôt équilibrées.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Corlée présente un cadre de bourg rural et agréable. Les espaces publics méritent une requalification. Le développement au Nord de la commune se clive du centre ancien. L'équilibre des espaces serait à harmoniser. La placette au croisement des rues du Vas et de la Cognée est très agréable.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

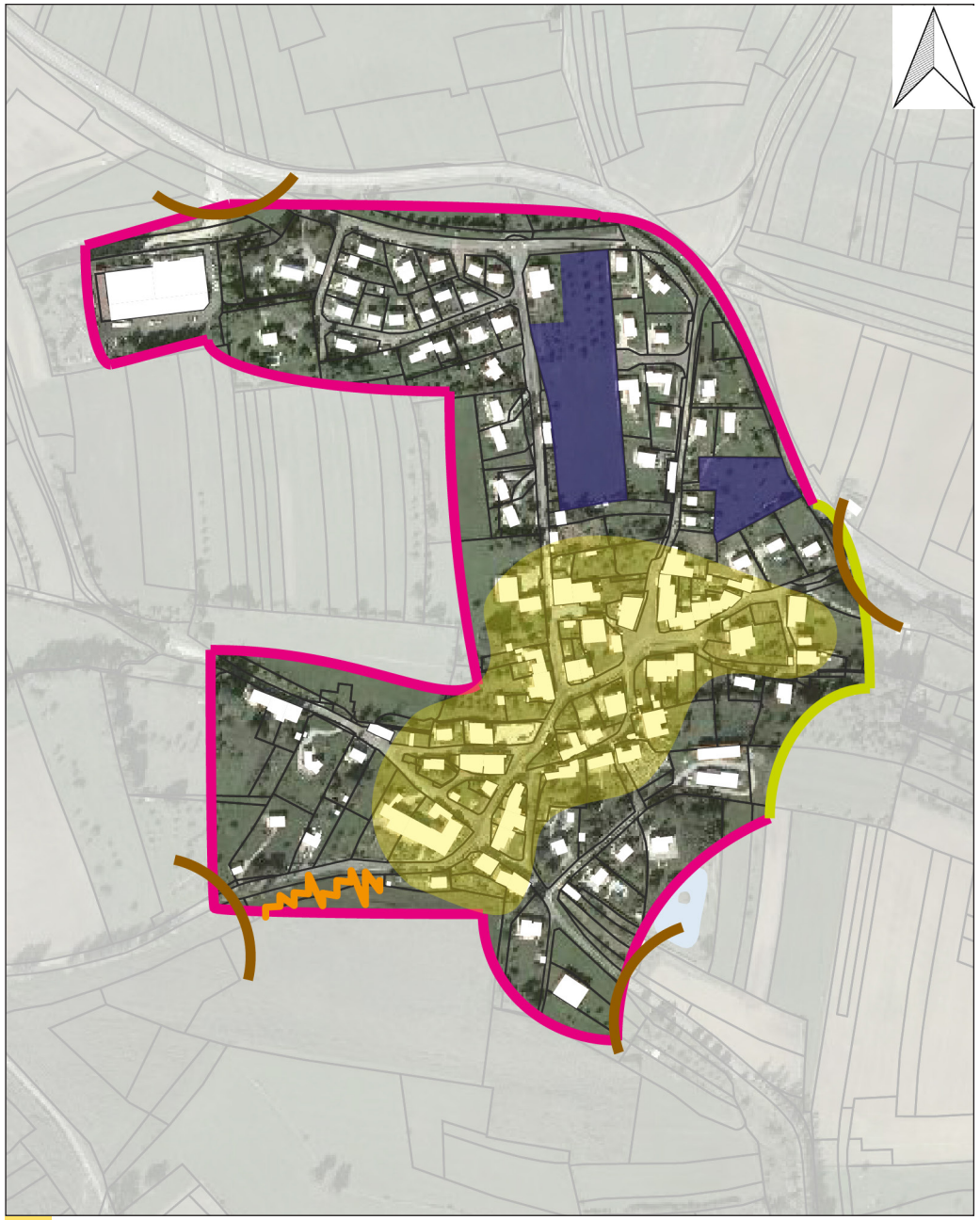

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :

	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :

	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans le bâti le plus récent
Mitoyenneté pour quelques corps de fermes
Ambiance végétale qui tend à se minéraliser par endroits



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du blanc au beige clair, avec quelques touches plus vives et colorées dans les pavillons.

Périodes de construction des résidences principales

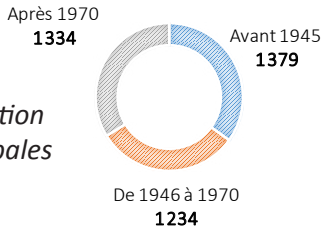

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche
Fontaine

Petit patrimoine végétal :

Synthèse :
Corlée est un petit hameau offrant un cadre plaisant, en accès direct à la zone commerciale de Saints-Geosmes. Les dents creuses seront à combler afin de réharmoniser le village, et les espaces publics à requalifier.





CLEFMONT



204 hab. *10,6 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée RD 33 sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 120 sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 220 nord : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 110 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 33 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
Les entrées sud du village font ressortir le caractère médiéval du bourg et sont ponctuées d'éléments remarquables (végétaux ou murs de pierre seches par exemple). Les entrées nord sont plus banales et cotoient des quartiers récents.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Le centre ancien structurée autour de sa place avec le chateau à l'extrémité de l'épron rocheux rappelle toute proportion gardée la ville de Langres. Depuis le vieux bourg, des points de vue majestueux permettent d'embrasser le paysage agricole et valonné du Bassigny.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	7	25	10						



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☒
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☒	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☒

Forme urbaine :

Le centre ancien est regroupé autour de son église (constructions mitoyennes sur un parcellaire en lanière agencées autour d'espaces publics réduits). On distingue un village haut et des faubourgs (village bas). Les extensions récentes sur le plateau possèdent la physionomie classique des lotissements (pavillon au centre de parcelles de forme carrée).



Forme architecturale

Architecture :

Château	☒
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☒
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

Couleur ocre calcaire dominante

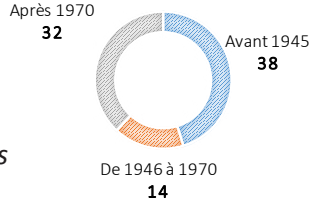

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

. Eglise de Clefmont (10.02.1913)
. Château (13.02.1928)

Patrimoine bâti :

. Lavoir
. Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

. Jardins du château
. Vergers en coteaux
. Arbres d'alignement le long des routes
. Camping

Synthèse :

Le village médiéval de Clefmont se situe en limite sud du territoire communautaire et constitue à ce titre une porte d'entrée. Les caractéristiques architecturales du bâti mais aussi son implantation géographique sont particulièrement intéressantes. Les extensions récentes devront être réfléchies avec soin afin de préserver la qualité du bourg.





Choiseul



81 hab. *10,1 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée RD 132 a : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 132 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 33 ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée RD 33 est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée RD 232 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées sont de qualité sauf l'entrée par l'est. Cette dernière qui permet de découvrir le château et qui est bordée d'un arbre remarquable est quelque peu gâchée par les locaux artisanaux vides.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Le village est structurée autour de la RD 132a. Il est caractérisé par des voiries et des espaces publics conséquents. Il faut noter que des cheminements permettent de faire le tour complet de la zone bâtie et que ces routes constituent logiquement les limites de l'urbanisation à ne pas dépasser.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	10								

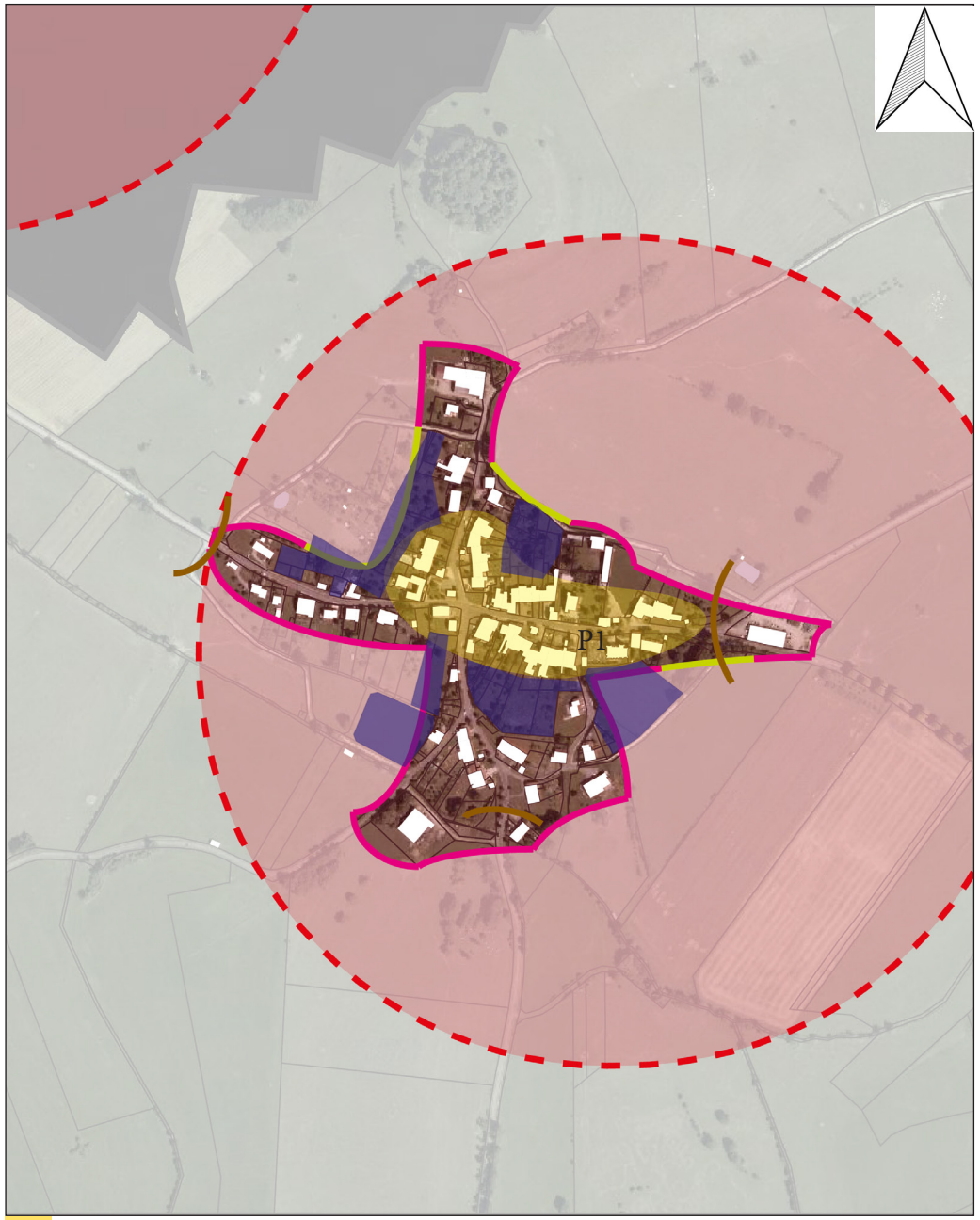

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☒
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Ce village carrefour présente une enveloppe urbaine circulaire avec des voies routières à l'arrière des parcelles. Les constructions s'implantent sur l'avant des parcelles qui sont relativement longues. L'arrière des parcelles est accessible et peut être urbanisé. De nombreuses dents creuses (vergers ou prairie) existent.



Forme architecturale

Architecture :

Château	☒
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☐

Couleurs :

Couleur claire du calcaire. A noter un mur en parpaing non enduit et des contructions agricoles avec de vastes toitures métalliques.

Périodes de construction des résidences principales

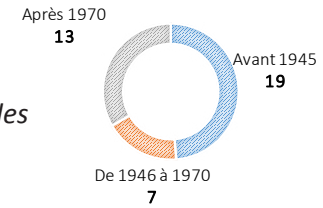

Patrimoine

Monuments historiques :

. Eglise (13.02.1928)

Petit patrimoine bâti :

. Château
. Calvaire
. Lavoir avec clocheton
. Chapelle

Petit patrimoine végétal :

. De nombreux vergers dans les jardins à l'arrière des constructions.
. des arbres majesteux en entrée de village.

Synthèse :
Adossé au pied d'une butte reprère visible depuis Clefmont et Montigny-le-Roi, le village de Choiseul est caractérisé par une ambiance très végétale (de vastes espaces publics aérés) malgré les volumes imposants du chateau, de l'église et des fermes de villages.





CHAUFFOURT



203 hab. *21,1 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée sud RD 244 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée sud RD 163: équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée nord RD 163 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée par la RD 244 en provenance de Frécourt est dégradée par un bâtiment agricole en partie basse d'un coteau est soumis à la vue.
A noter des l'existence de scultures naives représentant des animaux de fermes qui sont réparties dans les espaces publics et égayent le paysage urbain.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
La centralité est double : la première est marquée par un carrefour et la mairie alors que la seconde est également marquée par un carrefour au centre duquel trône une fontaine. A noter qu'il existe de vastes usoirs devant les constructions qui sont vouées au stationnement et pour certains intégrées dans le domiane privé.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

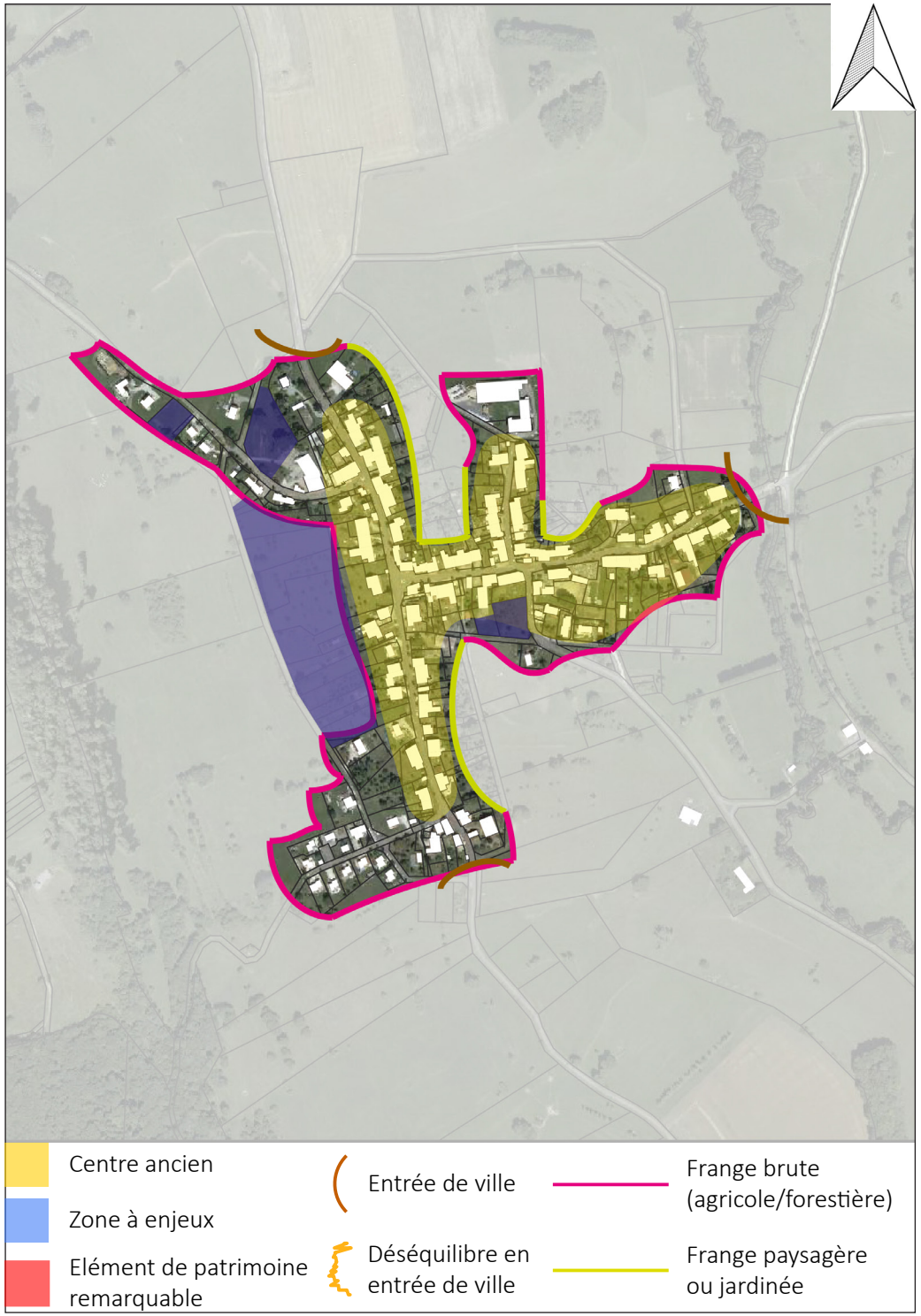

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☒
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☒	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Le village linéaire adossé à un coteau est marqué par des constructions alignées et souvent mitoyennes. L'arrière des parcelles est occuppé par des vergers. A noter l'existence d'un vaste espace de verger desservi par le chemin du Prays qui peut logiquement constituer une zone d'extenion urbaine. A l'extrémité sud de cet espace se localise un lotissement récent qui à tendance à monter sur le coteau afin de faire bénéficier les habitants d'une vue sur le paysage. L'agencement traditionnel du village rue est rompue par ce lotissement (par ailleurs visible depuis le plateau de Sarrey).



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☐
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

Toutes les gamme des ocres

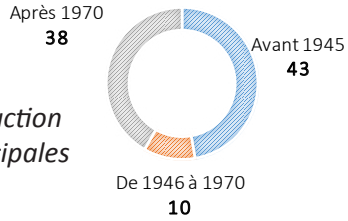

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

.Néant

Petit patrimoine bâti :

. Fontaine circulaire

Petit patrimoine végétal :

. De nombreux vergers

. Ripisylve de la Traire

Synthèse :

Le village est relativement peu soumis à la vue car il s'insére dans un écrin végétal dense. Néanmoins, les extensions récentes entrainent une perte de cohésion de la trame urbaine actuellement de qualité.





Chatenay-Vaudin

55 hab. *15 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Sud : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Entrée Nord arborée avec la présence d'un calvaire mis en valeur par une petite enclave dans l'espace agricole. L'entrée Sud offre une séquence en pente laissant découvrir le village et le paysage environnant. Les deux entrées permettent d'apprécier progressivement le village.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☐ Non ☒

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Châtenay-Vaudin est trop petite pour parler vraiment de centre-bourg. C'est une petit village contraint par sa topographie, où les vergers et les jardins accompagnent un bâti de qualité et agricole.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	3								



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☒
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☒
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité généralisée
Mitoyenneté pour quelques constructions
Ambiance végétale



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☐
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette est assez classique et s'étend du blanc au gris en passant par l'ocre et la pierre.

Périodes de construction des résidences principales

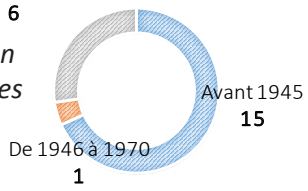

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Calvaire en entrée Nord
Maison datée de 1847

Petit patrimoine végétal :

Nombreux vergers et jardins dans et entourant le village

Synthèse :
Châtenay-Vaudin est un petit village au caractère naturel, présentant un fort potentiel de densification qui n'est pas forcément dans son intérêt. La rénovation de logements vacants y serait préférable. Son implantation en fait un site de qualité où se mêlent vergers en côteaux et jardins en fond de vallée.





Chatenay-Mâcheron



113 hab. *19 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Sud : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Nord : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
L'entrée Est est en continuité avec Saint-Maurice. L'entrée Sud est marquée par la voie ferrée, tandis que l'entrée Nord est marquée par un détachement de pavillons isolés. La véritable entrée du village se fera un peu plus loin. L'entrée Ouest présente une topographie singulière séparant le village ancien de ses extensions.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Le village est marqué par un tissu bâti ancien avec des constructions de qualité mais parfois en ruine. La place centrale mériterait une mise en valeur. Les extensions sur le plateau sont déconnectées du centre.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	3	40							



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☒
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☒
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement sur voie dans l'ensemble du village
Individualité répandue
Mitoyenneté dans la rue du Four
Ambiance végétale, avec un espace central à forte minéralité



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☒
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette reste sobre, du beige clair à la pierre, avec tout de même quelques touches plus vives dans les bâtis récents.

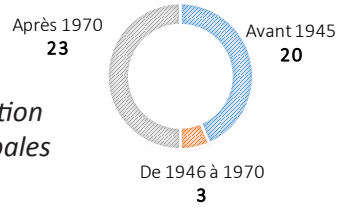

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Croix monumentale de la Renaissanceà la sortie Nord du bourg

Petit patrimoine bâti :

Lavoir
Calvaire
Fontaine

Petit patrimoine végétal :

Ripisylve du ruisseau de Saint-Maurice
Alignements d'arbres
Espace patrimonial à l'entrée Ouest

Synthèse :
Une topographie singulière sur laquelle le village s'est organisé. A noter la continuité avec Saint-Maurice. Le développement récent est marqué par un éclatement du village.





ROLAMPONT

Quartier de Charmoilles

1522 hab. *31 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Sud-Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Nord-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Nord-Ouest permet d'arriver sur le Château de Charmoilles.
L'entrée Sud-Ouest est déséquilibrée du fait de la présence d'un verger.
Ces deux entrées sont définies par de belles bâtisses, tandis que l'entrée Est est plus rurale.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
L'espace devant le château pourrait être un peu plus travaillé afin de profiter de ce cadre.
De même, la rue de la Mairie et du Monsel pourraient être retravaillées de sorte à mettre en valeur le patrimoine bâti de grande valeur y étant présent. De nombreux espaces pourraient devenir des stationnements publics.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

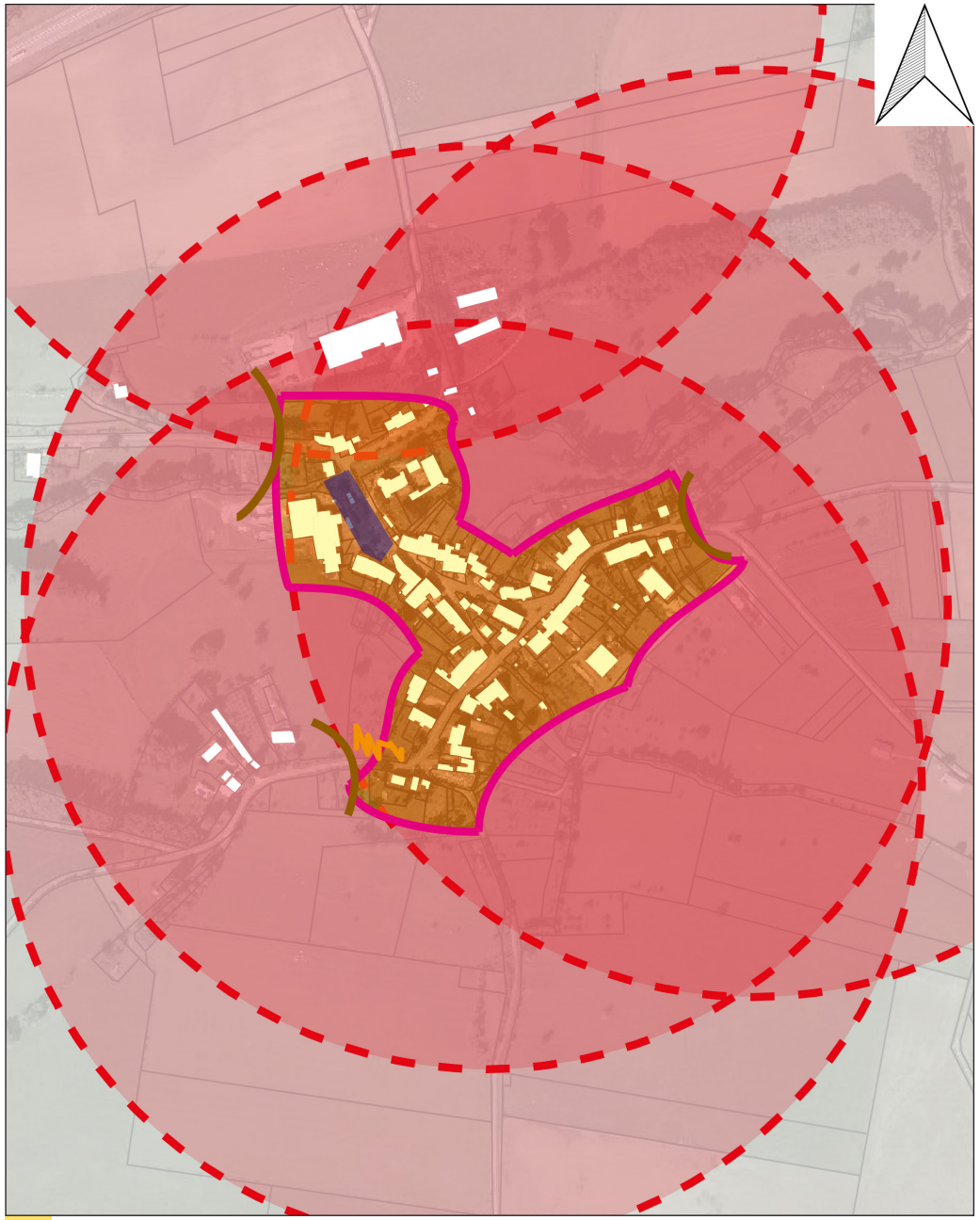

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité assez rare
Mitoyenneté courante dans les corps de ferme
Ambiance minérale et authentique, presque du siècle dernier



Forme architecturale

Architecture :

Château	☒
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☐
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette reste principalement sur des tons de pierre, bien que quelques revêtements clairs soient présents.

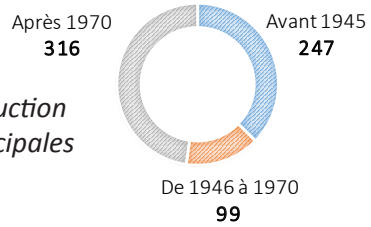

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Croix des Planches
2 croix du XVIè siècle
Croix du chemin de la Vierge

Petit patrimoine bâti :

Colombier
Restes d'un lavoir
Murs en pierre sèche
Fontaine
Château d'architecture intéressante
Belle bâtisse en entrée Sud-Ouest et ancienne petite ferme

Petit patrimoine végétal :

Ripisylve de la Coudre
Petit espace détente arboré devant le château
Vergers au Sud du village

Synthèse :
Charmoilles est un village avec une grande valeur patrimoniale, à préserver de toute urbanisation.
Le cadre authentique présent est un atout et une rareté, de nos jours, dont les évolutions doivent être encadrées afin de ne pas dénaturer ce site remarquable.
Sans aucun doute l'un des plus beaux villages du terriotire.





CHARMES

152 hab. *25 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Sud : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées Est et Sud sont déséquilibrées du fait de la présence de terres agricoles et d'un développement unilatéral vis à vis de la voirie.
L'entrée Ouest permet d'arriver directement dans le village.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Le village s'est développé hors de son enveloppe urbaine, sans forcément suivre le caractère spécifique du village. Ainsi, on retrouve en entrée Est une immense résidence moderne à proximité immédiate d'un cabanon de pêcheur et de petits pavillons anciens.
L'espace autour de la mairie mériterait un réaménagement.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	16								



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☒	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans les extensions
Mitoyenneté dans le bâti ancien
Ambiance végétalisée, haliotrope pour les abords du réservoir



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☒
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du blanc à l'ocre. Quelques constructions récentes ont des teintes plus vives.

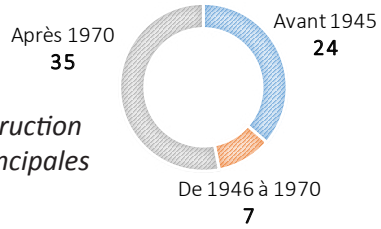

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Fontaine

Petit patrimoine végétal :

Ripisylve du ruisseau du Val de Gris
Boisements ceinturant le village
Nombreux jardins végétalisés ouverts

Synthèse :
Charmes est un village avec un fort potentiel de développement. Les aménagements récents sont généralement bien faits (promenade vers Changey), mais il faudra être vigilent aux urbanisations futures.





CHANOY



150 hab. *71 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées de Chanoy sont déséquilibrées du fait du développement pavillonnaire en retrait de la voirie. Les deux entrées proviennent de la RN19, et sont relativement dangereuses (cf partie mobilités du rapport). La centrale électrique en entrée Est pourrait être dissimulée afin d'améliorer le paysage.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Chanoy est un village résidentiel à double polarité. La centrale électrique pourrait être dissimulée des habitations par une ceinture végétale afin de ne pas monopoliser le paysage.
Le village est enclavé entre l'autoroute et la RN19, une ceinture végétale généralisée permettrait un peu d'intimité et de calme.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	24	28	25						

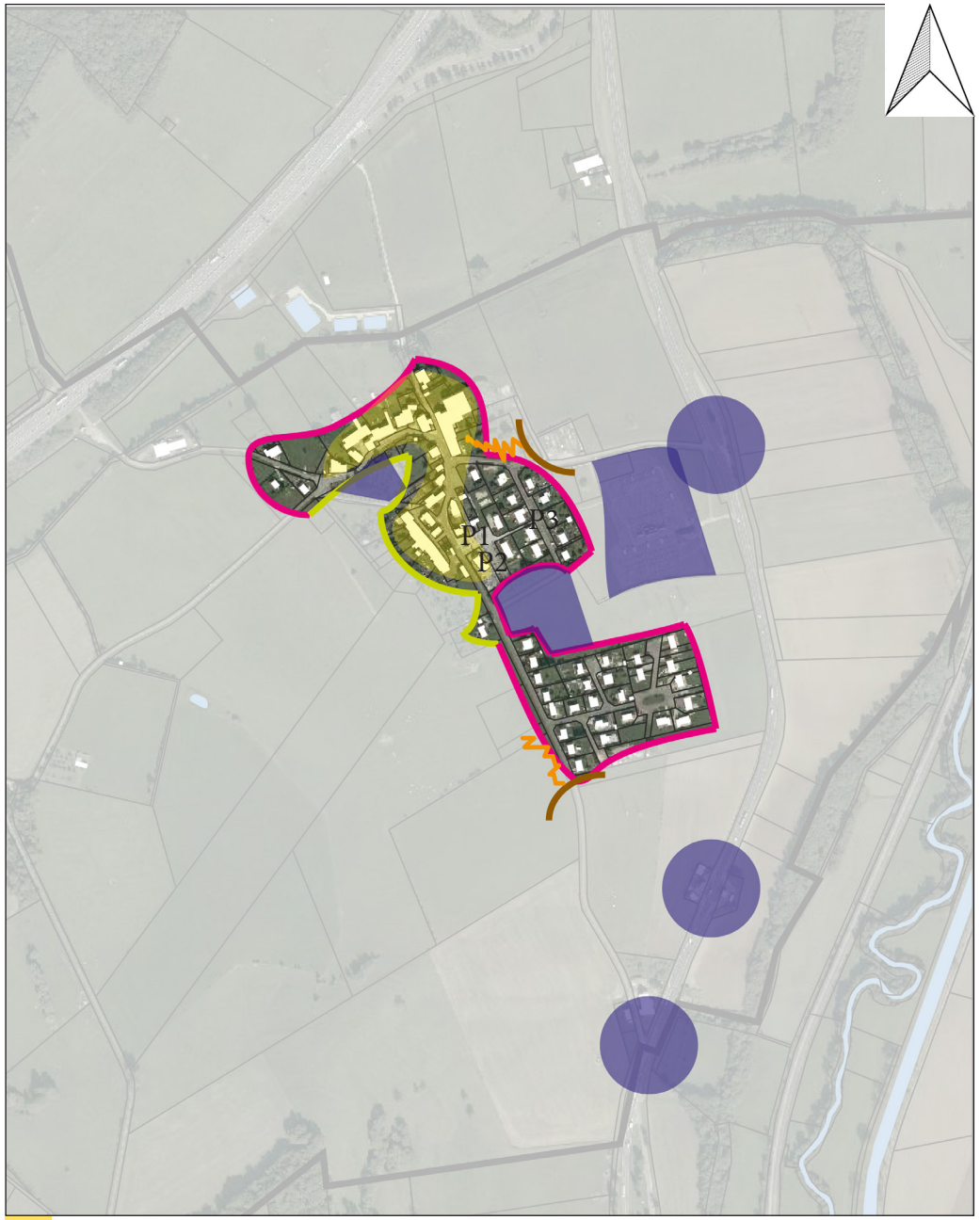

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☐	☒
Village polycentrique	☒	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement sur rue pour le bâti ancien
Individualité pour le bâti récent
Mitoyenneté pour le bâti ancien
Ambiance minérale à proixmité du centre ancien, végétalisée dans le lotissement Sud



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à l'ocre. Quelques constructions ont des colorimétries plus originales.

Périodes de construction des résidences principales

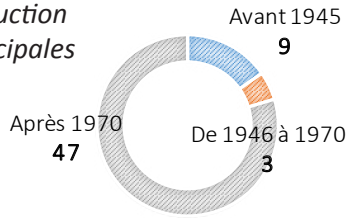

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Un début de ceinture végétale à l'Ouest du village

Synthèse :
Chanoy est un village résidentiel, où le véhicule individuel a une place importante. La sécurisation des entrées est un sujet primordial.
La dissimulation de la centrale serait profitable au village, tout comme une ceinture végétale pour l'intimiser des grands axes.





CHANGEY

299 hab. *45 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud-Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées du village sont réparties sur les deux entités qui le composent, et sont déséquilibrées du fait de la topographie au Sud (réservoir et pente importante) et du fait du périmètre de protection du château empêchant l'équilibrage au Nord.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
On remarque une vacance importante dans le centre ancien. Les abords du réservoir le long d'un axe très passant sont finalement devenus l'entité principale, au détriment du cadre de vie calme du plateau et du village ancien.
Les deux entités n'ont en commun que le territoire sur lequel elles sont implantées.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	7	10	40	8	2	1	1	3	3

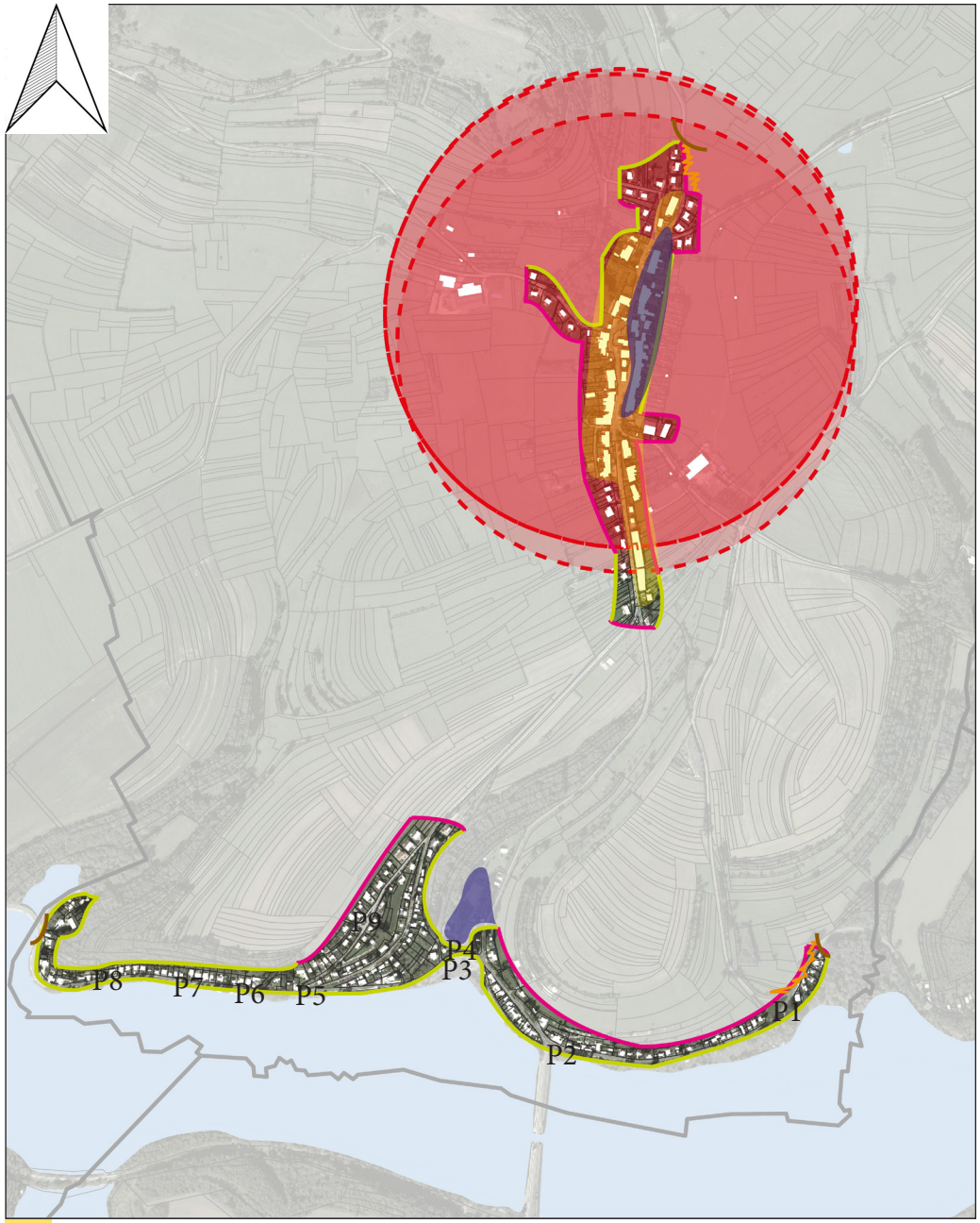

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	x	
Village en carrefour		
Village groupé		x
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine		
Vallée/vallon		
Côteau		x
Crête		
Plateau	x	

Forme urbaine :

Alignement parallèle dans le centre ancien
Individualité dans les extensions
Mitoyenneté dans le centre ancien
Ambiance haliotropique dans les extensions, rurale et minérale dans le centre ancien



Forme architecturale

Architecture :

Château	x
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	x
Ferme de village	x
Maison de village	
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	x
Pavillon ancien	x
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	x
Pavillon moderne	x
Maison en bois/chalet	x

Matériaux :

Pierre	x
Brique	
Bois	x
Métal	
Revêtement	x

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à l'ocre, le bois apportant une touche sombre par endroits. Certaines cabanes ont des couleurs plus primaires (bleu, rose, orange, jeune, vert...)

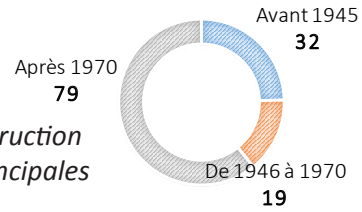

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Château de Changey
Eglise de Changey

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Nombreux espaces boisés autour du réservoir et du village
Ceinture boisée autour de la plupart des habitations
Quelques vergers autour du village ancien

Synthèse :
Un village qui s'est développé autour de sa base de loisir plutot que son centre ancien, pourtant porteur de deux MH.
Une promenade vers Charmes de qualité.
De nombreuses altération du bâti historique auxquelles il faudra être vigilent à l'avenir (cabanes modifiées, chalets...)





Champigny-les-Langres

413 hab. *65 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Sud-Est : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]



Remarques :
L'entrée Sud se fait par le pont sur le canal Entre Champagne et Bourgogne, à Pont-de-Marne.
L'entrée Sud-Est se fait en face de l'usine Entremont, encontinuité avec Peigney.
L'entrée Nord arrive dans le vieux Champigny.
L'entrée Sud de Champigny à proprement parler n'offre que de l'habitat pavillonnaire.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [ ] Non [x]

Remarques :
Le village est plutot agréable, cependant quelques espaces communautaires ne sont pas raccordés au village (stade et cimetière).
L'extension au Sud-Ouest de Champigny est la seule en impasse, et se détache du reste du village. Le revêtement au sol y est différent.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	20	16	30						

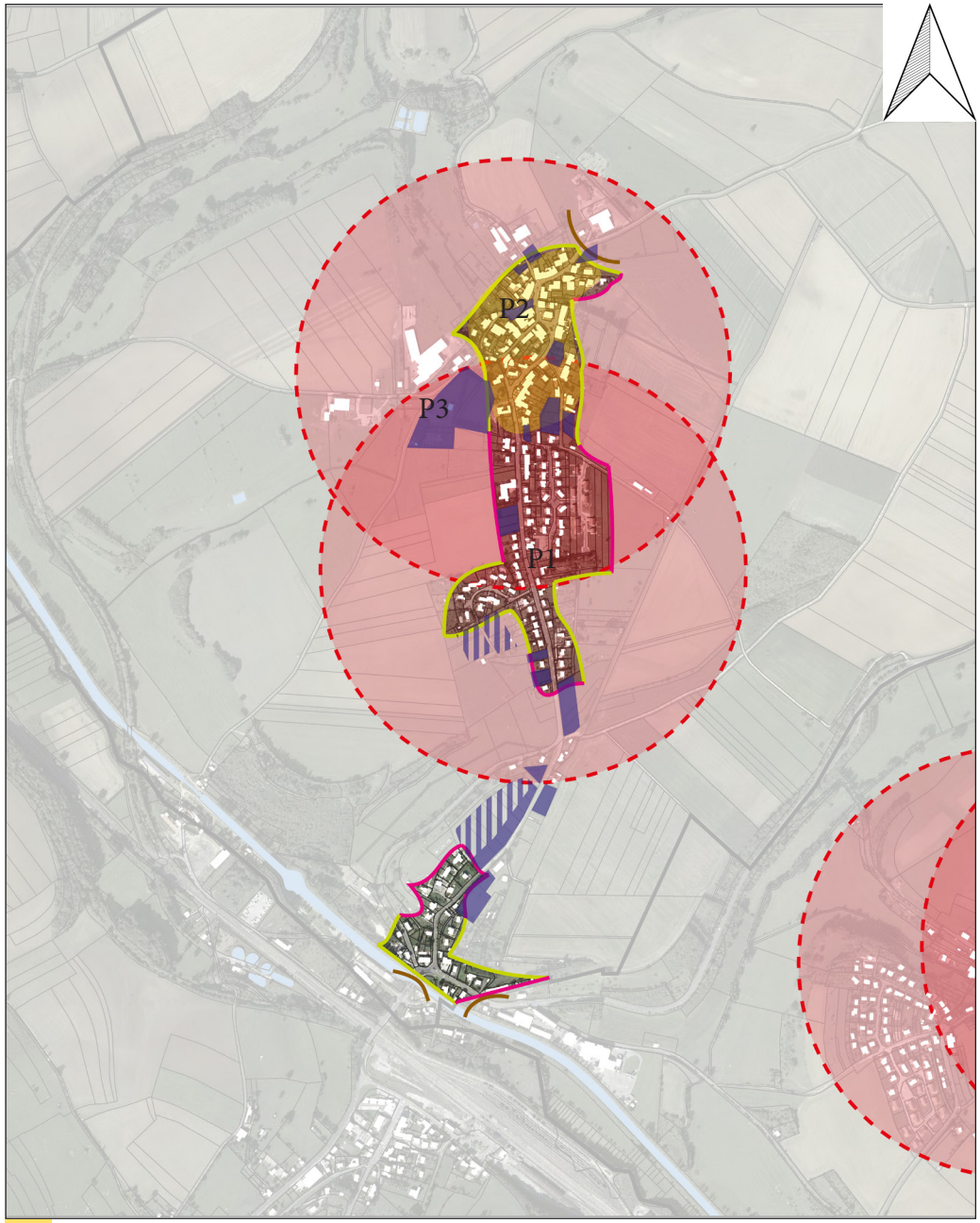

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☒
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans les extensions
Mitoyenneté dans le centre ancien
Ambiance minérale à Chamigny, végétalisée à Pont-de-Marne



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☒
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à l'ocre, avec quelques touches plus vives dans les constructions récentes.

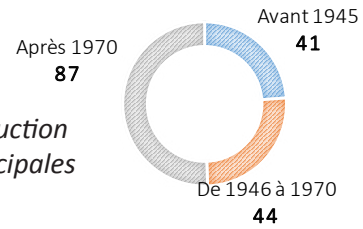

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Eglise de Champigny-les-Langres
Croix de Champigny-les-Langres

Petit patrimoine bâti :

Fontaine
Château d'eau

Petit patrimoine végétal :

Nombreux jardins fleuris ou arborés et ouverts
Quelques espaces publics enherbés et arborés
Petit bocage au Nord de la commune
Végétation importante auotur de Pont-de-Marne

Synthèse :
Champigny est un village agréable, bien que minéral. La séparation entre le Sud et le Nord du village est nette. De nombreux espaces n'ont pas de fonction clairement définie. Pont-de-Marne offre un cadre différent, tourné vers le canal.





Celles-en-Bassigny



79 hab. *8.9 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Les entrées Nord, Est et Ouest sont déséquilibrées du fait du développement de l'agriculture en entrée de village. L'entrée Sud présente un équilibre parfait. L'entrée Est se divise en deux sous-entrées, une agricole et une urbaine. De grands hangars viennent fermer les vues sur le village à certaines entrées.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
L'esprit rural du village est fortement marqué par un bâti ancien de qualité, mais souvent à requalifier, des espaces verts ouverts, ainsi qu'une faible densité. Le village étant de petite taille, les bâtis agricoles se mêlent aisément aux anciens corps de fermes.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	3								

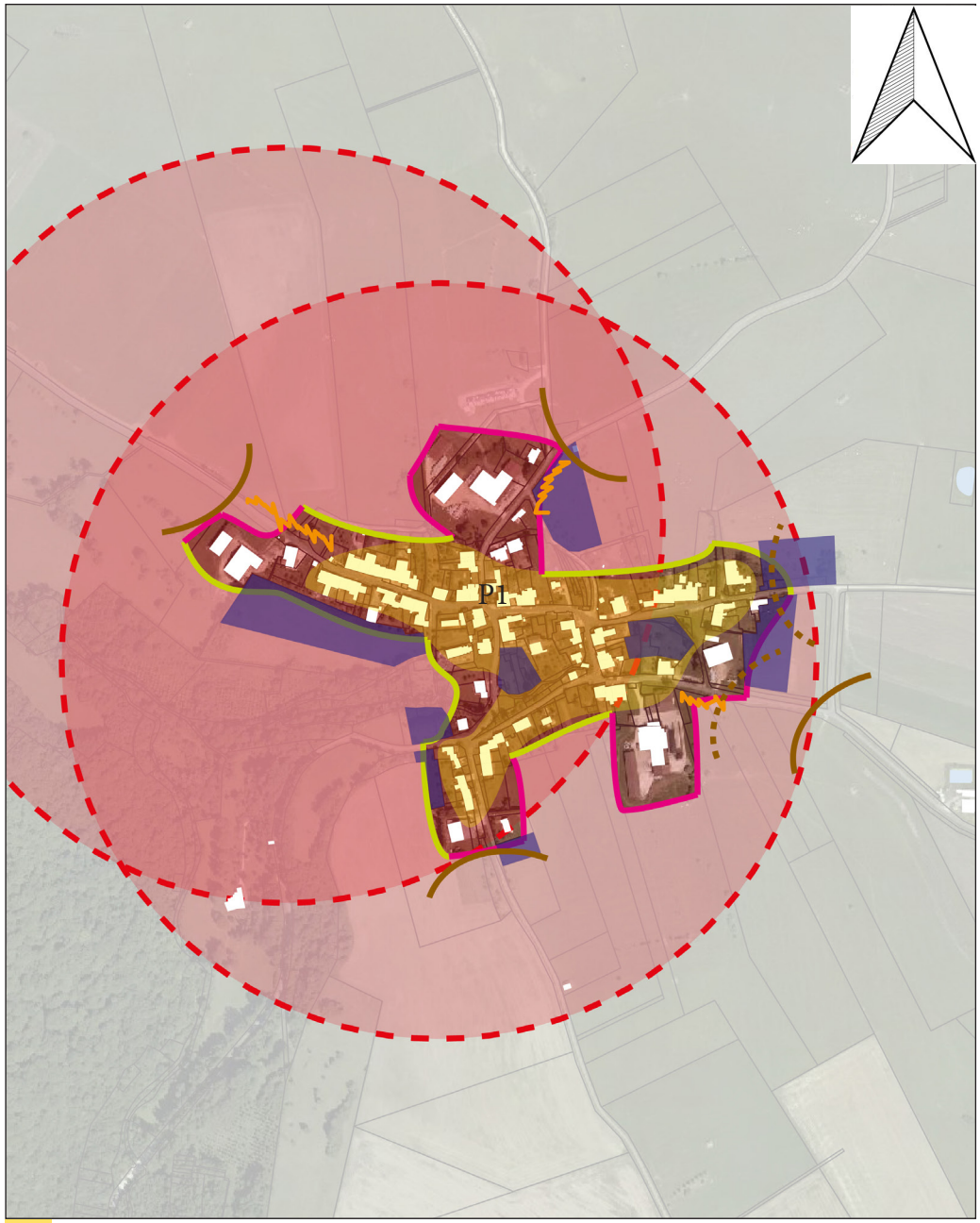

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement dans le bâti ancien
Individualité quand le relief ne permet pas de front bâti
Ambiance végétale



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Les couleurs sont assez classiques, allant de la pierre, parfois grisée, au beige clair, avec quelques teintes plus vives, de rose notamment.

Périodes de construction des résidences principales

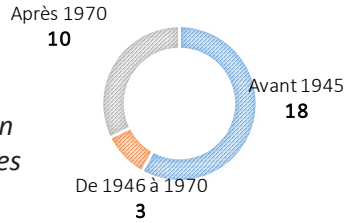

Patrimoine

Monuments historiques :

Croix du XIIè siècle sur la route d'Andilly
Croix du XVIè siècle dans le cimetière

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche
Fontaine
Calvaires

Petit patrimoine végétal :

Vergers
Jardins ouverts
Alignements d'arbres
Aménagements floraux et végétaux

Synthèse :
Celles-en-Bassigny est un village rural typique, disposant d'un charme particulier. Son développement devra être sévèrement réfléchi afin de ne pas dénaturer le site et s'intégrer au mieux dans la trame existante.





Buxières-lès-Clefmont

25 hab. *4,2 hab/km²*

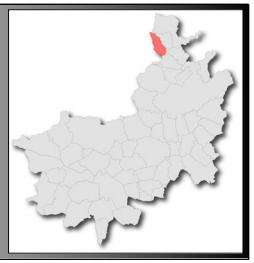

Entrées de ville

- Entrée est RD 146 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée sud RD 146 : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée sud RD 230 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée ouest RD 230 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Comme pour le village voisin de Perrusse, les entrées de village sont marquées par de volumineux bâtiments agricoles. L'entrée sud est la plus intéressante du point de vue paysager : le village apparait blotti en partie haute d'un vallon entouré d'une masse boisée. Un calvaire et un lavoir de même qu'un mur de pierre sèche structurent l'entrée sud.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Le village est dominé par son église sur un promontoire. Le bâti bien que de volume important est relativement aéré du fait des nombreuses dents creuses à vocation agricole.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

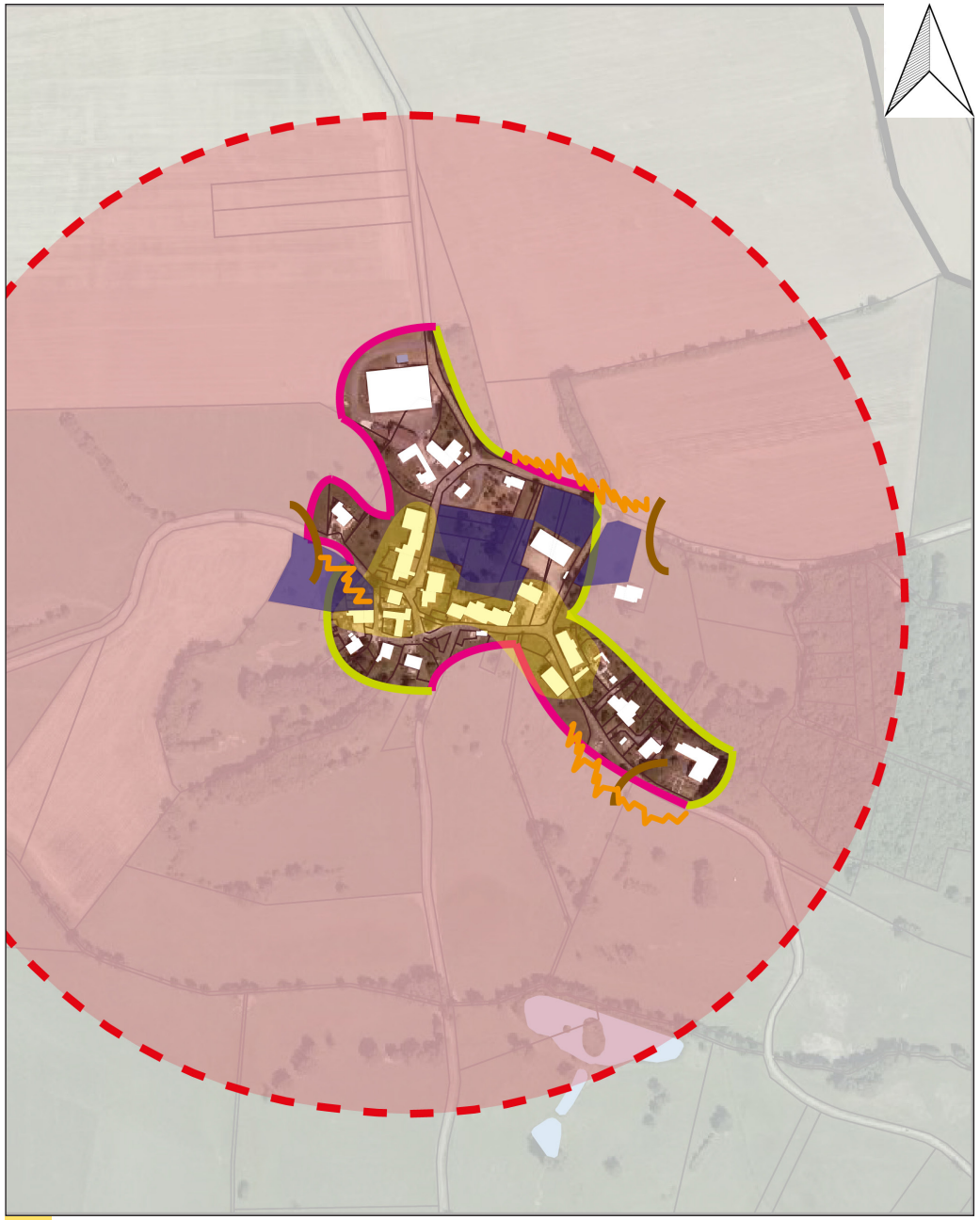

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☒
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Ce village carrefour est caractérisé par un espace central relativement vide. Cet espace est occuppé par un bâtiment agricole. Les côteaux à l'arrière des contructions sont majoritairement boisés (bosquets).



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☐
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

ton pierre, couleur claire

Périodes de construction des résidences principales

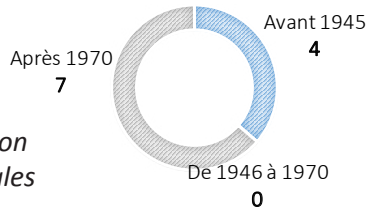

Patrimoine

Monuments historiques :

. Eglise (10.04.1929)

Petit patrimoine bâti :

. Calvaire
. Fontaine
. Muret en pierres sèches

Petit patrimoine végétal :

. Arbres isolés et bosquets structurants à l'arrière du bâti

Synthèse :
Ce village agricole est peu sensible : les constructions sont masquées par le relief et divers boisements. Les possibilités de développement urbain devraient être satisfaites par le comblement des dents creuses existantes.





Bourg



151 hab. *21 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Nord donne une impression d'équilibre de loin, qui se dissipe au fur et à mesure de la progression dans le village jusqu'au bourg. L'entrée Sud quant à elle présente un équilibre relatif avec un mur haut et des vergers contrastant avec une pente habitée. Les bâtis anciens y étant présents représentent bien le centre-bourg.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Les espaces publics du bourg seraient à rendre plus lisibles et à redéfinir, en effet, de nombreux espaces pourraient devenir des stationnements dans la rue de l'église. L'entrée Sud n'est accessible qu'en venant du Nord du village, ce qui n'est pas pratique. Le groupement de fermes à proximité de l'entrée Nord le long de la D974 offre une piètre image du village.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

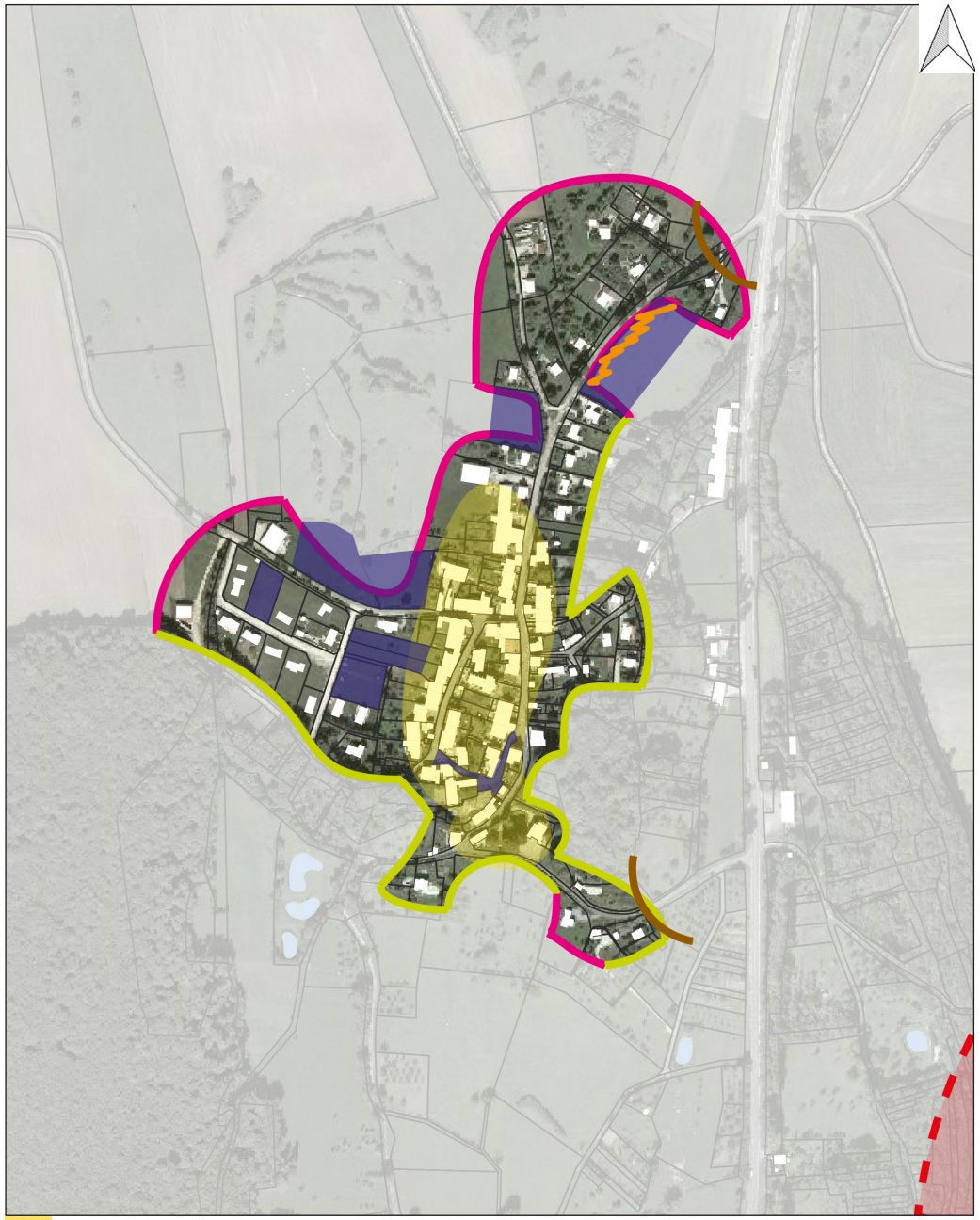

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☒
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Alignement sur rue dans le centre ancien
Individualité hors du centre
Mitoyenneté dans les corps de fermes
Ambiance végétale avec un développement minéral dans la rue de l'Eglise



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Les colorimétries sont classiques dans le bâti ancien, mais variées dans le bâti récent (extensions Nord et Ouest).

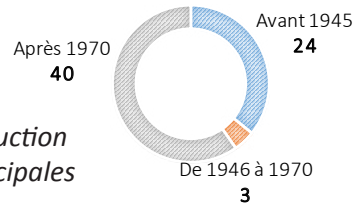

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Partie Sud-Est du village impactée par le périmètre de protection du Bois de Vergentière sur Cohons, contenant des vestiges préhistoriques.

Petit patrimoine bâti :

Calvaire
Espace derrière l'église
Plusieurs bâtisses à préserver

Petit patrimoine végétal :

Espace derrière l'église
Vergers
Côteau boisé

Synthèse :
Bourg est un village présentant un centre ancien de qualité et des extensions lui faisant contraste. Plusieurs bâtis anciens méritent d'être valorisés. Les entrées du village pourraient être sécurisées vis à vis de la D974, et les vergers devront être présevés en lisière urbaine.





Bonnecourt

128 hab. *12hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Nord-Est : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]
- Entrée Sud-Est : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]
- Entrée Sud : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]



Remarques :
L'entrée Sud est remarquable, du fait de la présence d'une maison isolée en contrebas du village, invisible grâce à la végétation.
Les entrées Est sont non équilibrées, du fait du développement au compte goutte dans le périmètre de protection du MH et de la topographie pour l'entrée Sud-Est.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [x] Non [ ]

Remarques :
Le village au bord du plateau offre des vues intéressantes sur les contrebas, mais impose un carrefour très dangereux sans visibilité au niveau des premières habitations au Sud.
Les espaces publics sont travaillés entre la mairie et l'église, mais simplifiés dans le reste du village.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	25	5							



Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité hors des deux axes principaux
Mitoyenneté dans le bâti ancien
Ambiance minérale dans le village, arborée lorsqu'on aperçoit les lisières urbaines



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☐
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☒
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☒

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

Les couleurs sont assez monotones, du beige à la pierre, bien que quelques façades blanches ou en bois peint apportent une touche de diversité.

Périodes de construction des résidences principales

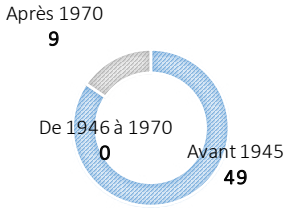

Patrimoine

Monuments historiques :

Croix du XVIè siècle à la sortie du village

Petit patrimoine bâti :

Lavoirs
Fontaine

Petit patrimoine végétal :

Nombreux vergers autour du village
Belles vues sur les terres agricoles depuis le cimetière
Nombreux jardins arborés dans le village visibles depuis la rue

Synthèse :
Un boug calme, sans extensions massive et désordonnée.
La continuité des espaces publics et la sécurisation du carrefour d'entrée au Sud apporteraient un confort supplémentaire au village.
Les vues depuis le cimetière sont à préserver, comme l'entrée Sud du village.





Beauchemin



101 hab. *8.5 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Est : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Ouest : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Le village est en retrait des grands axes, qui font pourtant son entrée.
Deux des trois entrées sont déséquilibrées. Une agricole, où les hangars ne sont pas répartis sur la longueur, et une urbaine/agricole, où le déséquilibre est causé par un terrain agricole.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Le village est assez agréable, cependant la placette avec les maisonnettes a un charme certain à requalifier.
L'espace entre la mairie et l'église serait également à réaménager.
Le village a un fort potentiel attractif.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.	20	3							

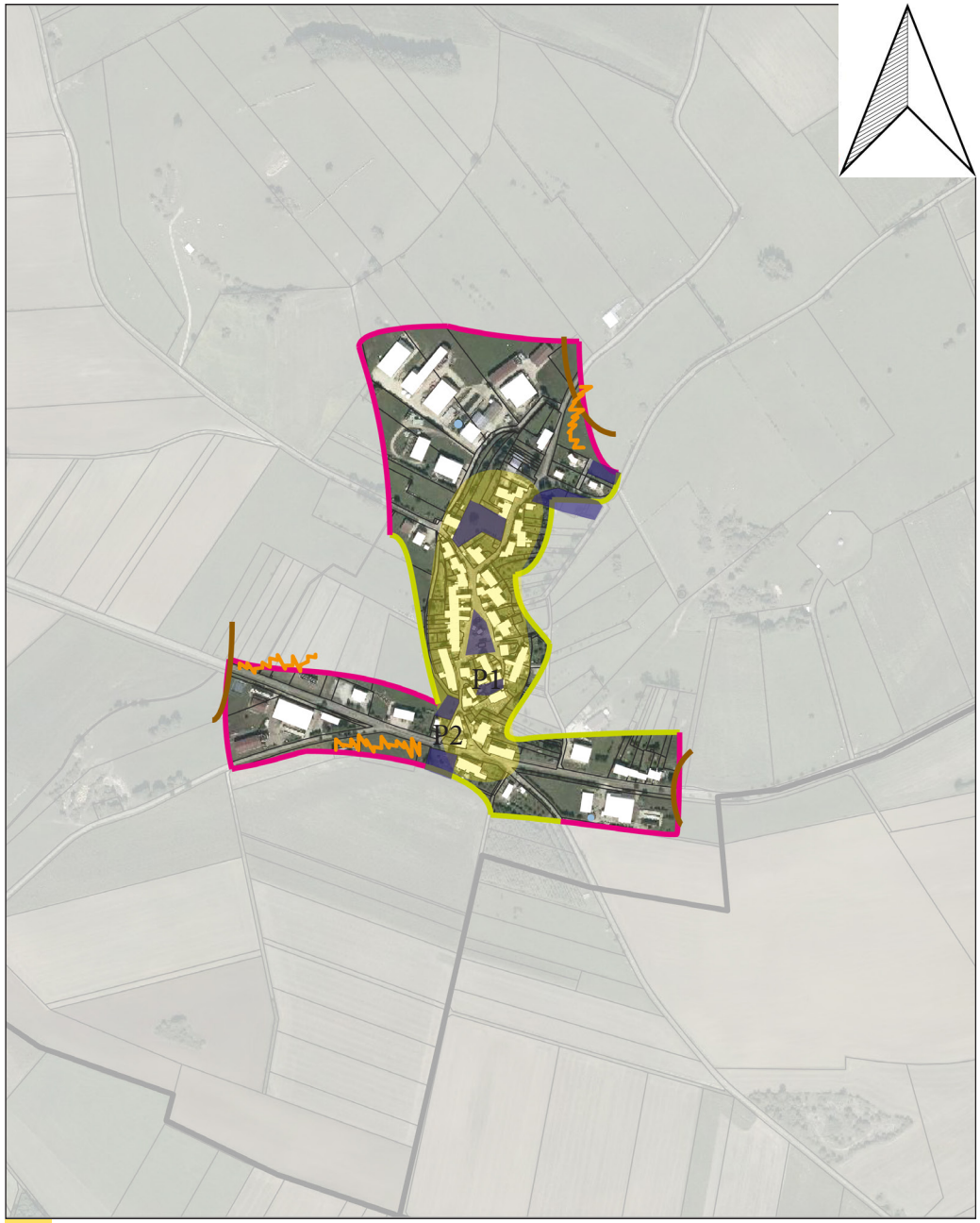

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☒	☐
Village groupé	☐	☒
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue
Individualité dans les constructions récentes
Mitoyenneté dans le centre ancien
Ambiance minérale dans le coeur du village



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à l'ocre.

Périodes de construction des résidences principales

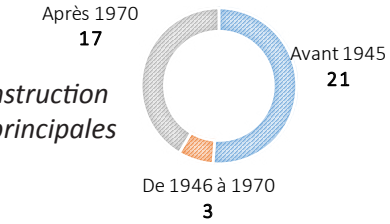

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Fontaines
Lavoir
Pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Vergers ceignant le village

Synthèse :
Un village avec un fort potentiel attractif, des bâtiments de qualité et une situation intéressante.
Cependant la requalification des espaces publics et des aménagements pour les enfants apporteraient une nouvelle jeunesse au village.





Bannes

391 hab. *43 hab/km²*



Entrées de ville

- Entrée Sud-Ouest : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Nord-Ouest : équilibrée [x] déséquilibrée [ ]
- Entrée Nord-Est : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]
- Entrée Sud-Est : équilibrée [ ] déséquilibrée [x]



Remarques :
Les entrées Ouest sont marquées par un bâti présent des deux côtés de la voirie, l'entrée Sud-Est est diffuse, l'entrée Nord-Est est déséquilibrée.
L'entrée Sud-Est est à vocation économique, tandis que les autres sont urbaines.
Les entrées sont bien définies.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui [x] Non [ ]

Dysfonctionnement Oui [ ] Non [x]

Remarques :
Le village est partagé en trois entités : le centre-bourg, l'extension Nord et l'extension Ouest. Ces deux extensions sont des groupements de quelques maisons au bord du réservoir.
Le lotissement à l'Ouest est difficile d'accès de premier abord, mais invisible depuis l'axe principal.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

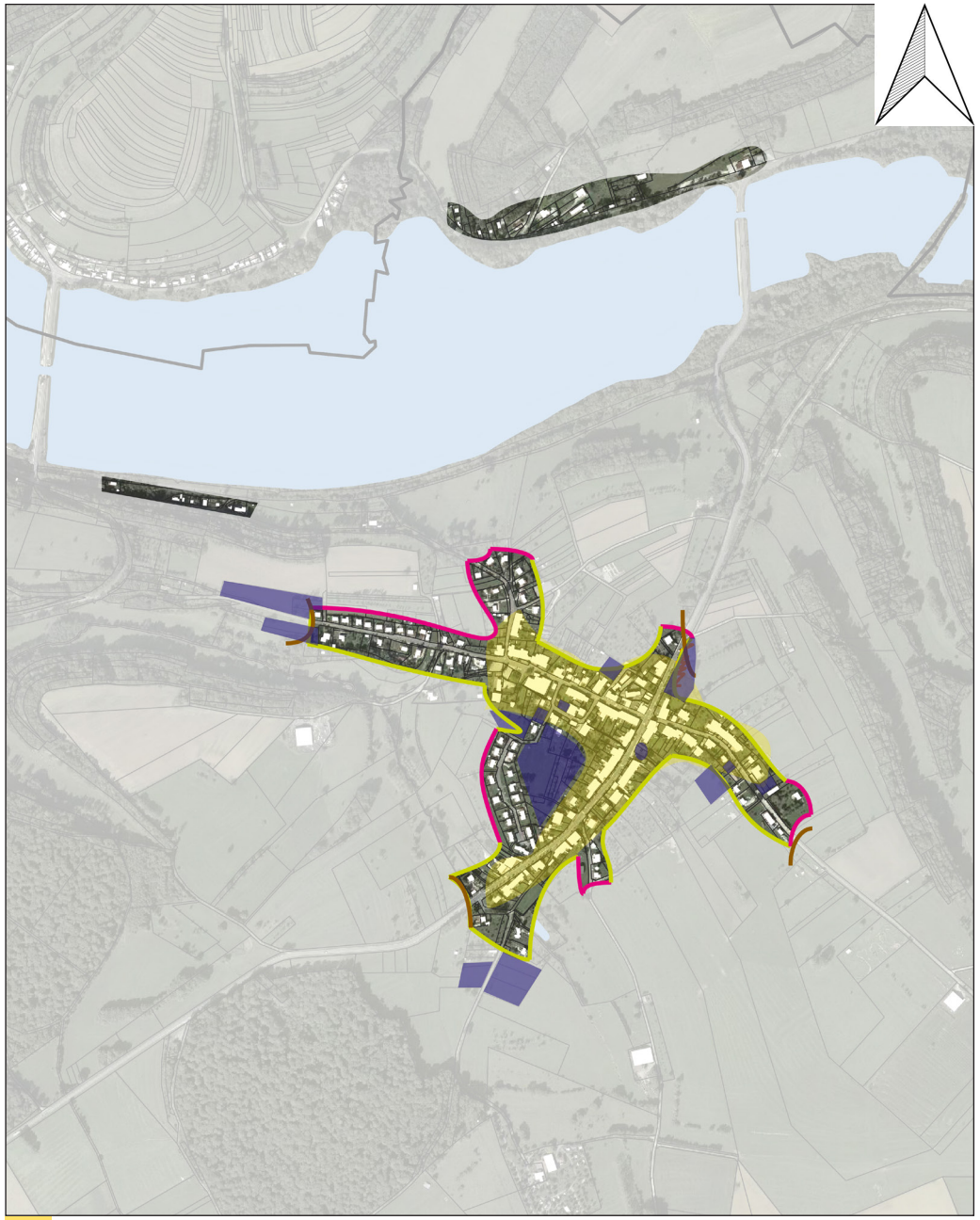

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☒
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☐	☐
Vallée/vallon	☐	☒
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☒	☐

Forme urbaine :

Alignement sur rue dans le centre ancien
Individualité dans les extensions
Mitoyenneté dans le centre ancien
Ambiance minérale dans le centre, plus végétale dans les extensions



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☒
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☒
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☒

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☐
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à l'ocre. On troue également des variations se rapprochant de la couleur bouton d'or. Le bois apporte une touche plus sombre.

Périodes de construction des résidences principales

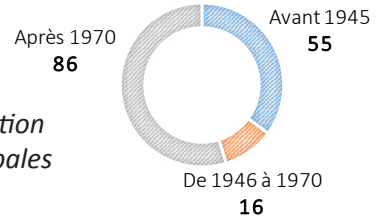

Patrimoine

Monuments historiques :

Petit patrimoine bâti :

Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Vergers ceignant le village
Réservoir présentant de nombreux espaces boisés

Synthèse :
Village qui présente un cadre agréable, bien que minéral, où les vergers apportent une fraicheur aux lisières urbaines.
Les extensions isolées sont sans lien avec le village, autant dans leur géographie que leurs géométries.
Quelques espaces publics à retravailler.





Saints Geosmes

Village de Balesmes-sur-Marne

236 hab. *18,6 hab/km²*

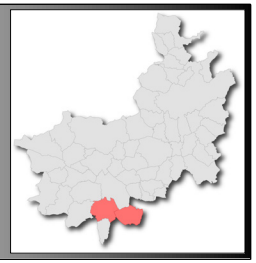

Entrées de ville

- Entrée ouest RD 290 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée est RD 290 : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrées RD 193: équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
Le village est caractérisé par une multitude de hameaux et de bâtiments agricoles proches de la zone agglomérée. Cette urbanisation diffuse rend le paysage peu lisible et ce d'autant plus que les panneaux d'agglomération sont situés bien au-delà des dernières constructions.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Bien que disposant d'une centralité représentée par la mairie, les deux habitations les plus éloignées sont distantes de près de 2 Km. Un certain mitage de l'urbanisation affecte le territoire.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									



Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Le centre ancien est structuré autour de la Marne qui prend sa source à proximité. Les constructions sont édifiées à l'alignement des voies et des emprises publiques. Diverses constructions sont vacantes et de nombreux bâtiments agricoles sont situés dans le village. Des dents creuses de superficie importante se trouvent dans la partie agglomérée.



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☐
Ferme Haut-Marnaise	☒
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☐
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☐

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☒
Bois	☐
Métal	☒
Revêtement	☒

Couleurs :

Couleur pierre ton plutôt gris. Toitures en tuiles de terre cuite dans la gamme des rouges terre cuite. Des toitures en tôles dégradent le paysage urbain.

Périodes de construction des résidences principales

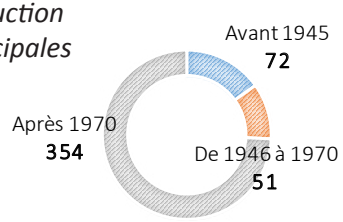

Patrimoine

Monuments historiques :

. Eglise Notre Dame (09.07.1909)
. Croix en pierre du XVI ème siècle (09.07.1909)

Petit patrimoine bâti :

. Murs en pierres sèches entourant des vergers

Petit patrimoine végétal :

. Arbres repères à l'entrée RD 290

Synthèse :
Le mitage urbain de même que les bâtiments vacants et pour certains souvent délabrés influencent défavorablement le paysage urbain. Pour autant le centre ancien caractérisé par la partie apicale d'un cours d'eau majeur offre de nombreuses potentialités de mise en valeur.





AVRECOURT



134 hab. *13 hab/km²*

Entrées de ville

- Entrée Nord : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐



Remarques :
L'entrée Nord est marquée par la voie ferrée et des constructions récentes. L'entrée Est est marquée par une installation agricole donnant directement sur le village. L'entrée Ouest arrive sur un calvaire marquant l'entrée dans le vieux village. L'entrée Sud permet de découvrir progressivement le village.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☐ Non ☒

Remarques :
Il faudra être vigilent aux extensions en discontinuité du village, notamment vers le Nord. Une partie des usoirs sont fermés, à l'encontre du paysage urbain historique. Les espaces publics et usoirs restants mériteraient une requalification. Le village ancien dispose d'une qualité bâtie intéressante à ne pas dénaturer lors des futures constructions nouvelles.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

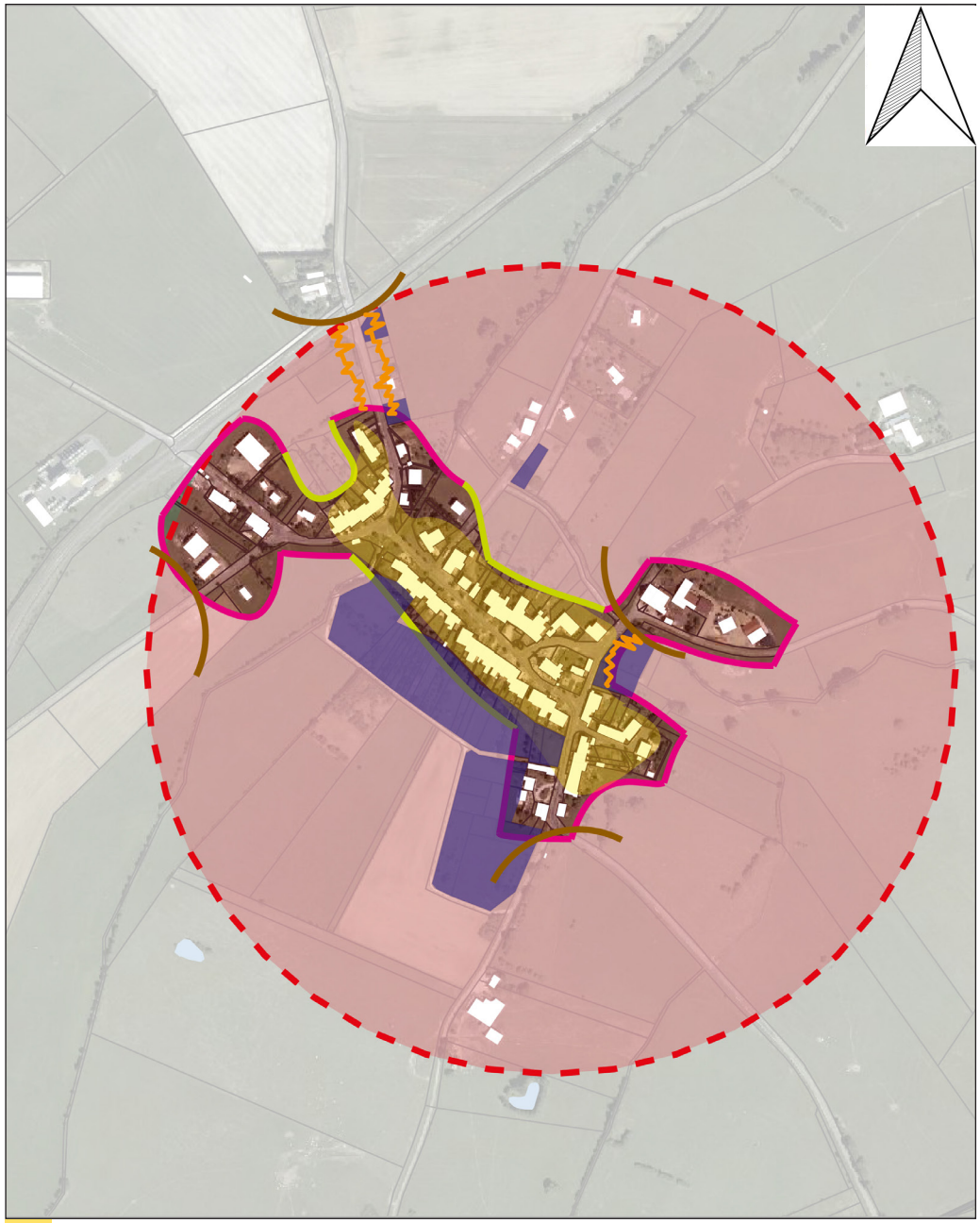

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	x	
Village en carrefour		x
Village groupé		
Village polycentrique		

Implantation :	1er	2nd
Plaine	x	
Vallée/vallon		
Côteau		
Crête		
Plateau		

Forme urbaine :

Alignement sur rue dans le centre ancien
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté généralisée dans le bâti ancien
Ambiance végétale mais beaucoup d'enrobé



Forme architecturale

Architecture :

Château	
Ferme en retour d'équerre	
Ferme Haut-Marnaise	x
Ferme de village	x
Maison de village	
Immeubles anciens	
Maison de bourg (AVAP)	
Maison de maître	x
Maison garde barrière	
Maison d'éclusier	
Maison de pêcheur	
Pavillon ancien	x
Grand collectif	
Petit collectif	
Habitat groupé	
Pavillon moderne	x
Maison en bois	

Matériaux :

Pierre	x
Brique	x
Bois	
Métal	
Revêtement	x

Couleurs :

La colorimétrie reste classique, avec tout de même quelques teintes vives dans le village (rose et bleu notamment)

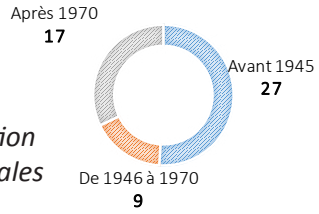

Périodes de construction des résidences principales

Patrimoine

Monuments historiques :

Décors intérieurs de l'église Saint-Vinebaud d'Avrecourt

Petit patrimoine bâti :

Calvaires

Petit patrimoine végétal :

Vergers
Jardins ouverts
Abords des ruisseaux de l'Etang et des Noues

Synthèse :
Avrecourt est un village disposant d'un fort potentiel patrimonial et d'une histoire architecturale intéressante et à valoriser. Il faudra être vigilent aux urbanisations futures à ne pas dénaturer le village.





Andilly-en-Bassigny



111 hab. 13 hab/km²

Entrées de ville

- Entrée Nord-Ouest : équilibrée ☒ déséquilibrée ☐
- Entrée Nord-Est : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒
- Entrée Sud : équilibrée ☐ déséquilibrée ☒



Remarques :
L'entrée Sud est déséquilibrée du fait de l'implantation de quelques habitations hors de la tâche urbaine.
L'entrée Nord-Ouest permet de rejoindre le site archéologique.





Fonctionnement urbain

Centralité Oui ☒ Non ☐

Dysfonctionnement Oui ☒ Non ☐

Remarques :
Le village est concentré autour de l'îlot central d'où partent les rues principales.
Le développement hors de l'enveloppe urbaine au Sud crée un déséquilibre dans la trame urbaine.
Le stationnement est sauvage dans la commune.

Parking	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Nb. pl.									

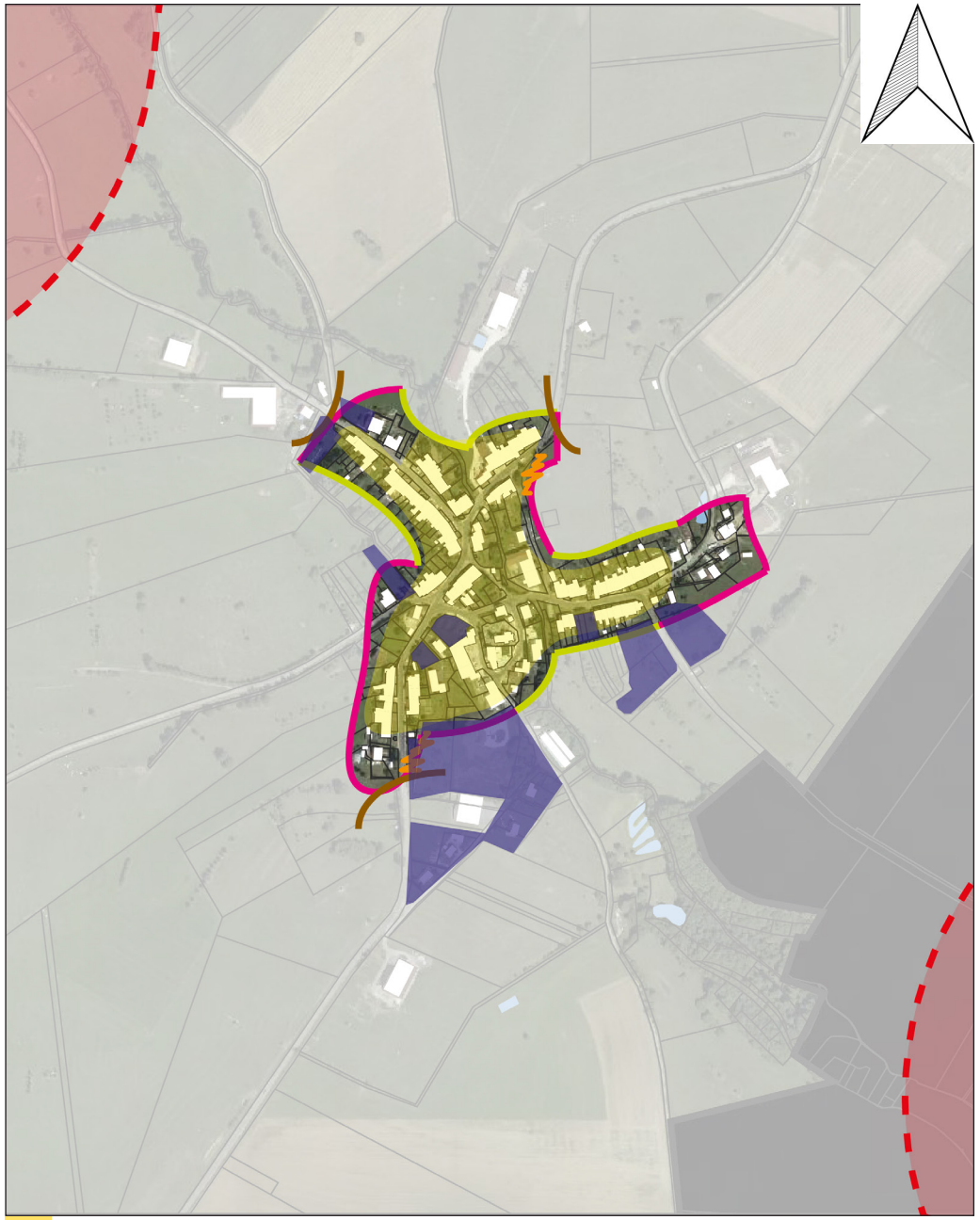

Centre ancien
Zone à enjeux
Elément de patrimoine remarquable
Entrée de ville
Déséquilibre en entrée de ville
Frange brute (agricole/forestière)
Frange paysagère ou jardinée

Forme villageoise

Pour plus de précision, nous avons distingué le caractère principal du caractère secondaire.

Forme du village :	1er	2nd
Village rue	☐	☐
Village en carrefour	☐	☐
Village groupé	☒	☐
Village polycentrique	☐	☐

Implantation :	1er	2nd
Plaine	☒	☐
Vallée/vallon	☐	☐
Côteau	☐	☐
Crête	☐	☐
Plateau	☐	☐

Forme urbaine :

Alignement parallèle à la rue dans le bâti ancien
Individualité dans le bâti récent
Mitoyenneté dans le bâti ancien
Ambiance minérale adoucie par le ruisseau de Presles



Forme architecturale

Architecture :

Château	☐
Ferme en retour d'équerre	☒
Ferme Haut-Marnaise	☐
Ferme de village	☒
Maison de village	☒
Immeubles anciens	☐
Maison de bourg (AVAP)	☐
Maison de maître	☒
Maison garde barrière	☐
Maison d'éclusier	☐
Maison de pêcheur	☐
Pavillon ancien	☒
Grand collectif	☐
Petit collectif	☐
Habitat groupé	☐
Pavillon moderne	☒
Maison en bois	☒

Matériaux :

Pierre	☒
Brique	☐
Bois	☒
Métal	☐
Revêtement	☒

Couleurs :

La palette s'étend du beige clair à l'ocre clair, mais quelques habitations ont des colorimétries plus originales auxquelles il faut faire attention.

Périodes de construction des résidences principales

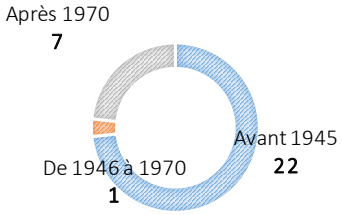

Patrimoine

Monuments historiques :

La villa gallo-romaine d'Andilly-en-Bassigny (site de fouilles)

Petit patrimoine bâti :

Fontaines
Murs en pierre sèche

Petit patrimoine végétal :

Nombreux vergers autour du village
Ripisylve du ruisseau de Presles
Quelques espaces enherbés dans le village

Synthèse :
Andilly est un village sympathique, traversé par le ruisseau qui lui apporte un attrait particulier.
Il faudra être vigilent au développement futur du village, afin de relier les bâtis isolés et préserver l'identité locale.





Élaboration du PLUi-H de la Communauté de Communes du Grand Langres

Études zones humides

- ***Diagnostic « zones humides »***
- ***Étude complémentaire du caractère humide des terrains constructibles dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Grand Langres (52)***
- ***ZONE D'ACTIVITÉS LANGRES-NORD A ROLAMPONT (52) PORTE A CONNAISSANCE AUX SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI-SUR-l'EAU***
- ***ZONE D'ACTIVITÉS LANGRES-NORD A ROLAMPONT (52) PORTE A CONNAISSANCE AUX SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI-SUR-l'EAU NOTE COMPLÉMENTAIRE – JUILLET 2023***
- ***Étude complémentaire du caractère humide des terrains constructibles dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Grand Langres (52) - Zone d'activités du Breuil à Val de Meuse***

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 7112B
Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr
Agence de BESANCON
Tél. : 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

Elaboration du PLUi-H de la

Communauté de Communes du Grand Langres

Diagnostic « zones humides »

Novembre 2021

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 7112B
Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr
Agence de BESANCON
Tél. : 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIF DU DIAGNOSTIC 3

2. METHODE 3

2.1. DEFINITION REGLEMENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE 3
2.2. EXAMEN DE LA VEGETATION 4
2.3. EXAMEN DES SOLS 4

3. RESULTATS 6

3.1. COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES 6
3.1.1. Situation des zones expertisées 6
3.1.2. Zone identifiée A 6
3.1.3. Zone identifiée B 9
3.1.4. Zone C 11
3.1.5. Zone D 13
3.1.6. Zone E 15
3.2. COMMUNE DE PEIGNEY 17
3.2.1. Situation des zones expertisées 17
3.2.2. Zone F 17
3.2.3. Zone G 20
3.3. COMMUNE DE LANGRES 22
3.3.1. Situation des zones expertisées 22
3.3.2. Zone H 22
3.3.3. Zone I 24
3.3.4. Zone J 26
3.3.5. Zone K 28
3.3.6. Zone L 30
3.3.7. Zone M 32
3.4. COMMUNE D'AVRECOURT 35
3.4.1. Situation des zones expertisées 35
3.4.2. Zone N 35
3.4.3. Zone O 38
3.5. COMMUNE DE VAL-DE-MEUSE 40
3.5.1. Situation des zones expertisées 40
3.5.2. Zone P 40
3.5.3. Zone Q 43
3.5.4. Zone R 45
3.5.5. Zone S 47
3.6. COMMUNE D'IS-EN-BASSIGNY 49
3.6.1. Situation des zones expertisées 49
3.6.2. Zone T 49
3.7. COMMUNE DE SARREY 52
3.7.1. Situation des zones expertisées 52
3.7.2. Zone U 52
3.7.3. Zone V 55
3.8. COMMUNE DE BONNECOURT 57
3.8.1. Situation des zones expertisées 57
3.8.2. Zone W 57
3.9. COMMUNE DE NEUILLY-L'EVEQUE 60
3.9.1. Situation des zones expertisées 60
3.9.2. Zone X 60
3.10. COMMUNE DE CHANGEY 63
3.10.1. Situation des zones expertisées 63
3.10.2. Zone Y 63
3.11. COMMUNE DE CHARMES 66
3.11.1. Situation des zones expertisées 66
3.11.2. Zone Z 66
3.12. COMMUNE DE MARAC 69
3.12.1. Situation des zones expertisées 69
3.12.2. Zone AA 69
3.13. COMMUNE DE ROLAMPONT 72
3.13.1. Situation des zones expertisées 72
3.13.2. Zone AB 72
3.14. COMMUNE DE CHANOY 75
3.14.1. Situation des zones expertisées 75
3.14.2. Zone AC 75
3.15. COMMUNE DE HUMES-JORQUENAY 78
3.15.1. Situation des zones expertisées 78
3.15.2. Zone AD 78
3.15.3. Zone AE 81
3.16. COMMUNE DE CHAMPIGNY-LES-LANGRES 83
3.16.1. Situation des zones expertisées 83
3.16.2. Zone AF 83
3.17. COMMUNE DE PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS 86
3.17.1. Situation des zones expertisées 86
3.17.2. Zone AG 86

1. Contexte et objectif du diagnostic

Le diagnostic « zones humides » réalisé sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Langres s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Ce diagnostic a pour objectif d'assurer la compatibilité du document d'urbanisme avec les Schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) mis en œuvre sur son territoire : SDAGE Seine-Normandie ; Rhône-Méditerranée et Rhin-Meuse.

Les zones humides constituent une réelle richesse environnementale et assurent de nombreux rôles essentiels. Elles constituent des éléments déterminants dans la gestion de l'eau : elles participent à l'écrêtement des crues et à la régulation des débits des cours d'eau, elles épurent les eaux superficielles (eaux de ruissellement, eaux de débordement, etc), elles permettent aussi l'alimentation des nappes en eau propre.

Ces milieux sont donc considérés comme des zones stratégiques à préserver pour la gestion de l'eau dans les SDAGE et code de l'environnement.

Les diagnostics ont été réalisés dans des secteurs pressentis pour être ouverts à l'urbanisation (projets de zones AU, dents creuses > 1 ha ou situées à proximité de milieux humides selon la bibliographie, zones urbaines > 0,61 ha).

2. Méthode

2.1. Définition règlementaire d'une zone humide

Selon l'article L211-1 du Code de l'environnement, « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement. Au regard de cet arrêté ministériel, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1°Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques listés à l'annexe 1.1 de l'arrêté.

2°La végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- Soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté ministériel,
- Soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, figurant à l'annexe 2.2 de l'arrêté.

2.2. Examen de la végétation

L'examen de la végétation a été réalisé à l'automne 2021. Le protocole est issu de **l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides :

- Sur une placette circulaire homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, il est procédé pour chaque strate (herbacée, arbustive, arborescente) à une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement de chaque espèce végétale identifiée.
- Les **espèces dominantes** sont identifiées pour chaque strate : il s'agit des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate, auxquelles sont ajoutées les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 % (si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment).
- Le **caractère hygrophile** de chaque espèce dominante est examiné : si la moitié au moins des espèces de cette liste (toutes strates confondues) figure dans la « Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée à l'annexe 2.1. de l'arrêté ministériel, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

Les relevés floristiques réalisés sur chaque placette permettent également de caractériser la communauté végétale ou « habitat naturel » et de déterminer si cet habitat est caractéristique d'une zone humide, d'après l'annexe 2.2 de l'arrêté ministériel. Les **habitats naturels** sont identifiés suivant la nomenclature CORINE biotopes[1] (CB) qui est la nomenclature utilisée par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 pour la détermination des zones humides.

2.3. Examen des sols

L'examen des sols a été réalisé par des **sondages pédologiques à la tarière à main** à l'automne 2021. Le nombre, la répartition et la localisation précise des sondages dépendent de l'hétérogénéité du site, avec au minimum un sondage par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

L'examen du sol vise à relever la présence éventuelle de traces d'hydromorphie qui peuvent prendre la forme :

- de traits « rédoxiques » (pseudo-gley) : ils résultent d'engorgements temporaires par l'eau avec pour conséquence des alternances d'oxydation et de réduction qui se traduisent par des taches rouilles (fer oxydé précipité) et des zones décolorées blanchâtres (zones appauvries en fer) ;
- d'horizons réductiques (gley) : ils résultent d'engorgements permanents ou quasi-permanents qui induisent un manque d'oxygène dans le sol et créent un milieu réducteur riche en fer ferreux réduit. L'horizon présente une coloration uniforme typique verdâtre-bleuâtre.
- d'horizon histiques : ils résultent d'une accumulation de matières organiques (sols tourbeux).



Horizon rédoxique



Horizon réductique



Horizon histique

Figure 1 : Illustrations des traces d'hydromorphie du sol.

[1] La nomenclature européenne CORINE biotopes s'intéresse à la classification des habitats dits « naturels » (où l'action de l'homme est censée être relativement faible comme les forêts, les tourbières, les falaises…), mais aussi des habitats dits « semi-naturels » voire artificiels (milieux dont l'existence et la pérennité sont essentiellement dues à l'action des activités humaines : friches agricoles, pâturages extensifs, carrières, etc.). Elle attribue un code à chaque type d'habitat qu'elle décrit.

Chaque profil pédologique est rattaché à une classe d'hydromorphie (classification GEPPA, 1981) afin de déterminer si le sol relève de la zone humide au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

En l'absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques dans les 50 premiers centimètres, le sol n'entre pas dans les catégories de sols de zone humide. Le sondage est stoppé.

Si des traits rédoxiques, réductiques ou histiques sont relevés dans les 50 premiers centimètres du sol, le sondage se poursuit afin de déterminer la classe GEPPA du sol.

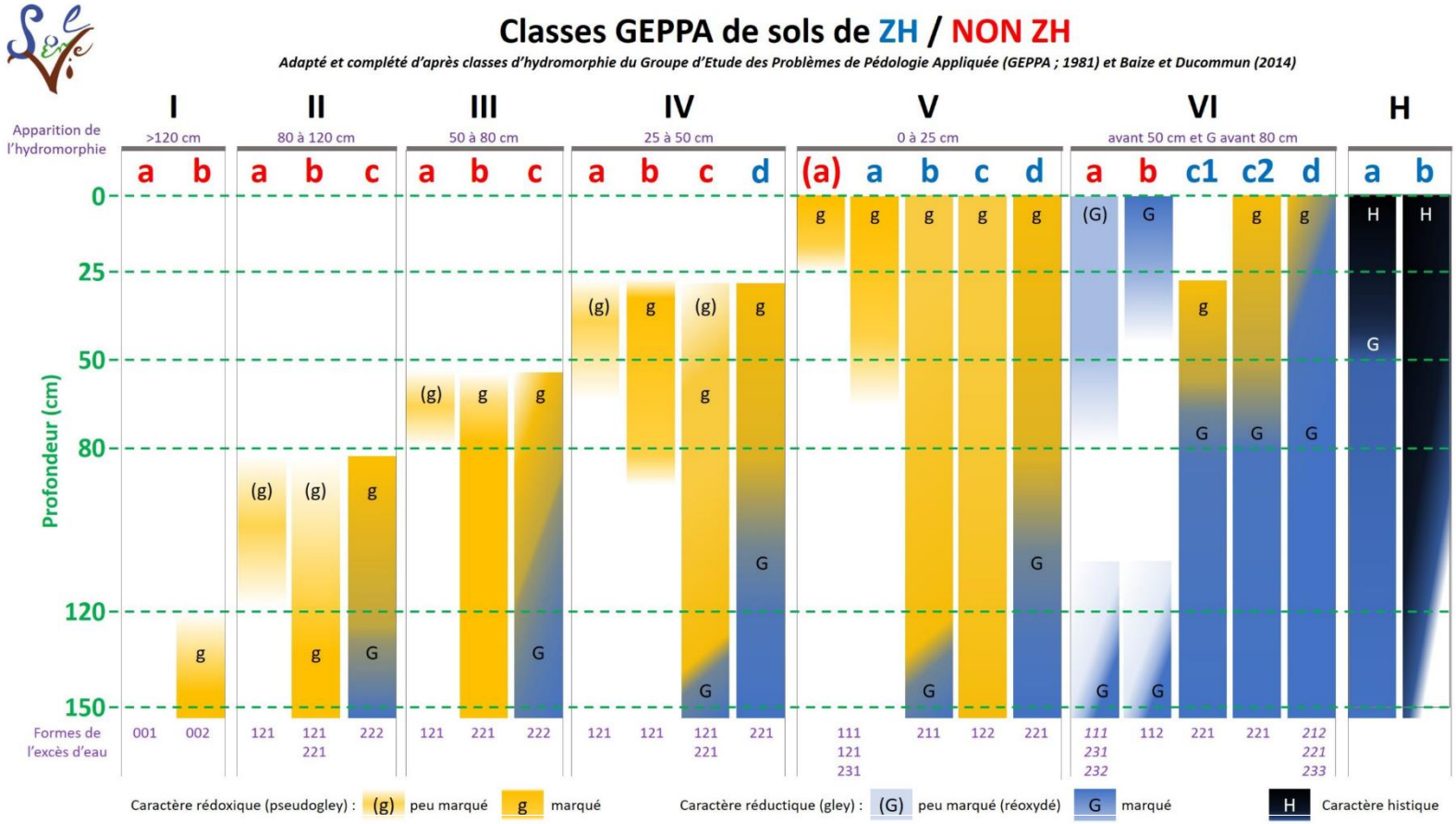

3. Résultats

3.1. Commune de Saints-Geosmes

3.1.1. Situation des zones expertisées

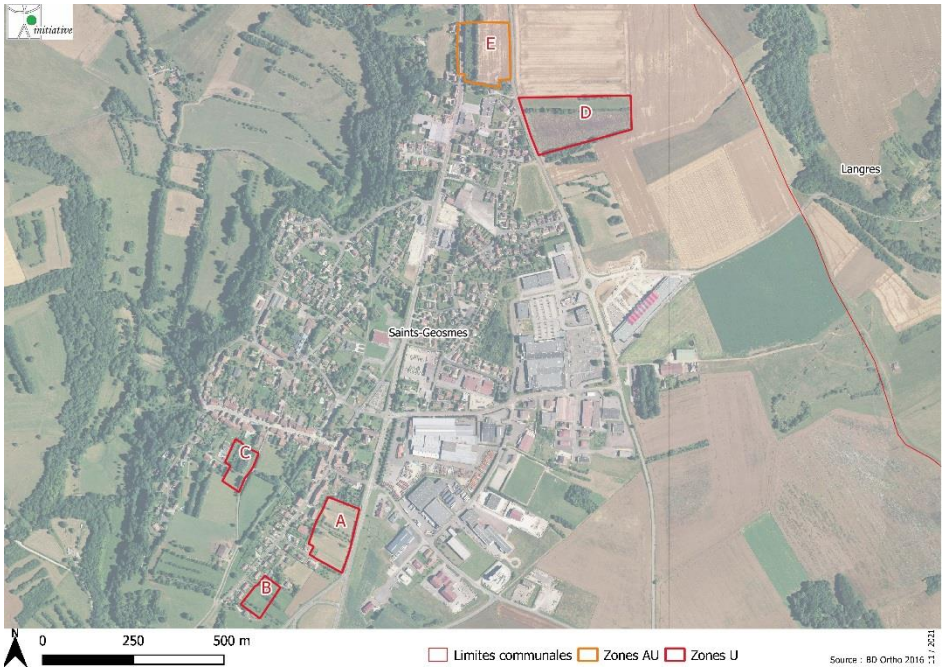

3.1.2. Zone identifiée A

Données générales

- Superficie : 1,81 ha
- Géologie : calcaires du Bajocin inférieur à moyen
- Topographie : faible pente, légère cuvette en partie centrale de la zone
- Occupation du sol : prairies mésophiles et vergers





La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 11/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
2, 5	**Prairie mésophile**	38.2	Non
3	**Verger**	38.15	Non
1, 4	**Haie**	84.2	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom latin	1	2	3	4	5
A	Saule marsault	*Salix caprea*			**100**		
a	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*	**30**				
a	Charme commun	*Carpinus betulus*	5				
a	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*				10	
a	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	10			10	
a	Sureau noir	*Sambucus nigra*	5				
a	Thuya	*Thuja sp.*				**80**	
a	Rosier rubigineux	*Rosa rubiginosa*	**50**				
a	Pommier domestique	*Malus domestica*			**80**		**100**
a	Cerisier	*Prunus cerasus*			**20**		
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*		5			5
h	Alliaire officinale	*Alliaria petiolata*	+				
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*			5		
h	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*		+			+
h	Centaurée noire	*Centaurea nigra*					+
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*			+		
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*	**20**		**15**	**5**	**20**
h	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*					+
h	Fléole des prés	*Phleum pratense*	5				
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*	10	**10**	**10**	**5**	**15**
h	Géranium découpé	*Geranium dissectum*	+				
h	Géranium mou	*Geranium molle*					**10**
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*		5	+		
h	Herbe à Robert	*Geranium robertianum*	5				
h	Jouet-du-Vent	*Apera spica-venti*		**10**			
h	Lamier blanc	*Lamium album*		5			
h	Lierre grimpant	*Hedera helix*	**50**			**20**	
h	Lierre terrestre	*Glechoma hederacea*	10	2	+		**10**
h	Mousse	*Bryophyta sp.*		5	2		
h	Pâquerette	*Bellis perennis*		+			+
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*		**15**			
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*		+			
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*		2	**10**		
h	Plantain moyen	*Plantago media*		+			
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*		**10**	**20**	**5**	**10**
h	Renoncule laineuse	*Ranunculus lanuginosus*			5		
h	Ronce commune	*Rubus fruticosus*	+				
h	Scabieuse des champs	*Knautia arvensis*		+	+		5
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*		5	**10**		**10**
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*		**10**	2		
	sol nu					60	
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		4	5	8	5	7
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0	0	0	0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	non	non	non	non

Strates :

- A : arborée

- a : arbustive

- h : herbacée

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :11/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limono-argileux caillouteux, reposant sur du calcaire altéré entre 35 et 75 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	1	2	3	4
Date	11/10/21	11/10/21	11/10/21	11/10/21
Profil (0 cm)				
(25 cm)	0			
(50 cm)	Refus (cailloux)	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux
(80 cm)		Refus (cailloux)		Refus (cailloux)
(100 cm)			Refus (cailloux)	
Classe GEPPA	I a	I a	I a	I a
Zone humide	Non	Non	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.1.3. Zone identifiée B

Données générales

- Superficie : 0,61 ha
- Géologie : calcaires du Bajocin inférieur à moyen
- Topographie : très légère pente vers le Sud-Est
- Occupation du sol : prairies mésophiles et vergers



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 11/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
7, 8	**Prairie mésophile**	38.2	Non
9	**Verger**	38.15	Non
6	**Haie**	84.2	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom latin	6	7	8	9
a	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*	**70**			
a	Érable champêtre	*Acer campestre*	5			
a	Sureau noir	*Sambucus nigra*	5			
a	Rosier rubigineux	*Rosa rubiginosa*	10			
a	Pommier domestique	*Malus domestica*				**100**
a	Mûrier noir	*Morus nigra*	10			
a	Noyer commun	*Juglans regia*				
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*		5	**30**	**15**
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*		5	+	
h	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*		5		
h	Centaurée noire	*Centaurea nigra*			+	
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*			**20**	
h	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*			+	
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*		**5**		
h	Géranium découpé	*Geranium dissectum*		**5**		
h	Géranium mou	*Geranium molle*				10
h	Lierre grimpant	*Hedera helix*	**20**			
h	Lierre terrestre	*Glechoma hederacea*	10		15	
h	Mousse	*Bryophyta sp.*	**30**			
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*		**20**	10	
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*			2	10
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*		**20**	10	**30**
h	Scabieuse des champs	*Knautia arvensis*		2		
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*			5	**15**
	sol nu		40			
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		3	4	2	4
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0	0	0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	non	non	non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :11/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limono-argileux caillouteux, reposant sur du calcaire altéré entre 60 et 70 cm de profondeur.

0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**5**	**6**
Date	11/10/21	11/10/21
Profil 0 cm		
25 cm	0	0
50 cm	caillouteux	caillouteux
80 cm	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)
100 cm		
Classe GEPPA	I a	I a
Zone humide	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.1.4. Zone C

Données générales

- Superficie : 0,77 ha
- Géologie : calcaires du Bajocin inférieur à moyen
- Topographie : très légère pente vers le Sud-Est
- Occupation du sol : prairies, bosquets, verger.





La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 11/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
10	**Prairie mésophile**	38.2	Non
14	**Pâture mésophile**	38.11	Non
12	**Verger**	38.15	Non
11, 15	**Bosquet**	84.3	Non
13	**Haie**	84.2	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom latin	10	11	12	13	14	15
A	Charme commun	*Carpinus betulus*		**20**				
A	Chêne pédonculé	*Quercus robur*		**20**				
A	Épicéa commun	*Picea abies*		**20**				
A	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*		**20**				
A	Érable champêtre	*Acer campestre*						**50**
A	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*				**100**		**20**
A	Marronnier commun	*Aesculus hippocastanum*						**30**
A	Noyer commun	*Juglans regia*		**20**				
a	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*				**40**		10
a	Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*						**20**
a	Sureau noir	*Sambucus nigra*				**40**		**50**
a	Rosier rubigineux	*Rosa rubiginosa*				20		**20**
a	Poirier commun	*Pyrus communis*			**40**			
a	Pommier domestique	*Malus domestica*	**100**		**60**			
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	5		10		**20**	
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	**20**		5			
h	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	5		2			
h	Chêne pédonculé	*Quercus robur*		5				
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*					**20**	
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*			**30**			
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*					**20**	
h	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*		5				
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*			10			
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*	5		2			
h	Laîche à épis pendants	*Carex pendula*		+				
h	Lierre grimpant	*Hedera helix*		**20**				
h	Lierre terrestre	*Glechoma hederacea*	**10**	10	10			
h	Mousse	*Bryophyta sp.*		**30**				
h	Pâquerette	*Bellis perennis*			2		5	
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	**10**		5			
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*	5		10		+	
h	Plantain moyen	*Plantago media*			5			
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*			15		**20**	
h	Renoncule rampante	*Ranunculus repens*					5	
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	**10**				10	
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*			**20**			
	sol nu			30				
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		5	7	4	3	4	6
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0	0	0	0	0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	non	non	non	non	non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :11/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limono-argileux caillouteux, reposant sur du calcaire altéré entre 20 et 50 cm de profondeur.

0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	7	8	9
Date	11/10/21	11/10/21	11/10/21
Profil 0 cm			
	0	0 caillouteux	0
25 cm			Refus (cailloux)
	Refus (cailloux)		
50 cm		Refus (cailloux)	
80 cm			
100 cm			
Classe GEPPA	I a	I a	I a
Zone humide	Non	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.1.5. Zone D

Données générales

- Superficie : 3,69 ha
- Géologie : calcaires du Bajocin inférieur à moyen
- Topographie : plane
- Occupation du sol : champ en friche, prairie.





La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 11/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
19	**Prairie mésophile**	38.2	Non
17	**Champ en friche**	87.1	Non
16, 18	**Haie**	84.2	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom latin	16	17	18	19
A	Érable champêtre	*Acer campestre*	**30**			
A	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	**70**		**90**	
A	Noyer commun	*Juglans regia*			10	
a	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*	**60**		**70**	
a	Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*	**20**		**20**	
a	Charme commun	*Carpinus betulus*	10			
a	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	10			
a	Mûrier noir	*Morus nigra*			10	
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*		+		
h	Centaurée noire	*Centaurea nigra*				+
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*		**40**		10
h	Coronille bigarrée	*Securigera varia*				+
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*		**40**		5
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*		+		
h	Fétuque des prés	*Schedonorus pratensis*		5		5
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*				10
h	Jouet-du-Vent	*Apera spica-venti*		10		
h	Lierre grimpant	*Hedera helix*	**30**			
h	Mousse	*Bryophyta sp.*	**20**		**30**	
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*				**20**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*		+		
h	Plantain majeur	*Plantago major*		+		
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*		5		**30**
h	Ronce commune	*Rubus fruticosus*			**30**	
	Sol nu		50		40	
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		6	2	5	2
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0	0	0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	non	non	non

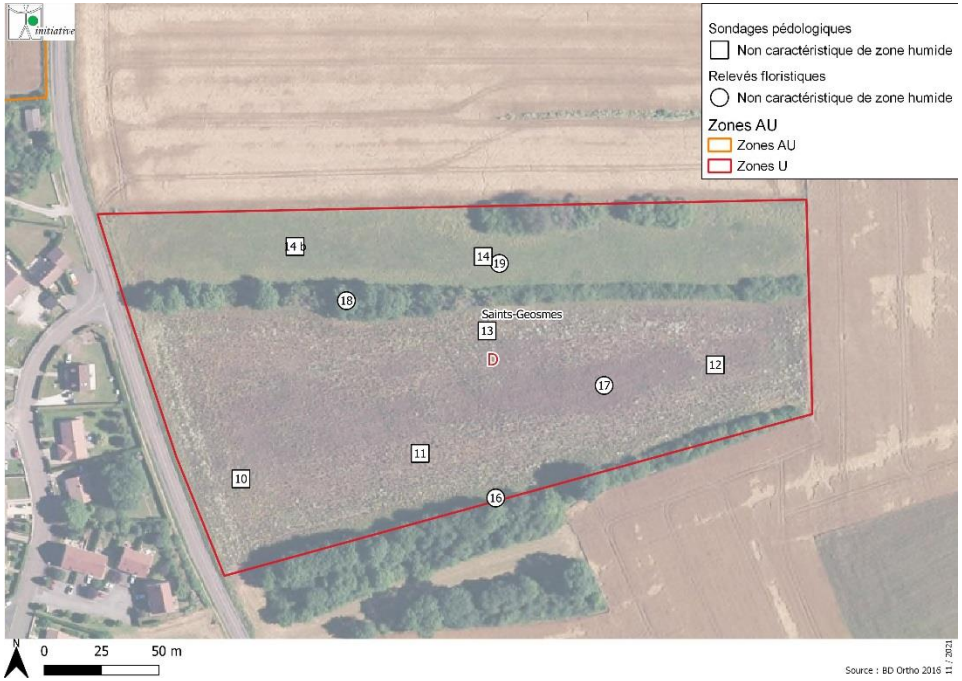

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :11/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

Sol argilo-limoneux caillouteux, reposant sur du calcaire altéré entre 20 et 75 cm de profondeur.

0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profil des sols :

N°sondage	10	11	12	13	14	14 bis
Date	11/10/21	11/10/21	11/10/21	11/10/21	11/10/21	11/10/21
Profil 0 cm	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0	0	0
25 cm	Refus (cailloux) 0	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)		Refus (cailloux)	caillouteux
50 cm				Refus (cailloux)		Refus (cailloux)
80 cm						
100 cm						
Classe GEPPA	I a	I a	I a	I a	I a	I a
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.1.6. Zone E

Données générales

- Superficie : 2,35 ha
- Géologie : calcaires du Bajocin inférieur à moyen
- Topographie : Très légère pente vers le Sud et l'Ouest
- Occupation du sol : culture et friche boisée



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 12/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
/	**Grande culture**	82.11	Non
27	**Bosquet**	84.3	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom latin	27
A	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	**30**
A	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	**70**
a	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*	**20**
a	Cerisier	*Prunus cerasus*	**20**
a	Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*	**20**
a	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	10
a	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	10
a	Orme champêtre	*Ulmus minor*	10
a	Sureau noir	*Sambucus nigra*	10
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	+
h	Clinopode commun	*Clinopodium vulgare*	+
h	Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*	5
h	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	5
h	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	5
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*	+
h	Géranium mou	*Geranium molle*	**10**
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*	2
h	Herbe à Robert	*Geranium robertianum*	5
h	Lierre grimpant	*Hedera helix*	5
h	Lierre terrestre	*Glechoma hederacea*	**20**
h	Mûrier noir	*Morus nigra*	*5*
h	Ronce commune	*Rubus fruticosus*	**20**
	Sol nu		20
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		8
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :12/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limono-argileux caillouteux, reposant sur du calcaire altéré entre 30 et 50 cm de profondeur.

0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profil des sols :

N°sondage	29	30	31	32
Date	12/10/21	12/10/21	12/10/21	12/10/21
Profil 0 cm				
25 cm	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	caillouteux 0
50 cm	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)		
80 cm			Refus (cailloux)	Refus (cailloux)
100 cm				
Classe GEPPA	I a	I a	I a	I a
Zone humide	Non	Non	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.2. Commune de Peigney

3.2.1. Situation des zones expertisées

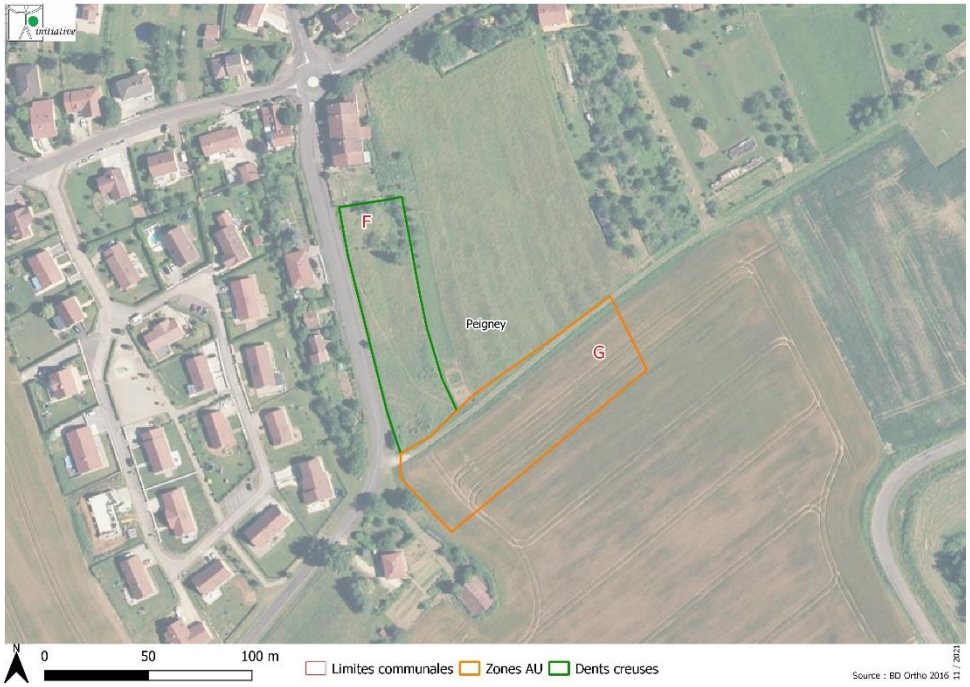

3.2.2. Zone F

Données générales

- Superficie : 0,35 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : plane
- Occupation du sol : prairie de fauche



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 12/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
20	**Prairie de fauche mésophile**	38.2	Non



- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	20
A	Épicéa commun	*Picea abies*	**100**
a	Peuplier Baumier	*Populus balsamifera*	**50**
a	Prunier	*Prunus domestica*	**50**
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	+
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*	**20**
h	Lierre terrestre	*Glechoma hederacea*	5
h	Liseron des champs	*Convolvulus arvensis*	+
h	Oseille crépue	*Rumex crispus*	5
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**30**
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*	2
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**30**
h	Ronce commune	*Rubus fruticosus*	5
h	Scabieuse des champs	*Knautia arvensis*	+
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		6
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :12/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol argilo-limoneux, reposant sur du grès altéré entre 40 et 75 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**15**	**16**
Date	12/10/21	12/10/21
Profil 0 cm		
25 cm	0	0
50 cm	(g) Refus	(g)
80 cm		g
100 cm		
Classe GEPPA	IV a	IV c
Zone humide	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.2.3. Zone G

Données générales

- Superficie : 0,54 ha
- Géologie : calcaires du Bajocin inférieur à moyen
- Topographie : très légère pente vers le Sud-Est
- Occupation du sol : Culture



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 12/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
21	**Grande culture**	82.11	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	21
h	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*	**5**
h	Chénopode blanc	*Chenopodium album*	**10**
h	Matricaire Camomille	*Matricaria chamomilla*	+
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	**2**
h	Scabieuse des champs	*Knautia arvensis*	+
	Sol nu		70
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		3
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :12/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol argilo-limoneux, reposant sur du grès altéré entre 80 et 90 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	17	18
Date	12/10/21	12/10/21
Profil	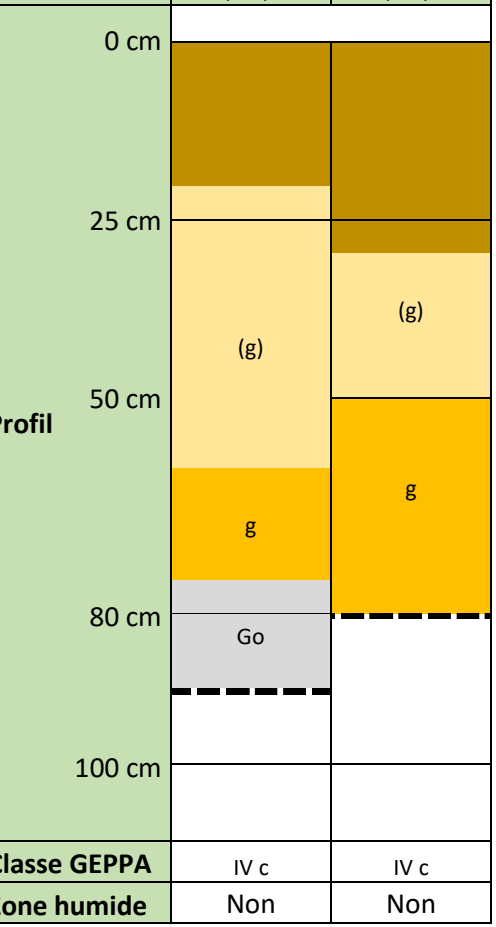	
Classe GEPPA	IV c	IV c
Zone humide	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.3. Commune de Langres

3.3.1. Situation des zones expertisées



3.3.2. Zone H

Données générales

- Superficie : 1,74 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : Pente moyenne en direction du Sud-Est
- Occupation du sol : Culture



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 12/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
/	**Grande culture**	82.11	Non

Aucun relevé floristique n'a été effectué en l'absence de végétation spontanée.



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :12/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

Sol limoneux à limono-sableux, reposant sur du grès altéré entre 40 et 50 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	19	20	21	22
Date	12/10/21	12/10/21	12/10/21	12/10/21
Profil 0 cm				
25 cm	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux
50 cm	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)
80 cm				
100 cm				
Classe GEPPA	I a	I a	I a	I a
Zone humide	Non	Non	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.3.3. Zone I

Données générales

- Superficie : 3,04 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : Pente moyenne vers l'Ouest
- Occupation du sol : Prairie, potager, friche herbacée



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 12/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
23 à 26	**Prairie humide eutrophe**	37.2	**Oui**
22	**Potager en friche**	87.1	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	22	23	24	25	26
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	**10**		+		
h	Cabaret des oiseaux	*Dipsacus fullonum*					+
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*	**50**		+	10	5
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*		+			+
h	Epilobe à petites fleurs	*Epilobium parviflorum*		**15**	**20**	5	**20**
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*		+			
h	Gaillet gratteron	*Galium aparine*			5		
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*			+	**30**	
h	Jonc glauque	*Juncus inflexus*		**10**	**15**		**20**
h	Jouet-du-Vent	*Apera spica-venti*					+
h	Laîche paniculée	*Carex paniculata*		**15**	**20**	+	**20**
h	Lamier blanc	*Lamium album*			+	**20**	
h	Patience à feuilles obtuses	*Rumex obtusifolius*	**30**	5	10		
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*		5	10	**20**	**20**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	+				
h	Potentille rampante	*Potentilla reptans*		**15**	**15**		10
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*		**10**	5	15	10
h	Renoncule rampante	*Ranunculus repens*		5			
h	Ronce commune	*Rubus fruticosus*		+		+	
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		3	5	4	3	4
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	3	3	0	3
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	**oui**	**oui**	non	**oui**

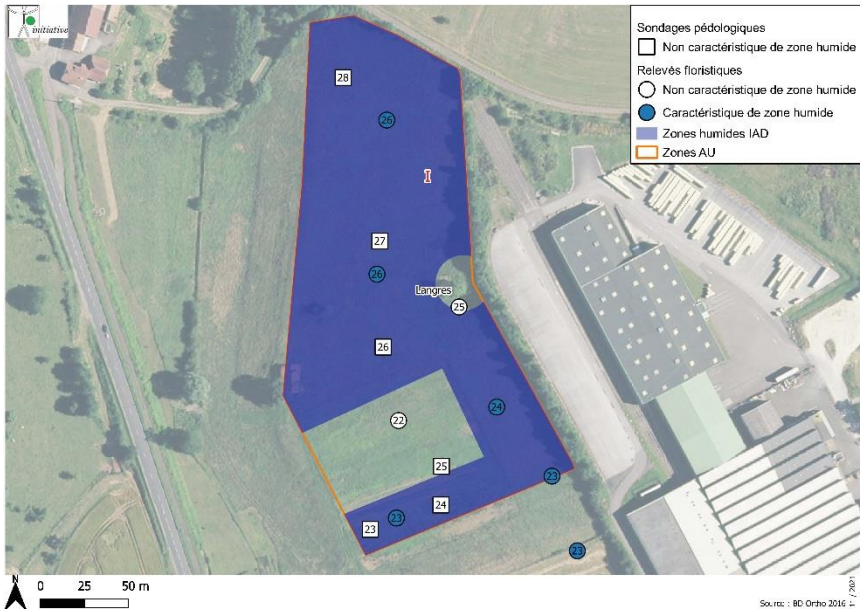

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :12/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

Sol limono-argileux, reposant sur du grès altéré entre 20 et 70 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	23	24	25	26	27	28
Date	12/10/21	12/10/21	12/10/21	12/10/21	12/10/21	12/10/21
Profil 0 cm	0	0		caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux
25 cm		(g)	caillouteux	(g)	(g)	Refus (cailloux)
50 cm	(g)	g		Refus (cailloux)	g	
80 cm	Refus (cailloux)					
100 cm						
Classe GEPPA	III a	IV c	I a	IV a ou IV c	IV c	I a
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion

La végétation relève de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. **Les zones non cultivées correspondent donc à de la zone humide.**

3.3.4. Zone J

Données générales

- Superficie : 1,32 ha
- Géologie : Argiles et « schistes cartons » du Toarcien inférieur
- Topographie : Pente moyenne vers le Sud-Est
- Occupation du sol : Verger, pâture



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 12/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
29	**Pâture mésophile**	38.11	Non
28	**Verger**	38.15	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	28	29
A	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*		**100**
a	Cerisier	*Prunus cerasus*	**20**	
a	Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*		**100**
a	Noyer commun	*Juglans regia*	**20**	
a	Poirier commun	*Pyrus communis*	**20**	
a	Pommier domestique	*Malus domestica*	**20**	
a	Prunier	*Prunus domestica*	**20**	
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	5	
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	+	
h	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	+	
h	Cirse commun	*Cirsium vulgare*		+
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*	+	5
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*	5	
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*	**10**	**5**
h	Herbe à Robert	*Geranium robertianum*	2	+
h	Pâquerette	*Bellis perennis*	+	
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**15**	**20**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	5	**5**
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*	5	
h	Potentille rampante	*Potentilla reptans*	**15**	**5**
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**20**	**20**
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	10	
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	+	**10**
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		9	8
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	non

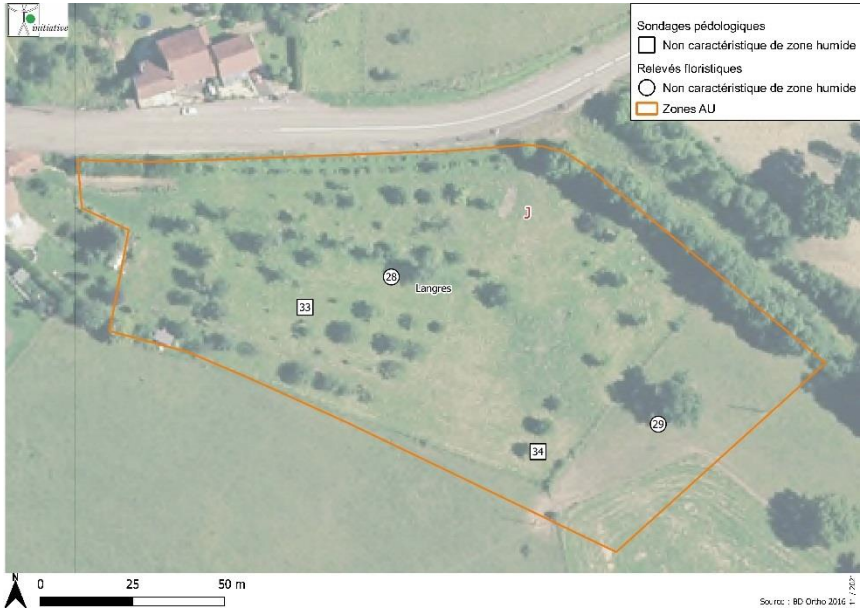

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :12/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

Sol limoneux à argilo-limoneux, reposant sur des argiles entre 40 et 50 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	33	34
Date	12/10/21	12/10/21
Profil 0 cm		
25 cm	0	0 caillouteux
50 cm	(g) Arrêt sur argiles	(g) Arrêt sur argiles
80 cm		
100 cm		
Classe GEPPA	III a	III a
Zone humide	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.3.5. Zone K

Données générales

- Superficie : 0,65 ha
- Géologie : Grès médioliasiques du Domérien supérieur
- Topographie : Très légère pente vers le Sud
- Occupation du sol : Praire de fauche



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 12/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
30	**Prairie de fauche mésophile**	38.2	Non
31	**Haie**	84.2	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	30	31
a	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*		**30**
a	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*		**30**
a	Mûrier noir	*Morus nigra*		**20**
a	Noyer commun	*Juglans regia*		10
a	Orme champêtre	*Ulmus minor*		10
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	5	
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*	5	**5**
h	Géranium découpé	*Geranium dissectum*		**5**
h	Géranium des près	*Geranium pratense*	+	
h	Jouet-du-Vent	*Apera spica-venti*	+	
h	Lierre terrestre	*Glechoma hederacea*	**10**	
h	Oseille des prés	*Rumex acetosa*	2	
h	Pâquerette	*Bellis perennis*	5	
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**15**	
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	5	
h	Potentille rampante	*Potentilla reptans*	5	
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**20**	
h	Ronce commune	*Rubus fruticosus*		**10**
h	Scabieuse des champs	*Knautia arvensis*	5	
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	**10**	
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	5	
	Sol nu			80
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		4	6
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :12/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limono-argileux, reposant sur des grès médioliasiques.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**35**
Date	12/10/21
Profil	0 cm – 25 cm : 0 25 cm – 50 cm : (g) 50 cm – 80 cm : g 80 cm – 100 cm
Classe GEPPA	IV c
Zone humide	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.3.6. Zone L

Données générales

- Superficie : 3,21 ha
- Géologie : Argiles et « schistes cartons » du Toarcien inférieur, Grès médioliasiques du Domérien supérieur
- Topographie : Pente faible à moyenne vers l'Ouest
- Occupation du sol : Prairie de fauche, verger, bosquet



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 19/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
60, 63	**Prairie de fauche mésophile**	38.2	Non
62	**Verger**	38.15	Non
59	**Haie**	84.2	Non
61	**Bosquet**	84.3	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	59	60	61	62	63
A	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	**20**				
A	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	**40**		**100**	**70**	
A	Marronnier commun	*Aesculus hippocastanum*	**40**				
A	Noyer commun	*Juglans regia*				**30**	**100**
a	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*	**50**				
a	Cerisier	*Prunus cerasus*				10	
a	Charme commun	*Carpinus betulus*			**20**		
a	Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*	**40**				
a	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*			**60**		
a	Marronnier commun	*Aesculus hippocastanum*			**20**		
a	Mûrier noir	*Morus nigra*	10				
a	Poirier commun	*Pyrus communis*				**40**	
a	Pommier domestique	*Malus domestica*				**50**	
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*		5			5
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*		5		+	
h	Cirse commun	*Cirsium vulgare*				5	
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*					5
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*		+			
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*		**20**		**20**	**30**
h	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	5				
h	Fétuque des prés	*Schedonorus pratensis*					**20**
h	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	5				
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*		**15**			
h	Géranium découpé	*Geranium dissectum*				5	
h	Géranium mou	*Geranium molle*				**10**	
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*			**80**	5	5
h	Herbe à Robert	*Geranium robertianum*	**10**				
h	Lierre terrestre	*Glechoma hederacea*	**20**			+	
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*		**20**		**20**	**20**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*		+			
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*		+			
h	Potentille rampante	*Potentilla reptans*		5		+	
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*		**15**		**10**	10
h	Ronce commune	*Rubus fruticosus*	**20**		10		
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*		10		+	
h	Vesce commune	*Vicia sativa*		5		5	+
	Sol nu		40		10		
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		8	4	5	8	4
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0	0	0	0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	non	non	non	non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :19/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

Sol limoneux à limono-argileux, reposant sur des grès altérés ou des argiles (selon le secteur) entre 50 et 60 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	73	74	75	76	77	78
Date	19/10/21	19/10/21	19/10/21	19/10/21	19/10/21	19/10/21
Profil 0 cm						
	0	0	0	0	0	0
25 cm		caillouteux	caillouteux			caillouteux
50 cm	(g)		Refus (cailloux)		caillouteux	Refus (cailloux)
	Refus (cailloux)					
80 cm						
100 cm						
Classe GEPPA	III a	IV c	I a	IV a ou IV c	IV c	I a
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.3.7. Zone M

Données générales

- Superficie : 7.05 ha
- Géologie : Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : Pentes légère en direction de l'Est et du Sud
- Occupation du sol : Culture



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 19/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
/	**Grande culture**	82.11	Non

Aucun relevé floristique n'a été effectué en l'absence de végétation spontanée.

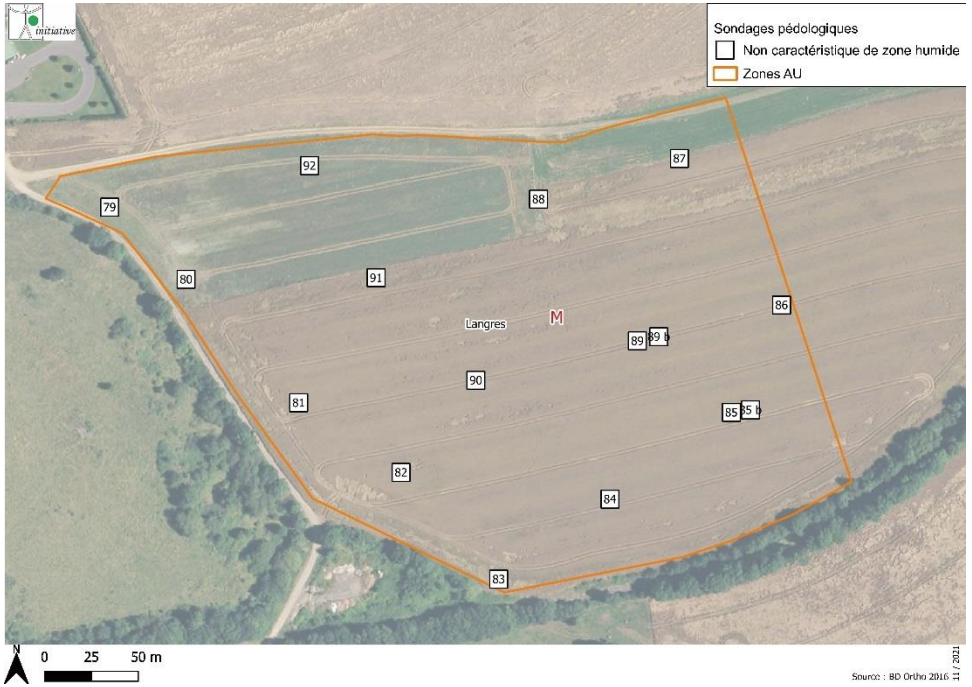

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Dates d'observation :19/10/2021 et 22/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux, reposant sur des grès altérés entre 25 et 75 cm de profondeur.









- Profils des sols

N°sondage	79	80	81	82	83	84	85	85 bis	86	87	88	89	89 bis	90	91	92
Date	19/10/21	19/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21	22/10/21
Profil (0 cm)																
	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux
(25 cm)							Refus (cailloux)	Refus (cailloux)				Refus (cailloux)				
									Refus (cailloux)				Refus (cailloux)			
(50 cm)		(g)			(g)					(g)	(g)				(g)	(g)
	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)				Refus (cailloux)	Refus (cailloux)			Refus (cailloux)	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)
(80 cm)																
(100 cm)																
Classe GEPPA	I ou II	III a	I ou II	I ou II	III a	I ou II	I a	I a	I a	III a	III a	I a	I a	I ou II	III a	III a
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

3.4. Commune d'Avrecourt

3.4.1. Situation des zones expertisées



3.4.2. Zone N

Données générales

- Superficie : 0,25 ha
- Géologie : Calcaires à Gryphées du Sinémurien inférieur
- Topographie : faible pente vers le Sud-Ouest
- Occupation du sol : prairie de fauche





La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 15/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
32	**Prairie de fauche mésophile**	38.2	Non
33	**Phragmitaie**	53.11	**Oui**



- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	32	33
A	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	**100**	
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	**5**	
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	**5**	
h	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	+	
h	Cirse commun	*Cirsium vulgare*	+	
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*	**5**	
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*	**10**	
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*		15
h	Liseron des haies	*Calystegia sepium*		5
h	Pâquerette	*Bellis perennis*	**10**	
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	+	
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*	**5**	
h	Plantain moyen	*Plantago media*	**5**	
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**25**	
h	*Roseau*	*Phragmites asutralis*		**80**
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	**10**	
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	5	
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		10	1
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	1
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	**oui**

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :15/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux, reposant sur du calcaire altéré, 60 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**36**
Date	15/10/21
Profil 0 cm	
25 cm	0
50 cm	
80 cm	
100 cm	
Classe GEPPA	I ou II
Zone humide	Non

Conclusion

Une **zone humide est identifiée par le relevé de végétation 33 mais elle correspond au fossé** et sera protégée par le recul des constructions depuis ce fossé. Pour le reste de la zone, **la végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide** au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté

ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.4.3. Zone O

Données générales

- Superficie : 0,43 ha
- Géologie : Calcaires à Gryphées du Sinémurien inférieur
- Topographie : plane
- Occupation du sol : Pâture



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 15/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
34	**Prairie mésophile pâturée**	38.1	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	34
a	Cerisier	*Prunus cerasus*	**80**
a	Noyer commun	*Juglans regia*	**20**
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	5
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*	5
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*	10
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*	5
h	Lamier blanc	*Lamium album*	**15**
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**30**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	+
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**15**
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	10
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		5
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :15/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux, reposant sur du calcaire altéré, 70 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**37**
Date	15/10/21
Profil	0 cm 25 cm 50 cm 80 cm 100 cm
Classe GEPPA	I ou II
Zone humide	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.5. Commune de Val-de-Meuse

3.5.1. Situation des zones expertisées

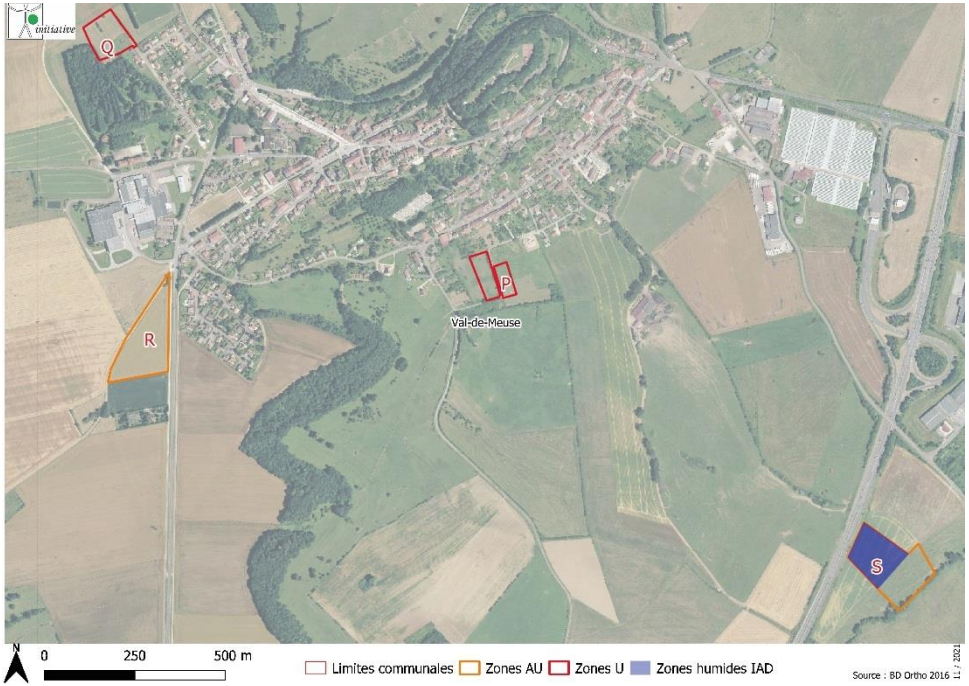

3.5.2. Zone P

Données générales

- Superficie : 0,59 + 0,35 ha
- Géologie : argiles à Amaltheus margaritatus du Domérien inférieur
- Topographie : plane
- Occupation du sol : pâtures





La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 15/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
35, 37	**Prairie mésophile pâturée**	38.1	Non
36	**Haie**	84.2	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	35	36	37
a	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*		**30**	
a	Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*		**30**	
a	Mûrier noir	*Morus nigra*		**20**	
a	Sureau noir	*Sambucus nigra*		**20**	
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	5		
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	+		5
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*	5		
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*	+		
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*	**30**		
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*		**10**	10
h	Herbe à Robert	*Geranium robertianum*		+	
h	Houlque laineuse	*Holcus lanarus*	**20**		**20**
h	Lierre grimpant	*Hedera helix*		**20**	
h	Lierre terrestre	*Glechoma hederacea*		**10**	5
h	Pâquerette	*Bellis perennis*	+		
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*			**20**
h	Pimprenelle	*Sanguisorba minor*			2
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	5		5
h	Plantain majeur	*Plantago major*	5		5
h	Potentille rampante	*Potentilla reptans*	5	+	5
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	10		**20**
h	Ronce commune	*Rubus fruticosus*		**20**	
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		2	8	3
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0	0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	non	non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :15/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limono-argileux, reposant sur des argiles, à 70 cm de profondeur.





0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**38**	**39**
Date	11/10/21	11/10/21
Profil 0 cm		
25 cm	0	0
50 cm	(g)	(g)
80 cm		
100 cm		
Classe GEPPA	III a	III a
Zone humide	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.5.3. Zone Q

Données générales

- Superficie : 1,14 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : plane
- Occupation du sol : friche herbacée zone viabilisée + remblais



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 11/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
38, 39	**Friche herbacée**	87.1	Non

- Espèces relevées :
-

Strate	Nom commun	Nom scientifique	38	39
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	5	5
h	Centaurée noire	*Centaurea nigra*		+
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*	**10**	10
h	Coquelicot	*Papaver rhoeas*		+
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*		5
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*	**10**	
h	Houlque laineuse	*Holcus lanarus*	**10**	
h	Lierre terrestre	*Glechoma hederacea*	5	
h	Orpin blanc	*Sedum album*	2	
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**20**	
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	2	
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*		**20**
h	Plantain majeur	*Plantago major*	**10**	
h	Plantain moyen	*Plantago media*	5	
h	Potentille rampante	*Potentilla reptans*	5	
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**15**	**20**
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*		10
h	Trèfle douteux	*Trifolium dubium*		5
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*		**15**
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		6	3
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :15/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux caillouteux, superficiel sur remblais



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

Profils des sols

N°sondage		40	40 bis	41	41 bis
Date		15/10/21	15/10/21	15/10/21	15/10/21
Profil	0 cm	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux	0 caillouteux
	25 cm	Refus (cailloux)	Refus (cailloux)		Refus (cailloux)
	50 cm			Refus (cailloux)	
	80 cm				
	100 cm				
Classe GEPPA		I a	I a	I a	I a
Zone humide		Non	Non	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.5.4. Zone R

Données générales

- Superficie : 2,6 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : très faible pente
- Occupation du sol : culture





La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 15/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
/	**Grande culture**	82.11	Non

Aucun relevé floristique n'a été effectué en l'absence de végétation spontanée.

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :15/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux faiblement caillouteux, reposant sur du grès altéré, entre 50 et 60 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	42	43	44	45	46
Date	15/10/21	15/10/21	15/10/21	15/10/21	15/10/21
Profil (0 cm)					
	0			0	0
25 cm		caillouteux		caillouteux	
	(g)			(g)	
50 cm		Refus (cailloux)		Refus	Refus
	Refus				
80 cm					
100 cm					
Classe GEPPA	IV a ou IV c	I a	I a	IV a ou IV c	I a
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.5.5. Zone S

Données générales

- Superficie : 2,93 ha
- Géologie : Argiles à Promicroceras du Sinémurien supérieur
- Topographie : très légère pente vers le Sud-ESt
- Occupation du sol : culture, pâture.





La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 15/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
40	**Prairie mésophile pâturée**	38.1	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	40
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	+
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	**10**
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*	5
h	Crépide bisannuelle	*Crepis biennis*	+
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*	5
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*	+
h	Houlque laineuse	*Holcus lanarus*	5
h	Jouet-du-Vent	*Apera spica-venti*	5
h	Margueritte commune	*Leucanthemum vulgare*	+
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**20**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	+
h	Plantain majeur	*Plantago major*	+
h	Plantain moyen	*Plantago media*	5
h	Potentille rampante	*Potentilla reptans*	**10**
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**10**
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	5
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		4
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non

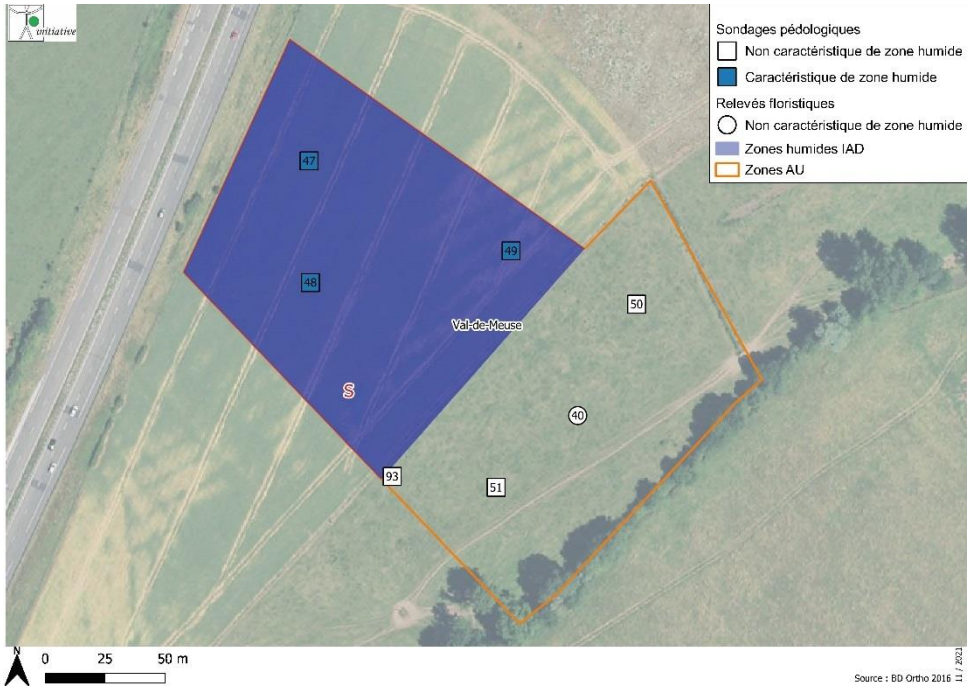

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :15/10/2021 et 22/10/21
- Résultats des sondages pédologiques :

Sol limoneux, reposant sur des argiles entre 70 cm et 1 m de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profil des sols :

N°sondage	47	48	49	50	51	93
Date	15/10/21	15/10/21	15/10/21	15/10/21	15/10/21	22/10/21
Profil (0 cm – 100 cm)	0 / g / Go	0 / (g) / g / Go	0 / (g) / g / Go / G	0 / (g)	0 / (g)	0 / (g)
Classe GEPPA	VI c1	VI c1	VI c1	III a ou III b	III a ou III b	III a ou III b
Zone humide	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non

Conclusion

Les sols de la partie cultivée son caractéristiques de zone humide. La végétation et les sols de la prairie ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.6. Commune d'Is-en-Bassigny

3.6.1. Situation des zones expertisées



3.6.2. Zone T

Données générales

- Superficie : 0,35 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : Très légère pente vers le Nord-Ouest
- Occupation du sol : pâture



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 18/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
41	**Prairie mésophile pâturée**	38.1	Non



- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	41
h	Bleuet	*Centaurea cyanus*	+
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	+
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*	10
h	Consoude officinale	*Symphytum officinale*	+
h	Crépide bisannuelle	*Crepis biennis*	+
h	Fléole des prés	*Phleum pratense*	**20**
h	Géranium des Pyrénées	*Geranium pyrenaicum*	+
h	Jouet-du-Vent	*Apera spica-venti*	+
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**30**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	+
h	Plantain majeur	*Plantago major*	+
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	+
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		2
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :18/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limono-argileux à argilo-limoneux, reposant sur du grès altéré, environ 80 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	52	53
Date	18/10/21	18/10/21
Profil 0 cm		
	0 caillouteux	0
	Refus (remblais ?)	
25 cm		(g)
50 cm		g
80 cm		
100 cm		
Classe GEPPA	IV a	IV c
Zone humide	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.7. Commune de Sarrey

3.7.1. Situation des zones expertisées



3.7.2. Zone U

Données générales

- Superficie : 0,21 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : plane
- Occupation du sol : verger



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 18/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
42	**Verger**	38.15	Non



- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	42
a	Cerisier	*Prunus cerasus*	10
a	Poirier commun	*Pyrus communis*	10
a	Pommier domestique	*Malus domestica*	**80**
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	5
h	Crépide bisannuelle	*Crepis biennis*	+
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*	**15**
h	Géranium découpé	*Geranium dissectum*	10
h	Houlque laineuse	*Holcus lanarus*	10
h	Pâquerette	*Bellis perennis*	+
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**30**
h	Plantain moyen	*Plantago media*	10
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**20**
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	5
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		4
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :18/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux caillouteux, reposant sur du grès altéré à 60 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**54**
Date	18/10/21
Profil 0 cm	
25 cm	0 caillouteux
50 cm	
80 cm	
100 cm	
Classe GEPPA	I ou II
Zone humide	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.7.3. Zone V

Données générales

- Superficie : 0,9ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : plane
- Occupation du sol : prairie



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 18/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
43	**Prairie de fauche mésophile**	38.2	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	43
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	+
h	Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	+
h	Crépide bisannuelle	*Crepis biennis*	+
h	Fléole des prés	*Phleum pratense*	+
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*	10
h	Géranium des près	*Geranium pratense*	10
h	Herbe à Robert	*Geranium robertianum*	+
h	Lotier corniculé	*Lotus corniculatus*	+
h	Oseille crépue	*Rumex crispus*	5
h	Pâquerette	*Bellis perennis*	+
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**15**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	+
h	Primevère acaule	*Primula vulgaris*	+
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**20**
h	Ronce commune	*Rubus fruticosus*	+
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	**20**
h	Trèfle douteux	*Trifolium dubium*	+
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	2
h	Vesce commune	*Vicia sativa*	**15**
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		4
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :18/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

Sol limoneux caillouteux, reposant sur du grès altéré entre 50 et 55 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	55	56
Date	18/10/21	18/10/21
Profil 0 cm		
25 cm		
50 cm	Refus (cailloux)	
80 cm		
100 cm		
Classe GEPPA	I a	I a
Zone humide	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.8. Commune de Bonnecourt

3.8.1. Situation des zones expertisées



3.8.2. Zone W

Données générales

- Superficie : 0,35 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : plane
- Occupation du sol : prairie



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 18/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
44	**Prairie de fauche mésophile**	38.2	Non



- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	44
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	5
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	5
h	Capselle bourse-à-pasteur	*Capsella bursa-pastoris*	2
h	Crépide bisannuelle	*Crepis biennis*	5
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*	5
h	Géranium mou	*Geranium molle*	5
h	Pâquerette	*Bellis perennis*	+
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**20**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	+
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*	10
h	Plantain majeur	*Plantago major*	**15**
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	**20**
h	Trèfle douteux	*Trifolium dubium*	+
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	+
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		3
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :18/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux, reposant sur du grès altéré



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**52**
Date	18/10/21
Profil 0 cm	
25 cm	0
50 cm	
80 cm	
100 cm	
Classe GEPPA	I ou II
Zone humide	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.9. Commune de Neuilly-l'Evêque

3.9.1. Situation des zones expertisées



3.9.2. Zone X

Données générales

- Superficie : 1,93 ha
- Géologie : argiles à Amaltheus margaritatus du Domérien inférieur
- Topographie : faible pente vers le Sud-Ouest
- Occupation du sol : prairie, zone déjà viabilisée





La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 18/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
46, 47	**Prairie de fauche mésophile**	38.2	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	46	47
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*		+
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	+	5
h	Centaurée noire	*Centaurea nigra*		5
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*	+	**10**
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*	**20**	**20**
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*	+	
h	Gaillet jaune	*Galium verum*	5	
h	Géranium découpé	*Geranium dissectum*	5	5
h	Laîche paniculée	*Carex paniculata*		+
h	Laiteron commun	*Sonchus oleraceus*		**10**
h	Oseille crépue	*Rumex crispus*		+
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**10**	5
h	Pimprenelle	*Sanguisorba minor*	5	
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*	**10**	
h	Plantain moyen	*Plantago media*	5	**10**
h	Potentille rampante	*Potentilla reptans*	5	5
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**20**	**10**
h	Renouée des oiseaux	*Polygonum aviculare*	5	
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	**10**	
h	Trèfle douteux	*Trifolium dubium*		+
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	5	
h	Vesce commune	*Vicia sativa*	**10**	
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		6	5
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0

Végétation indicatrice de zones humides ?	non	non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :18/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux à limono-argileux, reposant sur des argiles, entre 60 et 70 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	58	59	60	61
Date	18/10/21	18/10/21	18/10/21	18/10/21
Profil (0 cm)				
0 cm – 25 cm	0	0	0	0 Refus (cailloux)
25 cm – 50 cm		(g)		
50 cm – 80 cm	(g)	g		g
80 cm – 100 cm				
Classe GEPPA	III a ou III b	IV c	I a ou I b	III b ou III c
Zone humide	Non	Non	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.10. Commune de Changey

3.10.1. Situation des zones expertisées

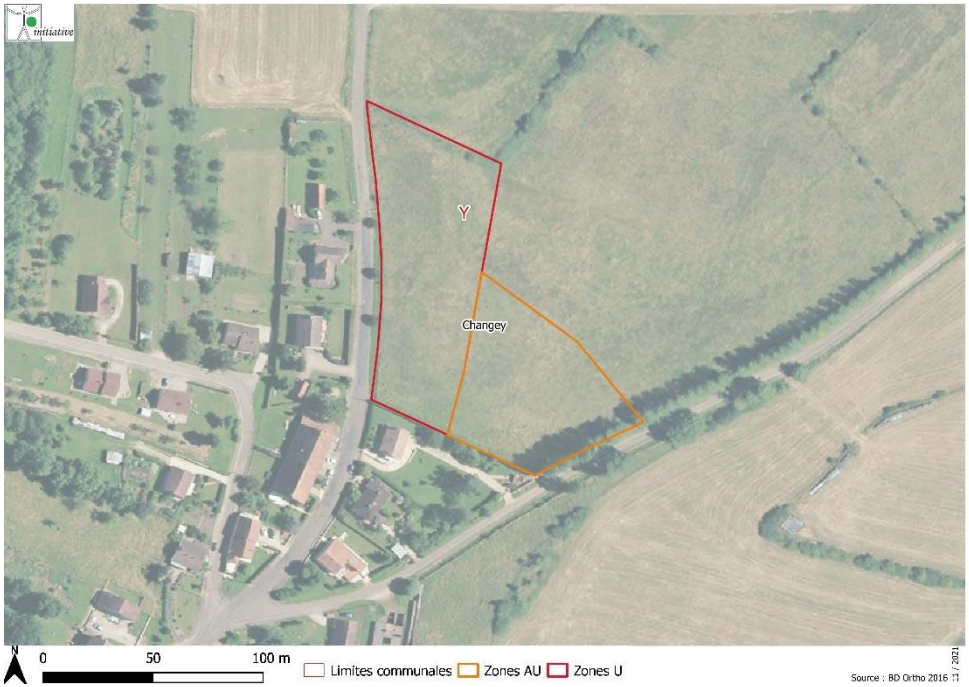

3.10.2. Zone Y

Données générales

- Superficie : 0,45 ha
- Géologie : Marnes, argiles et "Schistes cartons" du Toarcien inférieur
- Topographie : faible pente vers l'Est
- Occupation du sol : pâture, zone en cours d'aménagement





La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 18/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
48	**Prairie améliorée**	81.1	Non



- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	48
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	+
h	Géranium découpé	*Geranium dissectum*	**20**
h	Oseille crépue	*Rumex crispus*	+
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**40**
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**40**
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		3
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :18/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limono-argileux à argilo-limoneux, reposant sur des marnes



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**62**
Date	18/10/21
Profil	0 cm 0 25 cm 50 cm (g) 80 cm 100 cm
Classe GEPPA	III a ou III b
Zone humide	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.11. Commune de Charmes

3.11.1. Situation des zones expertisées



3.11.2. Zone Z

Données générales

- Superficie : 0,7 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : pente moyenne à forte vers le Sud-Est
- Occupation du sol : prairie fauchée



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 18/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
49	**Prairie de fauche mésophile**	38.2	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	49
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	+
h	Crépide bisannuelle	*Crepis biennis*	+
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**15**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	5
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*	**10**
h	Plantain majeur	*Plantago major*	5
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**30**
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	**10**
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	5
h	Véronique des champs	*Veronica arvensis*	5
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		4
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :18/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux caillouteux, reposant sur des grès altérés.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**63**
Date	18/10/21
Profil 0 cm	
25 cm	0
50 cm	Refus (cailloux)
80 cm	
100 cm	
Classe GEPPA	I a
Zone humide	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.12. Commune de Marac

3.12.1. Situation des zones expertisées



3.12.2. Zone AA

Données générales

- Superficie : 0,46 ha
- Géologie : Calcaires à polypiers supérieurs, oolithe et calcaires à polypiers inférieurs du Bajocien inférieur et moyen
- Topographie : plane
- Occupation du sol : culture, pâture





La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 18/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
51	**Prairie mésophile pâturée**	38.1	Non
50	**Haie**	84.2	Non
/	**Grande culture**	82.11	Non

-



Espèces relevées :

-

Strate	Nom commun	Nom scientifique	50	51
A	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	**40**	
A	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	**60**	
a	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*	**30**	
a	Cerisier	*Prunus cerasus*		**50**
a	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	**20**	
a	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	**30**	
a	Pommier domestique	*Malus domestica*		**50**
a	Rosier rubigineux	*Rosa rubiginosa*	+	
a	Sureau noir	*Sambucus nigra*	**20**	
h	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*	+	
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*		5
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*		+
h	Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	+	
h	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	+	
h	Herbe à Robert	*Geranium robertianum*	**10**	
h	Lierre grimpant	*Hedera helix*	**20**	
h	Mousse	*Bryophyta sp.*	**10**	10
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*		**30**
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*		5
h	Plantain majeur	*Plantago major*		+
h	Potentille rampante	*Potentilla reptans*		+
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*		**30**
h	Trèfle douteux	*Trifolium dubium*		+
	Sol nu		50	20
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		9	4
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	non

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :18/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limono-argileux à argilo-limoneux caillouteux, reposant sur des calcaires altérés.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**64**
Date	18/10/21
Profil 0 cm	
	0 caillouteux
25 cm	
	Refus (cailloux)
50 cm	
80 cm	
100 cm	
Classe GEPPA	I a
Zone humide	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.13. Commune de Rolampont

3.13.1. Situation des zones expertisées



3.13.2. Zone AB

Données générales

- Superficie : 0,43 ha
- Géologie : Marnes, argiles et "Schistes cartons" du Toarcien inférieur
- Topographie : plane
- Occupation du sol : prairie



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 18/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
52	**Prairie mésophile pâturée**	38.1	Non



- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	52
h	Capselle bourse-à-pasteur	*Capsella bursa-pastoris*	+
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*	+
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*	+
h	Géranium découpé	*Geranium dissectum*	10
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*	+
h	Oseille des prés	*Rumex acetosa*	+
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**30**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	5
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**30**
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	5
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	5
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		2
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :18/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux caillouteux, reposant sur des argiles et marnes altérés.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**65**
Date	18/10/21
Profil 0 cm	
25 cm	0 caillouteux
50 cm	Refus (cailloux)
80 cm	
100 cm	
Classe GEPPA	I a
Zone humide	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.14. Commune de Chanoy

3.14.1. Situation des zones expertisées



3.14.2. Zone AC

Données générales

- Superficie : 0,5 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : plane
- Occupation du sol : pâture



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 19/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
53	**Prairie mésophile pâturée**	38.1	Non



- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	53
h	Bouton d'or	*Ranunculus acris*	5
h	Cirse commun	*Cirsium vulgare*	**10**
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*	5
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*	+
h	Géranium mou	*Geranium molle*	+
h	Grande Ortie	*Urtica dioica*	**10**
h	Oseille crépue	*Rumex crispus*	+
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**20**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	+
h	Plantain majeur	*Plantago major*	5
h	Plantain moyen	*Plantago media*	+
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**20**
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	5
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	**10**
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		5
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :19/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

Sol limono-argileux, reposant sur des grès altérés.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**64**
Date	19/10/21
Profil 0 cm	
25 cm	0
50 cm	(g)
80 cm	
100 cm	
Classe GEPPA	III a
Zone humide	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.15. Commune de Humes-Jorquenay

3.15.1. Situation des zones expertisées



3.15.2. Zone AD

Données générales

- Superficie : 1,09 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : très faible pente vers le Sud-Ouest
- Occupation du sol : prairie temporaire



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 19/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
54	**Prairie temporaire (champs en jachère)**	87.1	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	54
h	Cirse des champs	*Cirsium arvense*	5
h	Luzerne lupuline	*Medicago lupulina*	5
h	Matricaire Camomille	*Matricaria chamomilla*	+
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	15
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	5
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	**60**
	Sol nu		10
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		1
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :19/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux, reposant sur du grès altéré entre 70 et 90 cm de profondeur.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	67	68
Date	19/10/21	19/10/21
Profil (0 cm – 25 cm)	0	0
Profil (25 cm – 50 cm)	(g)	(g)
Profil (50 cm – 80 cm)	g	g
Profil (80 cm – 100 cm)		
Classe GEPPA	IV c	IV c
Zone humide	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.15.3. Zone AE

Données générales

- Superficie : 0,87 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : pente moyenne
- Occupation du sol : prairie



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 19/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
55	**Prairie de fauche mésophile**	38.2	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	55
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	5
h	Avoine	*Avena ssp.*	+
h	Centaurée noire	*Centaurea nigra*	2
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*	5
h	Géranium mou	*Geranium molle*	**15**
h	Matricaire Camomille	*Matricaria chamomilla*	+
h	Pâquerette	*Bellis perennis*	5
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**10**
h	Petit boucage	*Pimpinella saxifraga*	+
h	Pimprenelle	*Sanguisorba minor*	+
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	+
h	Plantain moyen	*Plantago media*	5
h	Potentille rampante	*Potentilla reptans*	+
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**20**
h	Succise des prés	*Succisa pratensis*	2
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	5
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	**10**
	Sol nu		10
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		4
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :19/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

Sol limoneux à limono-argileux caillouteux, reposant sur du grès altéré



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**69**	**70**
Date	19/10/21	19/10/21
Profil 0 cm		
25 cm	0 (caillouteux)	(caillouteux)
50 cm	Refus (remblais ?)	(g)
80 cm		Refus (remblais ?)
100 cm		
Classe GEPPA	I a	III a
Zone humide	Non	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.16. Commune de Champigny-lès-Langres

3.16.1. Situation des zones expertisées



3.16.2. Zone AF

Données générales

- Superficie : 0,55 ha
- Géologie : Grès médioliasique du Domérien supérieur
- Topographie : plane
- Occupation du sol : prairie, potager



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 19/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
56	**Prairie de fauche mésophile**	38.2	Non



- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	56
h	Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*	5
h	Centaurée noire	*Centaurea nigra*	5
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*	+
h	Gaillet commun	*Galium mollugo*	**20**
h	Géranium mou	*Geranium molle*	5
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**15**
h	Pissenlit commun	*Taraxacum officinale*	+
h	Plantain majeur	*Plantago major*	10
h	Plantain moyen	*Plantago media*	5
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**20**
h	Succise des prés	*Succisa pratensis*	+
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	+
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	5
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		3
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non

Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :19/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

Sol limoneux caillouteux, reposant sur des grès altérés.



0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**71**
Date	19/10/21
Profil 0 cm	
25 cm	0 caillouteux
50 cm	Refus (cailloux)
80 cm	
100 cm	
Classe GEPPA	I a
Zone humide	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

3.17. Commune de Perrancey-les-Vieux-Moulins

3.17.1. Situation des zones expertisées



3.17.2. Zone AG

Données générales

- Superficie : 0,55 ha
- Géologie : Argiles et "Schistes cartons" du Toarcien inférieur
- Topographie : pente moyenne vers l'Ouest
- Occupation du sol : prairie, jardin



La végétation

- Observateur : P. Lefebvre
- Date observation : 19/10/2021
- Habitat(s) naturel(s) :

N° de relevés	Nom habitat	N° habitat CORINE biotopes	Habitat caractéristique de zone humide
57	**Prairie de fauche mésophile**	38.2	Non
58	**Jardin ornemental**	85.31	Non

- Espèces relevées :

Strate	Nom commun	Nom scientifique	57	58
A	Épicéa commun	*Picea abies*		**30**
A	Érable champêtre	*Acer campestre*	**50**	
A	Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	**50**	
A	Pin sylvestre	*Pinus sylvestris*		**40**
A	Robinier faux-acacia	*Robinia pseudoacacia*		**30**
a	Rosier rubigineux	*Rosa rubiginosa*		**100**
h	Crépide capillaire	*Crepis capillaris*	+	
h	Géranium des colombes	*Geranium columbinum*	+	
h	Herbe à Robert	*Geranium robertianum*	2	
h	Lierre terrestre	*Glechoma hederacea*	**15**	
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	**20**	
h	Pimprenelle	*Sanguisorba minor*	5	
h	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*	10	
h	Ray-Grass	*Lolium sp.*	**15**	
h	Succise des prés	*Succisa pratensis*	5	
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	5	
h	Trèfle douteux	*Trifolium dubium*	5	
h	Trèfle rampant	*Trifolium repens*	10	
	Nombre de plante dominante (somme > 50%) (en gras)		5	4
	Dont espèces indicatrices de zones humides (en vert)		0	0
	Végétation indicatrice de zones humides ?		non	non



Les sols

- Observateur : M. Sanou
- Date observation :19/10/2021
- Résultats des sondages pédologiques :

  Sol limoneux caillouteux, reposant sur des argiles.

0	Absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques
(g)	Horizon rédoxique peu marqué
g	Horizon rédoxique
Go	Horizon réductique temporaire
G	Horizon réductique permanent
H	Horizon histique

- Profils des sols

N°sondage	**72**
Date	19/10/21
Profil 0 cm	
25 cm	0 caillouteux
50 cm	Refus (cailloux)
80 cm	
100 cm	
Classe GEPPA	I a
Zone humide	Non

Conclusion

La végétation et les sols ne relèvent pas de la zone humide au regard de l'arrêté ministériel 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Etude complémentaire du caractère humide des terrains constructibles dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Grand Langres (52)

Février 2023

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
e-mail : initiativead@orange.fr

Sommaire

1. Méthodologie 3
Références réglementaires relatives à l'inventaire des zones humides 3
Le niveau national : le code de l'environnement 3
Méthode d'identification et de délimitation des zones humides 4
- **Sols** 4

2. Données existantes 5
3. Dates de prospections 6
4. Synthèse des investigations Zones Humides 8
5. Observations par secteurs 10
Lecey 10
- **Secteur 1** 10
- **Secteur 2** 11

Peigney 13
Langres 14
- **Secteur 1** 14
- **Secteur 2** 15
- **Secteur 3** 16
- **Secteur 4** 17
- **Secteur 5** 18
- **Secteur 6** 19
- **Secteur 7** 20
- **Secteur 8** 22
- **Secteur 9** 23

Voisines 25
Ormancey 26
Beauchemin 27
Rolampont 29
- **Secteur 1** 29
- **Secteur 2** 30
- **Secteur 3** 31
- **Secteur 4** 32
- **Secteur 5** 34

Perrancey-les-vieux-moulins 36
Bannes 37
Chauffourt 39
Val de Meuse 40
Rangecourt 42
Annexe 1 : Résultats des sondages pédologiques 46

Objet de la note :

Il s'agit d'étudier le caractère humide de l'ensemble des terrains constructibles de la Communauté de Communes du Grand Langres dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLUi.

1. Méthodologie

L'article L211-1 du code de l'environnement précise « on entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Références réglementaires relatives à l'inventaire des zones humides

Le niveau européen de protection : la directive cadre sur l'eau
La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 fixe un objectif de bon état écologique et physico-chimique des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015. Pour satisfaire à cette exigence, tous les milieux situés à l'interface des activités humaines et de la rivière sont à prendre en compte, même les milieux éloignés des berges, des cours d'eau et des plans d'eau. Cette approche introduit le concept de « zone d'influence » ou « zone tampon », c'est-à-dire toutes les zones dont les caractéristiques ou le fonctionnement interfèrent sur l'état des milieux aquatiques. Les zones humides en font partie, ainsi que « l'espace de fonctionnalité » dans lequel elles s'insèrent.

Le niveau national : le code de l'environnement

● L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation, le remblai de plus de 1 ha en zones humides ou marais est soumis à autorisation. Dans le cas d'une surface comprise entre 0,1 et 1 ha, les travaux sont soumis à déclaration (art. L214-1 et 2 du CE).

● La loi de développement des territoires ruraux : La loi n°2005-157 du 23 février 2005 a créé un nouveau régime juridique spécifique aux zones humides. Les principales innovations concernent la reconnaissance politique et juridique des zones humides, la modification de leur définition, la création de procédures de délimitation, une nouvelle fiscalité incitative et un renforcement global de leur protection.

● La loi sur l'eau et les milieux aquatiques : La loi n°2006-1772 a été promulguée le 30 décembre 2006. Elle modifie certains articles du code de l'environnement et du code rural et renforce la nécessité de « Mener et favoriser des actions de préservation, de restauration, d'entretien et d'amélioration de la gestion des milieux aquatiques et des zones humides » (art. 83.7 du CE) car « la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général » (inséré par la Loi de développement des territoires ruraux).

● L'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Les articles 1 à 3 de l'arrêté du 24 juin 2008 susvisé sont remplacés par les dispositions suivantes : « Art. 1er. - Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspondant classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types

de sol associés pour certaines communes, après avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Art. 2.-S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Art. 3.-Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante. »

Méthode d'identification et de délimitation des zones humides

L'identification des zones humides est réalisée selon les principes et critères définis par l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 relatif aux critères de définition et de délimitation des zones humides en application de l'article R.211-108 du code de l'environnement.

Les critères de définition des zones humides sont relatifs aux caractéristiques du sol et de la végétation. Ici, seul le sol a été étudié au vu de la période de prospection. Des études floristiques complémentaires au printemps pourront être réalisées afin de délimiter plus précisément certaines zones humides identifiées.

Sols

Réglementairement (pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement) un sol peut être caractéristique d'une zone humide s'il y a présence (annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié) :

1 - d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
2 - ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
3 - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
4 - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur."

Pour la définition de histiques, réductiques et rédoxiques, l'arrêté renvoie au référentiel pédologique 2008 publié par l'Association Française pour l'Etude des Sols (AFES). Les définitions se trouvent dans les paragraphes spécifiques : "Histosols", page 205 et "Annexe 2 - Eléments pour l'établissement d'un référentiel pour les solums hydromorphes", page 359.
"Un horizon histique (tourbe) est un horizon holorganique formé en milieu saturé par l'eau durant des périodes prolongées (plus de 6 mois dans l'année) et composés principalement à partir de débris végétaux hygrophiles ou subaquatiques. Sa teneur en cendre est inférieure à 50%." … / … "L'horizon réductique (gley) est caractérisé par une couleur dominante grise (gris bleuâtre, gris verdâtre) et une répartition du fer plutôt homogène. …/… L'horizon rédoxyque (pseudo-gley) est caractérisé par une juxtaposition de plages, de traînées grises (ou simplement plus claires que le fond de l'horizon) et de taches, de nodules, voire de concrétion de couleur rouille (brun-rouge, jaune-rouge, etc…).

Chaque profil pédologique est rattaché à une classe d'hydromorphie (classification GEPPA, 1981) afin de déterminer si le sol relève de la zone humide au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

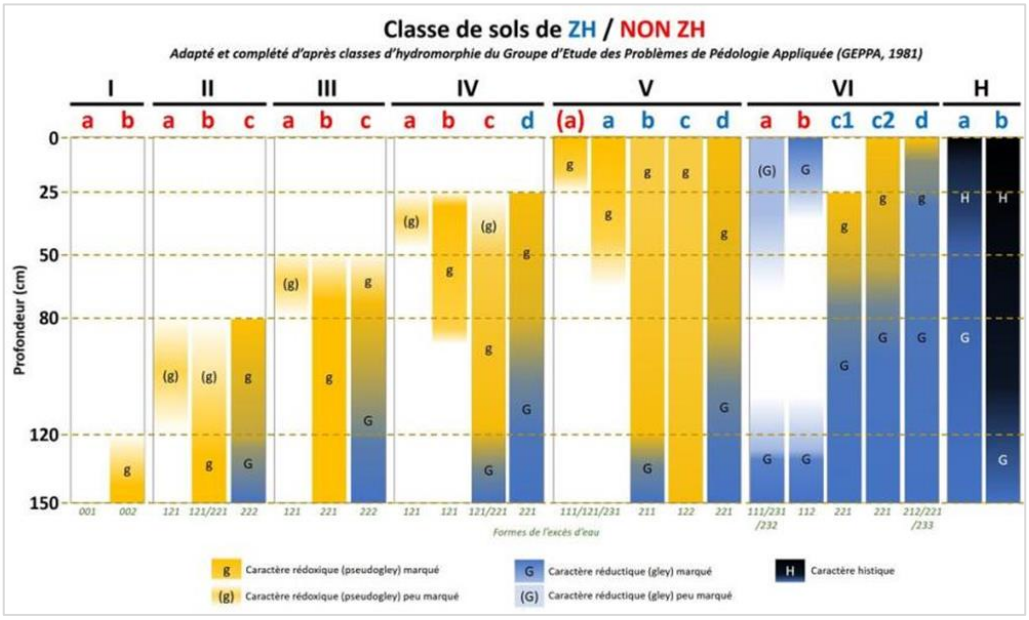

En l'absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques dans les 50 premiers centimètres, le sol n'entre pas dans les catégories de sols de zone humide.



Exemple d'un sondage de sol rédoxique, traces d'oxydation (pseudogley) à 15 cm, classe GEPPA Vc = sondage caractéristique de zone humide

2. Données existantes

Des milieux humides potentiels ont été identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Langres par la DREAL Franche-Comté : cela signifie que ces milieux peuvent potentiellement présenter des zones humides. Des premières investigations de terrain menées par le bureau IAD ont permis de préciser la localisation de certaines zones humides avérées sur le territoire. Des analyses complémentaires ont été réalisées sur les secteurs constructibles pouvant potentiellement présenter des zones humides.

3. Dates de prospections

Deux journées de prospection pour les relevés sol ont été effectuées les 2 et 6 février 2023 et une journée de relevés sol et flore le 5 juin 2023.

Relevés des précipitations pour les mois janvier, février et juin à Langres (source Météo France) :

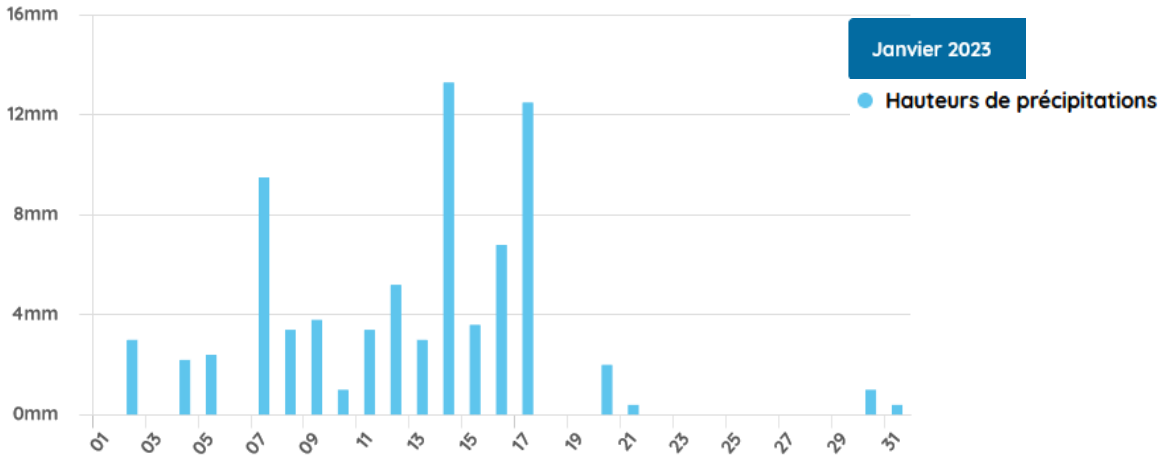

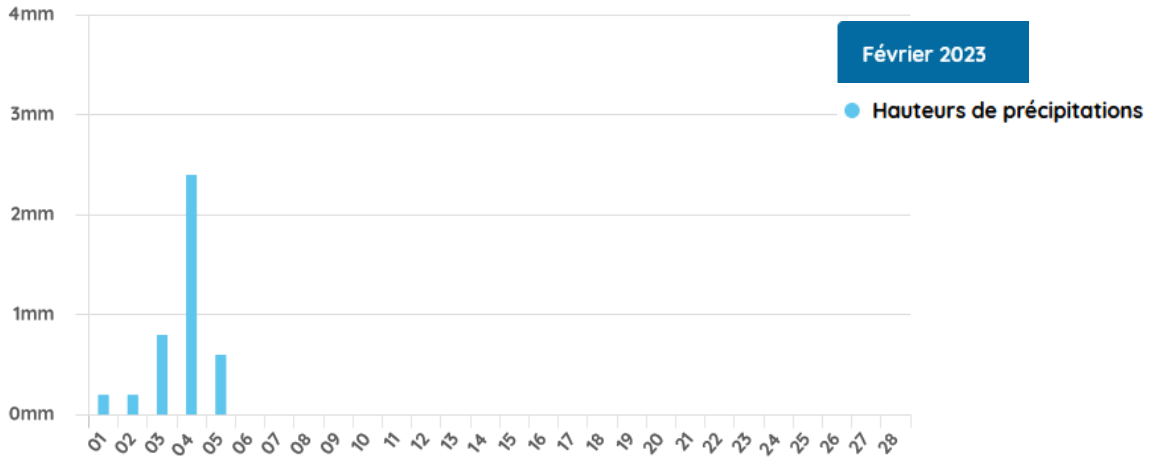

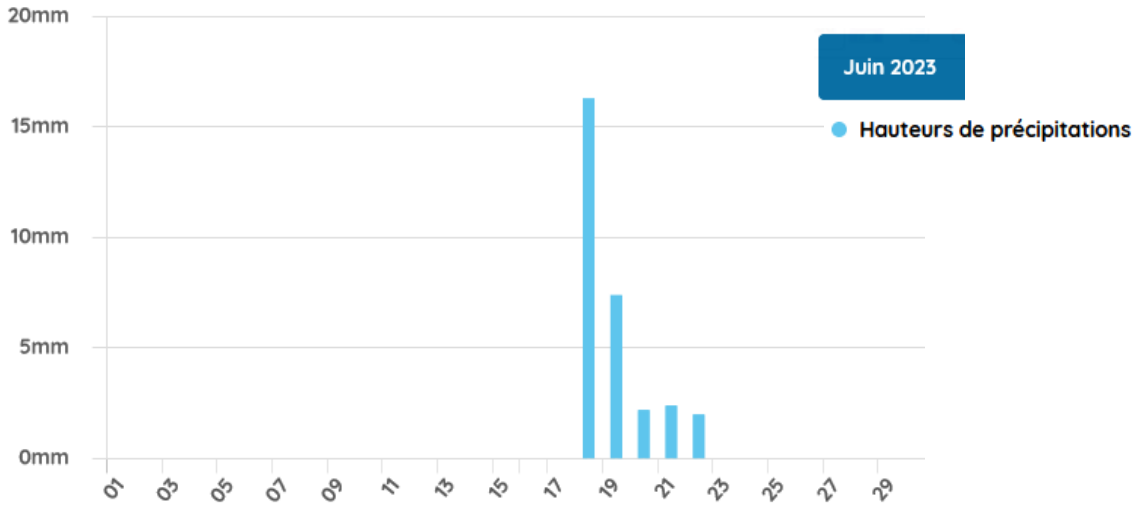

Concernant le niveau des nappes lors des différents passages, il a été regardé le piézomètre le plus proche de la commune de Langres (source : ADES).

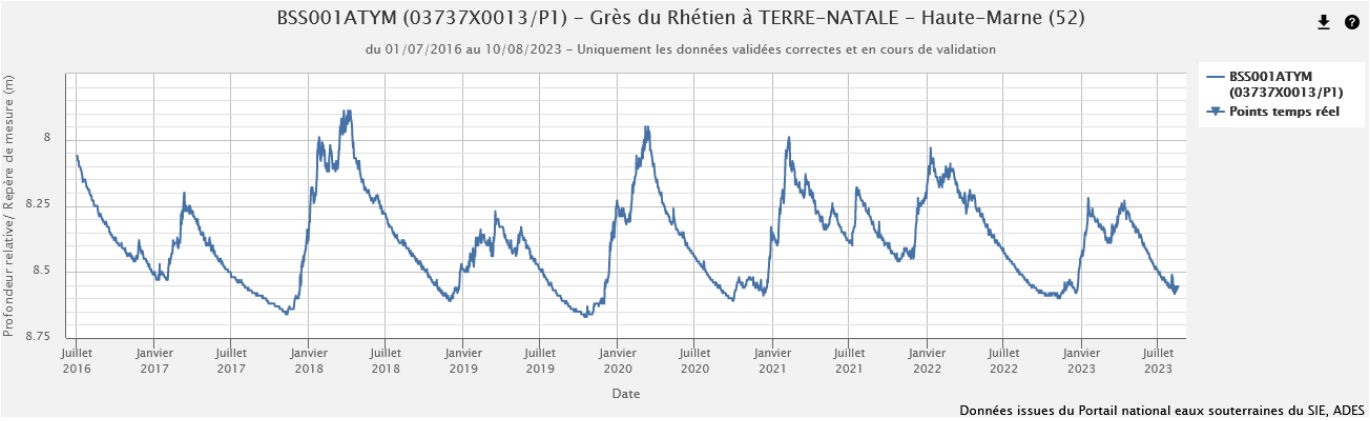

Comme visible sur le graphique, le niveau de la nappe en janvier/février/juin 2023 est aux alentours de 8 m de profondeur pour la station la plus proche.

4. Synthèse des investigations Zones Humides

Quelques parcelles ou parties de parcelles se sont révélées humides lors de ces analyses complémentaires.

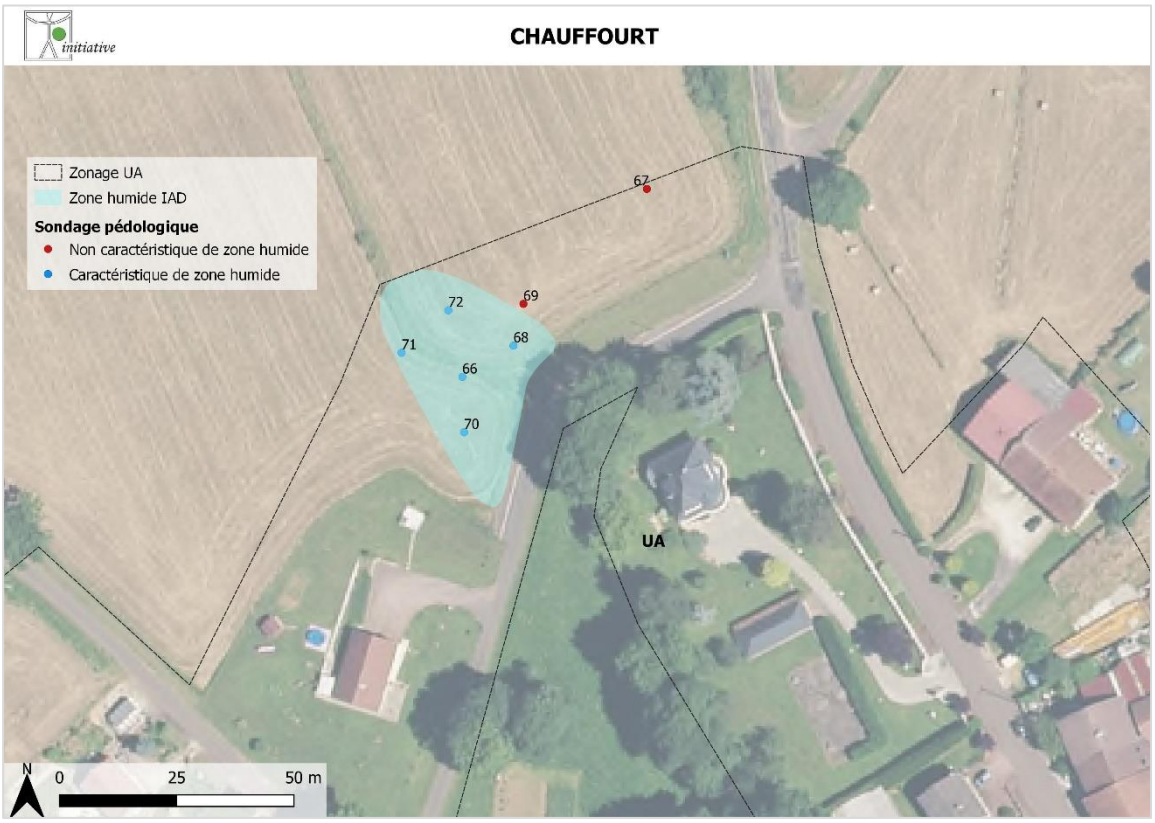



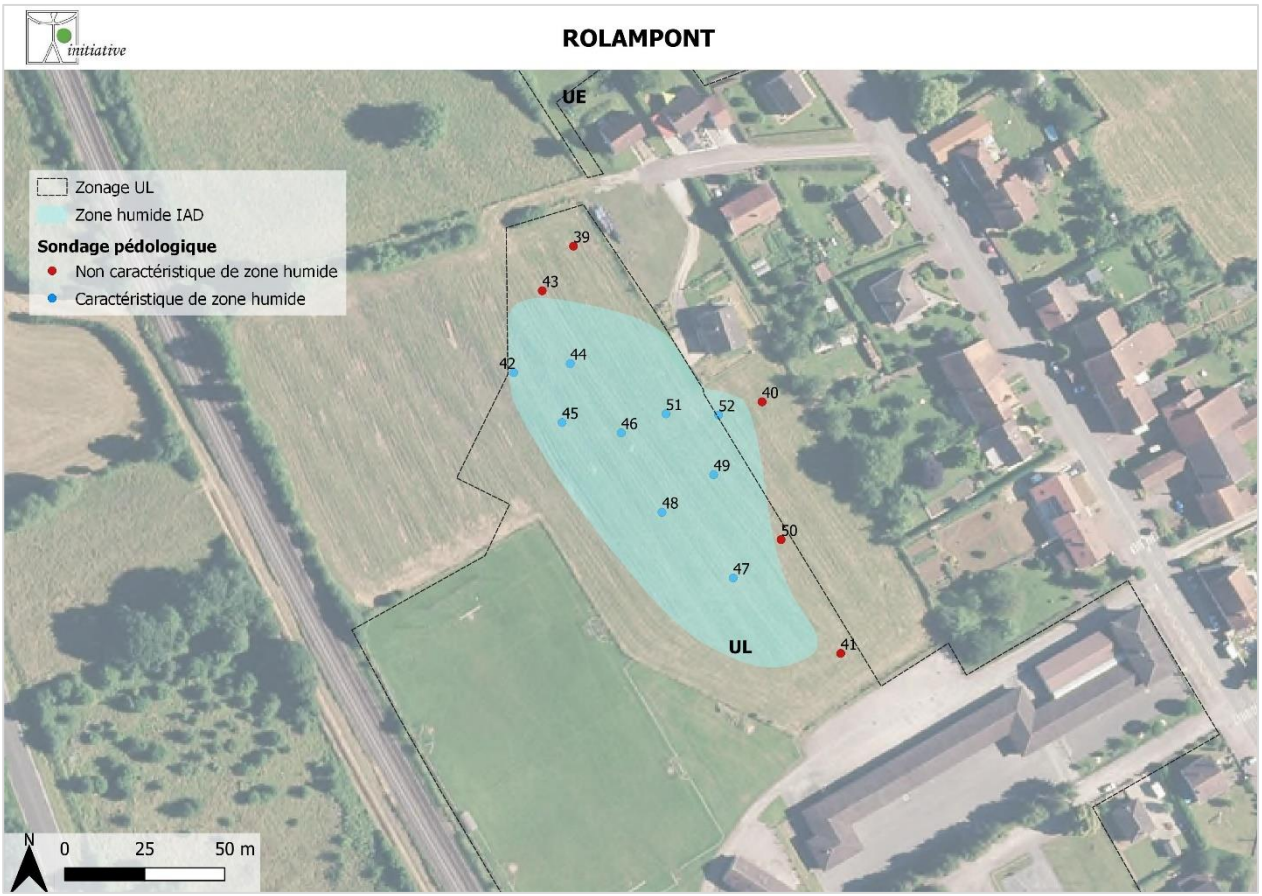
ROLAMPONT
UE
UL
Zonage UL
Zone humide IAD
Sondage pédologique
Non caractéristique de zone humide
Caractéristique de zone humide
39
43
42
44
40
51
52
45
46
49
48
50
47
41
N
0
25
50 m

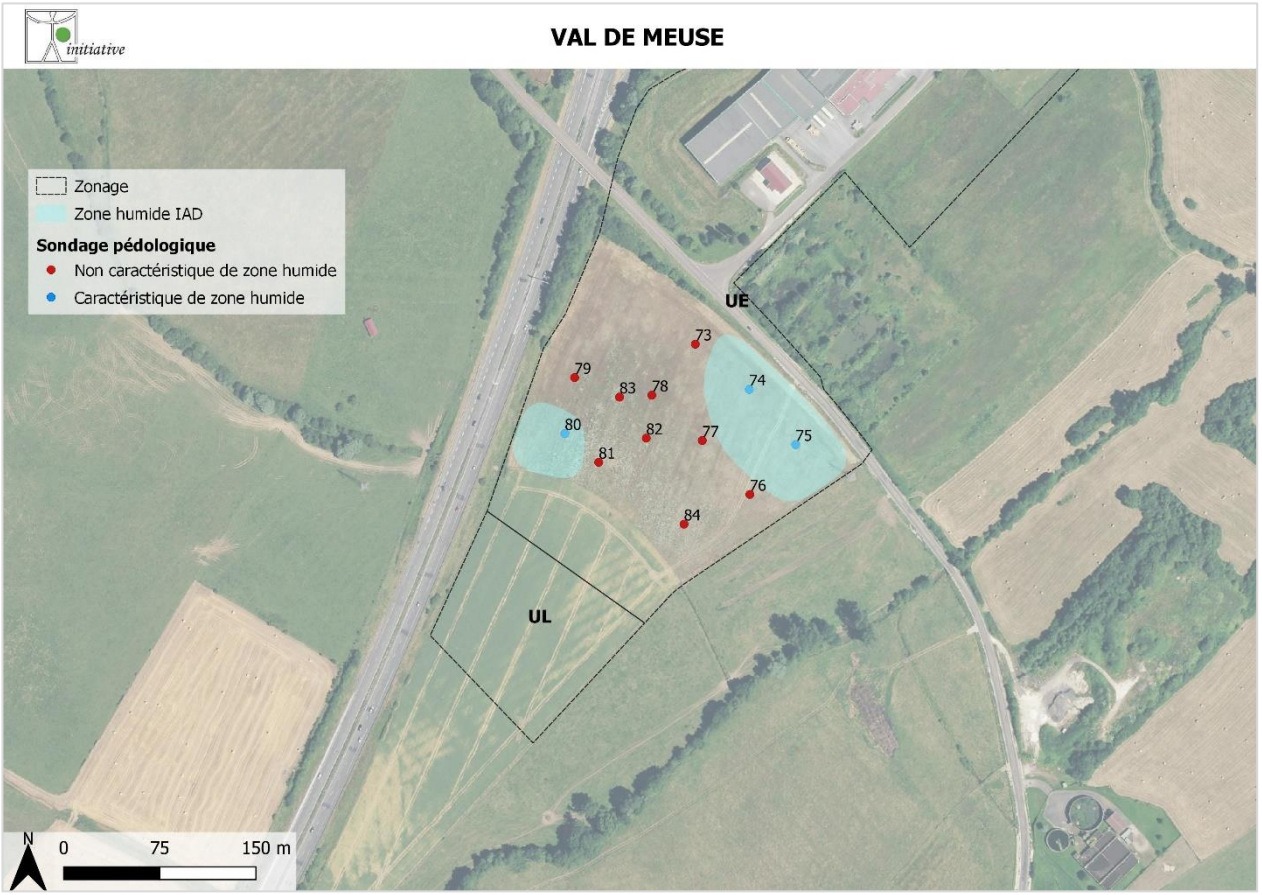
VAL DE MEUSE
UE
UL
Zonage
Zone humide IAD
Sondage pédologique
Non caractéristique de zone humide
Caractéristique de zone humide
73
79
83
78
74
80
82
77
75
81
76
84
N
0
75
150 m

5. Observations par secteurs

Les investigations ont consisté en la réalisation de sondages avec une tarière manuelle de 7 cm de diamètre jusqu'à une profondeur de 1,2 m (quand c'est possible), où jusqu'au refus.
Les données récoltées sont analysées par commune.

Lecey

Secteur 1

➥ Il s'agit d'un secteur de pâture.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).



➥ **Informations générales.**

- *Type* : Pâture mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38.1
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,16 ha

- *Topographie* : pente moyenne
- *Géologie* : marnes bleues et jaunes à ovoïdes

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- La parcelle est un secteur de pâturage mésophile du point de vu de l'habitat.
- **Végétation non caractéristique des zones humides**

➥ **Conclusion**

- **Absence de zone humide**

Secteur 2

➥ Il s'agit d'un secteur de pâture/potager.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).



➥ **Informations générales.**

- *Type* : Pâture mésophile et potager
- *Code CORINE biotope* : 38.1 et 85.32
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,19 ha
- *Topographie* : pente moyenne
- *Géologie* : marnes bleues et jaunes à ovoïdes

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est un pâturage mésophile du point de vu de l'habitat. Elle possède aussi un potager.
- Végétation non caractéristique des zones humides

➥ C**onclusion**

- **Absence de zone humide**

Peigney

➥ Il s'agit d'un secteur de prairie de fauche.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

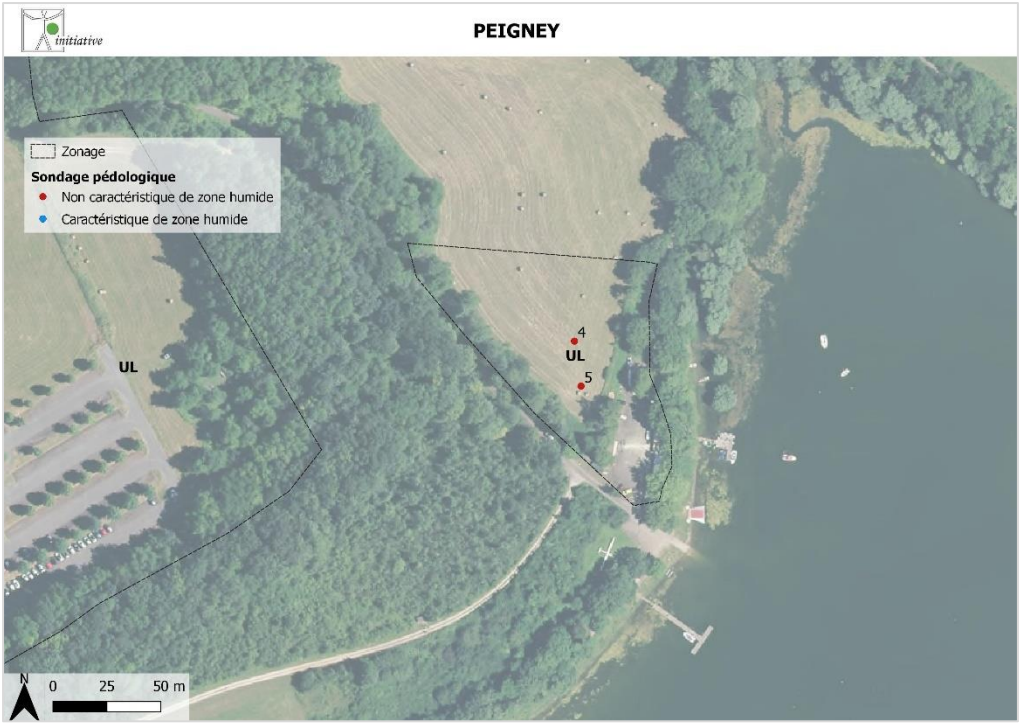

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie de fauche
- *Code CORINE biotope* : 38.2
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,56 ha
- *Topographie* : pente moyenne
- *Géologie* : Grès médioliasique

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile du point de vu de l'habitat.

- **Végétation non caractéristique des zones humides**

➥ **Conclusion**

- **Absence de zone humide**

Langres

Secteur 1

Il s'agit d'un secteur de prairie de fauche mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

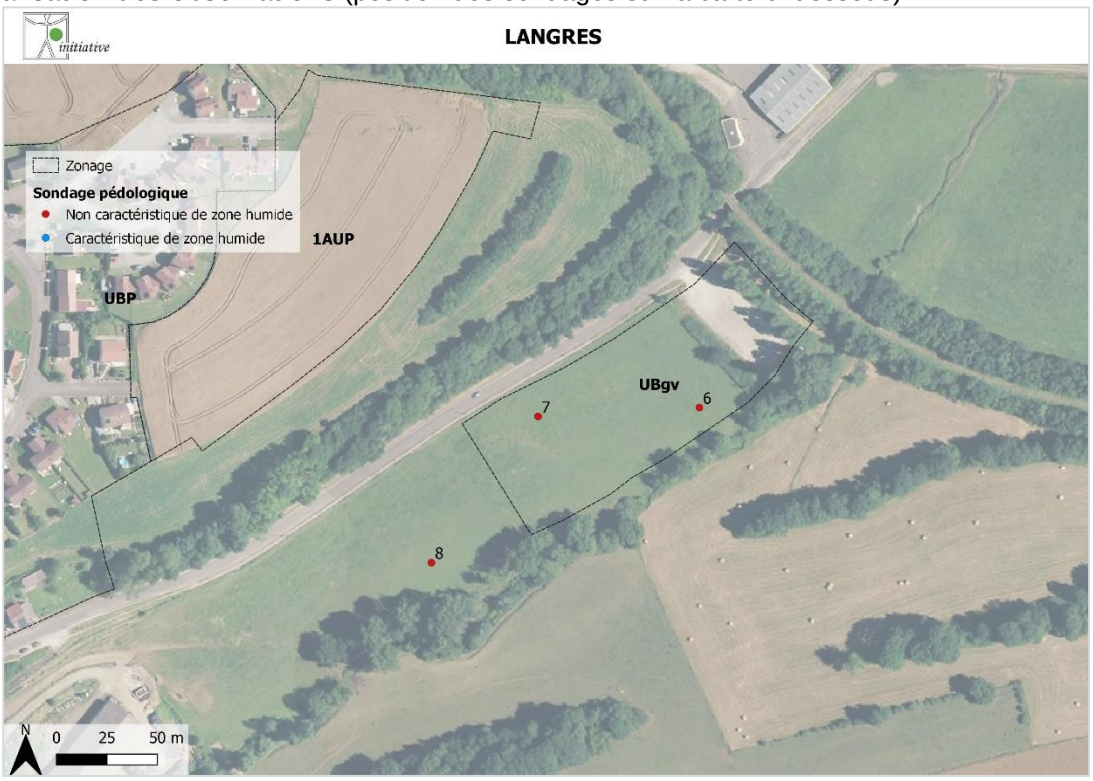

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie de fauche mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38.2
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,8 ha
- *Topographie* : pente faible
- *Géologie* : Argiles à Amaltheus margaritatus

➥ **Etude pédologique.**

(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile du point de vu de l'habitat.
- **Végétation non caractéristique des zones humides**

➥ **Conclusion**

- **Absence de zone humide**

Secteur 2

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

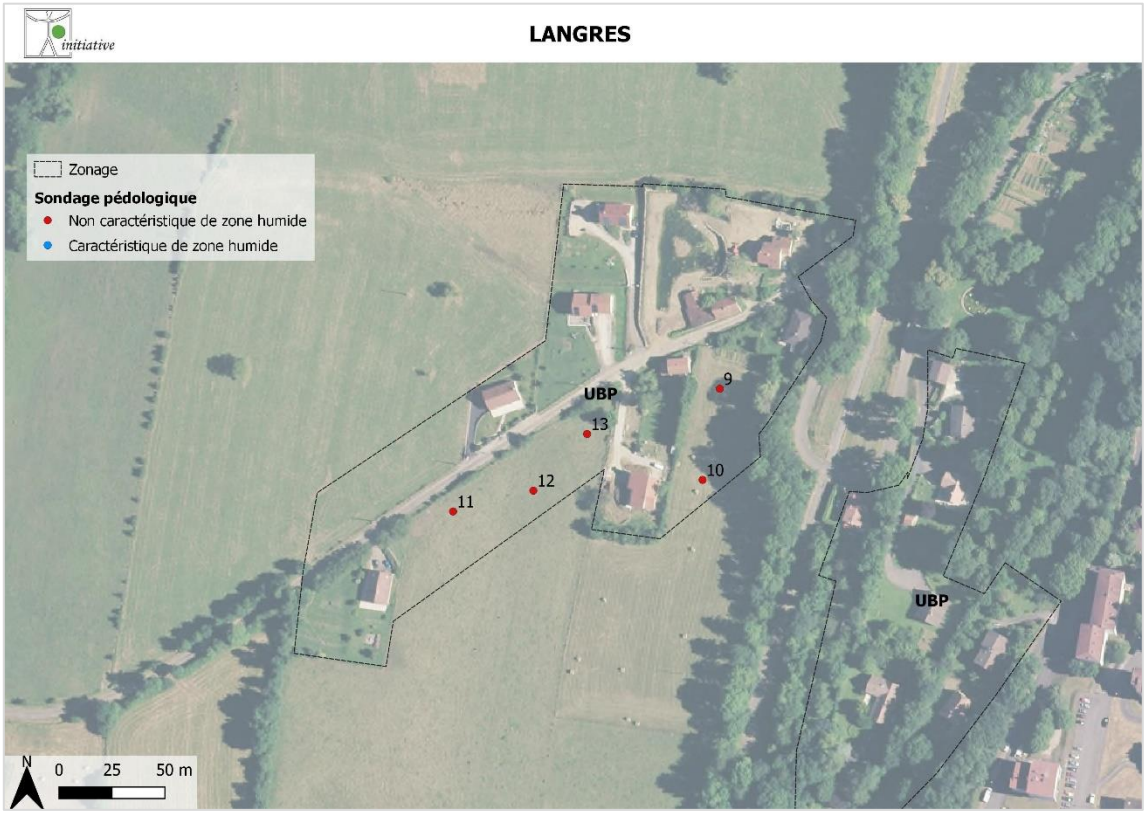

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,65 ha

- *Topographie* : pente faible
- *Géologie* : Argiles à Amaltheus margaritatus

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia et IIIb
- **les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- La parcelle de droite est une prairie de fauche mésophile avec des espèces typiques telles que : le Dactyle aggloméré, la Houlque laineuse, le Géranium à feuilles découpées, le Liseron des champs, le Fromental ou encore la Knautie des champs.
- La parcelle de gauche est une pâture mésophile avec des espèces typiques telles que : le Chiendent rampant, le Pissenlit, le Trèfle rampant, la Pâquerette, la Crételle des près ou la Renoncule âcre.
- **Végétation non caractéristique des zones humides**

➥ <u>Conclusion</u>

- **Absence de zone humide**

Secteur 3

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

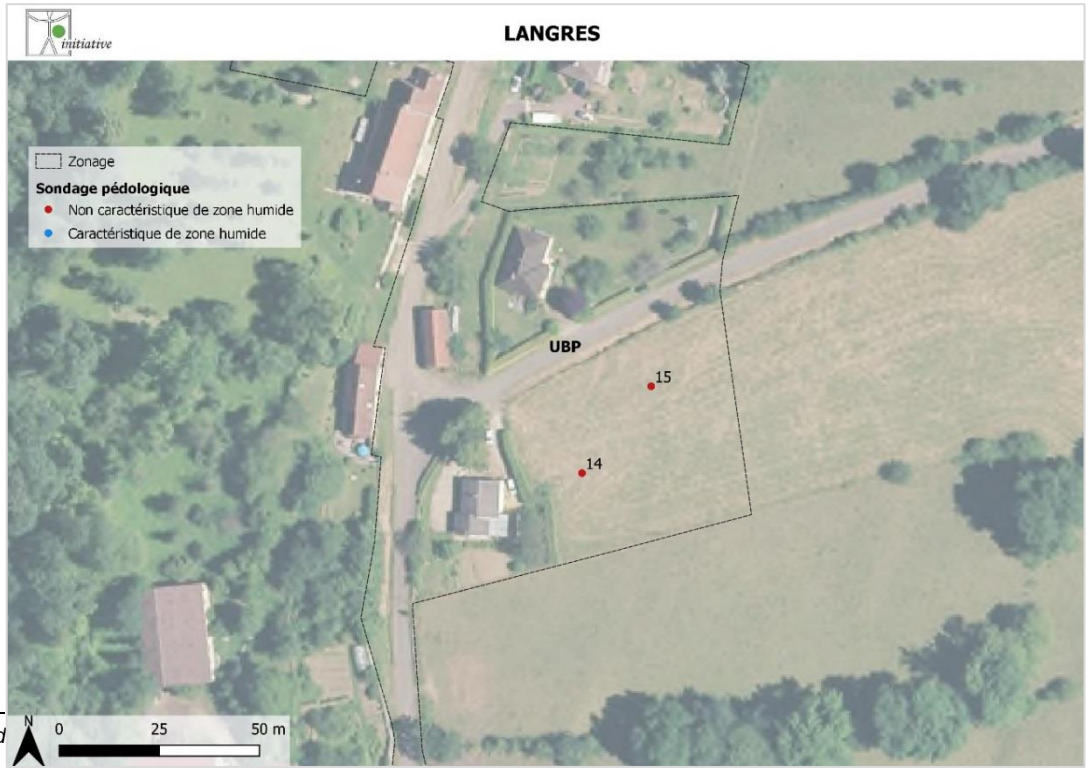

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,27 ha
- *Topographie* : pente forte
- *Géologie* : Alluvions récentes

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile du point de vu de l'habitat
- **Végétation non caractéristique des zones humides**

➥ **Conclusion**

- **Absence de zone humide**

Secteur 4

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

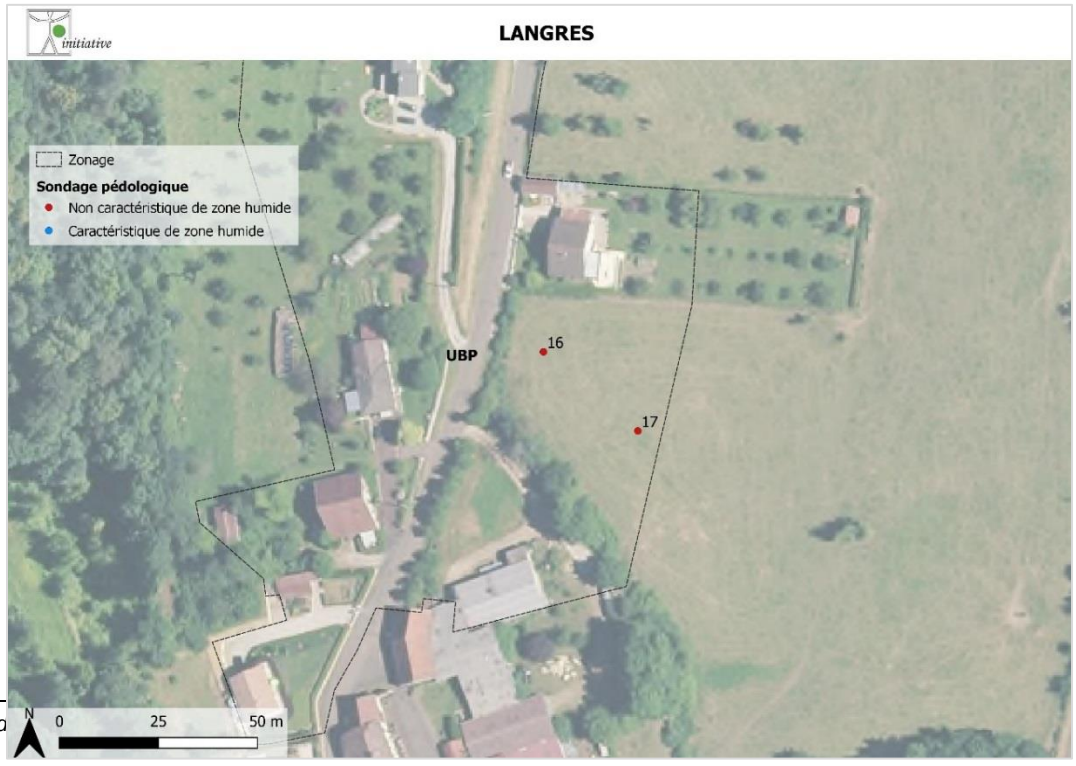

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,22 ha
- *Topographie* : plane
- *Géologie* : Alluvions récentes

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une zone de pâture mésophile avec des espèces typiques telles que : le Dactyle aggloméré, l'Ortie dioïque ou la Renoncule âcre.
- **Végétation non caractéristique des zones humides**

➥ **<u>Conclusion</u>**

- **Absence de zone humide**

Secteur 5

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

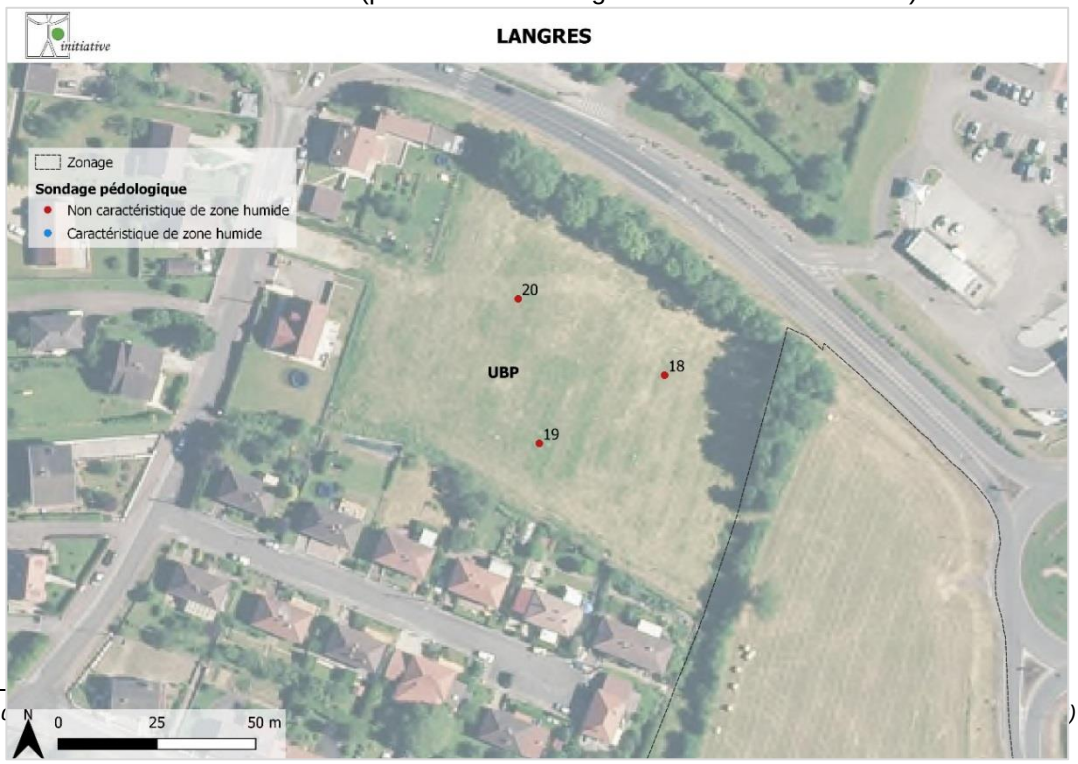

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,71 ha
- *Topographie* : plane
- *Géologie* : Marnes, argiles et Schistes cartons

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia et IIIb
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude pédologique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile du point de vu de l'habitat
- **Végétation non caractéristique des zones humides**

➥ **<u>Conclusion</u>**

- **Absence de zone humide**

Secteur 6

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et de friche.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).



➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile et friche
- *Code CORINE biotope* : 38 et 87.1
- *Superficie de la zone étudiée* = 1,6 ha
- *Topographie* : pente forte
- *Géologie* : Grès médioliasique

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia et IVc
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile avec des espèces typiques telles que : le Dactyle aggloméré, le Fromental, le Plantain lancéolé, le Géranium à feuilles découpées, le Trèfle des près, la Houlque laineuse, la Trisèque jaunâtre. Une zone de fourrée en friche est également présente au Sud de la parcelle

- Végétation non caractéristique de zones humides

➥ <u>C**onclusion**</u>

- **Absence de zone humide**

Secteur 7

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).



➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,18 ha
- *Topographie* : pente faible
- *Géologie* : Grès médioliasique

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile avec des espèces typiques telles que : le Dactyle aggloméré, le Fromental, le Géranium à feuille molle et la Houlque laineuse.
- **Végétation non caractéristique des zones humides**

➥ **Conclusion**

- **Absence de zone humide**

Secteur 8

Il s'agit d'un secteur de jardin.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

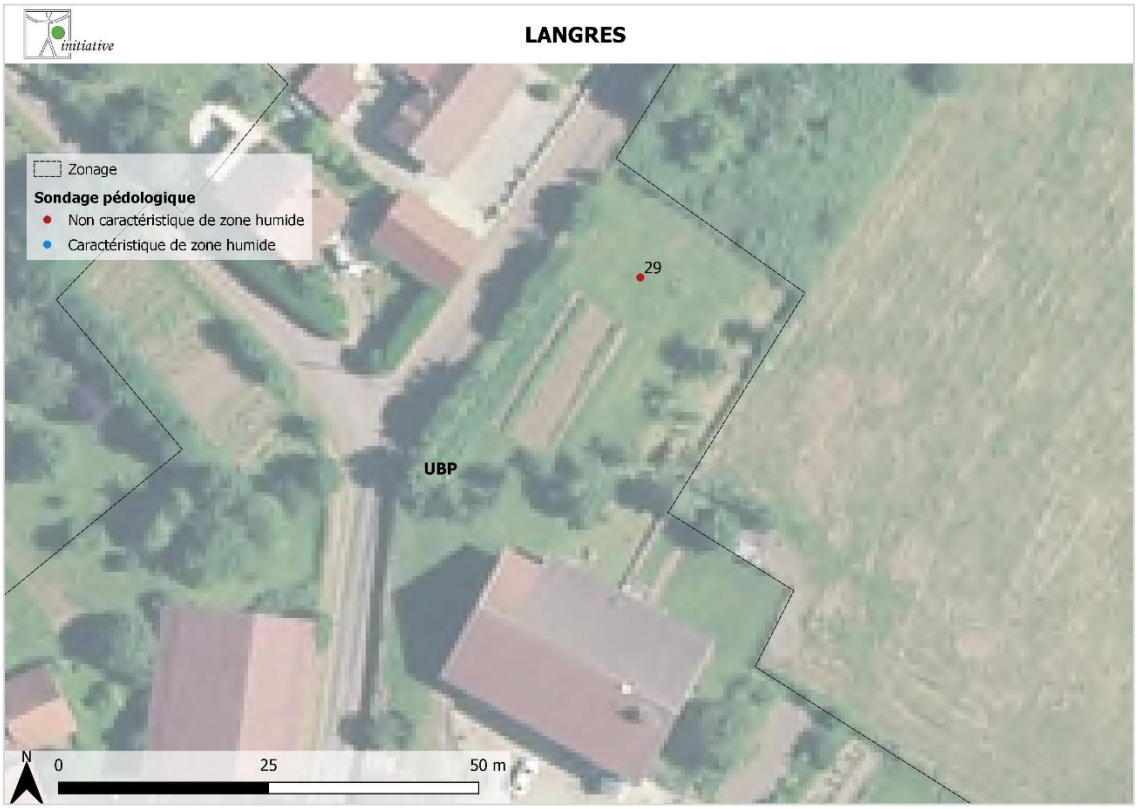

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Jardin
- *Code CORINE biotope* : 85.3
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,09 ha
- *Topographie* : plane
- *Géologie* : Grès médioliasique

➥ **Etude pédologique.**

(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une zone de jardin avec une pelouse et un potager.

➥ <u>Conclusion</u>

- **Absence de zone humide**

Secteur 9

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).



➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,59 ha
- *Topographie* : moyenne
- *Géologie* : Grès médioliasique

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA IVa et IIIb

- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile du point de vu de l'habitat
- **Végétation non caractéristique des zones humides**

➥ <u>Conclusion</u>

- **Absence de zone humide**

Secteur 10

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

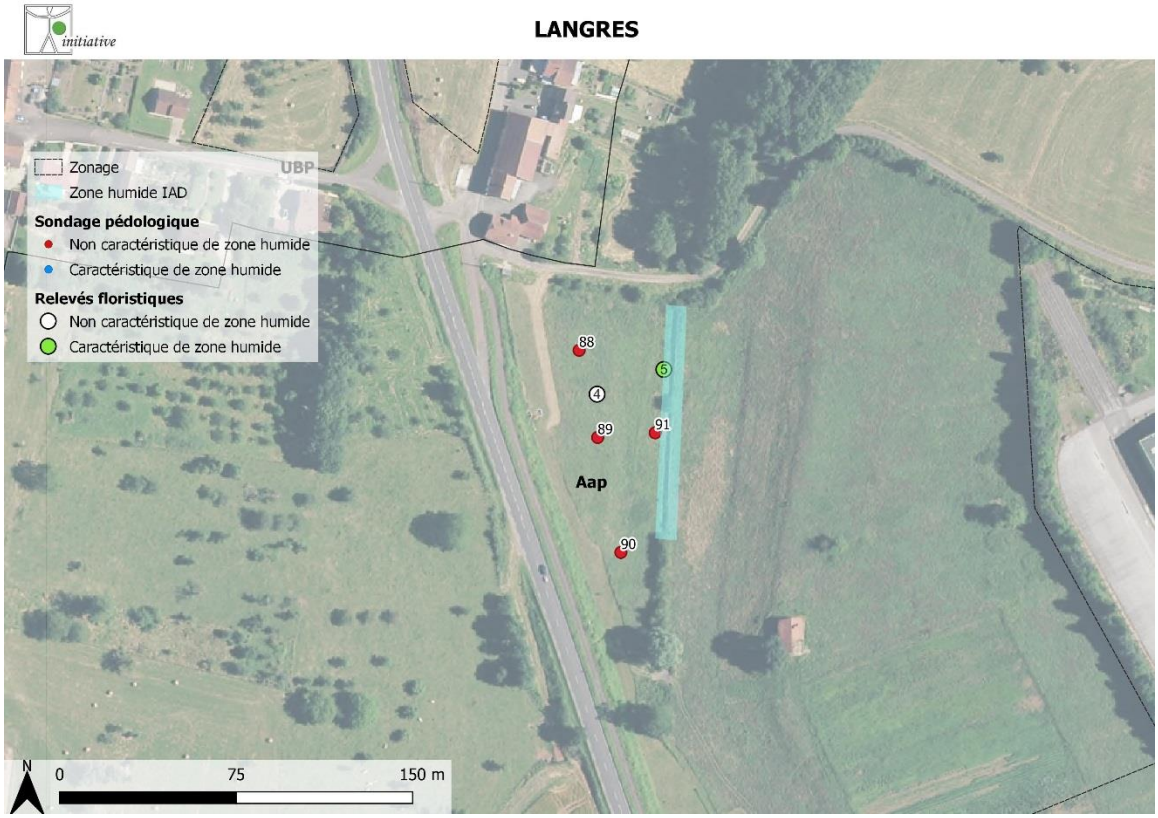

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38

- *Superficie de la zone étudiée* = 0,6 ha
- *Topographie* : faible pente
- *Géologie* : Grès médioliasique

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile avec des espèces typiques telles que : le Fromental, le Dactyle aggloméré. On peut noter la présence d'une plante très envahissante : la Renouée du Japon.
- Le fossé est composée de Massette à larges feuilles, typique des zones humides.
- **Végétation caractéristique des zones humides uniquement au niveau du fossé.**

➥ **Conclusion**

- **Présence d'une zone humide au niveau du fossé**

Voisines

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

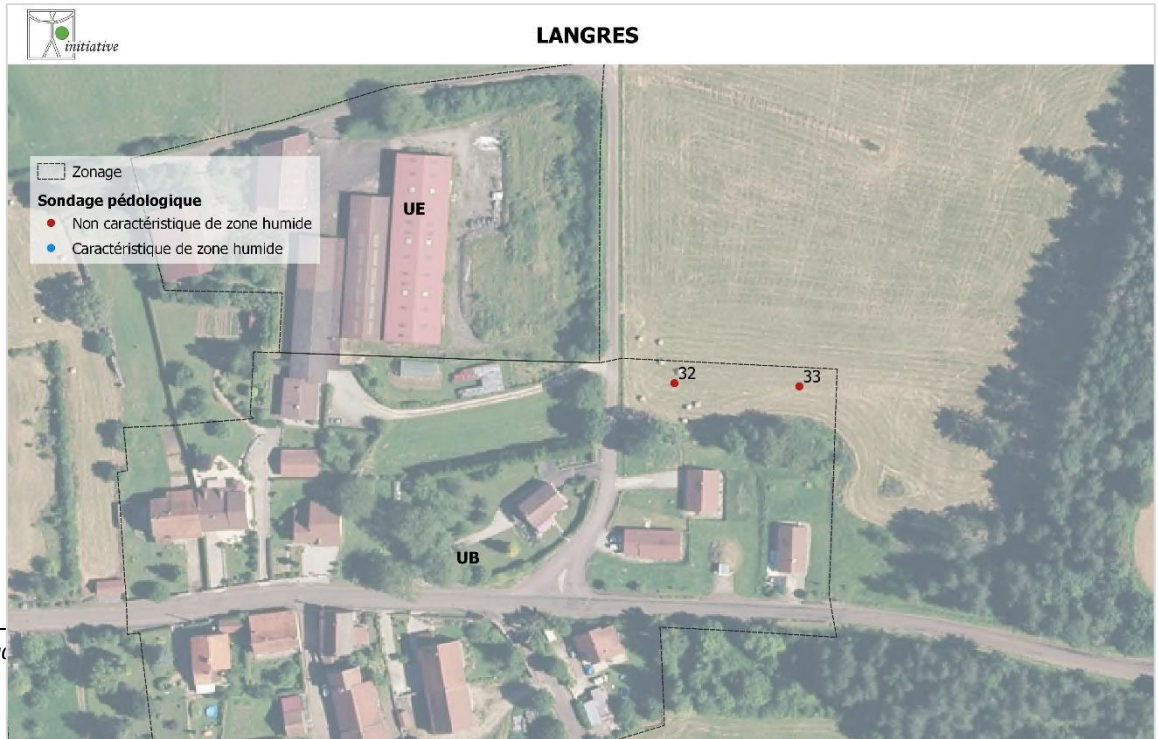

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,26 ha
- *Topographie* : moyenne
- *Géologie* : Marnes et argiles à Praeexogyra acuminata, Calcaires oolithiques et marneux, Oolithe miliaire supérieure

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile avec des espèces typiques telles que : la Fétuque des près, le Dactyle aggloméré, la Renoncule âcre, la Vesce commune, le Fromental, le Géranium à feuilles découpées, la Houlque laineuse, le Pâturin des près ou encore la Patience à feuilles obtuses.

- Végétation non caractéristique des zones humides.

➥ <u>C</u>**<u>onclusion</u>**

- **Absence de zone humide**

Ormancey

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).



➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,21 ha
- *Topographie* : faible
- *Géologie* : Marnes et argiles à Praeexogyra acuminata, Calcaires oolithiques et marneux, Oolithe miliaire supérieure

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une pâture mésophile avec des espèces typiques telles que : le Dactyle aggloméré, le Brome stérile, le Fromental, le Plantain lancéolé, la Potentille rampante, le Trèfle des près, le Géranium à feuilles molles, le Coquelicot, l'Ortie dioïque ou encore l'Oseille commune.

- Végétation non caractéristique des zones humides.

➥ **Conclusion**

- **Absence de zone humide**

Beauchemin

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).



➥ Informations générales.

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,36 ha
- *Topographie* : faible
- *Géologie* : Marnes et argiles à Praeexogyra acuminata, Calcaires oolithiques et marneux, Oolithe miliaire supérieure

➥ Etude pédologique.
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA IIIb
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ Etude floristique.

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile avec des espèces typiques telles que : le Lotier corniculé, le Trèfle des près, la Trisèque jaunâtre, le Dactyle aggloméré, le Fromental, la Fétuque des près, la Marguerite commune, la Luzerne lupuline, la Knautie des près ou la Renoncule âcre.

- Végétation non caractéristique des zones humides.

➥ <u>Conclusion</u>

- **Absence de zone humide**

Rolampont

Secteur 1

Il s'agit d'un secteur de prairie de fauche.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

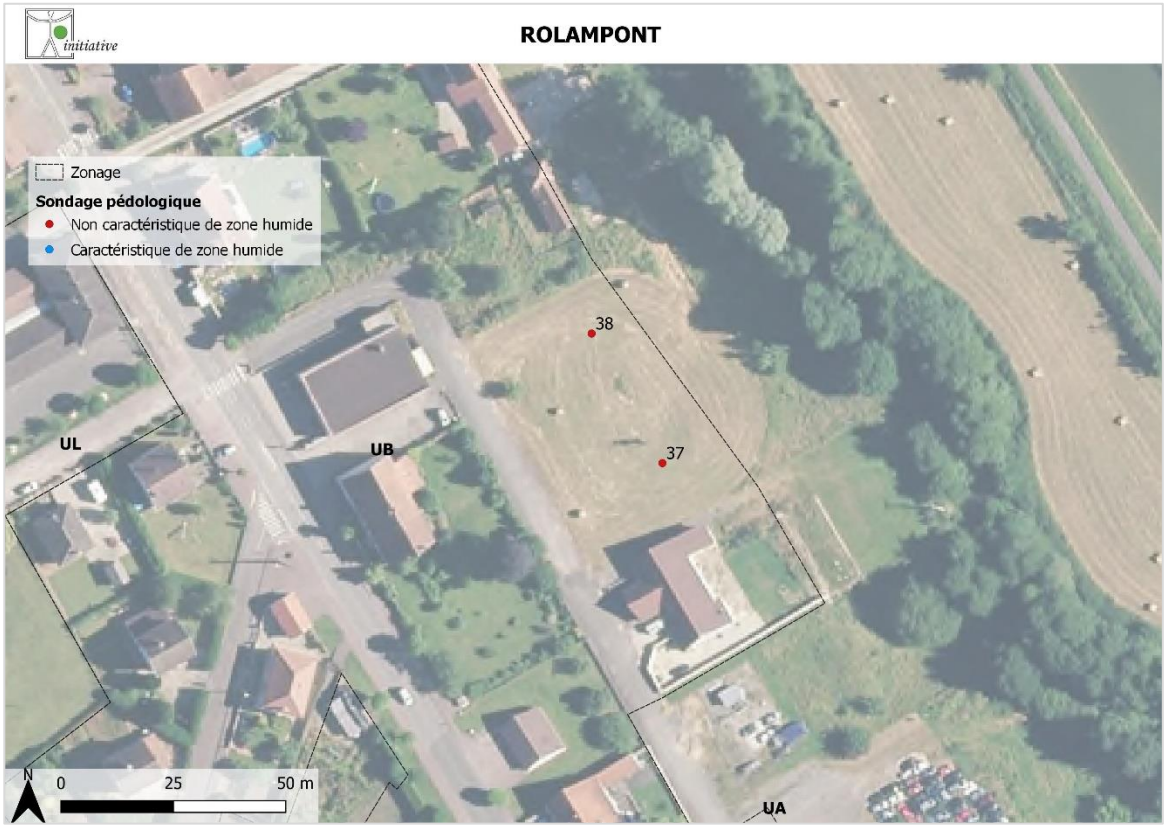

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie de fauche
- *Code CORINE biotope* : 38.1
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,23 ha
- *Topographie* : faible
- *Géologie* : Marnes, argiles et Schistes cartons

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile du point de vu de l'habitat.
- **Végétation non caractéristique des zones humides.**

➥ **Conclusion**

- **Absence de zone humide**

Secteur 2

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

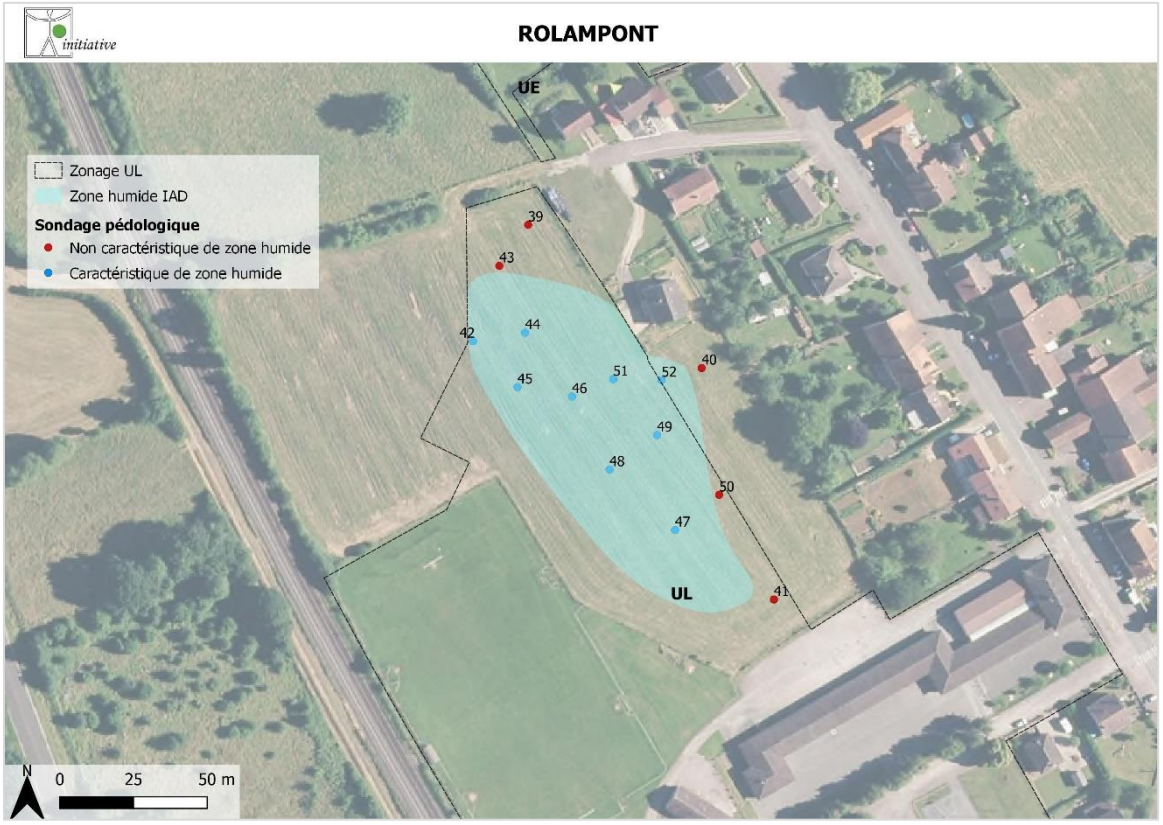

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie à fourrage des plaines
- *Code CORINE biotope* : 38.2
- *Superficie de la zone étudiée* = 1,42 ha
- *Topographie* : faible
- *Géologie* : Marnes, argiles et Schistes cartons

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- traces d'oxydation au niveau de 9 sondages à partir de 10 à 30 cm de profondeur, classification GEPPA IIIb, IVc et Vc
- **Certains des sols observés sont donc caractéristiques de zones humides.**

➥ **Conclusion**

- **Présence de zone humide** (environ 0,6 ha)

Secteur 3

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).



➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,03 ha
- *Topographie* : moyenne

- *Géologie* : Marnes, argiles et Schistes cartons

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- traces d'oxydation au niveau de 2 sondages entre 0/10 cm et 20 cm de profondeur, classification GEPPA V(a) et Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une pâture mésophile avec des espèces typiques telles que : le Plantain lancéolé, l'Oseille crépue, le Trèfle rampant, la Pâquerette, le Pissenlit, le Dactyle aggloméré, le Brome stérile, le Chiendent rampant ou le Géranium à feuilles molle.
- **Végétation non caractéristique des zones humides.**

➥ **Conclusion**

- **Absence de zone humide**

Secteur 4

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

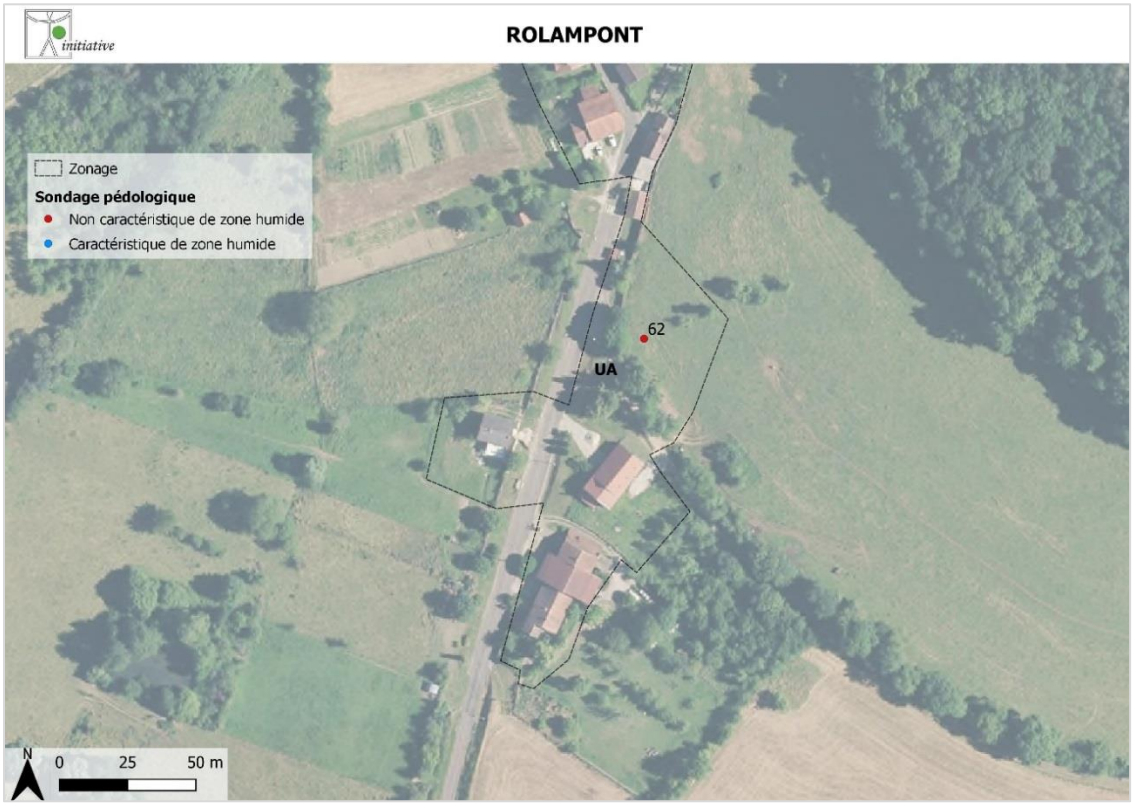

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,17 ha
- *Topographie* : moyenne
- *Géologie* : Marnes, argiles et Schistes cartons

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une pâture mésophile avec des espèces typiques telles que : le Pâturin des près, la Pâquerette, le Dactyle aggloméré, la Trisèque jaunâtre, le Plantain lancéolé, le Cirse des champs, la Fétuque des près et le Grand plantain.

- Végétation non caractéristique des zones humides.

➥ C**onclusion**

- **Absence de zone humide**

Secteur 5

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

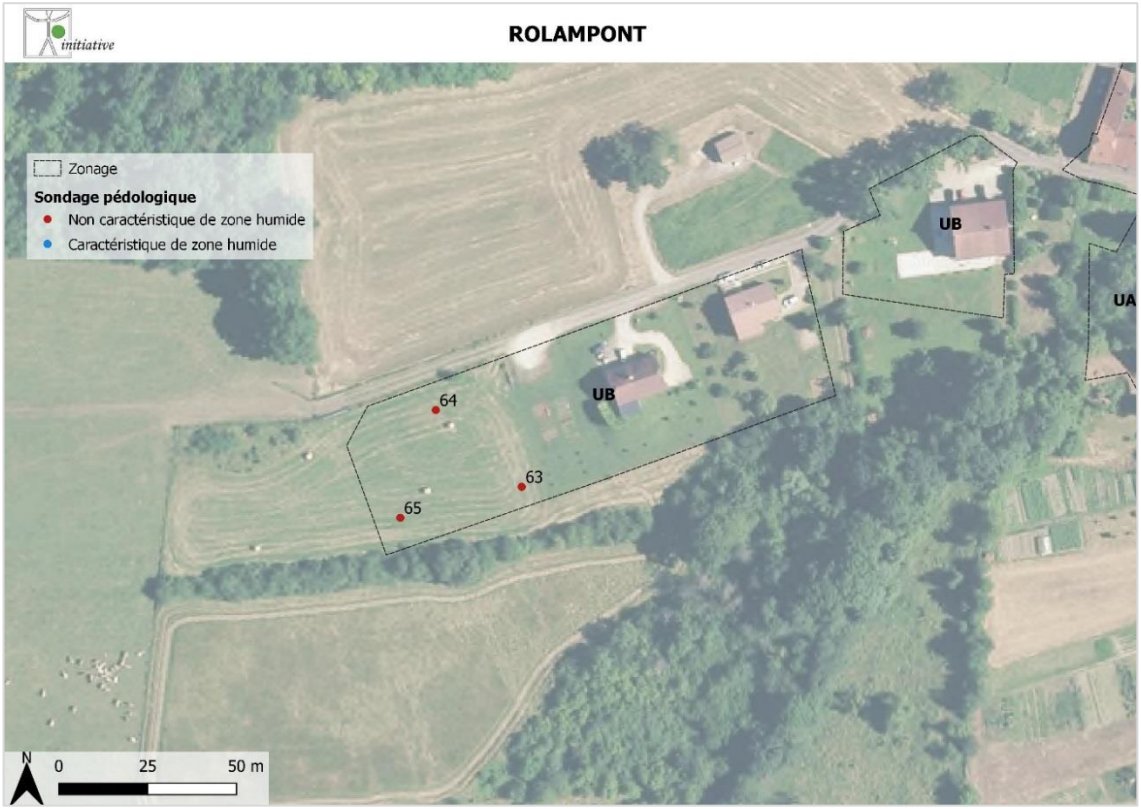

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,17 ha
- *Topographie* : moyenne
- *Géologie* : Marnes, argiles et Schistes cartons

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile du point de vu de l'habitat.
- **Végétation non caractéristique des zones humides.**

➥ **Conclusion**
Absence de zone humide

Perrancey-les-vieux-moulins

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).



➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,29 ha
- *Topographie* : pente moyenne
- *Géologie* : Marnes, argiles et Schistes cartons

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia et IIb
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile avec des espèces typiques telles que : le Fromental, la Knautie des près, l'Oseille commune et le Brome stérile.

- Végétation non caractéristique des zones humides.

➥ **Conclusion**

Absence de zone humide

Bannes

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).



➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,60 ha
- *Topographie* : plane
- *Géologie* : Grès médioliasiques

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- aucune trace d'oxydation, classification GEPPA Ia, IIb et IVc
- **Les sols observés sont donc non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Au Nord se trouve une pâture mésophile avec des espèces typiques telles que : le Dactyle aggloméré, la Potentille rampante, la Fétuque faux-roseau le Cirse des champs, l'Achillée millefeuilles, la Pâquerette, la Mauve sylvestre, le Trèfle rampant ou la Renoncule âcre.
- Au Sud, la parcelle est une prairie de fauche mésophile du point de vu de l'habitat.
- **Végétation non caractéristique des zones humides.**

➥ **Conclusion**
Absence de zone humide

Chauffourt

Il s'agit d'un secteur de pâture.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

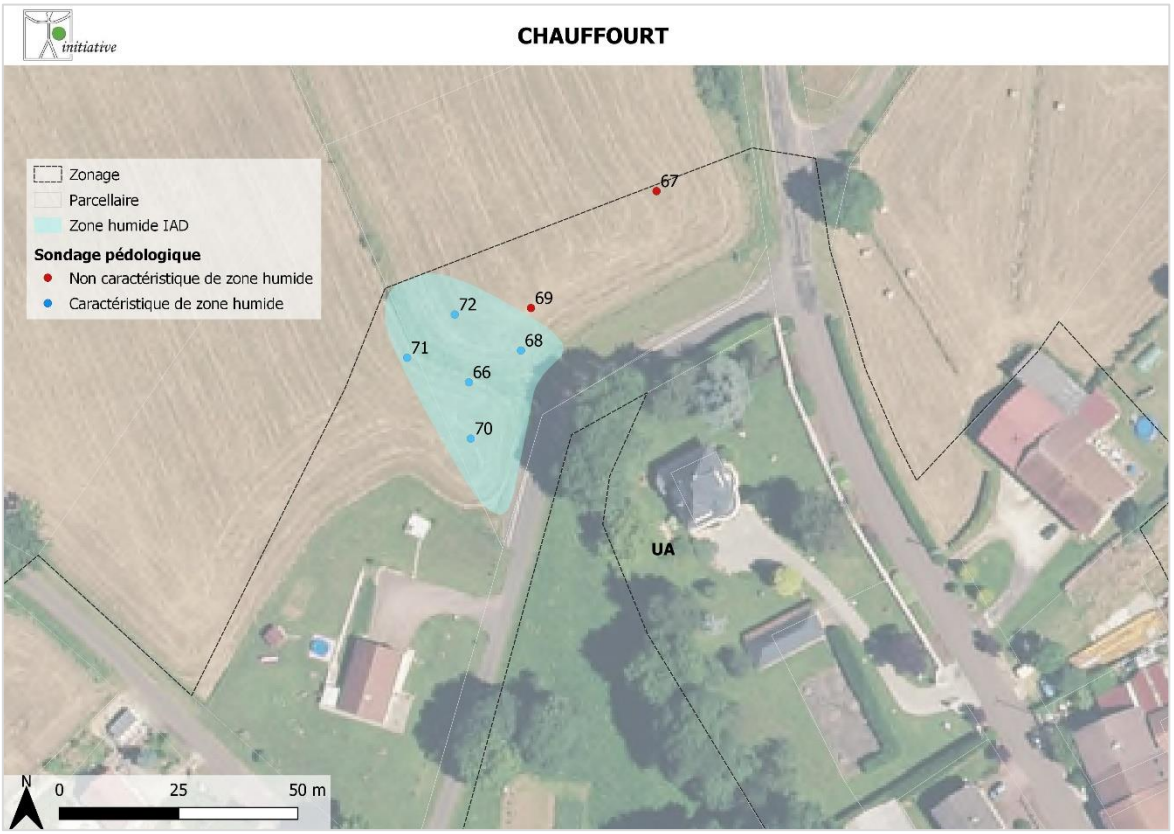

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Pâture mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38.1
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,27 ha
- *Topographie* : faible
- *Géologie* : Grès médioliasiques et marnes, argiles et Schistes cartons

➥ **Etude pédologique.**

(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- trace d'oxydation au niveau de 5 sondages, classification GEPPA Ia, IVc et Vc
- **Certains des sols observés sont donc caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile avec des espèces typiques telles que : le Vulpin des près, le Brome mou, le Chiendent rampant, le Trèfle des près, la Marguerite commune, la Renoncule âcre, le Pâturin des près et la Fétuque des près.

- Végétation non caractéristique des zones humides.

➥ **Conclusion**

Présence de zone humide

Val de Meuse

Il s'agit d'un secteur de friche.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

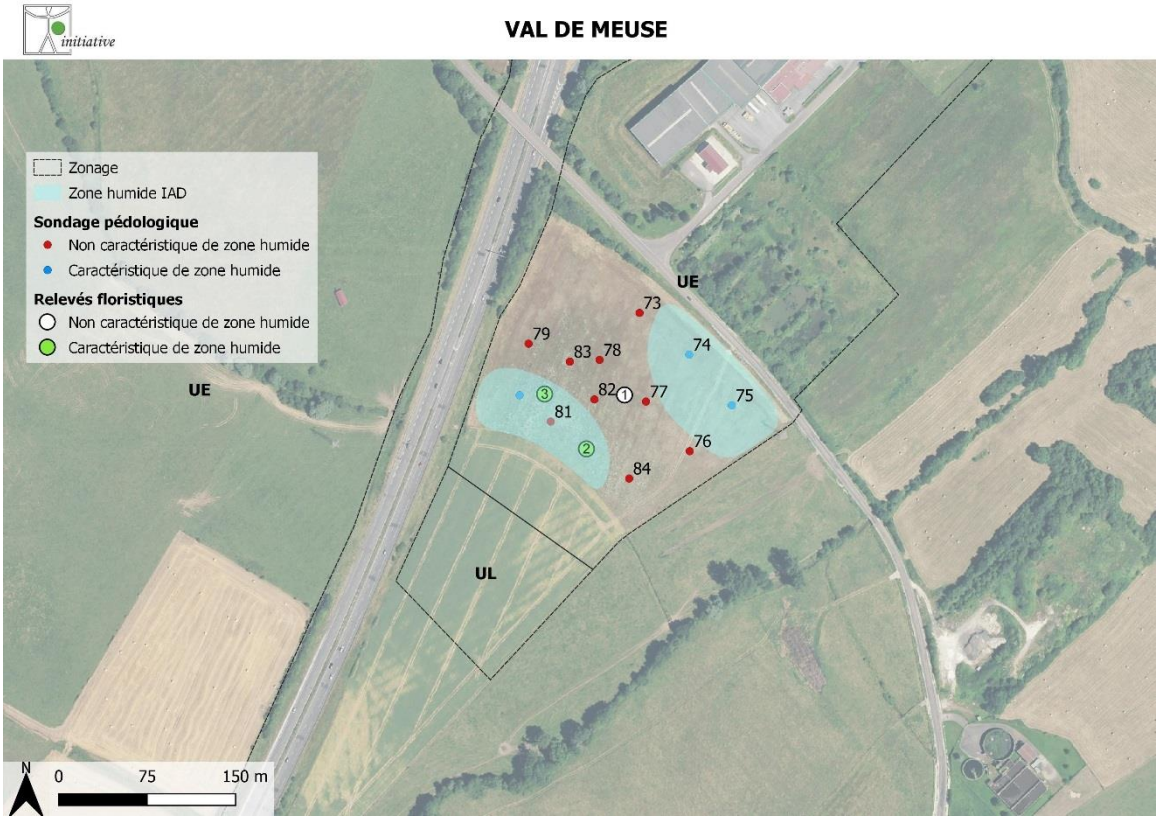

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Friche
- *Code CORINE biotope* : 87.1
- *Superficie de la zone étudiée* = 3,83 ha

- *Topographie* : faible
- *Géologie* : Grès médioliasiques et marnes, argiles et Schistes cartons

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- trace d'oxydation au niveau de 3 sondages, classification GEPPA IIIb, IVc et Vc
- **Certains des sols observés sont caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- Cette parcelle est composée d'une zone de friche prairiale dont les relevés n'indique pas une végétation de zone humide.
- Au Sud de la parcelle, nous avons une mare avec une végétation typique des zones humides ainsi qu'un fourré composé de Saules typiques des zones humides.
- **Végétation en partie caractéristique des zones humides.**

➥ C**onclusion**
Présence d'une zone humide de 1.4 ha sur cette parcelle.

Rangecourt

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

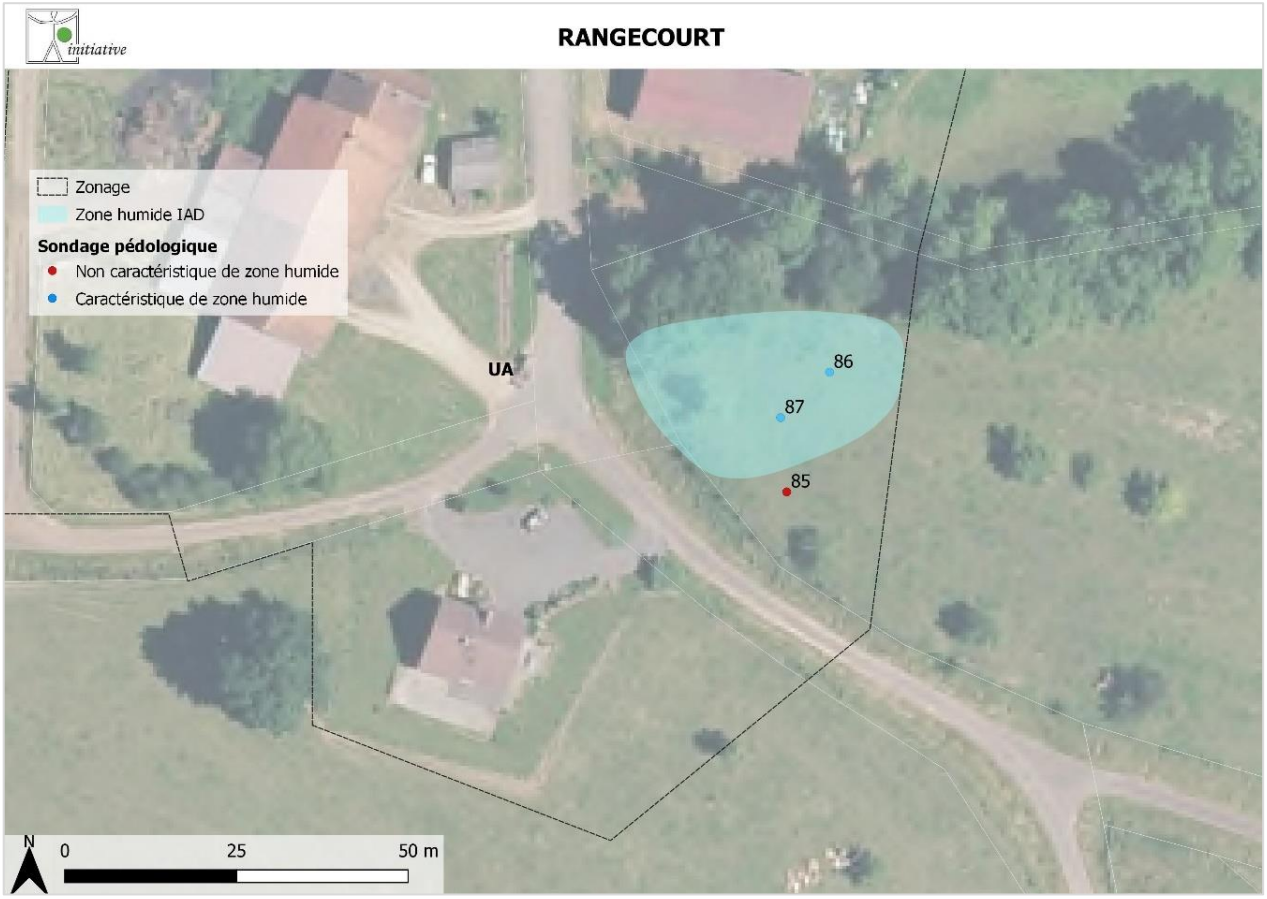

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,09 ha
- *Topographie* : faible
- *Géologie* : Argiles à Amaltheus margaritatus

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- trace d'oxydation au niveau de 2 sondages, classification GEPPA IIIb et Vc
- **Certains des sols observés sont caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- Cette parcelle est une prairie de fauche mésophile du point de vu de l'habitat.
- **Végétation non caractéristique des zones humides.**

➥ **Conclusion**

Présence de zones humides

Humes-Jorquenay

Il s'agit d'un secteur de grandes cultures



➥ **Localisation des observations** (position des sondages sur la carte ci-dessous).

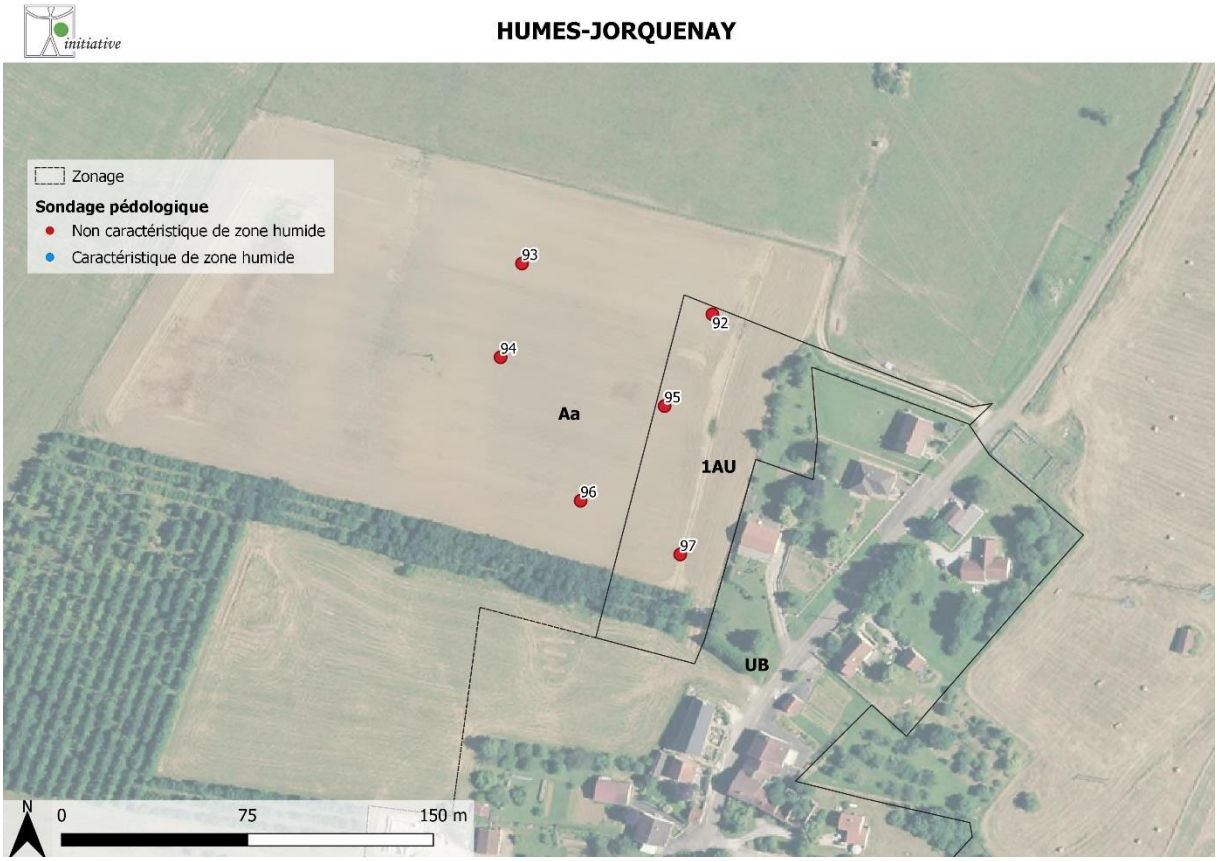

➥ **Informations générales.**

- *Type* : Grandes cultures
- *Code CORINE biotope* : 82.11
- *Superficie de la zone étudiée* = 1,7 ha
- *Topographie* : pente moyenne
- *Géologie* : Formations secondaires : Marnes, argiles et « Schistes cartons »

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- trace d'oxydation sur deux sondages mais à 50 cm et peu marqué pour l'autre, classification GEPPA Ia, IIIb et Iva
- Aucunes traces d'oxydation 3 sondages
- **Les sols observés sont non caractéristiques de zones humides.**

➥ **Etude floristique.**

- La végétation n'a pas été regardé du fait de la présence de cultures.

➥ **Conclusion**

Absence de zones humides

Annexe 1 : Résultats des sondages pédologiques

		n° du sondage	Nom (référentiel pédologique)	Profondeur atteinte	Substrat	Caractère hydromorphe	Caractère humide	Nappe	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
Lecey	secteur 1	1	Calcisol	30 cm	marnes	non	non	non	Ia	non
		2	Calcisol	55 cm	marnes	non	non	non	Ia	non
	secteur 2	3	Calcisol	50 cm	marnes	non	non	non	Ia	non
Peigney		4	Calcisol	50 cm	grès	non	non	non	Ia	non
		5	Calcisol	60 cm	grès	non	non	non	Ia	non
Langres	secteur 1	6	Calcisol	90 cm	argiles	non	non	non	Ia	non
		7	Calcisol	30 cm	argiles	non	non	non	Ia	non
		8	Calcisol	65 cm	argiles	non	non	non	Ia	non
	secteur 2	9	Calcisol	35 cm	argiles	non	non	non	Ia	non
		10	Calcisol	40 cm	argiles	non	non	non	Ia	non
		11	Calcisol	60 cm	argiles	non	non	non	Ia	non
		12	Calcisol	40 cm	argiles	non	non	non	Ia	non
		13	Calcisol	80 cm	argiles	peu marqué à 30 cm	60 cm	non	IIIb	non
	secteur 3	14	Fluviosol	65 cm	alluvions	non	non	non	Ia	non
		15	Fluviosol	55 cm	alluvions	non	non	non	Ia	non
	secteur 4	16	Fluviosol	30 cm	alluvions	non	non	non	Ia	non
		17	Fluviosol	55 cm	alluvions	non	non	non	Ia	non
	secteur 5	18	Calcisol	50 cm	marnes, argiles, shistes	peu marqué à 30 cm	50 cm	non	IIIb	non
		19	Calcisol	40 cm	marnes, argiles, shistes	non	non	non	Ia	non
		20	Calcisol	50cm	marnes, argiles, shistes	peu marqué à 30 cm	non	non	Ia	non
	secteur 6	21	Calcisol	25 cm	grès	non	non	non	Ia	non
		22	Calcisol	35 cm	grès	35 cm	35 cm	non	IVc	non
		23	Calcisol	100 cm	grès	non	non	non	Ia	non
		24	Calcisol	20 cm	grès	non	non	non	Ia	non
		25	*n° de sondage non attribué*							
		26	Calcisol	45 cm	grès	peu marqué à 40 cm	non	non	IVc	non
	secteur 7	27	Calcisol	25 cm	grès	non	non	non	Ia	non
		28	Calcisol	35 cm	grès	non	non	non	Ia	non
	secteur 8	29	Calcisol	60 cm	grès	non	non	non	Ia	non
	secteur 9	30	Calcisol	80 cm	grès	peu marqué à 55 cm	non	non	IVa	non
		31	Calcisol	90 cm	grès	peu marqué à 25 cm	50 cm	non	IIIb	non
Voisines		32	Calcisol	30 cm	marnes, argiles	non	non	non	Ia	non
		33	Calcisol	25 cm	marnes, argiles	non	non	non	Ia	non
Ormancey		34	Calcisol	25 cm	marnes, argiles	non	non	non	Ia	non
Beauchemin		35	Calcisol	50 cm	marnes, argiles	50 cm	50 cm	non	IIIb	non
		36	Calcisol	80 cm	marnes, argiles	peu marqué à 60 cm	non	non	IIIb	non
Rolampont	secteur 1	37	Calcisol	40 cm	marnes, argiles, shistes	non	non	non	Ia	non
		38	Calcisol	65 cm	marnes, argiles, shistes	non	non	non	Ia	non
	secteur 2	39	Calcisol	80 cm	marnes, argiles, shistes	35 cm	35 cm	non	IVc	non
		40	Calcisol	100 cm	marnes, argiles, shistes	peu marqué à 30 cm	50 cm	non	IIIb	non
		41	Calcisol	120 cm	marnes, argiles, shistes	50 cm	50 cm	non	IIIb	non
		42	Rédoxisol	70 cm	marnes, argiles, shistes	10 cm	10 cm	30 cm	Vc	**oui**
		43	Calcisol	65 cm	marnes, argiles, shistes	30 cm	40 cm	non	IVc	non
		44	Rédoxisol	55 cm	marnes, argiles, shistes	10 cm	10 cm	55 cm	Vc	**oui**
		45	Rédoxisol	65 cm	marnes, argiles, shistes	5 cm	5 cm	65 cm	Vc	**oui**
		46	Rédoxisol	55 cm	marnes, argiles, shistes	20 cm	20 cm	50 cm	Vc	**oui**
		47	Rédoxisol	100 cm	marnes, argiles, shistes	20 cm	20 cm	non	Vc	**oui**
		48	Rédoxisol	40 cm	marnes, argiles, shistes	20 cm	20 cm	non	Vc	**oui**
		49	Rédoxisol	50 cm	marnes, argiles, shistes	10 cm	10 cm	50 cm	Vc	**oui**
		50	Calcisol	60 cm	marnes, argiles, shistes	peu marqué à 30 cm	40 cm	non	IIIb	non
		51	Rédoxisol	65 cm	marnes, argiles, shistes	20 cm	20 cm	non	Vc	**oui**
		52	Rédoxisol	50 cm	marnes, argiles, shistes	20 cm	20 cm	non	Vc	**oui**

Perrancey-les-Vieux-Moulins		***53***	Calcisol	80 cm	marnes, argiles, shistes	peu marqué à 60 cm	non	non	IIb	non
		54	Calcisol	40 cm	marnes, argiles, shistes	non	non	non	Ia	non
Bannes		***55***	Calcisol	50 cm	grès	non	non	non	Ia	non
		56	Calcisol	65 cm	grès	peu marqué 30 cm	non	non	IVc	non
		57	Calcisol	120 cm	grès	non	non	non	Ia	non
		58	Calcisol	120 cm	grès	peu marqué à 60 cm	non	non	IIb	non
Rolampont	secteur 3	***59***	Calcisol	20 cm	marnes, argiles, shistes	entre 10 cm et 20 cm	entre 10 cm et 20 cm	non	V(a)	non
		60	Calcisol	20 cm	marnes, argiles, shistes	entre 0 cm et 20 cm	entre 0 cm et 20 cm	non	V(a)	non
		61	Calcisol	20 cm	marnes, argiles, shistes	non	non	non	Ia	non
	secteur 4	***62***	Calcisol	40 cm	marnes, argiles, shistes	non	non	non	Ia	non
	secteur 5	***63***	Calcisol	40 cm	marnes, argiles, shistes	non	non	non	Ia	non
		64	Calcisol	50 cm	marnes, argiles, shistes	non	non	non	Ia	non
		65	Calcisol	35 cm	marnes, argiles, shistes	non	non	non	Ia	non
Chauffourt		***66***	Rédoxisol	120 cm	grès et marnes	20 cm	20 cm	non	Vc	**oui**
		67	Calcisol	60 cm	grès et marnes	peu marqué 55 cm	non	non	IVc	non
		68	Rédoxisol	50 cm	grès et marnes	5 cm	5 cm	oui	Vc	**oui**
		69	Calcisol	50 cm	grès et marnes	non	non	non	Ia	non
		70	Rédoxisol	120 cm	grès et marnes	20 cm	20 cm	non	Vc	**oui**
		71	Rédoxisol	80 cm	grès et marnes	20 cm	20 cm	non	Vc	**oui**
		72	Rédoxisol	75 cm	grès et marnes	25 cm	25 cm	non	Vc	**oui**
Val-de-Meuse		***73***	Calcisol	55 cm	grès et marnes	peu marqué 30 cm	non	non	IVc	non
		74	Rédoxisol	65 cm	grès et marnes	30 cm	35 cm	non	Vc	**oui**
		75	Rédoxisol	55 cm	grès et marnes	10 cm	10 cm	55 cm	Vc	**oui**
		76	Calcisol	75 cm	grès et marnes	40 cm	40 cm	non	IIIb	non
		77	Calcisol	50 cm	grès et marnes	30 cm peu marqué	non	non	IVc	non
		78	Calcisol	50 cm	grès et marnes	30 cm	35 cm	non	IVc	non
		79	Calcisol	70 cm	grès et marnes	40 cm	40 cm	non	IIIb	non
		80	Rédoxisol	70 cm	grès et marnes	25 cm	25 cm	non	Vc	**oui**
		81	Calcisol	60 cm	grès et marnes	peu marqué à 20 cm	40 cm	non	IIIb	non
		82	Calcisol	70 cm	grès et marnes	peu marqué à 40 cm	non	non	IIIb	non
		83	Calcisol	80 cm	grès et marnes	peu marqué à 40 cm	non	non	IIIb	non
		84	Calcisol	50 cm	grès et marnes	peu marqué à 20 cm	30 cm	non	IIIb	non
Rangecourt		***85***	Calcisol	70 cm	argiles	peu marqué à 30 cm	non	non	IIIb	non
		86	Rédoxisol	65 cm	argiles	10 cm	10 cm	non	Vc	**oui**
		87	Rédoxisol	50 cm	argiles	20 cm	20 cm	non	Vc	**oui**

		n° du sondage	Nom (référentiel pédologique)	Profondeur atteinte	Substrat	Caractère hydromorphe	Caractère humide	Nappe	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
Langres	Secteur 10	***88***	Calcisol	30 cm	Grès	non	non	non	Ia	non
		89	Calcisol	30 cm	Grès	non	non	non	Ia	non
		90	Calcisol	10 cm	Grès	non	non	non	Ia	non
		91	Calcisol	20 cm	Grès	non	non	non	Ia	non
Humes-Jorquenay		***92***	Calcisol	60 cm	Marnes, argiles et schistes	non	non	non	Ia	non
		93	Calcisol	70 cm	Marnes, argiles et schistes	50 cm	50 cm	non	IIIb	non
		94	Calcisol	50 cm	Marnes, argiles et schistes	non	non	non	Ia	non
		95	Calcisol	50 cm	Marnes, argiles et schistes	non	non	non	Ia	non
		96	Calcisol	40 cm	Marnes, argiles et schistes	non	non	non	Ia	non
		97	Calcisol	40 cm	Marnes, argiles et schistes	peu marqué à 10 cm	non	non	Iva	non

Annexe 2 : Résultats des relevés floristiques

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	1	2	3	5	6
a	Aubépine à un style	*Crataegus monogyna*			10%		
a	Peuplier tremble	*Populus tremuloides*		+	**30%**		
a	Saule à oreillettes	*Salix aurita*			**30%**		
a	Saule cendré	*Salix cinerea*			**30%**		
h	Vulpin des près	*Alopecurus pratensis*	**20%**			5%	
h	Fromental	*Arrhenatherum elatius*			10%	**30%**	
h	Brome variable	*Bromus commutatus*	**20%**				
h	Laîche glauque	*Carex flacca*	+				
h	Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*	5%		10%	**20%**	
h	Carotte sauvage	*Daucus carota*	+				
h	Canche cespiteuse	*Deschampsia cespitosa*	10%				
h	Cardère à foulon	*Dipsacus fullonum*	r				
h	Vesce hérissée	*Ervilia hirsuta*	+				
h	Gaillet grateron	*Galium aparine*				5%	
h	Géranium disséqué	*Geranium dissectum*			5%		
h	Houlque laineuse	*Holcus lanatus*	**30%**		**30%**	5%	
h	Jonc aggloméré	*Juncus conglomeratus*			**20%**		
h	Jonc épars	*Juncus effusus*		**30%**			
h	Lotier corniculer	*Lotus corniculatus*			5%		
h	Iris	*Iris sp.*		**30%**			
h	Matricaire odorante	*Matricaria discoidea*	+				
h	Luzerne lupuline	*Medicago lupulina*	r				
h	Pâturin commun	*Poa trivialis*	5%	10%	10%		
h	Renoncule âcre	*Ranunculus acris*			5%		
h	Renouée du Japon	*Reynoutria japonica*				**30%**	
h	Trèfle porte-fraise	*Trifolium fragiferum*	10%				
h	Trèfle des près	*Trifolium pratense*	r				
h	Trisète jaune	*Trisetum flavescens*			5%		
h	Massette à feuilles larges	*Typha latifolia*		**30%**			100%
h	Ortie dioique	*Urtica dioica*			+	5%	
	Nombre de plante dominante (somme > 50%)		3	3	5	3	1
	Dont espèces indicatrices de zones humides		0	3	3	0	1
	Végétation indicatrice de zones humides ?		Non	**Oui**	**Oui**	Non	**Oui**
	Habitats (Corine Biotopes)		87.1 Terrain en friche	53.13 Typhaies	44.92 Saussaies marécageuses	38.2 Prairies à fourrage des plaines	53.13 Typhaies
	Habitat indicateur de zones humides ?		Non	**Oui**	**Oui**	Non	**Oui**

Espèces dominantes

Espèces indicatrices de zone humide

Espèces invasives

A = Strate arborée h = Strate herbacée

a = Strate arbustive

ZONE D'ACTIVITES LANGRES-NORD A ROLAMPONT (52)

PORTE A CONNAISSANCE AUX SERVICES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI-SUR-l'EAU

Mars 2023

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 7112B
Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
e-mail : initiativead@orange.fr

LISTE DES PIECES

1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR 3

2 EMPLACEMENT DE LA ZONE.....4

3 SITUATION REGLEMENTAIRE.....6

4 RAPPEL METHODOLOGIQUE.....10

5 CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES.....12

6 PRISE EN COMPTE DES ZONES HUMIDES :.....26

7 ANNEXES.....30

1 Nom et adresse du demandeur

- **Demandeur :**

Communauté de Communes du Grand Langres
215 avenue du 21e Régiment d'Infanterie
CS 70127
52206 LANGRES CEDEX

SIRET : 200 072 999 000 10

Tel : 03 25 87 77 77
Fax : 03 25 87 07 04

- **Représentant du demandeur :**

Madame Tamara MAILLOT
Responsable du service Urbanisme Habitat Foncier

Tel : 03 25 86 86 85
e-mail : tamara.maillot@grand-langres.fr

- **Renseignements techniques :**

Bureau d'études INITIATIVE A&D
4, passage Jules Didier
70 000 VESOUL

Tel : 03.84.75.46.47
Fax : 03 84 75 31 69
e-mail : initiativead@orange.fr

2 Emplacement de la zone

Le présent porté à connaissance concerne la zone d'activités Langres Nord, située sur la commune de Rolampont au niveau de la sortie n°7 de l'Autoroute A31, lieu-dit les Grandes Combes (IGN).

Soit les parcelles 119, 118, 107, 105, 103 section ZM et 109, 111, 113, 144, 162, 161, 149, 98, 147, 148, 146, 159, 141, 160, 131, 130, 128, 152, 151, 154, 133, 155, 156, 138, 139 section ZN.

La surface totale de la zone constructible est de 229 640 m² environ (22 ha 96 a).

Cette zone d'activités est exploitée par la communauté de Communes du Grand Langres, qui est propriétaire des parties communes (voirie, réseaux).



Position de la zone d'activités par rapport à Langres (source IGN)

Emplacement du projet

Insertion de la zone d' activités (en jaune) dans son environnement

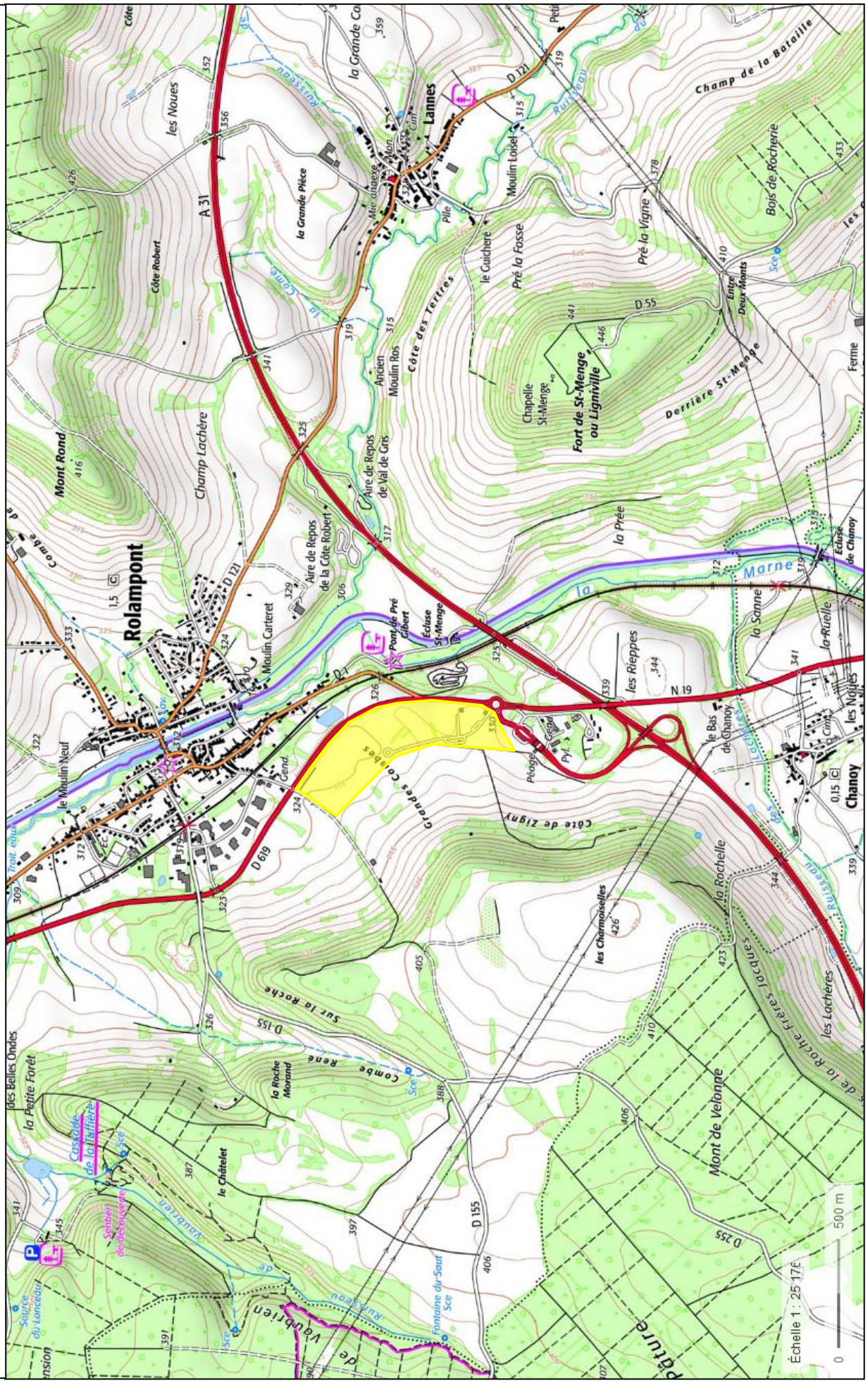

3 Situation réglementaire

Autorisation initiale :

La zone d'activités a été autorisée dans le cadre de la Loi sur l'Eau par un arrêté préfectoral du 29 mai 2000 (voir annexe). Les rubriques concernées étaient alors :

5.3.0 rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale desservie étant supérieure ou égale à 20 ha (surface totale concernée de 29ha 54a dont 22ha 90a constructibles).

6.4.0 surface imperméabilisée de plus de 5 ha d'un seuil tenant.

Cette autorisation a été accordée sous condition :

- de fournir les plans de recollement des travaux à la fin du chantier,

- de réaliser un réseau séparatif eaux usées connectées à la station d'épuration de Rolampont,

- de réguler les eaux pluviales par un bassin végétalisé d'une capacité de 9 698 m3, avec un débit de fuite de 20 l/s. Ce bassin permet une rétention de la pollution (déshuileur et vanne de fermeture complète en sortie),

- de la plantation de haies le long des rus (fossés) et d'un chemin parallèle pour réaliser leur entretien,

- de la mise en place d'un fossé enherbé en sortie de bassin pluvial,

- du curage de l'exutoire du passage du ru des Près sous la route nationale.

- les différents ouvrages mis en place doivent faire l'objet d'un entretien et d'un contrôle régulier.

A l'exception de la haie le long du ru des Grandes Combes, ces différents ouvrages ont été réalisé. Le bassin fait 3674 m² en fond, 6000 m² en ouverture, par 2,5 m de profondeur utile en moyenne, soit un volume de 10 000 m^3 environ.
On notera par ailleurs que l'angle Nord-Est de la zone, vers Rolampont, a fait l'objet de remblais importants (jusqu'à 4 m d'épaisseur) constitués majoritairement d'éléments grossiers. Ces remblais ont en partis recouvert le fossé des Grandes Combes, qui a été busé en diamètre 500 mm.

Actuellement, sur les 22,9 ha constructibles, environ 2,8 ha sont urbanisés (voirie + lots), 10,7 ha sont viabilisés (moitié Sud de la zone) et 9,4 ha ne sont pas viabilisés (moitié Nord de la zone).

Gestion hydraulique actuelle (voir plan page suivantes) :

Le réseau pluvial mis en place comprend deux ensembles distincts :

- les écoulements en provenance de l'amont (ruissellements, drains agricoles) et des parties de la zone non encore urbanisées (moitié Nord) sont repris par les fossés et renvoyés directement au milieu naturel.
Les trois écoulements présents avant-projet sont encore distincts :

  - le fossé des Prés au Sud, qui reprend des ruissellements superficiels depuis les parcelles labourées amont et qui passe ensuite le long du terrain de motocross avant de se rejeter dans la Marne.

  - le fossé des Grandes Combes au centre, qui reprend le réseau de drainage des parcelles labourées amont. Il longe le bassin de rétention de la zone avant de passer sous la voie ferrée.

  - le fossé du Chemin de Marac en limite Nord, qui reprend essentiellement les ruissellements du chemin. Après passage sous la RD 619, il rejoint le réseau unitaire de Rolampont rue Jean Moulin.

Les remblais réalisés en partie Nord-Est de la zone d'activités ont aussi créé un fossé le long de la RD 619, qui rejoint un ancien busage présent au point bas, renvoyant vers une prairie à l'Est.
Ces quatre fossés ont fait l'objet de busages importants par endroits, notamment sous la RD 619.

- les écoulements générés par la zone (voirie, toitures) sont collectés par un réseau pluvial enterré et transitent par le bassin pluvial de régulation avant rejet au milieu naturel.

  - L'entrée de la zone d'activités, notamment les parcelles déjà construites, sont collectées par un réseau pluvial qui longe le fossé des Prés, passe sous la route départementale, puis longe la voirie jusqu'au bassin de régulation.

  - le reste de la voirie existante, jusqu'au rond-point, est collecté par un réseau pluvial qui redescend en parallèle au fossé des Grandes-Combes avant de passer sous la route départementale au droit du bassin de régulation.

  - La partie nord de la zone, qui n'est pas encore viabilisée, n'est pour l'instant pas desservie par un réseau pluvial.

Toute la partie viabilisée de la zone d'activités est desservie par un réseau eaux usées séparatif qui passe sous la voirie jusqu'au rond-point interne, puis redescend en parallèle au ru des Grandes-Combes avant de longer la route départementale coté Ouest. Il traverse la RD 619 au niveau du carrefour avec la rue Jean-Moulin, puis rejoint le réseau communal en face de l'hôtel de la Tuffière.
On notera que l'impasse existante en partie Sud de la zone d'activités est desservie grâce à une pompe de refoulement qui renvoi les effluents vers la voirie principale de la zone.
Les bâtiments en place ne génèrent pas d'eaux usées particulières.

Zone d'activités Langres Nord
Schéma du réseau d'assainissement
1/3000

D'après le levé topographique de 1997 (CETTB), les plans de recollements de 2004 (CETTB et Euro Infra) et le complément topographique de 2013 (CETTB).
Fond de plan : photographie aérienne de 2018

Légende :
- Fossés
- Réseau pluvial
- Eaux usées

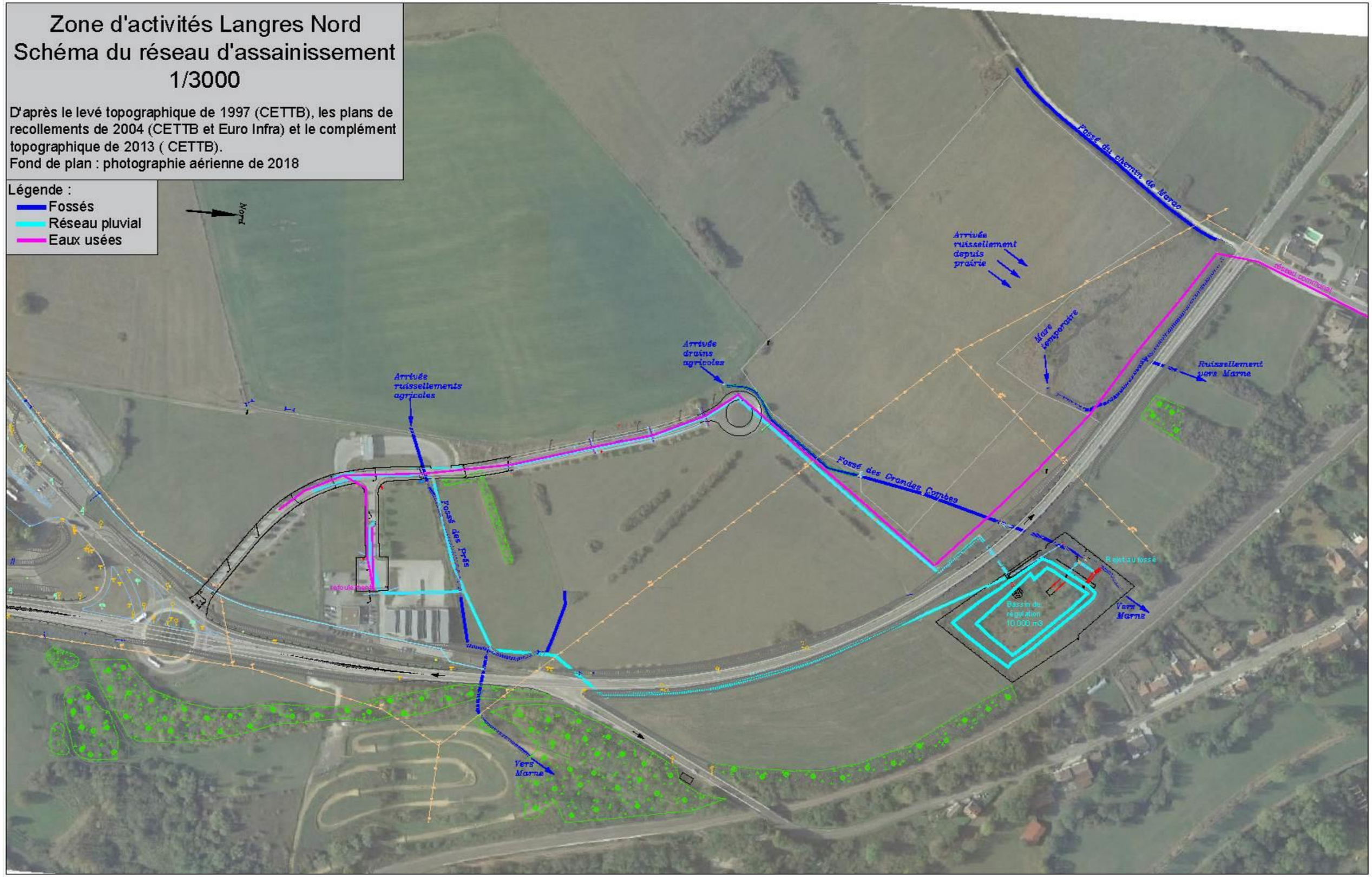

▪ Objet du porté à connaissance :

La demande d'autorisation initiale de 1999 ne concernait pas la rubrique 4.1.0. du décret du 29 mars 1993 : *Assèchement, "mise en eau", imperméabilisation, remblais de zone humides ou de marais*, correspondant aujourd'hui à la rubrique 3.3.1.0 de l'article R214.1 du Code de l'Environnement.
En effet, à l'époque, les inventaires existants ne classaient pas les parcelles comme zones humides.

Cependant, l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1 octobre 2009, a précisé les critères de définition des zones humides.
Dans ce cadre, une zone humide au sens de l'arrêté a été identifié par le critère habitat à l'intérieur du périmètre de la zone d'activités, en amont des remblais situés au Nord-Est.

Dans l'absolu, la présence de zone humide ne remet pas en cause l'autorisation initiale, mais ce serait aux acquéreurs des lots de réaliser les relevés nécessaires pour définir la présence ou non de zone humide sur leurs parcelles et éventuellement de réaliser un dossier Loi sur l'Eau avec mesures compensatoires.

Dans ce cadre, afin de faciliter la vente des lots, la communauté de communes du Grand Langres a décidé de réaliser une recherche de zones humides à l'échelle de l'ensemble de la zone d'activités et de définir les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation permettant de les prendre en compte.

Comme prévu par l'article L181-14 du Code de l'Environnement, le présent porté à connaissance présente les résultats des relevés effectués, la délimitation des zones humides identifiées et les mesures d'Evitement, de Réduction et de Compensation prévues afin de modifier l'arrêté d'autorisation pour qu'il inclut la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau et que les futures constructions sur la zone ne soient pas concernées par la réalisation de nouvelles études.

4 Rappel méthodologique

Selon l'article L211-1 du Code de l'environnement, « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement. Au regard de cet arrêté ministériel, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

> 1°Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques listés à l'annexe 1.1 de l'arrêté.
>
> 2°La végétation, si elle existe, est caractérisée par :
> - Soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté ministériel,
> - Soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, figurant à l'annexe 2.2 de l'arrêté.

Critères végétation :

L'examen de la végétation a été réalisé en mai 2022. Le protocole est issu de **l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides :

- Sur une placette circulaire homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, il est procédé pour chaque strate (herbacée, arbustive, arborescente) à une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement de chaque espèce végétale identifiée.
- Les **espèces dominantes** sont identifiées pour chaque strate : il s'agit des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate, auxquelles sont ajoutées les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 % (si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment).
- Le **caractère hygrophile** de chaque espèce dominante est examiné : si la moitié au moins des espèces de cette liste (toutes strates confondues) figure dans la « Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée à l'annexe 2.1. de l'arrêté ministériel, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

Les relevés floristiques réalisés sur chaque placette permettent également de caractériser la communauté végétale ou « habitat naturel » et de déterminer si cet habitat est caractéristique d'une zone humide, d'après l'annexe 2.2 de l'arrêté ministériel. Les **habitats naturels** sont identifiés suivant la nomenclature CORINE biotopes[1] (CB) qui est la nomenclature utilisée par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 pour la détermination des zones humides.

[1] La nomenclature européenne CORINE biotopes s'intéresse à la classification des habitats dits « naturels » (où l'action de l'homme est censée être relativement faible comme les forêts, les tourbières, les falaises…), mais aussi des habitats dits « semi-naturels » voire artificiels (milieux dont l'existence et la pérennité sont essentiellement dues à l'action des activités humaines : friches agricoles, pâturages extensifs, carrières, etc.). Elle attribue un code à chaque type d'habitat qu'elle décrit.

Examen des sols

L'examen des sols a été réalisé par des **sondages pédologiques à la tarière à main en mai et août 2022**. Le nombre, la répartition et la localisation précise des sondages dépendent de l'hétérogénéité du site, avec au minimum un sondage par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

L'examen du sol vise à relever la présence éventuelle de traces d'hydromorphie qui peuvent prendre la forme :

- de traits « rédoxiques » (pseudogley) : ils résultent d'engorgements temporaires par l'eau avec pour conséquence des alternances d'oxydation et de réduction qui se traduisent par des taches rouilles (fer oxydé précipité) et des zones décolorées blanchâtres (zones appauvries en fer) ;
- d'horizons réductiques (gley) : ils résultent d'engorgements permanents ou quasi-permanents qui induisent un manque d'oxygène dans le sol et créent un milieu réducteur riche en fer ferreux réduit. L'horizon présente une coloration uniforme typique verdâtre-bleuâtre.
- d'horizon histiques : ils résultent d'une accumulation de matières organiques (sols tourbeux).

Chaque profil pédologique est rattaché à une classe d'hydromorphie (classification GEPPA, 1981) afin de déterminer si le sol relève de la zone humide au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

En l'absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques dans les 50 premiers centimètres, le sol n'entre pas dans les catégories de sols de zone humide. Le sondage est stoppé.

Si des traits rédoxiques, réductiques ou histiques sont relevés dans les 50 premiers centimètres du sol, le sondage se poursuit afin de déterminer la classe GEPPA du sol.

Les profils de sols sont consignés dans des tableaux. Le caractère hydromorphe de chaque horizon du sol est précisé selon la nomenclature suivante (issue de la classification GEPPA).

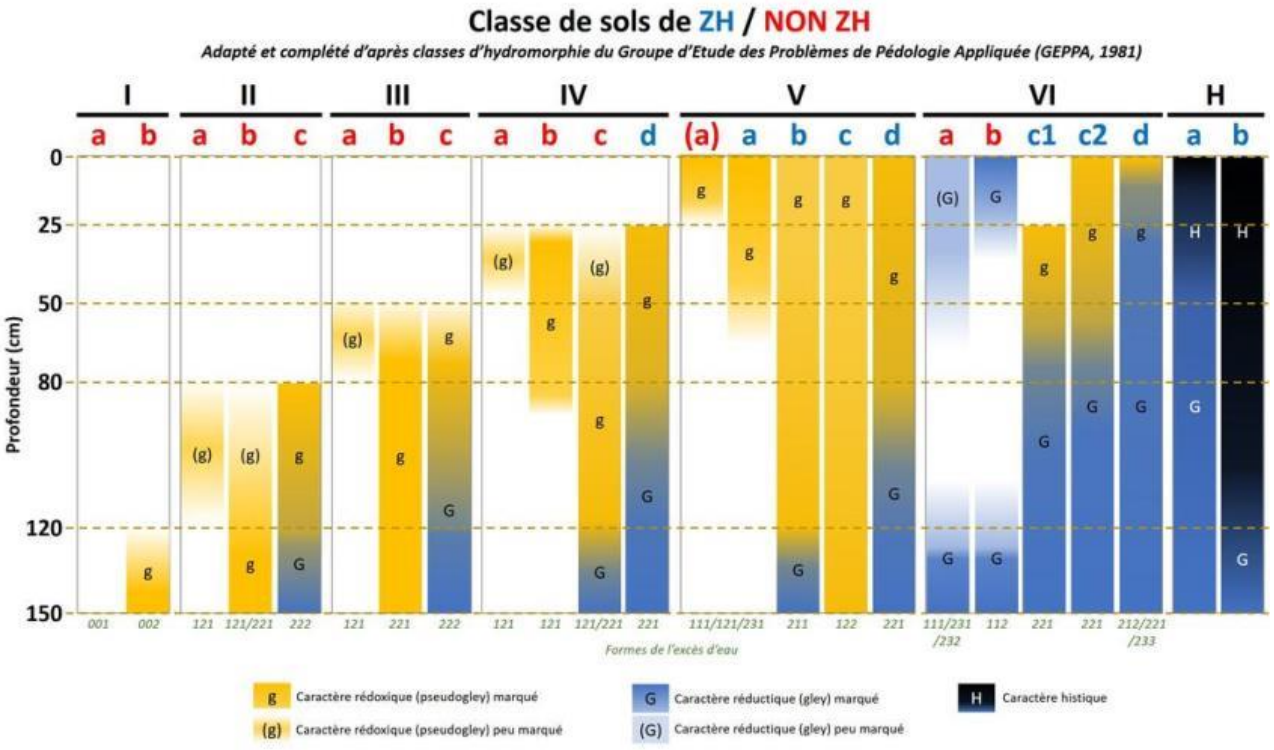

5 Cartographie des zones humides

5.1. Bibliographie :

La Dreal Grand-Est recense plusieurs inventaires des zones humides dans le département de Haute-Marne.

La majorité correspond cependant à des inventaires de zones humides potentielles, sans réalisation de relevés de terrains conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Ainsi, à proximité de la zone d'activités Langres-Nord, il y a :

- des zones à « dominantes humides » correspondant à l'atlas des zones inondables de Champagne Ardenne dans la Vallée de la Marne.

- des zones à « dominantes humides » correspondant aux corridors fluviaux du bassin Seine-Normandie en Champagne-Ardenne.

- des milieux potentiellement humides délimités par modélisation de l'INRA

Seul le troisième type concerne directement la zone d'activités, au niveau du vallon présent au Nord. Etant obtenu par modélisation uniquement, ce secteur ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté et des relevés de terrains sont nécessaires.

Par ailleurs, on notera que les parcelles ne sont pas concernées par une zone d'inventaire ou de protection écologique (ZNIEFF, Natura 2000,…). La commune fait cependant partie du Parc National de Forêts (aire d'adhésion).

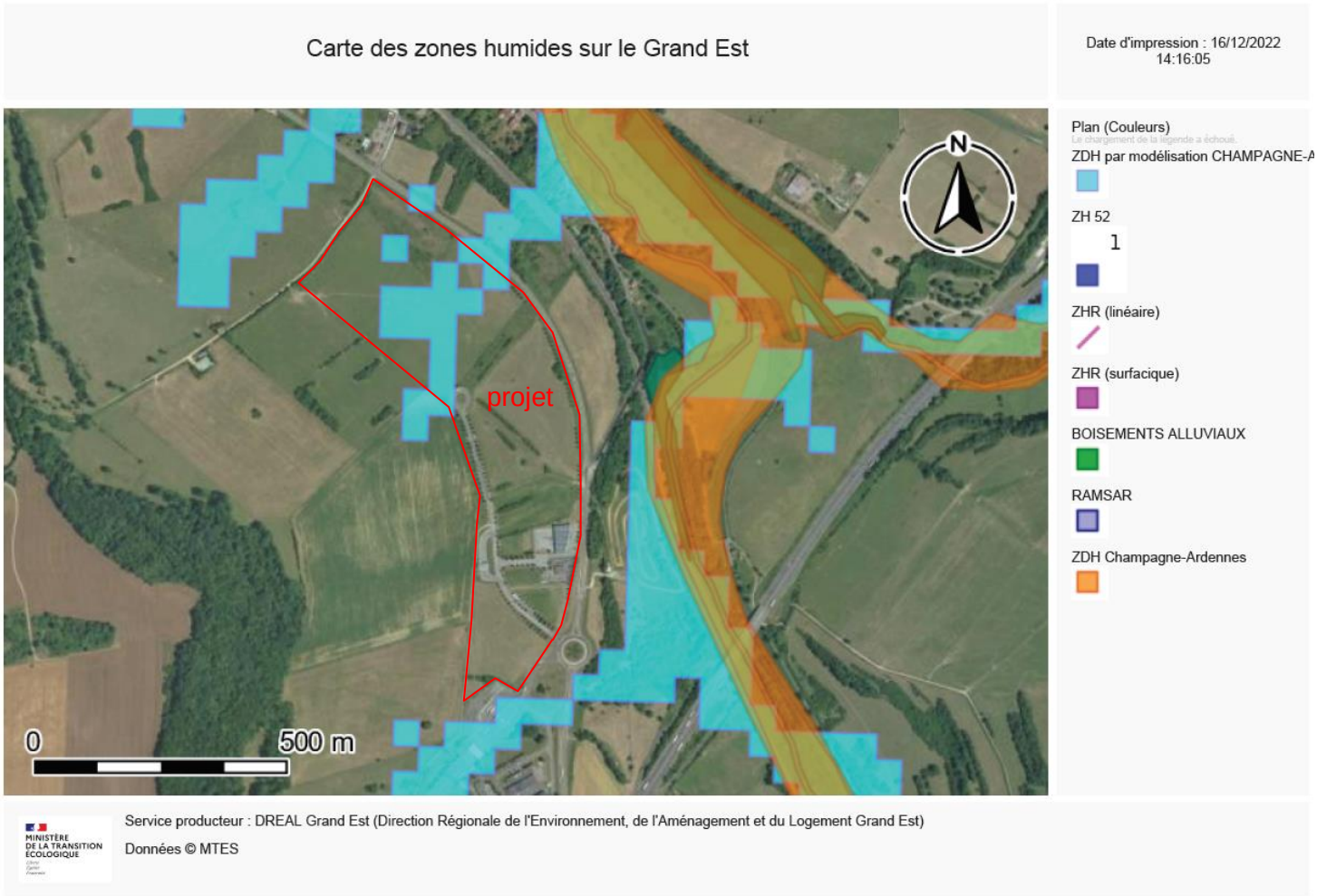

5.2. Relevés de terrains :

Les relevés ont porté uniquement sur la zone d'activités actuellement constructibles, soit 22,9 ha, qui sera conservée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration.
La zone Nord-Ouest de 7 ha initialement prévue par le projet ne sera pas rendue constructible.

5.2.1 Végétation :

Les parcelles de la zone d'activités qui ne sont pas actuellement urbanisées sont gérées en prairies permanentes pâturées ou fauchées, avec présence de friches herbacées autour des bâtiments existants et de prairies exploitées dans la pointe Sud, au Centre et au Nord. Les secteurs de remblais au Nord-Est sont occupés par une friche.

La végétation est donc majoritairement spontanée et représentative des conditions locales. En dehors des zones de friches et de remblais, il n'a été observé qu'un secteur particulier, une zone humide avec stagnation d'eau en amont des remblais au Nord-Est.

Les relevés de végétation ont été répartis sur toute la zone d'activités, avec au moins un relevé par milieu et plusieurs pour les milieux présentant une grande surface. Au total, 21 relevés de la végétation ont été réalisés. Les résultats (tableau et carte) de ces relevés sont présentés pages suivantes.

La végétation identifiée est essentiellement mésophile à fraiche, avec présence uniquement de la fleur de coucou (Sylene flos-cuculi) comme espèce indicatrice de zone humide répartie sur l'ensemble de la zone.

Soit les code Corine biotope suivant :

- 38.12 'Pâturage interrompus par des fossés' pour l'essentielle de la zone,
- 81.1 'Prairies sèches améliorées' pour les friches herbacées au Sud.
- 84.1 'Alignements d'arbres', le long des voiries
- 84.2 'Bordures de haies', le long des fossés
- 84.3 'Bosquets' par endroits, dans les prairies
- 87.1 'Terrains en friche' pour le secteur de remblais grossier au Nord-Est.

Un secteur possède cependant un caractère humide bien marqué. Il s'agit d'une zone de stagnation d'eau qui a été créée par les remblais au Nord de la zone d'activités. Les remblais interceptent les écoulements de surfaces, avec formation d'un plan d'eau temporaire en période hivernale. Au-dessus d'un certain niveau (30 à 40 cm d'eau), les volumes d'eau sont évacués par un fossé situé au sud de la mare.
La végétation de cette mare temporaire est constituée exclusivement d'espèces indicatrices de milieux humides, voir aquatiques (Renoncule à feuille capillaire).

Cet habitat se rapproche du code Corine Biotope **53.15 'Végétation à Glycera maxima'.**
On notera que cet habitat est jeune, moins de 20 ans, ayant été créé par des remblais à la fin des années 2000. Il n'est pas visible sur les photographies aériennes antérieures. Il est en cours d'évolution vers une saussaie (CB 44.1).

Détail des relevés floristiques, indiquant le pourcentage de recouvrement de chaque espèce, avec en vert les espèces indicatrices de zones humides. Le pourcentage de sol nu est donné à titre indicatif.

Nom commun	nom latin	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125
Bugle rampante	Ajuga reptans			5%					5%		5%				5%							
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis	10%		10%	15%	5%	10%	15%	10%	15%		15%	5%	5%					5%	15%	10%	10%
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum						15%	10%	10%				10%						10%			
Avoine élevé	Arrhenatherum elatius	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	5%								5%			
Barbarée commune	Barbarea vulgaris	2%	10%																			
Pâquerette	Bellis perennis																	5%				
Brome mou	Bromus hordeacus	10%		10%					5%		5%	5%	5%	5%	5%				5%		10%	
Mousse	Bryophyta sp.		10%				5%		5%							10%						
Laiche glauque	Carex flacca			10%						2%												5%
Laiche en épi	Carex spicata																				5%	
Centaurée noire	Centaurea nigra			10%						5%		10%	5%									10%
Crételle à crête	Cynosurus cristatus									5%		5%	5%		5%			5%	10%	10%		10%
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata	5%	10%			10%					5%			5%								
Cabaret des oiseaux	Dipsacus fullonum				5%													5%				
Héléocharis des marais	Eleocharis palustris																5%					
Gaillet commun	Galium mollugo	15%	15%	5%	10%		5%	10%	10%		5%											
Géranium découpé	Geranium dissectum					2%			5%													
Glycérie flottante	Glyceria fluitans																35%					
Berce commune	Heracleum sphondylium							5%	5%													
Houlque laineuse	Holcus lanatus	10%		10%	5%		10%	15%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	5%			15%	15%	10%		10%
Joncs diffus	Juncus effusus																5%					
Knautie des champs	Knautia arvensis					10%	10%				5%											
Marguerite	Leucanthemum vulgare			2%					2%	2%	2%	2%	1%									2%
Ray-grass	Lolium																	10%	10%			
Lotier corniculé	Lotus corniculatus		2%	5%		2%		2%		10%	10%	5%			5%					10%		10%
Myosotis des champs	Myosotis arvensis			5%	5%	20%	10%	5%		10%						5%						
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata		5%	5%								2%										
Pâturin annuel	Poa annua		10%						5%	10%	5%	5%	5%	10%	10%	10%						
Pâturin des prés	Poa pratensis	10%		10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%			10%	10%	10%						
Potentille dressée	Potentilla erecta		5%	5%			2%			5%	5%					10%						
Renoncule acre	Ranunculus acris	5%						2%	2%	5%	5%	10%	15%	2%	15%	10%		15%	10%	15%	20%	10%
Renoncule rampantes	Ranunculus repens																5%					
Renoncule à feuille capillaire	Ranunculus trichophyllus																5%					
Ronce commune	Rubus fruticosus				10%																	
Oseille des prés	Rumex acetosa							10%	2%												5%	
Saule blanc	Salix alba																10%					
Pimprenelle	Sanguisorba minor		10%																			
Stellaire holostée	Stellaria holostea											5%	10%		15%			10%	5%	10%		
Fleur de coucou	Sylene flos-cuculi			5%			2%	2%	5%	5%	5%	2%	1%						2%	5%		
Consoude officinale	Symphytum officinale	5%																				
Pissenlit	Taraxacum sp.																				5%	
Salsifis des prés	Tragopogon pratensis							5%														
Trèfle jaune	Trifolium dubium												5%	10%	5%	5%			5%	5%		
Trèfle des prés	Trifolium pratense									10%	10%	5%	5%	5%	10%	10%		10%	5%		10%	10%
Trèfle rampant	Trifolium repens																				10%	
Grande Ortie	Urtica dioica	2%																				
Vesce des haies	Vicia sepium					5%		5%	5%					5%	5%	5%						
Sol nu	na																30%					
Nombre d'espèce dominante (somme > 50%)		6	7	7	5	5	7	7	6	8	13	11	11	9	5	6	6	5	5	6	5	7
dont espèce indicatrice de zone humide		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0
Végétation indicatrice de zone humide ?		non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	non	non	non


Zone d'activités Langres-Nord
Porté à connaissance dans le cadre de la Loi sur l'Eau
Zones humide - Relevés de végétation
Mai 2022
119
120
118
121
124
122
117
116
123
115
125
114
113
105
106
107
108
112
109
111
110
ZAE Langre Nord
emprise zone
Relevés floristiques
Non caractéristique de zone humide
Caractéristique de zone humide
0
75
150 m

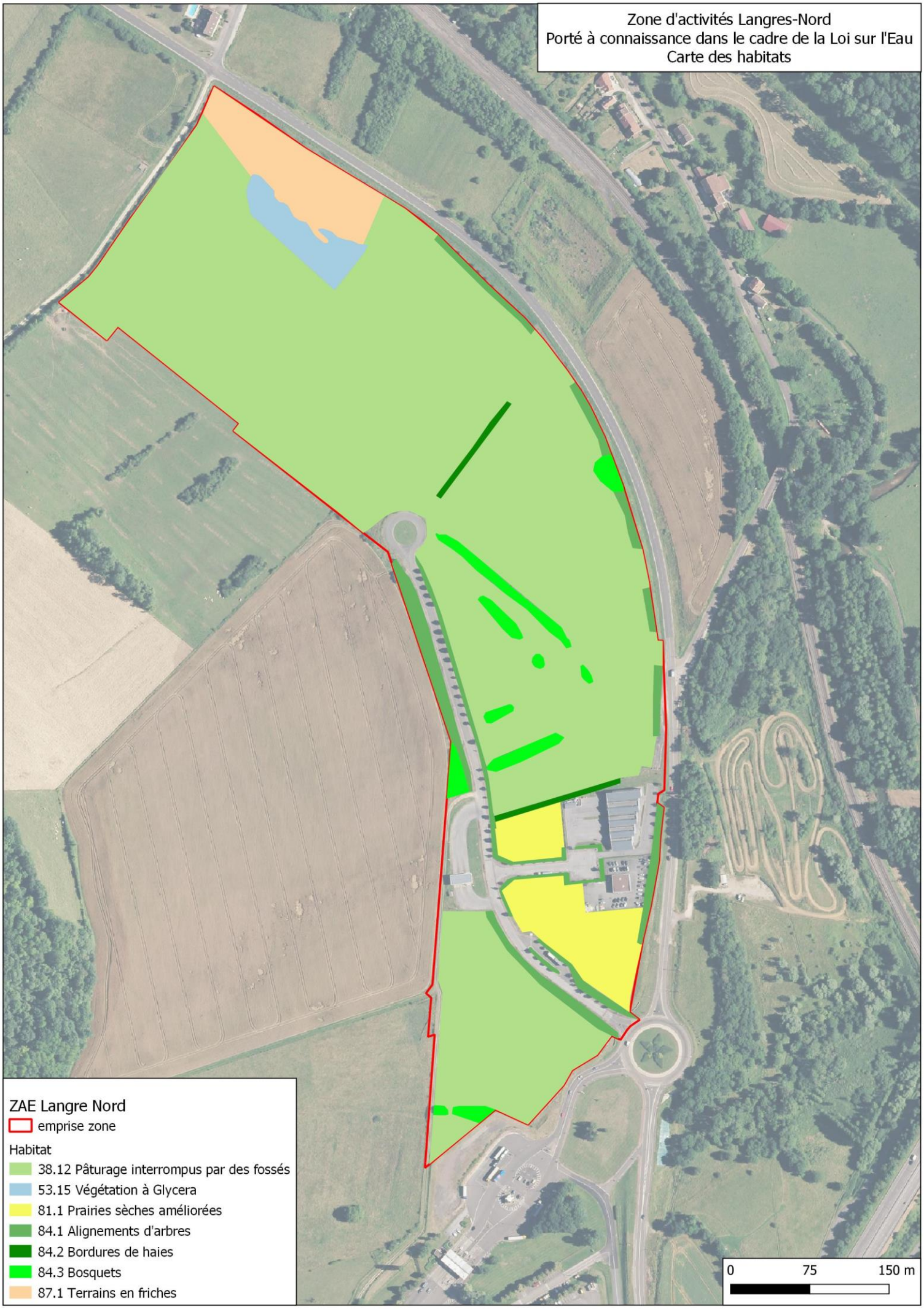
Zone d'activités Langres-Nord
Porté à connaissance dans le cadre de la Loi sur l'Eau
Carte des habitats
ZAE Langre Nord
emprise zone
Habitat
38.12 Pâturage interrompus par des fossés
53.15 Végétation à Glycera
81.1 Prairies sèches améliorées
84.1 Alignements d'arbres
84.2 Bordures de haies
84.3 Bosquets
87.1 Terrains en friches
0
75
150 m



Photographie de la zone humide en mai 2022

Photographie aérienne de la zone peu après la fin des remblais en février 2010
(source : https://remonterletemps.ign.fr).
Cette photo met bien en évidence la zone inondable et le fossé latéral permettant la surverse.

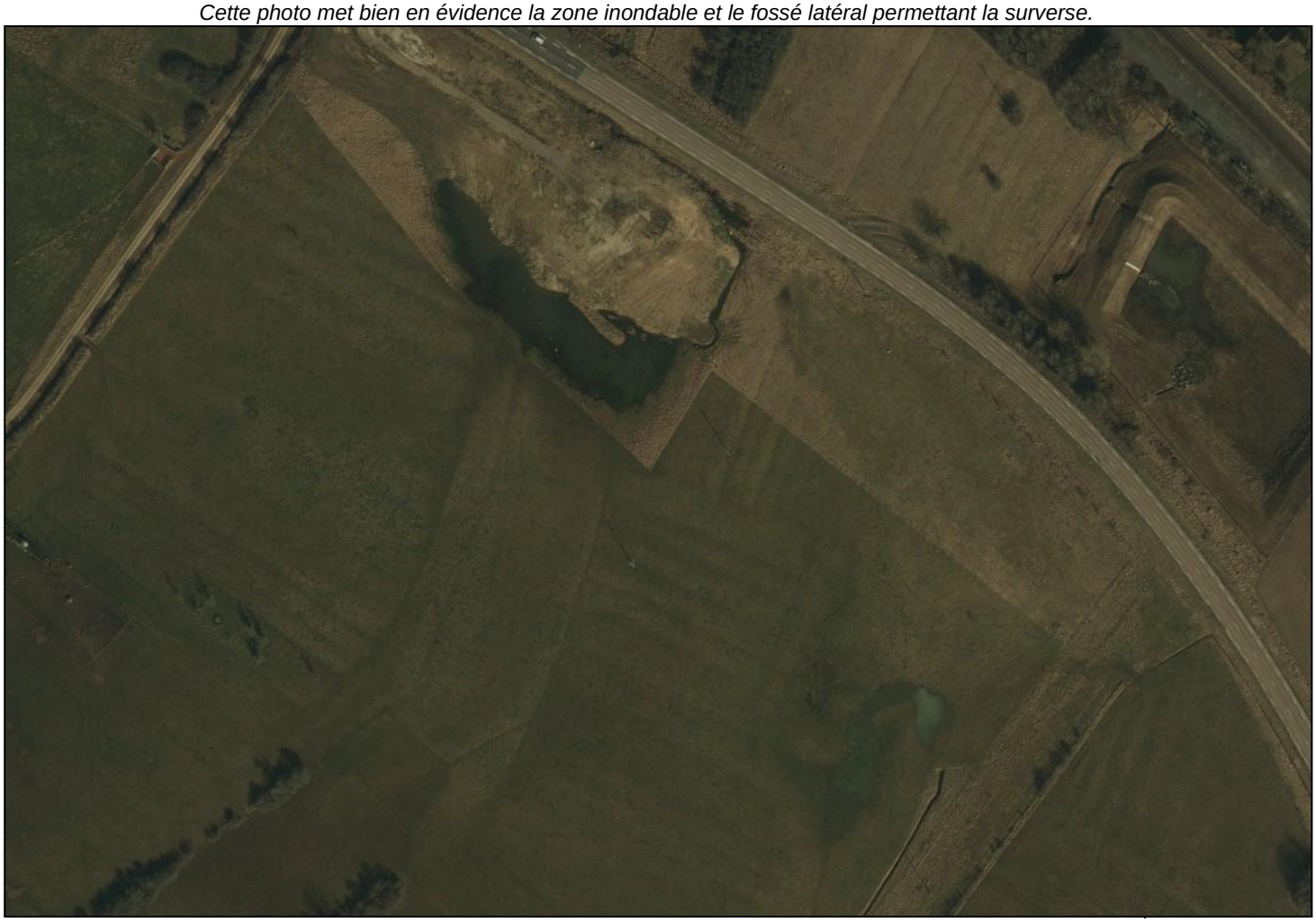

5.2.2 Etude des sols :

76 sondages de sol ont été réalisés sur la zone d'activités Langres-Nord. Une première campagne a été réalisée le 17/05/2022 en même temps que les relevés floristiques. Ils ont été complétés le 03/08/2022 pour préciser le contour des zones humides identifiées.

Les résultats (tableau et carte) mettent en évidence la présence de sol à caractère humide au niveau de la mare temporaire au Nord-Est, mais aussi ailleurs sur la zone d'activités, notamment dans le fond de certaines noues de drainage et dans le fond de vallon (reprise des ruissellements amonts).

De manière générale, l'ensemble des sols naturels de la zone sont imperméables et ont tendance à l'engorgement. Ce caractère est souligné par la présence de noue de drainage au niveau des prairies.

Les secteurs de remblais (au Nord-Est mais aussi autour des bâtiments existants) sont plus secs et plus superficiels, avec présence d'éléments grossiers à faible profondeur.



Relevé Lidar de la moitié Nord de la zone, mettant en évidence les noues au niveau des prairies, les fossés et les secteurs de remblais au Nord-Est. (Source : RGE Alti 1 m de l'IGN).
On notera aussi le bassin pluvial rectangulaire au Nord-Est, de l'autre côté de la route.

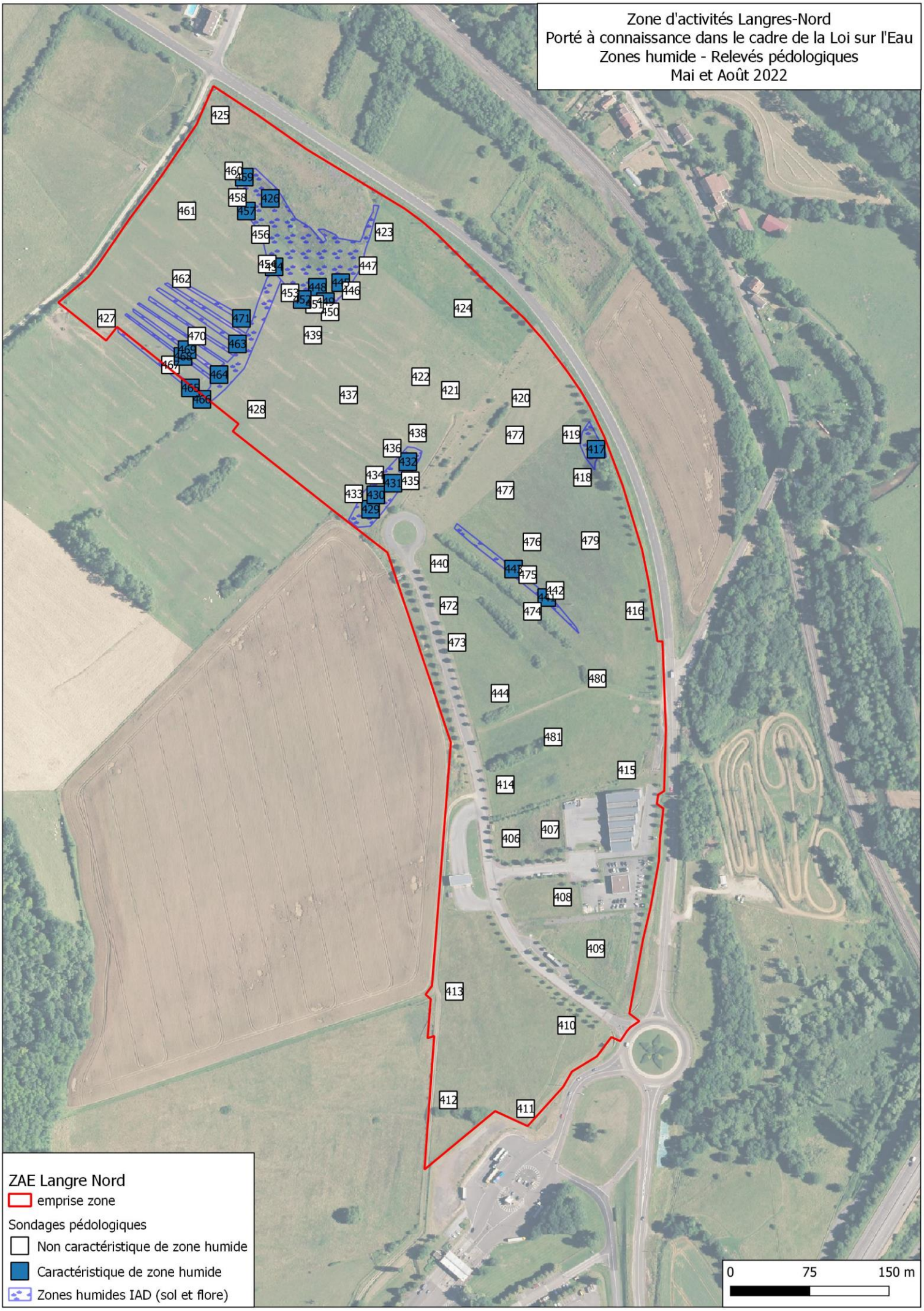
Zone d'activités Langres-Nord
Porté à connaissance dans le cadre de la Loi sur l'Eau
Zones humide - Relevés pédologiques
Mai et Août 2022
ZAE Langre Nord
emprise zone
Sondages pédologiques
Non caractéristique de zone humide
Caractéristique de zone humide
Zones humides IAD (sol et flore)
0
75
150 m

Détail des sondages de sols :

profondeur en cm	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426
date	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022
5																					
10		remblais														remblais			remblais	remblais	
15																					
20																					
25																		remblais			
30					remblais												remblais				
35																					
40																					
45																					
50																					
55																					
60																					
65																					
70																					
75																					
80																					
85							marnes														
90																					
95																					
100																					
105																					
110																					
115																					
120																					
Hydromorphie à	0 cm	non	0 cm	40 cm	non	90 cm	35 cm	0 cm	0 cm	0 cm	35 cm	0 cm	0 cm	0 cm	25 cm	non	non	non	non	non	0 cm
Pseudogley à	25 cm	non	40 cm	40 cm	non	90 cm	35 cm	30 cm	30 cm	30 cm	35 cm	20 cm	25 cm	25 cm	25 cm	non	non	non	non	non	0 cm
Nappe à	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	50 cm
Classe Geppa	Ivc	Ia	Ivc	Ivc	Ia	IIb	Ivc	Ivc	Ivc	Ivc	Ivc	Vc	Ivc	Ivc	Ivc	Ia	Ia	Ia	Ia	Ia	Vc
Zone humide	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	**oui**	non	non	non	non	non	non	non	non	**oui**

sol hydromorphe, moins de 5 % de traces d'oxydo-réduction

plus de 5 % de traces d'oxydo-réduction : pseudogley

niveau aéré (pas de trace d'oxydo-réduction)

niveau beige organique (fond de mare récente, sondage 426)

profondeur en cm	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447
date	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022
5																					
10																					
15																					
20																					
25																				remblais	
30																					remblais
35																					
40																					
45																					
50																					
55																					
60																					
65																					
70																					
75																			cailloux		
80																					
85																					
90																					
95																					
100																					
105																					
110																					
115																					
120																					
Hydromorphie à	0 cm	25 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	non	non
Pseudogley à	30cm	25 cm	20 cm	20 cm	20 cm	20 cm	25 cm	25 cm	25 cm	25 cm	25 cm	25 cm	35cm	25 cm	10 cm	30 cm	10 cm	35cm	20 cm	non	non
Nappe à	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Classe Geppa	Ivc	Ivc	Vc	Vc	Vc	Vc	Ivc	Ivc	Ivc	Ivc	Ivc	Ivc	Ivc	Ivc	Vc	Ivc	Vc	Ivc	Vc	Ia	Ia
Zone humide	non	non	**oui**	**oui**	**oui**	**oui**	non	non	non	non	non	non	non	non	**oui**	non	**oui**	non	**oui**	non	non

sol hydromorphe, moins de 5 % de traces d'oxydo-réduction

plus de 5 % de traces d'oxydo-réduction : pseudogley

niveau aéré (pas de trace d'oxydo-réduction)

niveau beige organique (fond de mare récente, sondage 426)

profondeur en cm	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468
date	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022
5																					
10																					
15																					
20																					
25																					
30																					
35								arrêt sol							arrêt sol						
40								trop sec				arrêt sol			trop sec						
45									arrêt sol			trop sec									
50									trop sec												
55										arrêt sol	arrêt sol					arrêt sol	arrêt sol	arrêt sol	arrêt sol	arrêt sol	arrêt sol
60										trop sec	trop sec					trop sec	trop sec	trop sec	trop sec	trop sec	trop sec
65																					
70																					
75																					
80																					
85																					
90																					
95																					
100																					
105																					
110																					
115																					
120																					
Hydromorphie à	0cm	0cm	0cm	0 cm	0 cm	0cm	0cm	0 cm	0 cm	0cm	0cm	0cm	0cm	0cm	0cm	0cm	0cm	0cm	0cm	0cm	0cm
Pseudogley à	0cm	0cm	non	30 cm	20 cm	25cm	0cm	non	non	0cm	25cm	0cm	35cm	30cm	non	0cm	0cm	0cm	0cm	non	0cm
Nappe à	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Classe Geppa	Vc	Vc	Ia	Ivc	Vc	Ivc	Va	Ivc	Ivc	Va	Ivb	Va	Ivc	Ivc	Ivc	Va	Va	Va	Va	IIIb	Va
Zone humide	oui	oui	non	non	oui	non	oui	non	non	oui	non	oui	non	non	non	oui	oui	oui	oui	non	oui

sol hydromorphe, moins de 5 % de traces d'oxydo-réduction

plus de 5 % de traces d'oxydo-réduction : pseudogley

niveau aéré (pas de trace d'oxydo-réduction)

niveau beige organique (fond de mare récente, sondage 426)

Pour les sondages réalisés en août, les sols limono-argileux étaient très secs, pulvérulents, difficiles à pénétrer. Les sondages ont cependant été réalisés jusqu'à 25 cm minimum afin de vérifier si les sols relevaient de la classe Va (pseudogley avant 25 cm) ou IVc (pseudogley entre 25 et 50 cm). En effet, il n'a pas été rencontré de gley sur les différents sondages ayant atteint 1,2 m de profondeur, et le type de sol n'y est pas favorable (terrains en pente, absence de nappe) aussi il n'y a pas de sol relevant de la classe IVd (pseudogley entre 25 et 50 cm passant à du gley entre 50 et 120 cm).

profondeur en cm	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481
date	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2022
5													
10													
15													
20													
25													
30											arrêt sol	cailloux	cailloux
35		arrêt sol			cailloux				arrêt sol		trop sec		
40		trop sec	arrêt sol						trop sec				
45			trop sec										
50													
55	arrêt sol			arrêt sol									
60	trop sec			trop sec									
65													
70													
75													
80													
85													
90													
95													
100													
105													
110													
115													
120													
Hydromorphie à	0cm	0cm	0cm	0cm	non	0 cm	0cm	0cm	0cm	0cm	0cm	non	non
Pseudogley à	0cm	non	0cm	non	non	50cm	50 cm	50cm	30cm	50cm	25cm	non	non
Nappe à	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Classe Geppa	Va	IVc	Va	IIIb	Ia	IIIb	IIIb	IIIb	IVc	IIIb	IVc	Ia	Ia
Zone humide	oui	non	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non

sol hydromorphe, moins de 5 % de traces d'oxydo-réduction

plus de 5 % de traces d'oxydo-réduction : pseudogley

niveau aéré (pas de trace d'oxydo-réduction)

niveau beige organique (fond de mare récente, sondage 426)

5.3 Caractérisation des zones humides

En tenant compte des résultats des relevés de sol et de flore et de la topographie, **il a été identifié 15 000 m² de zone humide (1,5 ha) dont 4 200 m² d'habitat humide (0,42 ha).**

Les deux tiers des zones humides identifiées correspondent à de la prairie pâturée ou fauchée, marquée par l'exploitation humaine, et ne présentant pas de végétation remarquable. Ces secteurs ont donc un rôle uniquement hydraulique, correspondant à la collecte des ruissellements de surfaces générés par les précipitations.
La pente générale de la zone (3% vers le Nord-Est) limite cependant les stagnations d'eau, qui ruissellent vers l'aval.

Dans ce cadre, **le secteur de rétention** (mare temporaire) créé par les remblais au Nord-Est de la zone constitue donc un milieu intéressant au niveau hydraulique car assurant un rôle de stockage des précipitations et ruissellements hivernaux avec ensuite une restitution lente par le fossé de surverse latéral principalement, qui dispose d'une capacité d'évacuation limitée, mais aussi avec une vidange du fond de la zone par infiltration dans les remblais et, de manière plus limitée, dans le sol naturel en place.

Le fond du bassin est situé à 322.10 m NGF environ, et le seuil de surverse (départ du fossé) à 322.50 m NGF. Le volume de stagnation au fond de la mare est estimé à 900 m3 (3 300 m² en fond par 30 cm d'eau en moyenne jusqu'à la surverse).

La capacité d'évacuation du fossé est estimée à 150 l/s environ (2 m de large, 30 cm de profondeur minimum, pente de 1 %).
Pour les pluies les plus importantes, l'eau déborde dans la prairie autour de la mare. Le volume de rétention temporaire (régulation) est estimé à 1 000 m^3 (6000 m² par 30 cm de surinondation, soit la côte 322.80), soit approximativement le stockage d'une pluie décennale (bassin versant total de 15,5 ha de prairie permanente, coefficient de ruissellement de 0.3). Pour la pluie centennale, le niveau d'eau passe à 323.0 m NGF (90 cm d'eau maximum), soit 8000 m² inondés et 2400 m3 d'eau stockés, mais sans menacer la route (niveau minimum de la chaussée : 323.20). Voir carte des surfaces en eau page suivante.

Le secteur de rétention identifié permet donc la régulation des pluies décennales minimum, avec un abattement du débit en sortie de zone de 1 000 l/s à 150 l/s.
Avant les remblais, l'exutoire de la prairie était situé à 320.71 m NGF, avec une pente régulière descendant jusqu'à ce point. Il n'y avait donc pas de stagnation. L'habitat humide a donc été créé par les travaux.

Au niveau écologique, l'habitat humide identifié 'végétation à Glycera', code Corine Biotope 53.15, n'est pas un habitat d'intérêt communautaire (source *SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL, 2010. Liste des habitats déclinés, sous-génériques et génériques des Cahiers d'habitats Natura 2000. SPN-MNHN / INPN, mars 2010*).
Les différentes plantes présentent à son niveau ne sont pas non plus menacées ou protégées (voir tableau page suivante). Cela est cohérent avec le fait qu'il s'agit d'un milieu jeune, en cours d'évolution, essentiellement occupée par des espèces pionnières.

Cartographie approximative des surfaces en eau d'après RGE ALTI 1 m de l'IGN

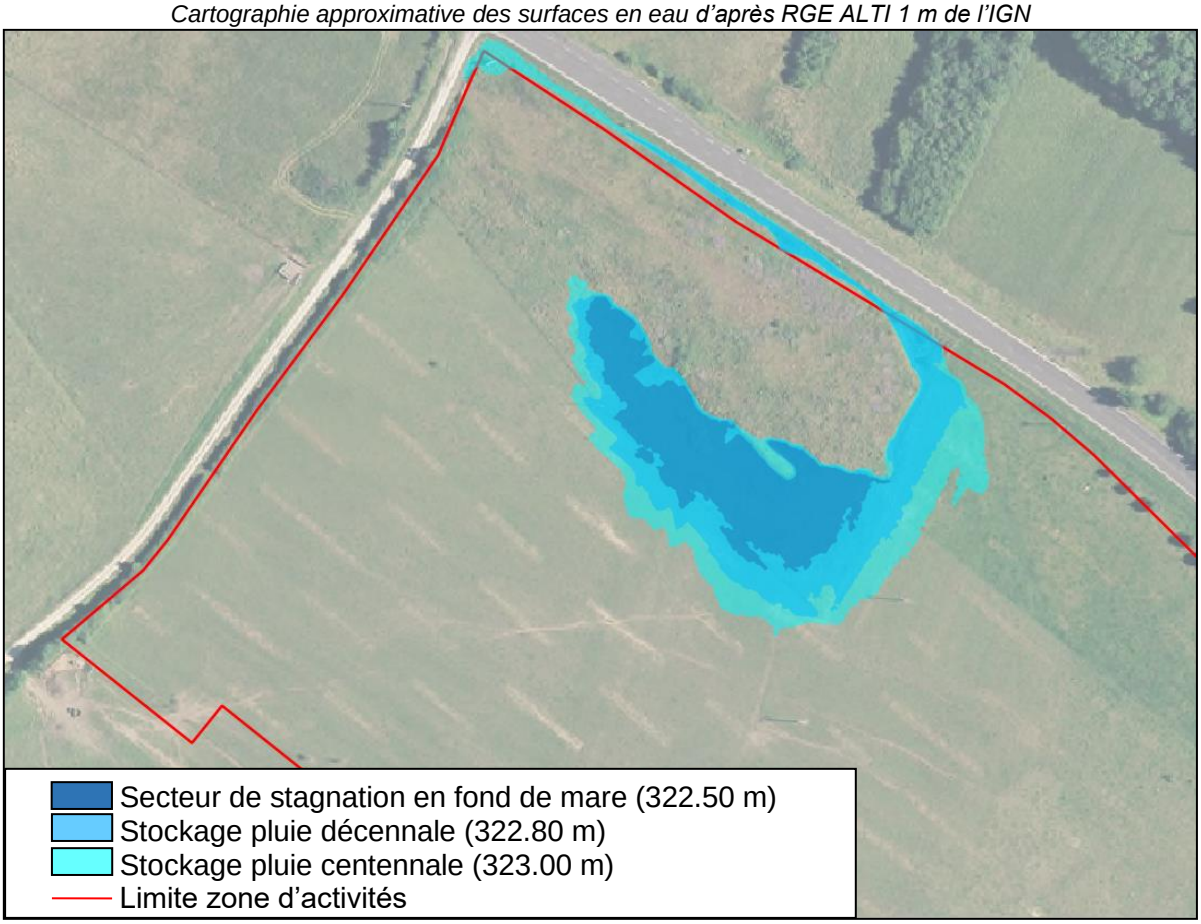

Statut des espèces présentes au niveau de l'habitat humide (*source : https://inpn.mnhn.fr /*) :

Nom commun	**Nom scientifique**	**protection nationale**	**protection régionale**	**Liste rouge nationale**	**Liste rouge régionale**
Héléocharis des marais	Eleocharis palustris	non	non	LC	LC
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	non	non	LC	LC
Joncs diffus	Juncus effusus	non	non	LC	LC
Renoncule rampantes	Ranunculus repens	non	non	LC	LC
Renoncule à feuille capillaire	Ranunculus trichophyllus	non	non	LC	LC
Saule blanc	Salix alba	non	non	LC	LC

6 Prise en compte des zones humides :

6.1 Mesures d'évitement :

Deux types de zones humides ont été identifiées sur la zone d'activités :

- les points bas de la prairie (fond de noue, vallon), qui concentrent les ruissellements de surfaces (sol globalement imperméable). Ces secteurs ont un rôle hydraulique limité (axe de ruissellement) et ne possède pas de végétation remarquable par rapport au reste de la prairie.

- la mare temporaire au Nord-Est, qui stocke temporairement les ruissellements. Cette mare présente une stagnation d'eau pendant plusieurs semaines par an, avec une végétation marquée et un rôle hydraulique local important (régulation des débits de ruissellements des prairies amont).

La mare temporaire a donc une importance nettement plus grande que les secteurs de prairie, tant au niveau hydraulique qu'environnemental. De plus, si les secteurs de prairies humides sont répartis par tâche sur l'ensemble de la zone, la mare est localisée dans un endroit assez précis.

Il a donc été choisi de préserver la mare et ses environs dans leur état actuel. Cette préservation passera par une modification du document d'urbanisme (élaboration en cours) pour la classer en zone naturelle (Na). Les zones humides avérées seront aussi présentes sur le plan de zonage du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

6.2 Mesures de réduction :

Les secteurs de prairies humides resteront constructibles. Cependant, leur rôle hydraulique sera en partie conservé par le réseau de fossés en place, qui continueront à reprendre les ruissellements amont de manières séparées des ruissellements des surfaces urbanisées (voirie et toitures).

Pour ce faire, on mettra en place un fossé en limite amont de la zone (Ouest) qui sera raccordé au Sud sur le fossé de Grande Combe et au Nord sur le fossé du chemin Marac. Sa partie centrale, qui alimente la mare, sera renvoyée par un nouveau fossé vers cette dernière pour préserver son alimentation.
Le bassin versant de la mare temporaire passera de 15,5 à 12,5 ha (perte d'une partie des surfaces urbanisées, qui seront collectée par le réseau pluvial de la zone).

6.3 Mesures de compensation :

Au niveau de la mare, la zone humide actuelle est plus grande que la zone de stagnation d'eau régulière et correspond à peu près à la zone inondable centennale (courbe de niveau 323.00 m NGF).

Comme mesure de compensation pour les surfaces de prairies humides qui resteront constructibles (environ 7000 m²), il est proposé de créer des terrasses successives tous les 50 cm de différence de niveau, planes, d'une largeur de 5 à 10 m, avec une alimentation depuis les fossés amont (voir coupe de principe ci-dessous). Des merlons de 25 cm de haut assureront la rétention de l'eau au niveau de chaque étage. Ces terrasses seront créées essentiellement par déblais/remblais (pas de mouvement de terre entrant ou sortant de la zone).

Pour assurer une bonne alimentation en eau de l'ensemble de la surface de chaque étage, l'eau passera des terrasses amont vers les terrasses aval au niveau des extrémités, avec une alternance Nord et Sud entre chaque étage (voir plan).
La surface concernée est de 8000 m² environ, soit une compensation équivalente en surface, dans le respect du SDAGE Seine-Normandie 2022 (disposition T3-O7.4.4).

Les terrasses seront gérées de manière extensive, avec un développement naturel de la végétation, comme ce qui s'est passé pour la mare existante.

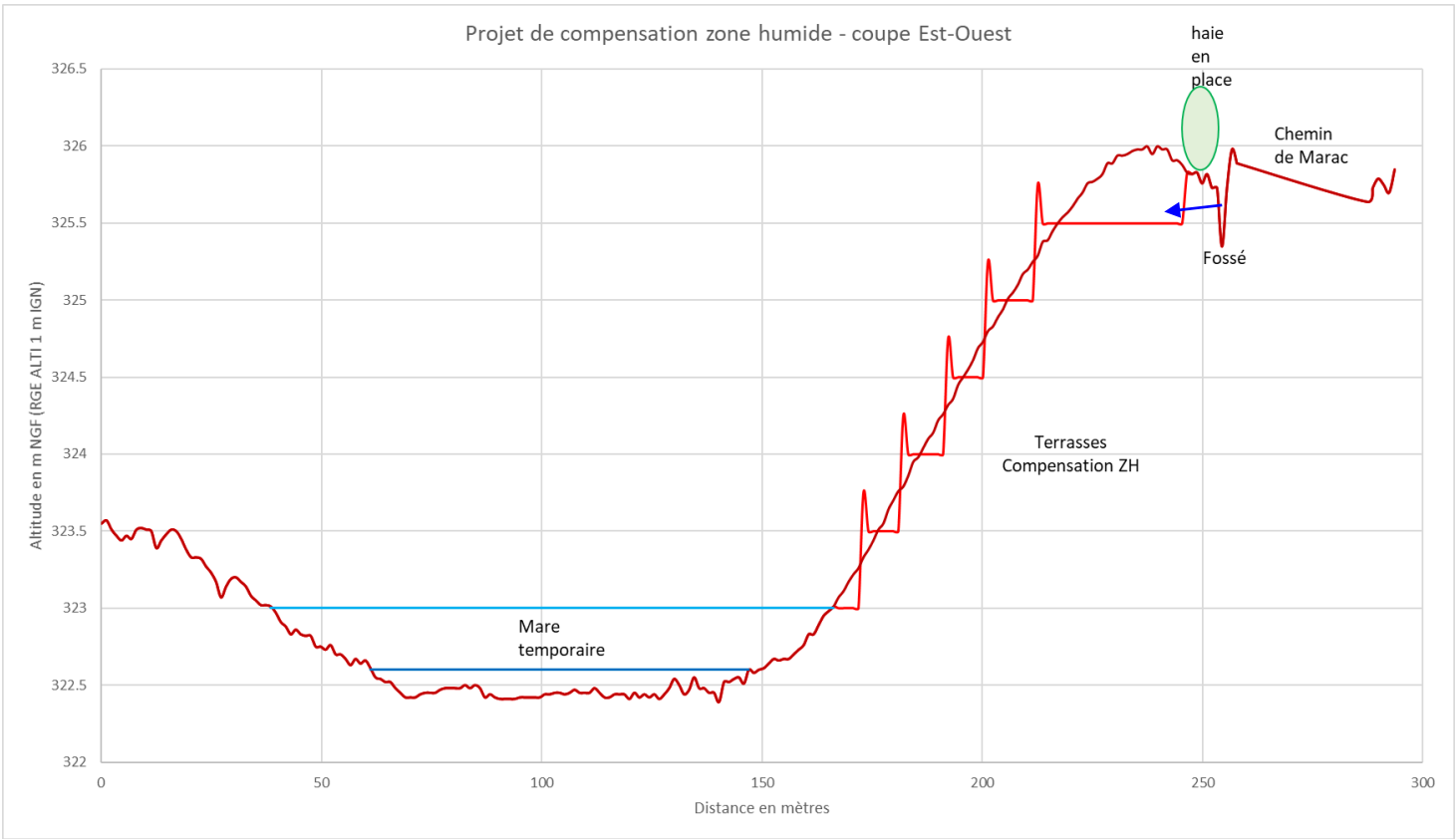

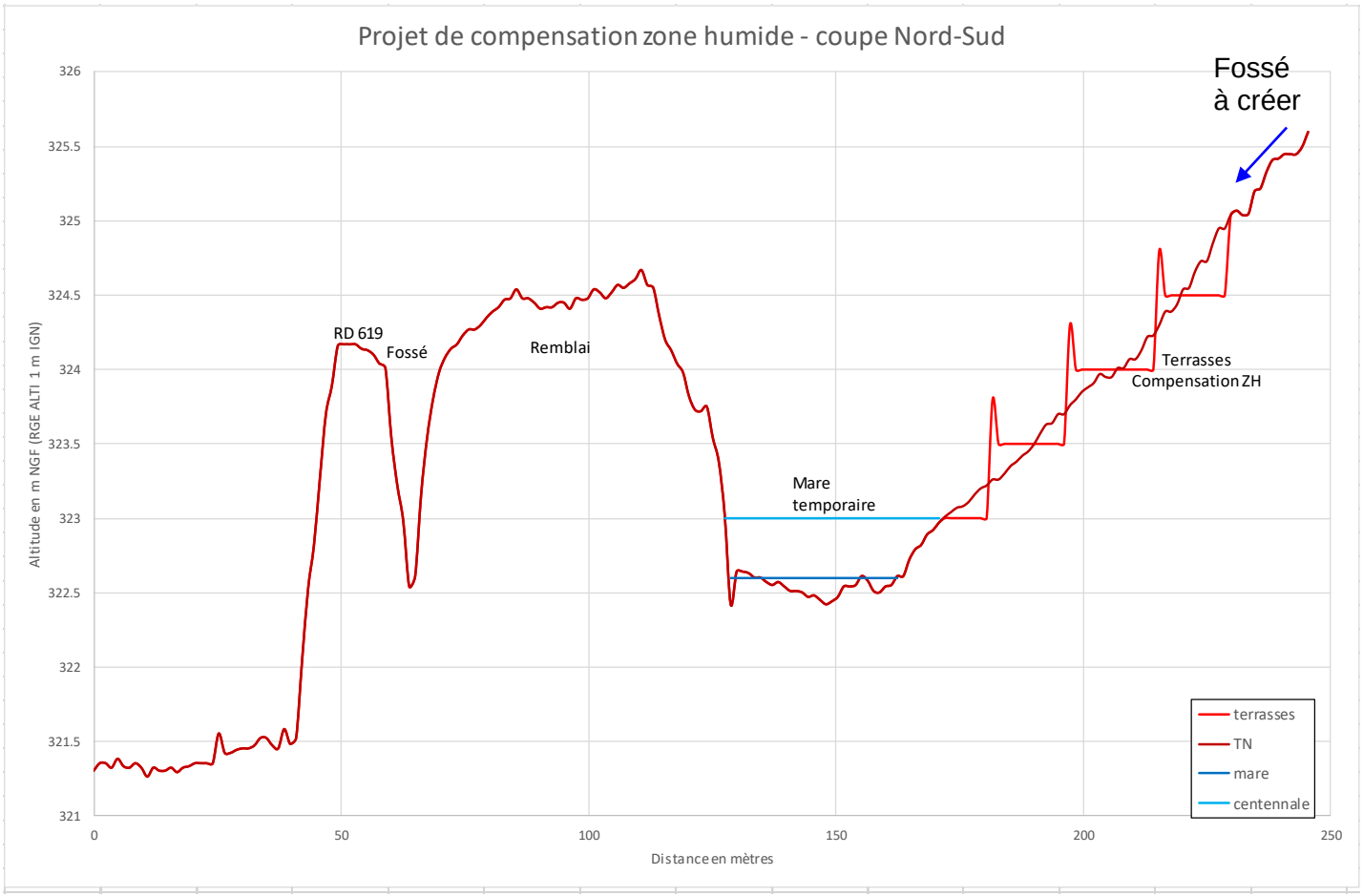

6.4 Récapitulatif des mesures ERC :

Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
Préservation de l'intégralité de l'habitat humide, soit 4 200 m² et de ses environs (zones inondables).	Maintien de l'alimentation de l'habitat humide par un réseau de fossé reprenant les ruissellements amont à la zone d'activités.	Pour le reste des zones humides (7000 m²) création de 8000 m² de zone humide compensatoire par réalisation de terrasses successives de 50 cm de haut, alimentées par des fossés.

Les mesures d'évitement et de réduction permettent de maintenir l'ensemble des rôles écologiques (végétation hydrophile) et hydrauliques (régulation des crues) de la mare temporaire.

La mesure de réduction permet aussi de maintenir le rôle hydraulique principal des surfaces de prairies humides selon le critère sol (canalisation des ruissellements).

La mesure de compensation permet de retrouver le rôle hydraulique secondaire des prairies, soit une rétention limitée des précipitations. Cette mesure permettra aussi d'accroitre la zone de végétation hydrophile.

On notera que la zone de remblais existante à l'angle Nord-Est restera constructible.

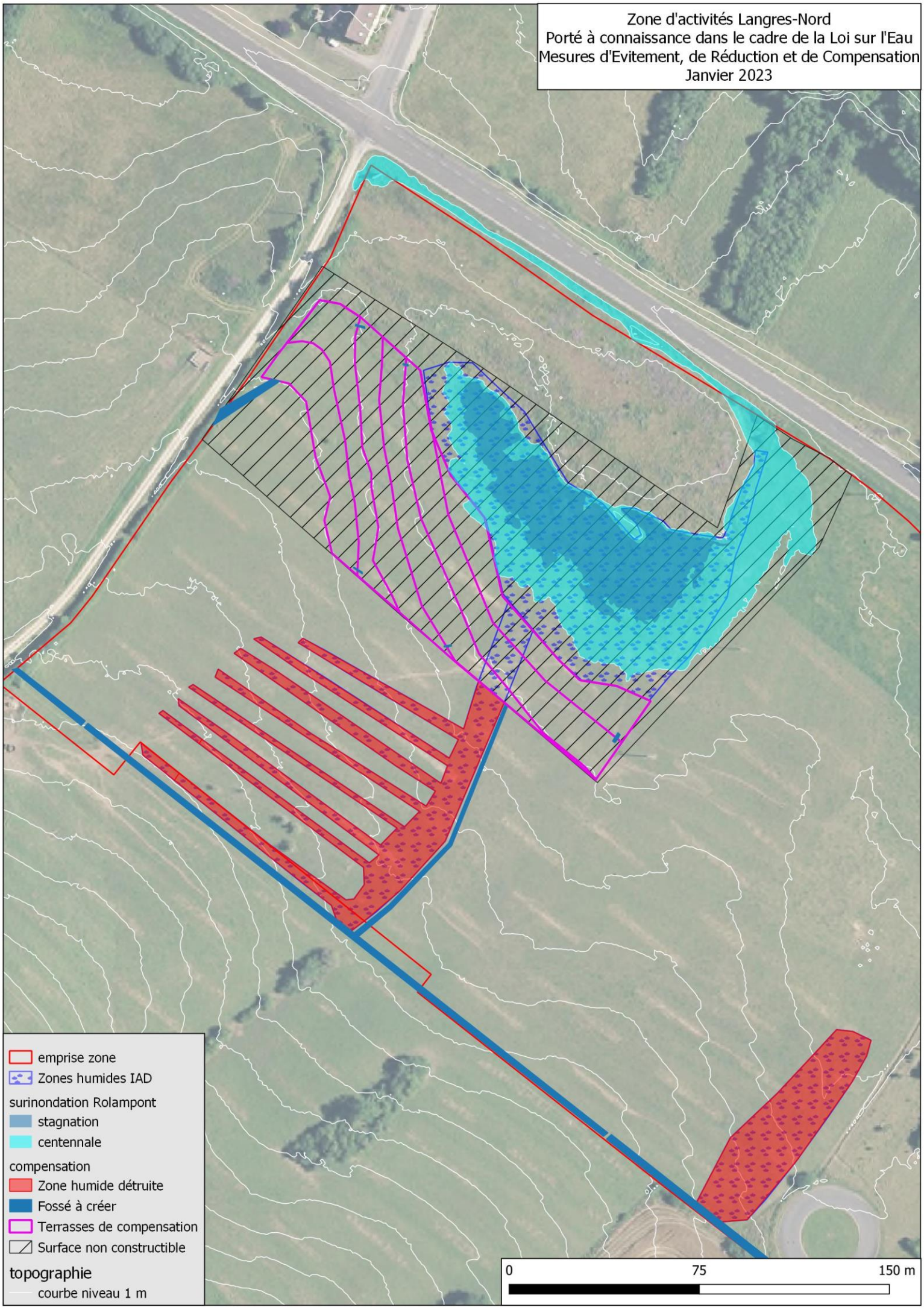
Zone d'activités Langres-Nord
Porté à connaissance dans le cadre de la Loi sur l'Eau
Mesures d'Evitement, de Réduction et de Compensation
Janvier 2023
emprise zone
Zones humides IAD
surinondation Rolampont
stagnation
centennale
compensation
Zone humide détruite
Fossé à créer
Terrasses de compensation
Surface non constructible
topographie
courbe niveau 1 m
0
75
150 m

7 Annexes

Arrêté préfectoral du 29 mai 2000

ZONE D'ACTIVITES LANGRES-NORD A ROLAMPONT (52)

PORTE A CONNAISSANCE AUX SERVICES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI-SUR-l'EAU

NOTE COMPLEMENTAIRE – JUILLET 2023

Juillet 2023

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 7112B
Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
e-mail : initiativead@orange.fr

Contexte :

La présente note complémentaire correspond aux éléments demandés par la DDT dans son courrier du 26 juin 2023 suite au porté à connaissance du 15 février 2023 relatif à la prise en compte des zones humides pour l'aménagement de la zone d'activités Langres-Nord sur la commune de Rolampont (52).

Diagnostic zone humide :

Le périmètre de la zone d'activités a été modifié pour tenir compte des relevés complémentaires réalisé par l'OFB sur les zones connexes susceptibles d'être impactées.

Afin de limiter l'impact sur les zones humides (évitement), et comme évoqué lors de la réunion du 13 juin en mairie de Rolampont, **la partie Nord est désormais classée en zone naturelle (Na) au projet de PLUi** de la communauté de communes du Grand Langre, soit une surface de 5.2 ha environ, contre 2.2 ha de zone Na en février 2023.
Pour compenser, la surface constructible (zone UE du PLUi) sera augmentée de 3 ha à l'Ouest, sur une parcelle de labour.

36 sondages de sol supplémentaires (n° 490 à 526) ont été réalisés le 26/06/2023 sur ce secteur d'extension pour vérifier la présence de zone humide. Ces relevés ont identifié deux nouveaux secteurs humides, correspondant à deux fonds de vallon. **La nouvelle zone constructible a été définie afin de ne pas affecter ces secteurs humides.**

Voir carte page suivante ainsi que le détail des relevés et les photographies en annexe.

Compte tenu de cette modification du zonage, **la surface de zone humide concernée par le projet est de 3 326 m²**, contre 7000 m² dans le dossier de février 2023.

On notera qu'une partie du nouveau secteur humide Nord se prolonge sur la zone humide déjà identifiée plus en aval. Par contre, les deux fonds de vallon ne sont pas humides plus bas car les ruissellements sont repris par le réseau de fossés en place au niveau de la zone d'activités.

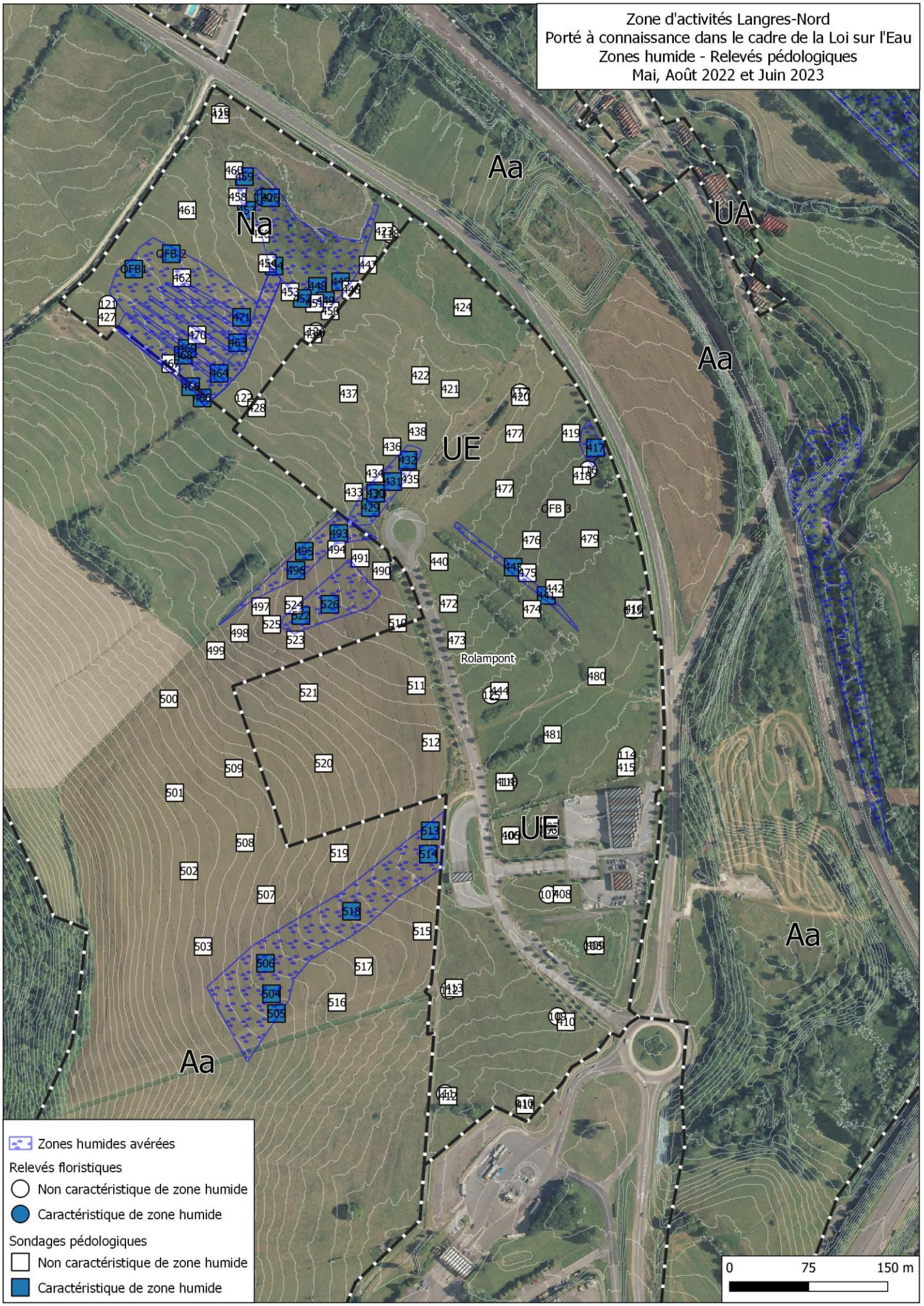
Zone d'activités Langres-Nord
Porté à connaissance dans le cadre de la Loi sur l'Eau
Zones humide - Relevés pédologiques
Mai, Août 2022 et Juin 2023
Aa
Na
UA
Aa
UE
Rolampont
UE
Aa
Aa
OFB 1
OFB 2
OFB 3
Zones humides avérées
Relevés floristiques
Non caractéristique de zone humide
Caractéristique de zone humide
Sondages pédologiques
Non caractéristique de zone humide
Caractéristique de zone humide
0
75
150 m

Mesures ERC :

Compte tenu de la modification du projet de PLUi, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation deviennent :

Evitement :

Comme indiqué, toute la partie Nord de l'ancienne zone d'activités, sur laquelle est localisé l'essentiel de la zone humide, est passée en zone naturelle Na au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Par ailleurs, les deux nouveaux secteurs humides identifiés au niveau du labour à l'Ouest sont aussi préservés par le nouveau projet de PLUi.

Les secteurs humides impactés sont donc des zones discontinues, de petite surface, et ne possédant pas de végétation caractéristique de zone humide, identifié uniquement selon le critère sol de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.
Par ailleurs, ces secteurs sont isolés et ne permettent pas aisément de modifier le projet de zonage pour les préserver.

Réduction :

Le rôle hydraulique des surfaces humides impactées (régulation des débits) sera rétabli par le bassin de régulation des débits de la zone, déjà existant au Nord-Est de la zone.

Par ailleurs, le projet de règlement du PLUi pour la zone UE prévoit que « les eaux pluviales sont infiltrées sur la parcelle (des dispositifs à l'échelle de plusieurs parcelles sont également autorisés), sauf impossibilité technique (à justifier) : les eaux pluviales seront alors rejetées dans le réseau collectif pluvial lorsqu'il existe ou dans un exutoire naturel. »

Cependant on notera que les sols au niveau de Rolampont sont imperméables, d'où la présence de zone humide, et que les possibilités d'infiltration y sont très limitées.

Compensation :

Les 3 400 m² de zones humides avérées qui seront impactés par le projet seront compensées à 150 %, selon les recommandations du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 (OF1 – D1.3.1).
Soit le besoin de création ou recréation de 5 100 m² de zones humides.

Pour ce faire, **on créera 3 terrasses** de 50 cm de dénivelé en amont de la zone humide existante pour retenir l'eau de ruissellement arrivant sur la zone depuis l'amont (pas de fossé de dérivation). Ces terrasses communiqueront entre elle par des surverses situées à des extrémités opposées (Nord pour la première, Sud pour la deuxième), sauf pour la dernière qui donnera directement dans la zone humide existante.
La surface ainsi recréée serait de 5 500 m² environ.

Voir schémas et plans de principe pages suivantes.

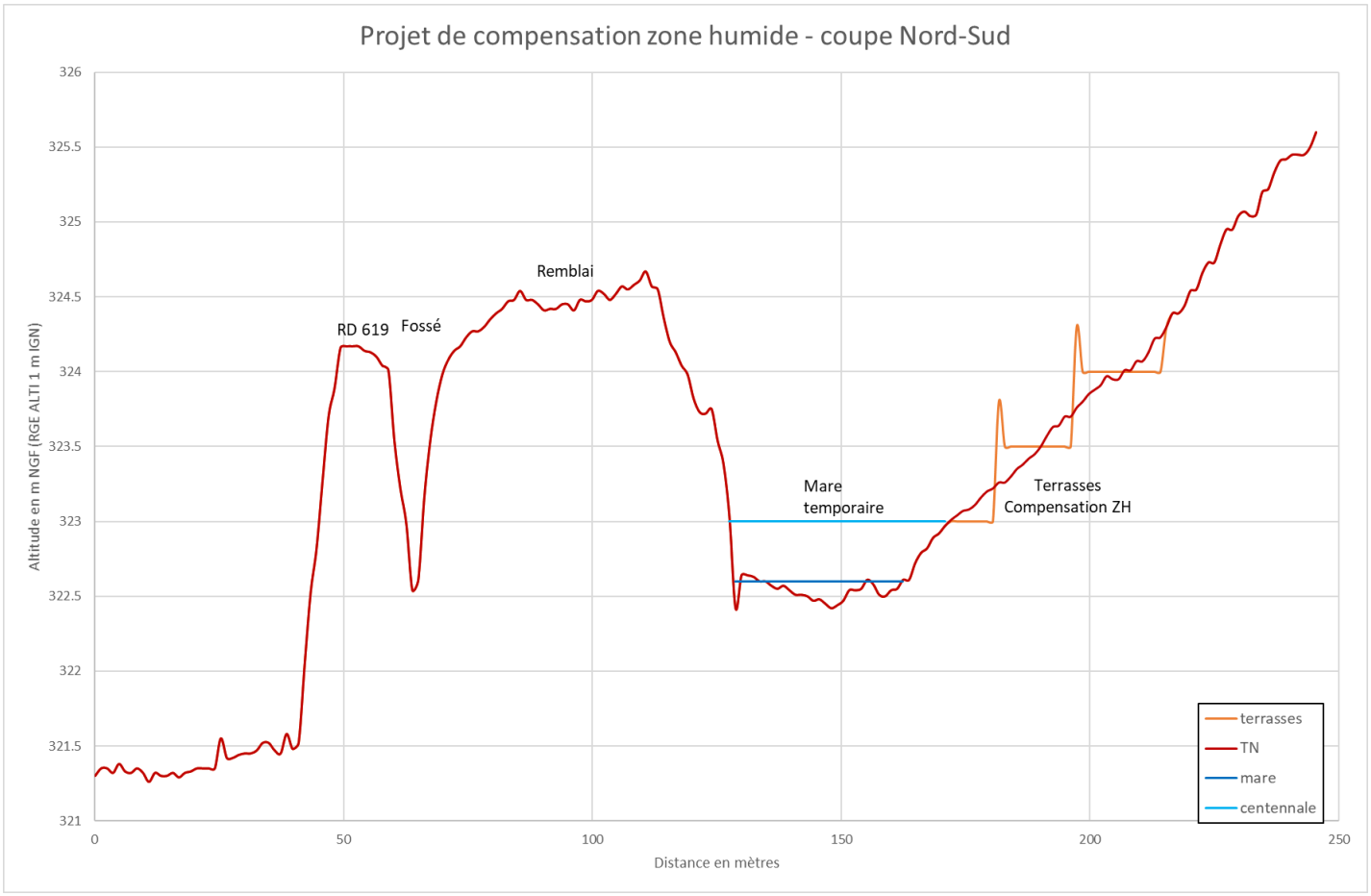
Projet de compensation zone humide - coupe Nord-Sud
Altitude en m NGF (RGE ALTI 1 m IGN)
Distance en mètres
RD 619
Fossé
Remblai
Mare temporaire
Terrasses Compensation ZH
terrasses
TN
mare
centennale

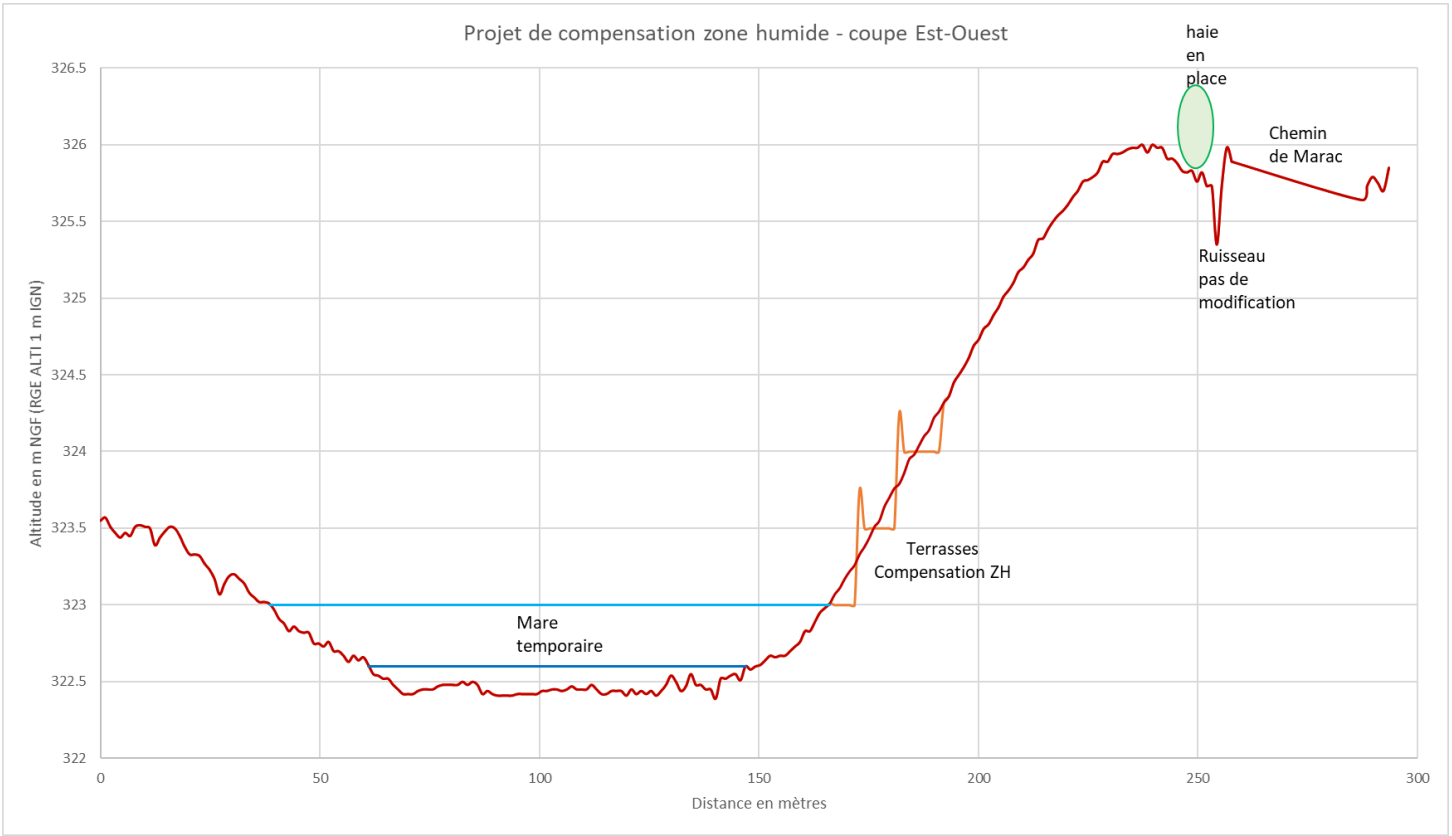
Projet de compensation zone humide - coupe Est-Ouest
Altitude en m NGF (RGE ALTI 1 m IGN)
Distance en mètres
haie en place
Chemin de Marac
Ruisseau pas de modification
Terrasses Compensation ZH
Mare temporaire

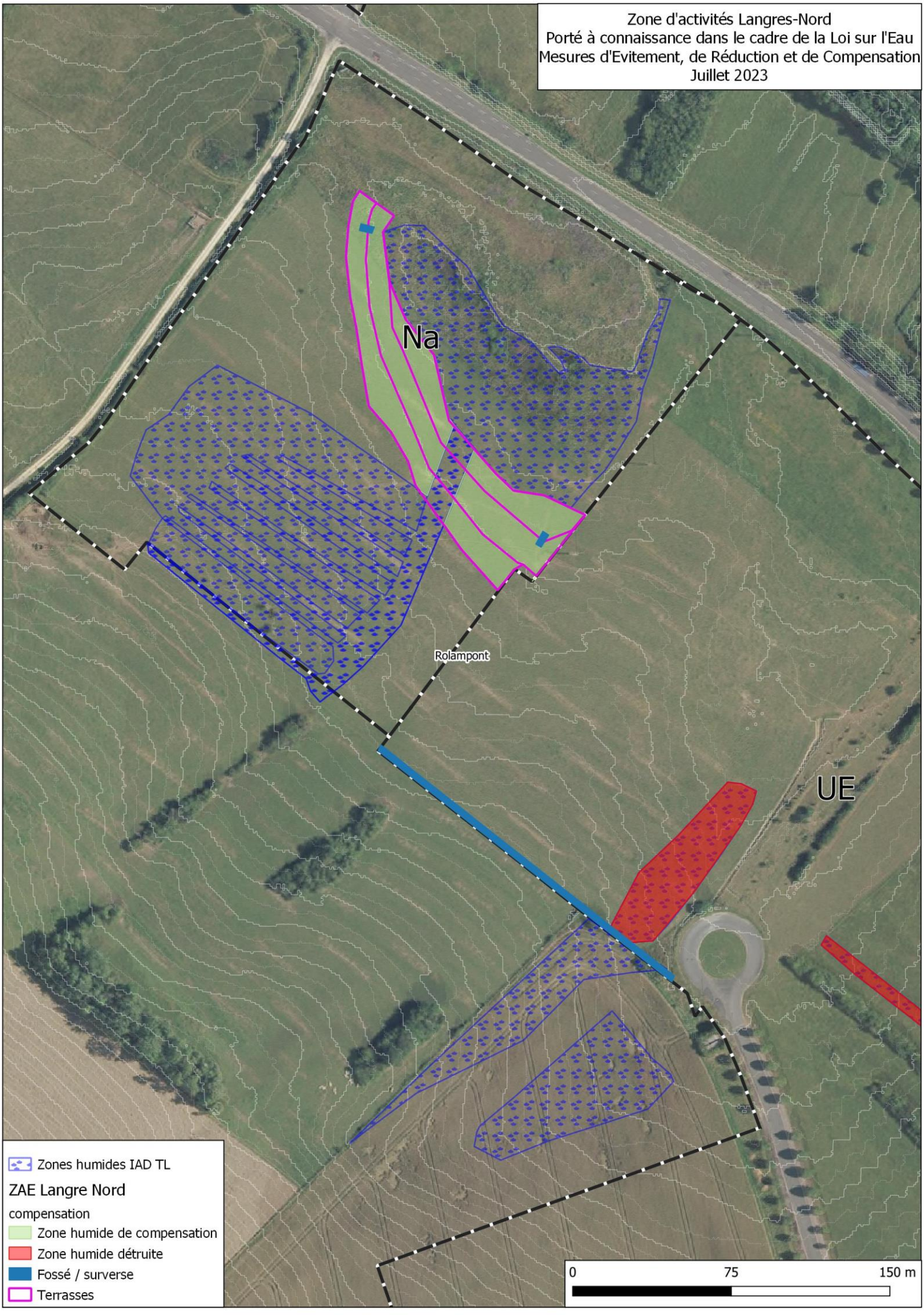
Zone d'activités Langres-Nord
Porté à connaissance dans le cadre de la Loi sur l'Eau
Mesures d'Evitement, de Réduction et de Compensation
Juillet 2023
Na
Rolampont
UE
Zones humides IAD TL
ZAE Langre Nord
compensation
Zone humide de compensation
Zone humide détruite
Fossé / surverse
Terrasses
0
75
150 m

Caractérisation et fonctionnalité des zones humides:

Comme indiqué dans le porté à connaissance de Février, chapitre 5.3, les zones humides impactés ne sont pas des habitats humides et ont été classé uniquement selon le critère sol (présence de pseudogley à moins de 25 cm).
Elles n'ont qu'un rôle hydraulique (stockage temporaire de l'eau, ralentissement des débits).

La mise en place des terrasses horizontales favorisera la stagnation d'eau et permettra l'apparition de critère sol de zone humide selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, soit la présence de pseudogley à moins de 25 cm de profondeur.

Voir Tableur MNEFZH joint.

Annexe :

Détail des sondages de sol complémentaires

Détail des sondages de sols :

Les sols sont labourés et en partie drainé. Les 25 à 30 premiers centimètres correspondent à la couche de labours. Ce travail du sol a dû diminuer les surfaces de zone humide selon le critère sol. Sur la majorité des sondages, même s'ils ne correspondent pas à une zone humide selon les critères de l'arrêté (pseudogley à moins de 25 cm), les sols sont très hydromorphes.
Sur environ les deux tiers de la surface étudiée, le labour a remonté beaucoup de cailloux (marnes altérées).

Numéro sondage	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510
Date sondage	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023
profondeur en cm 5																					
10																					
15																					
20																					
25																					
30																					
35																				cailloux	
40																					
45																					
50																					
55																cailloux	cailloux				
60																					
65										cailloux	cailloux	cailloux	cailloux								
70																					
75														cailloux	cailloux			cailloux	cailloux		
80																					
85																					
90																					
95																					
100																					
105																					
110																					
115																					
120																					
Hydromorphie à	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm
Pseudogley à	30 cm	30 cm	30 cm	0 cm	30 cm	0 cm	0 cm	25 cm	30 cm	non	30 cm	30 cm	25 cm	30 cm	0 cm	0 cm	0 cm	30 cm	30 cm	30 cm	25 cm
Nappe à	non	non	non	Non	non	Non	Non	non	non	non	non	non	non	non	Non	Non	Non	non	non	non	non
Classe Geppa	VI c	VI c	VI c	V b	VI c	V b	V b	VI c	VI c	Ia	VI c	VI c	VI c	VI c	V b	V b	V b	VI c	VI c	VI c	VI c
Zone humide	non	non	non	Oui	non	Oui	Oui	non	non	non	non	non	non	non	Oui	Oui	Oui	non	non	non	non

sol hydromorphe, moins de 5 % de traces d'oxydo-réduction

plus de 5 % de traces d'oxydo-réduction : pseudogley

niveau aéré (pas de trace d'oxydo-réduction)

Numéro sondage	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	525	526
Date sondage	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023
profondeur en cm 5																
10																
15																
20																
25																
30										cailloux						
35																
40																
45							cailloux									
50																
55			cailloux			cailloux										
60																
65	cailloux															cailloux
70																
75		cailloux						cailloux				cailloux		cailloux	cailloux	
80																
85									cailloux				cailloux			
90																
95					cailloux											
100																
105																
110																
115																
120																
Hydromorphie à	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	Non	25 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm
Pseudogley à	30 cm	30 cm	20 cm	20 cm	25 cm	30 cm	25 cm	0 cm	50 cm	non	25 cm	0 cm	30 cm	30 cm	30 cm	0 cm
Nappe à	non	non	Non	Non	non	non	non	Non	non	non	non	Non	non	non	non	Non
Classe Geppa	VI c	VI c	V b	V b	VI c	VI c	VI c	V b	VI c	Ia	VI c	V b	VI c	VI c	VI c	V b
Zone humide	non	non	**Oui**	**Oui**	non	non	non	**Oui**	non	non	non	**Oui**	non	non	non	**Oui**

sol hydromorphe, moins de 5 % de traces d'oxydo-réduction

plus de 5 % de traces d'oxydo-réduction : pseudogley

niveau aéré (pas de trace d'oxydo-réduction)

Planches photographiques (les sommets de sondages sont à droite des photos) :

Sondage 490 :



Sondage 491 :



Sondage 494 :



Sondage 495 :



Sondage 496 :



Sondage 497 :



Sondage 498 :



Sondage 499 :



Sondage 500 :



Sondage 501 :



Sondage 502 :



Sondage 503 :



Sondage 504 :



Sondage 505 :



Sondage 506 :



Sondage 507 :



Sondage 508 :



Sondage 509 :



Sondage 510 :



Sondage 511 :



Sondage 512 :



Sondage 513 :



Sondage 514 :



Sondage 515 :



Sondage 516 :



Sondage 517 :



Sondage 518 :



Sondage 520 :



Sondage 521 :



Sondage 522 :



Sondage 523 :



Sondage 524 :



Sondage 525 :



Sondage 526 :



Etude complémentaire du caractère humide des terrains constructibles dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Grand Langres (52)

Zone d'activités du Breuil à Val de Meuse

Juillet 2023

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C
Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
e-mail : initiativead@orange.fr

Objet de la note :

Il s'agit d'étudier le caractère humide des parcelles constructibles au niveau de la zone d'activités économique du Breuil, sur la commune de Val-de-Meuse, dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Grand Langres.

Cette zone a déjà fait l'objet d'une étude zone humide réalisée par Atelier des Territoires en Août 2021 (voir carte page suivante), mais le maire de Val de Meuse remet en cause le zonage résultant en ce qu'il ne prend pas en compte un secteur de remblais réalisé dans les années 2000 à 2010 (voir photo ci-dessous).





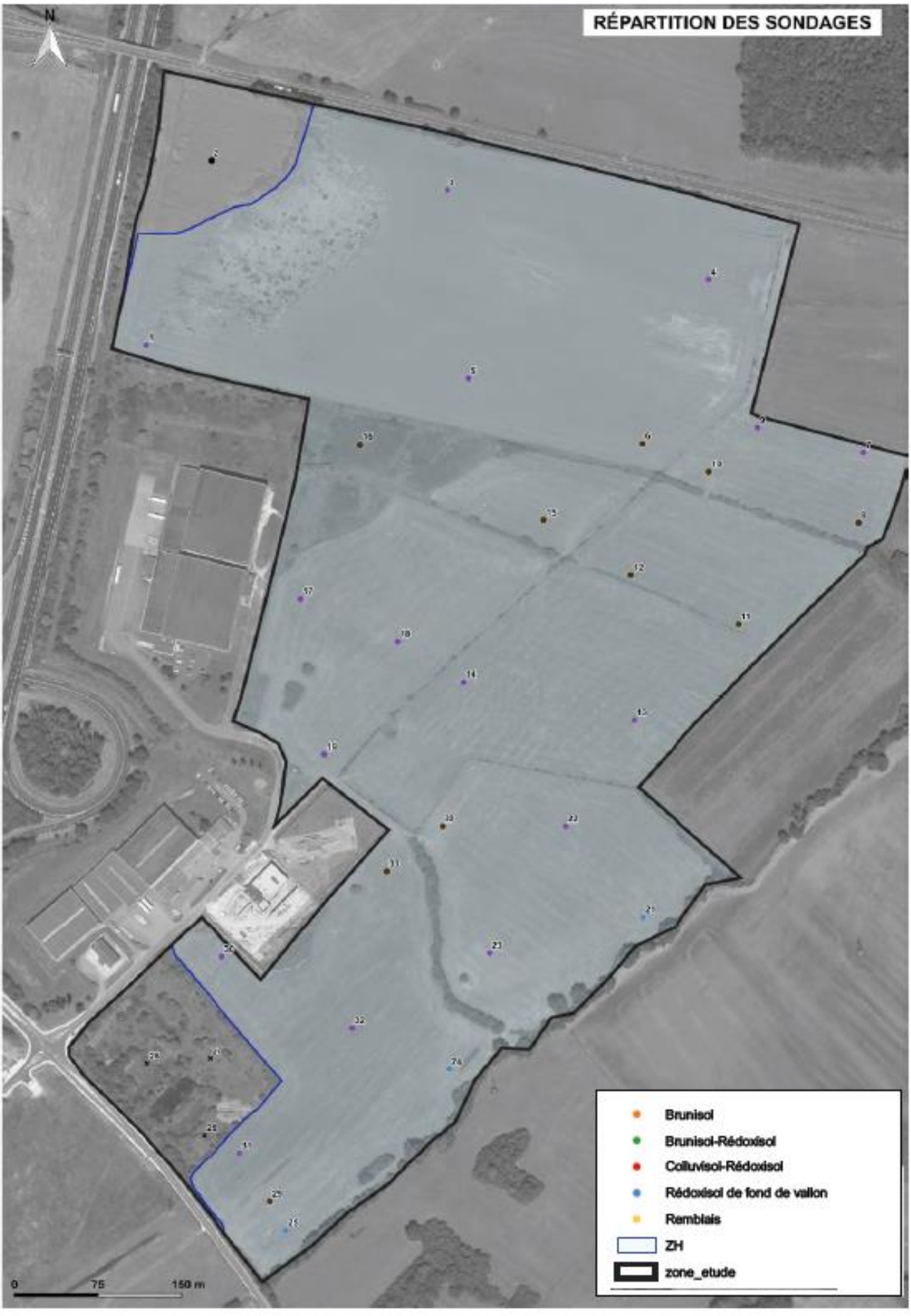
RÉPARTITION DES SONDAGES
N
Brunisol
Brunisol-Rédoxisol
Colluvisol-Rédoxisol
Rédoxisol de fond de vallon
Remblais
ZH
zone_etude
0
75
150 m

Méthodologie

Selon l'article L211-1 du Code de l'environnement, « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement. Au regard de cet arrêté ministériel, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1°Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques listés à l'annexe 1.1 de l'arrêté.

2°La végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- Soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté ministériel,

- Soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, figurant à l'annexe 2.2 de l'arrêté.

Critères végétation :

L'examen de la végétation a été réalisé en mai 2022. Le protocole est issu de **l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides :

- Sur une placette circulaire homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, il est procédé pour chaque strate (herbacée, arbustive, arborescente) à une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement de chaque espèce végétale identifiée.
- Les **espèces dominantes** sont identifiées pour chaque strate : il s'agit des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate, auxquelles sont ajoutées les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 % (si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment).
- Le **caractère hygrophile** de chaque espèce dominante est examiné : si la moitié au moins des espèces de cette liste (toutes strates confondues) figure dans la « Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée à l'annexe 2.1. de l'arrêté ministériel, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

Les relevés floristiques réalisés sur chaque placette permettent également de caractériser la communauté végétale ou « habitat naturel » et de déterminer si cet habitat est caractéristique d'une zone humide, d'après l'annexe 2.2 de l'arrêté ministériel. Les **habitats naturels** sont identifiés suivant la nomenclature CORINE biotopes[1] (CB) qui est la nomenclature utilisée par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 pour la détermination des zones humides.

[1] La nomenclature européenne CORINE biotopes s'intéresse à la classification des habitats dits « naturels » (où l'action de l'homme est censée être relativement faible comme les forêts, les tourbières, les falaises…), mais aussi des habitats dits « semi-naturels » voire artificiels (milieux dont l'existence et la pérennité sont essentiellement dues à l'action des activités humaines : friches agricoles, pâturages extensifs, carrières, etc.). Elle attribue un code à chaque type d'habitat qu'elle décrit.

Examen des sols

L'examen des sols a été réalisé par des **sondages pédologiques à la tarière à main en mai et août 2022**. Le nombre, la répartition et la localisation précise des sondages dépendent de l'hétérogénéité du site, avec au minimum un sondage par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

L'examen du sol vise à relever la présence éventuelle de traces d'hydromorphie qui peuvent prendre la forme :

- de traits « rédoxiques » (pseudogley) : ils résultent d'engorgements temporaires par l'eau avec pour conséquence des alternances d'oxydation et de réduction qui se traduisent par des taches rouilles (fer oxydé précipité) et des zones décolorées blanchâtres (zones appauvries en fer) ;
- d'horizons réductiques (gley) : ils résultent d'engorgements permanents ou quasi-permanents qui induisent un manque d'oxygène dans le sol et créent un milieu réducteur riche en fer ferreux réduit. L'horizon présente une coloration uniforme typique verdâtre-bleuâtre.
- d'horizon histiques : ils résultent d'une accumulation de matières organiques (sols tourbeux).

Chaque profil pédologique est rattaché à une classe d'hydromorphie (classification GEPPA, 1981) afin de déterminer si le sol relève de la zone humide au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

En l'absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques dans les 50 premiers centimètres, le sol n'entre pas dans les catégories de sols de zone humide. Le sondage est stoppé.

Si des traits rédoxiques, réductiques ou histiques sont relevés dans les 50 premiers centimètres du sol, le sondage se poursuit afin de déterminer la classe GEPPA du sol.

Les profils de sols sont consignés dans des tableaux. Le caractère hydromorphe de chaque horizon du sol est précisé selon la nomenclature suivante (issue de la classification GEPPA).

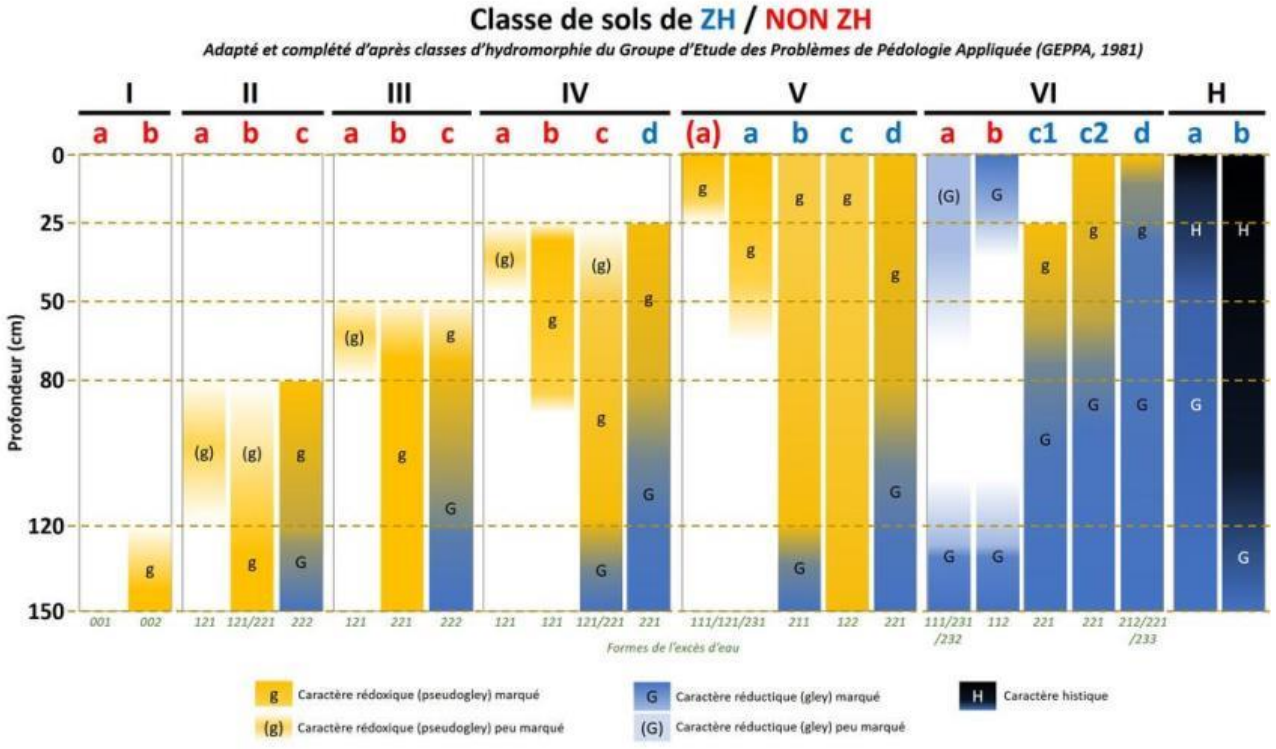

Pages suivantes, on présentera les relevés réalisés par secteur homogène du point de vue de la végétation et du relief.

Secteur 1 : parcelle YK 127

Il s'agit d'un secteur de prairie humide, mais qui avait été fraichement fauché.



➥ Informations générales.

- *Type* : Prairie humide
- *Code CORINE biotope* : 37
- *Superficie de la zone étudiée* = 3 600 m²
- *Topographie* : presque plane
- *Géologie* : Argiles à Promicroceras

➥ Etude pédologique.
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- Sol limoneux hydromorphe, rédoxyque dès la surface (pseudogley)

➥ Etude floristique

- identification de la flore impossible car fauchée trop récemment. On notera la présence de fossé en limite Nord-Est et Sud-Ouest.

➥ <u>C</u><u>onclusion</u>

- **Prairie humide selon le critère sol.**

Secteur 2 : parcelle YK 26

Il s'agit d'un secteur de remblais, qui correspond à un ancien lagunage, et qui a été récemment re-plateformé.



➥ Informations générales.

- *Type* : Friche
- *Code CORINE biotope* : 87.1
- *Superficie de la zone étudiée* = 19 000 m²
- *Topographie* : presque plane
- *Géologie* : Remblai sur 2 m environ.

➥ Etude pédologique.
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- Remblais divers, caillouteux/terreux

➥ Etude floristique

- flore de terrain perturbé, avec beaucoup d'espèces pionnières. Au niveau des anciennes lagunes, il y a encore présence de tâches de végétation hygrophile (roseaux).

➥ <u>Conclusion</u>

- **Secteur non humide (remblai).**

Secteur 3 : parcelles YK 107 et YK 115 pour partie

Prairie humide en partie perturbée par des travaux récents (ornières profondes, remblais, déblais). Les relevés ont été effectués sur les secteurs non perturbés.

L'humidité du fond de vallon en limite Nord-Est est plus marquée que sur le reste de la parcelle. La végétation est plus mésophile sur le reste de la zone.





➥ **Informations générales.**

- *Type* : Prairie humide à Achillea ptarmica
- *Code CORINE biotope* : 37.1
- *Superficie de la zone étudiée* = 56 000 m²
- *Topographie* : vallon peu marqué
- *Géologie* : Argile

➥ **Etude pédologique.**
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- Sol limoneux à argilo-limoneux, hydromorphe dès la surface, correspondant à un pseudogley marqué.

➥ **Etude floristique**

- flore mésophile sur la partie Sud, très humide sur la partie Nord-Est.

➥ **Conclusion**

- **Zone humide selon le critère sol sur l'ensemble de la zone et selon le critère flore sur la partie Nord-Est.**

Secteur 4 : parcelles YK 95, YK 114, YK 97, YK 71 et YK 115 pour partie

Ce secteur a fait l'objet de plusieurs périodes d'apport de matériaux. Les parcelles 95, 114, 97 et 71 lors de la réalisation des bâtiments industriels existants. La parcelle 115 a fait l'objet d'un remblai partiel dans un deuxième temps (voir photos en début de rapport).



➥ Informations générales.

- *Type* : Friche
- *Code CORINE biotope* : 87.1
- *Superficie de la zone étudiée* = 27 000 m²
- *Topographie* : vallonnée, talus importants
- *Géologie* : Remblai sur des épaisseurs variables.

➥ Etude pédologique.
(voir tableau récapitulatif en annexe.)

- Remblais divers, caillouteux/terreux. Il peut être traversé par endroit, mais pour retomber sur un sol perturbé. Par ailleurs, selon les photos aériennes, le remblai présent sur la parcelle 115 semble avoir été fait par « cellules ».
Il se pose alors la question de la nature et de la qualité des matériaux mis en place.

➥ Etude floristique

- flore de terrain perturbé. On notera sur la parcelle 115 la présence d'une prairie à Grande Ortie continue sur presque 7000 m² (photo ci-dessus).
Cette prairie permet de délimiter le secteur remblayé.

➥ <u>C</u><u>onclusion</u>

- **Secteur non humide (remblai). On notera cependant la présence d'un fossé marqué.**

Conclusions

Le secteur 4, remblayé, ne correspond pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Les remblais de la parcelle 115 ne sont cependant pas homogène et il est possible ponctuellement de descendre en profondeur. Cependant, le sol traversé est alors perturbé et non représentatif des conditions naturelles (anthroposol).

On notera cependant que ces remblais ont certainement été réalisé sur un secteur qui était originellement humide. Par ailleurs, la nature des remblais pose questions (pollution ?).



Photographie aérienne de la zone de remblai sur la parcelle 115, datée du 28/04/2010 – Source Google Earth

La carte page suivante présente la zone humide modifiée suite au relevé de juin 2023. Pour information, l'intégralité des relevés effectués par atelier des territoires et Initiative A&D a été reportée.

Seul le secteur de remblai, hétérogène, a été source d'erreur dans la cartographie originelle.

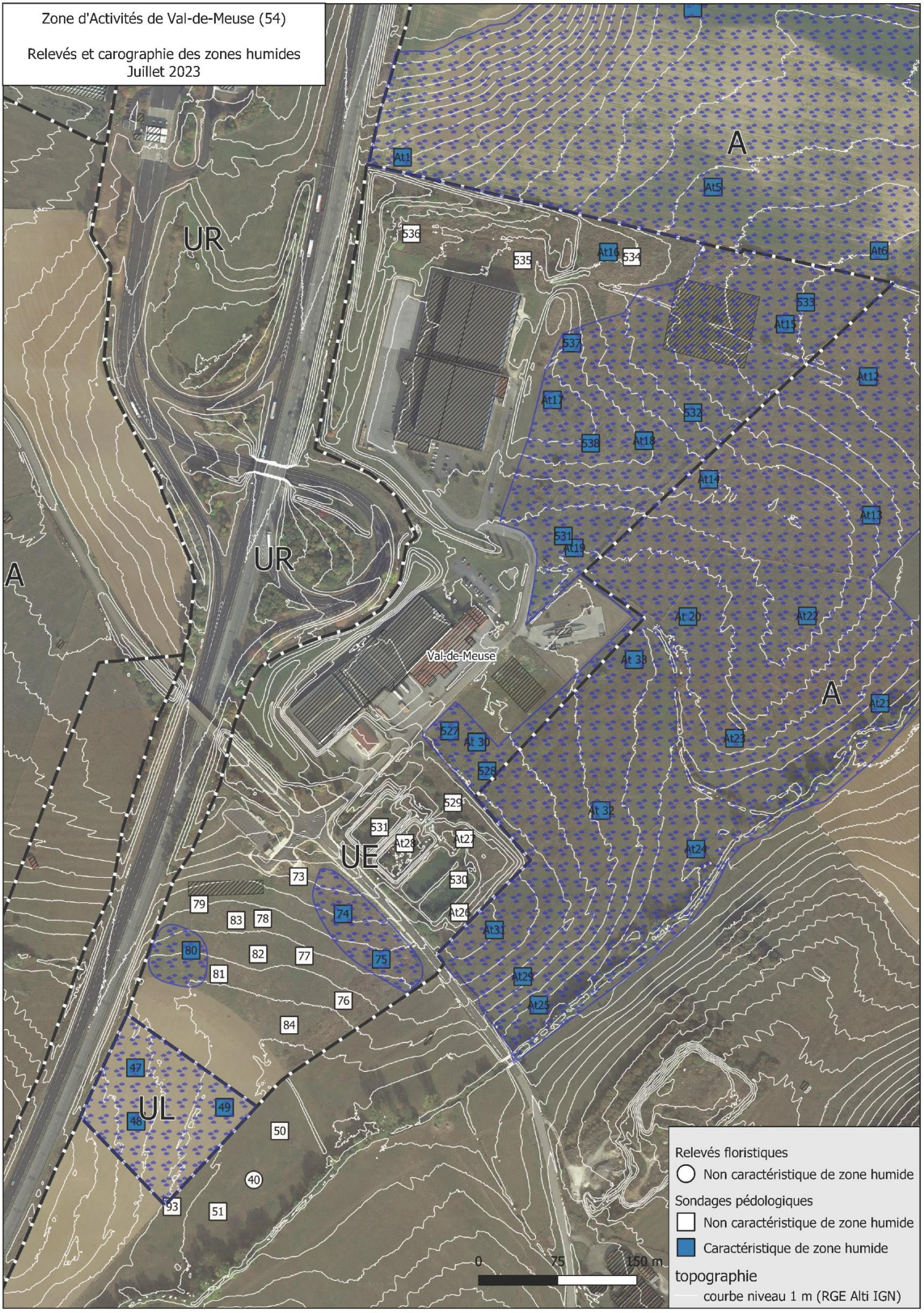
Zone d'Activités de Val-de-Meuse (54)
Relevés et carographie des zones humides
Juillet 2023
A
UR
UR
A
UE
UL
A
Val-de-Meuse
At1
At5
At6
At15
At12
At17
At18
At14
At13
At19
At20
At22
At 33
At21
At23
At 30
At 32
At24
At28
At27
At26
At31
At29
At25
536
535
At16
534
533
537
532
538
531
527
528
529
530
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
47
48
49
50
40
93
51
Relevés floristiques
Non caractéristique de zone humide
Sondages pédologiques
Non caractéristique de zone humide
Caractéristique de zone humide
topographie
courbe niveau 1 m (RGE Alti IGN)
0
75
150 m

Détail des relevés de sol

Sondage		527	528	529	530	531	531	532	533	534	535	536	537	538
date		26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	27/06/2023	26/06/2023	26/06/2023
profondeur en cm	5													
	10			remblais	remblais	remblais								
	15													
	20													
	25													
	30													
	35									remblais	remblais	remblais		
	40													
	45													
	50													
	55													
	60													
	65													
	70													
	75													
	80													
	85													
	90													
	95													
	100													
	105													
	110													
	115													
	120													
Hydromorphie à		0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm	0 cm
Pseudogley à		0 cm	0 cm	non	non	non	0 cm	0 cm	0 cm	non	non	non	0 cm	0 cm
nappe		non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Geppa		Vc	Vc	Ia ?	Ia ?	Ia ?	Vc	Vc	Vc	IVc ?	IVc ?	IVc ?	Vc	Vc
Nom sol		Rédoxysol	Rédoxysol	Anthroposol	Anthroposol	Anthroposol	Rédoxysol	Rédoxysol	Rédoxysol	Anthroposol	Anthroposol	Anthroposol	Rédoxysol	Rédoxysol
Substrat		Alluvions	Alluvions	remblais	remblais	remblais	Alluvions	Alluvions	Alluvions	remblais	remblais	remblais	Alluvions	Alluvions
Humide		OUI	OUI	non	non	non	OUI	OUI	OUI	non	non	non	OUI	OUI

sol hydromorphe, moins de 5 % de traces d'oxydo réduction

plus de 5 % de traces d'oxydo réduction : pseudogley

niveau aéré (pas de trace d'oxydo réduction)

Détail des relevés de flore :

n° général		529	530	531	531	532	533	534	535	536	537	538
date		26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023	26/06/2023
Nom commun	nom latin											
Renoncule rampantes	Ranunculus repens	5%			5%	**5%**					**5%**	
sol nu	na	15%	40%									
Mélilot blanc	Melilotus albus	**10%**	**10%**	**15%**								
Oseille crépue	Rumex crispus	5%	**5%**	**5%**		**5%**						5%
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata	**10%**	**5%**	**5%**	**20%**							
Mélilot officinal	Melilotus officinalis	5%	**5%**	2%								
Tréfle des prés	Trifolium pratense	**25%**	**15%**	**30%**		**10%**						**10%**
Saule blanc	Salix alba	5%										
Matricaire inodore	Tripleurospermum maritimum	**10%**			5%	**10%**						
Agrostide capillaire	Agrostis capillaris	5%			**10%**		**5%**				**5%**	
Carotte sauvage	Daucus carota	5%	**5%**	**5%**								
Cabaret des oiseaux	Dipsacus fullonum	2%		**5%**				5%				
Grande Massette	Typha latifolia		**10%**									
Joncs	Juncus sp.			**5%**								
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata				**10%**							
Centaurée noire	Centaurea nigra				**10%**		**5%**					
Lotier des marais	Lotus pedunculatus						**5%**				**5%**	**10%**
Achillée sternutatoire	Achillea ptarmica						**30%**					**15%**
Laiches	Carex sp.						**5%**				**5%**	
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis						**5%**				**15%**	
Grande Ortie	Urtica dioica							80%	80%	80%		
Gaillet gratteron	Galium aparine							10%	10%	10%		
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum										**10%**	
Gaillet commun	Galium mollugo										**5%**	
Pâturin annuel	Poa annua										**15%**	**15%**
Nombre de plante dominante (somme >50 %)		4	7	7	4	4	6	1	1	1	8	4
dont indicatrice zone humide		0	1	1	0	1	3	0	0	0	3	2
Zone humide au sens de l'arrêté ?		non	non	non	non	non	**OUI**	non	non	non	non	**OUI**